

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Août 2016 - RAAE n° 33 du 31 août 2016
publié le 31 août 2016

Préfecture du Val-d'Oise
Direction du Pilotage des Actions de l'Etat
Bureau de Liaison des Services de l'Etat
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

CABINET

Pôle affaires générales

Arrêté n° 2016-308 du 3 août 2016 accordant des récompenses pour actes de courage et dévouement 001

Service interministériel de défense et de protection civiles

Arrêté n° 160064 du 20 août 2016 portant renouvellement de l'agrément départemental de l'association de formation de prévention et sécurité 95 pour assurer les formations aux premiers secours 002

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE LA CITOYENNETE

Bureau de la citoyenneté et des professions réglementées

Arrêté du 16 août 2016 portant habilitation n° 16.95.230 à l'établissement Pompes Funèbres et Marbrerie Berthelot pour la création d'une chambre funéraire sis 79 bis rue de Gisors à Pontoise 004

Arrêté du 16 août 2016 portant renouvellement d'habilitation n° 16.95.003 à la SARL CGB Funéraire pour son établissement Pompes Funèbres et Marbrerie VIARDOT sise 1 chemin de la Croix Rouge à Franconville-la-Garenne pour exercer des activités funéraires 005

Arrêté du 16 août 2016 portant autorisation d'habilitation n° 13.95.123 à la SARL CGB funéraire pour son établissement secondaire Pompes Funèbres Marbrerie VIARDOT sis 61 rue de Paris à Franconville-la-Garenne pour exercer des activités funéraires 006

Arrêté du 17 août 2016 portant renouvellement d'habilitation n° 10.95.186 au directeur de secteur opérationnel de la S.A. O.G.F. pour son établissement secondaire Pompes Funèbres Générales sis 47 rue Aristide Briand à Osny pour exercer des activités funéraires 007

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté n° 2016-300 du 30 août 2016 portant convocation des électeurs en vue de l'élection partielle complémentaire sur la commune d'Arronville 008

Arrêté n° 2016-286 du 12 août 2016 portant création d'un bureau de vote sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt 009

Arrêté n° 2016-287 du 16 août 2016 portant modification de l'adresse du bureau de vote n° 18 de la commune de Goussainville 023

Arrêté n° 035/16-UER/P/CD du 18 août 2016 réglementant temporairement la circulation concernant la route nationale 184 dans les deux sens sur différentes bretelles 047

Arrêté n° 037/16-UER/P du 18 août 2016 réglementant temporairement la circulation concernant la route nationale 184 dans le sens intérieur sur différentes bretelles 050

Arrêté n° 2016-289 du 18 août 2016 autorisant la société RTE CNER STH à survoler le département dans le cadre des visites annuelles et entretiens du réseau de transport d'électricité à haute tension en Ile-de-France sur les communes de Ableiges, Bouqueval, Cergy, Chars, Cormeilles-en-Parisis, Courcelles-sur-Viosne, Groslay, La Frette-sur-Seine, Herblay, Le Perchay, Le Plessis-Gassot, Mery-sur-Oise, Montmagny, Moussy, Pierrelaye, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Sagy, Saint-Ouen-L'aumone, Sarcelles, Us et Villiers-le-Bel du 22 au 26 août 2016 052

Arrêté n° 2016-293 du 26 août 2016 réglementant temporairement la vitesse du PR 19+700 au PR 21+100 sens Paris Lille et du PR 21+200 au PR 19+500 sens Lille Paris suite à des travaux de mise en conformité de l'éclairage 057

DIRECTION DU PILOTAGE DES ACTIONS DE L'ETAT

Bureau de l'action économique et de l'emploi

Arrêté n° 16-01 du 19 août 2016 portant composition de la commission départemental d'attribution et de suivi de la garantie jeunes (CDAS) 060

Arrêté n° 16-077 du 29 août 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Pascal LANUIT, directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France par intérim 063

Arrêté n° 16-078 du 29 août 2016 donnant délégation de signature à M. Bruno CINOTTI, directeur départemental des territoires des Yvelines 066

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

Arrêté n° 405 du 6 juillet 2016 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016 068

Arrêté n° 406 du 6 juillet 2016 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016 070

Arrêté n° 407 du 12 juillet 2016 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016 092

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable

Arrêté n° 2016-13021 du 4 mars 2016 déclarant cessibles, au profit de Sequano Aménagement, divers immeubles situés sur le territoire de la commune de Bezons, nécessaires à la réalisation du projet de l'opération des Bords de Seine - annexe consultable à la direction départementale des territoires, service de l'urbanisme et de l'aménagement durable 166

Arrêté n° 2016-13134 du 1^{er} avril 2016 déclarant cessibles, au profit de la société d'économie mixte d'aménagement et de développement économique des Hauts-de-Seine (SEM 92), divers immeubles situées à Garges-les-Gonnesse, nécessaires à la réalisation de la ZAC des Portes de la Ville 167

Arrêté interpréfectoral n° 13382 du 24 juin 2016 modifiant l'arrêté interpréfectoral n° 13110 du 2 mai 2016 relatif à la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise 177

Arrêté n° 2016-13490 du 19 août 2016 abrogeant l'arrêté n° 2015-12814 du 10 décembre 2015 déclarant cessible au profit et sur le territoire de la commune d'Argenteuil, l'immeuble sis 26 rue Paul Vaillant Couturier en vue de sa restauration immobilière 180

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Direction

Arrêté n° DDCS-95-A-2016-107 du 12 août 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire de signature aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise 182

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE-DE-FRANCE**

UNITE TERRITORIALE DU VAL-D'OISE

Pôle politiques de l'emploi – Services à la personne

Récépissé n° D.2016-86 du 12 juillet 2016 de déclaration modificative de l'auto-entrepreneur Mme Laure AMIROUCHE sise à Domont	185
Récépissé n° DA.2016-14 du 18 juillet 2016 de déclaration de l'association "Aide à Domicile Soutien et Accompagnement" (ADSA) sise à Garges les Gonesse	187
Récépissé n° D.2016-93 du 18 juillet 2016 de déclaration de la SARL « Services informatiques 95 » sise à St Leu la Forêt	189
Récépissé n° DA.2016-15 du 16 février 2016 de déclaration de la SARL « O2 Sannois » sise à Sannois	191
Récépissé n° DA.2016-16 du 16 février 2016 de déclaration de la SARL « O2 Enghien les Bains » sis à Sannois	193
Récépissé n° D.2016-94 du 20 juillet 2016 de déclaration de la SARL « JL Aide Service » sise à Cergy	195
Récépissé n° D.2016-96 du 20 juillet 2016 de déclaration de la SAS « l'Harmony dans votre vie » sise à Goussainville	197
Récépissé n° DA.2016-17 du 21 juillet 2016 de déclaration de la SARL « Toujours Présent Pour Vous » à Sarcelles	199
Récépissé n° D.2016-102 du 23 août 2016 de déclaration de l'auto-entrepreneur Mme Rosette MPOUTOU MBOKOLO sise à Jouy-le-Moutier	201
Récépissé n° D.2016-103 du 24 août 2016 de déclaration de l'auto-entrepreneur Mme Fournise BOULANGE sise à Cergy	203
Récépissé n° D.2016-104 du 24 août 2016 de déclaration de l'auto-entrepreneur M. Sébastien MARTY sis à Frépillon	205
Arrêté n° ESUS 2016-05 du 24 août 2016 portant agrément à l'association CPCV sise à St Prix	207
Arrêté n° ESUS 2016-06 du 17 août 2016 portant agrément au Centre de services aux associations sis à St Prix	209

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE**

Arrêté n° 2016-DRIEE-SPE-049 du 5 juillet 2016 autorisant la capture et le transport de poissons et d'écrevisses à des fins scientifiques sur la Seine	211
Arrêté n° 2016-DRIEE-085 du 19 août 2016 d'autorisation de détention et d'utilisation d'écaille de tortue CARET	216

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

DELEGATION TERRITORIALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU VAL-D'OISE

Département Ville-Hôpital

Arrêté modificatif n° 2016-32 du 22 juin 2016 fixant la composition du conseil de surveillance du groupement hospitalier intercommunal du Vexin	218
---	-----

Département médico-social

Arrêté n° 2016-272 du 23 août 2016 portant autorisation d'extension de capacité de 30 à 38 places de la MAS « la Clé » sise 45 rue des Valanchard à Jouy-le-Moutier 220

Service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Arrêté n° 2016-721 du 4 juillet 2016 portant mise en demeure de faire cesser définitivement l'état de sur-occupation des locaux situés au 2ème étage porte n° 24 de l'immeuble sis 4 avenue du Maréchal Pierre Koenig à Sarcelles avant le 1^{er} septembre 2016 223

Arrêté n° 2016-729 du 30 juin 2016 portant mise en demeure de faire cesser définitivement l'occupation aux fins d'habitation des locaux situés dans la cour de l'immeuble sis 1 rue de Gode à Argenteuil avant le 15 septembre 2016 225

Arrêté n° 2016-768 du 13 juillet 2016 abrogeant l'arrêté du 26 décembre 1980 concernant l'immeuble sis 12 impasse des Saules à Vigny 228

Arrêté n° 2016-775 du 19 juillet 2016 abrogeant les arrêtés du 28 février 1986, du 3 mars 1986 et du 12 mars 1986 concernant les logements sis 8 rue du Général Leclerc à Vigny 229

Arrêté n° 2016-825 du 3 août 2016 abrogeant l'arrêté du 4 janvier 2012 concernant les locaux situés au sous-sol de la construction sise 16 bis rue Henri Boucher à Argenteuil 231

Arrêté n° 2016-840 du 5 août 2016 portant mise en demeure de faire cesser définitivement l'occupation aux fins d'habilitation des locaux situés au sous-sol dans l'immeuble sis 267 avenue Jean Jaurès à Argenteuil 233

Arrêté n° 2016-841 du 5 août 2016 abrogeant les arrêtés du 22 juillet 1975 et n° 2012-31 du 12 janvier 2012 concernant les locaux situés au rez-de-chaussée surélevé à l'arrière du bâtiment principal de l'immeuble sis 61 boulevard Jean Allemane à Argenteuil 236

Arrêté n° 2016-885 du 19 août 2016 abrogeant les arrêtés du 31 mars 1971 et du 2 juillet 1971 concernant les immeubles sis 4 boulevard de Montmorency / 3 rue André Rabier à Deuil-la-Barre 238

Arrêté n° 2016-892 du 22 août 2016 portant mise en demeure de faire cesser définitivement l'occupation aux fins d'habilitation des locaux aménagés à l'arrière du commerce situé au rez-de-chaussée donnant sur rue, et dont l'entrée s'effectue par la gauche de la construction sise 18 avenue Jean Jaurès à Persan, porte face 240

Arrêté n° 2016-916 du 24 août 2016 portant mise en demeure de faire cesser définitivement l'état de sur-occupation des locaux situés fond de cour, porte droite dans l'extension, de l'immeuble sis 26 avenue Jacques Potel à Goussainville avant le 15 octobre 2016 243

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL-D'OISE

Arrêté du 3 août 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de recrutement par voie de PACTE pour l'accès au grade d'agent administratif des finances publiques de 2^{ème} classe 245

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE

Arrêté n° 2016-009/M01 du 29 janvier 2016 portant engagement de monsieur Philippe AIGNER en qualité de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires départementaux à compter du 1^{er} décembre 2015 248

Arrêté n° 2016-220/M02 du 12 avril 2016 portant mise à disposition de l'État, auprès de l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur, en qualité de chargé de mission, de monsieur Philippe BODINO à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans 249

Arrêté n° 2016-979/M09 du 26 mai 2016 portant maintien en activité de monsieur Jean-Yves DELANNOY jusqu'à ce qu'il demande à faire valoir ses droits à la retraite 250

Arrêté n° 2016-980/M10 du 26 mai 2016 portant admission à faire valoir ses droits à la retraite de monsieur Jean-Yves DELANNOY à compter du 1^{er} janvier 2017 251

Arrêté n° 2016-1121/M13 du 1 ^{er} juillet 2016 portant admission à faire valoir ses droits à la retraite de monsieur Jean-Yves CHARLOT à compter du 1 ^{er} janvier 2017	252
Arrêté n° 2016-1167/M15 du 24 juin 2016 portant admission à faire valoir ses droits à la retraite de monsieur Philippe DUFLOS à compter du 1 ^{er} octobre 2016	253
Arrêté n° 2016-1178/M17 du 19 juillet 2016 portant cessation d'activité de monsieur François HUYARD à compter du 1 ^{er} juillet 2016	254
Arrêté n° 2016-1219/M18 du 19 juillet 2016 portant nomination en qualité de médecin colonel honoraire de sapeurs-pompiers volontaires de monsieur François HUYARD à compter du 1 ^{er} juillet 2016, date de sa cessation d'activité	255
Arrêté n° du 21 juillet 2016 portant recrutement au sein du SDIS du Val-d'Oise et nomination en qualité de directeur départemental du SDIS du Val-d'Oise de monsieur Marc VERMEULEN à compter du 3 octobre 2016	256
Arrêté n° 2016-1588/M21 du 28 juillet 2016 portant promotion au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels de monsieur Mathieu SCHWOEHRER à compter du 1 ^{er} septembre 2016	257
Arrêté n° 2016-1591/M22 du 28 juillet 2016 portant promotion au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels de monsieur Philippe DUMONT à compter du 1 ^{er} novembre 2016	258
Arrêté n° 2016-1599/P61 du 8 juillet 2016 portant tableau d'avancement complémentaire au grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels du Val-d'Oise au titre de l'année 2016	259
Arrêté n° 2016-P-49 du 8 juin 2016 portant modification de la liste opérationnelle départementale des sapeurs-pompiers déclarés aptes à intervenir dans le domaine des risques chimiques et biologiques au titre de l'année 2016	260

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE PARIS-UEST

Décision n° 16002018 du 18 août 2016 portant fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent situé 3 Centre Commercial du Plateau à Fosses	262
---	-----

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Décision portant délégation de signature de M. André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à M. Renaud SAVEYRAS, directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur interrégional	263
--	-----

PREFECTURE DE POLICE

Cabinet du Préfet

Arrêté n° 2016-01070 du 23 août 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'ordre public et de la circulation	266
Arrêté n° 2016-01108 du 30 août 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des finances, de la commande publique et de la performance	272



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
Pôle affaires générales

**ARRÊTÉ n° 2016-308 accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1974 relatif à la médaille pour acte de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

ARRÊTÉ :

Article 1er – La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Mathieu VANNIER, brancardier

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait, à CERGY-PONTOISE, le 3 août 2016

Le préfet,

Jean-Yves LATOURNERIE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

CABINET

Service interministériel de
défense et de protection
civiles

160064

ARRETE N° portant renouvellement de l'agrément départemental
de l'association de formation de prévention et sécurité 95 pour assurer les formations aux premiers
secours

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU** le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- VU** l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- VU** l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1);
- VU** l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1);
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- VU** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 août 2014, accordant l'agrément départemental à l'Association de Formation de Prévention et Sécurité 95 ;
- VU** les décisions d'agrément relatives aux référentiels internes de formation et de certification requis délivrés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises à la FNMNS ;
- VU** le certificat d'affiliation de la Fédération nationale des métiers de la natation et du sport transmis à sa Délégation Départementale du Val-d'Oise (AFPS95), le 12 avril 2016 ;
- CONSIDERANT** la demande de renouvellement d'agrément départemental présentée par l'Association de Formation de Prévention et Sécurité 95 du 10 juin 2016 et les pièces justificatives jointes ;
- SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'agrément accordé à l'Association de formation de prévention et sécurité 95 est renouvelé à compter du 20 août 2016 pour une période de deux ans, pour assurer les formations aux premiers secours suivants :

- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1)
- Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS);
- Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE FPSC)

ARTICLE 2 : Le renouvellement de cet agrément est subordonné à la présentation d'un dossier, **deux mois avant la date d'expiration** du présent agrément départemental et sous réserve du respect des conditions fixées par arrêté du 8 juillet 1992 – Titre II ;

ARTICLE 3 : Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet du Préfet du Val-d'Oise et Madame le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le

20 AOUT 2016

Pour le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Daniel BARNIER

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du département du Val d'Oise. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'Intérieur, Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Cergy, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE L'ACCUEIL DU PUBLIC,
DE L'IMMIGRATION
ET DE LA CITOYENNETÉ

Bureau de la citoyenneté
et des professions réglementées

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;
- VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;
- VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;
- VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- VU La demande formulée par Monsieur Bernard MAZEYRIE, Directeur de la Branche Funéraire de la société « POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE BERTHELOT », dont le siège social se situe 22 route de Rouen – 27140 Gisors , qui sollicite une habilitation dans le domaine funéraire pour la création d'une chambre funéraire 79bis rue de Gisors – 95300 Pontoise ;
- VU Le rapport de vérification de conformité en date du 15 juillet 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'établissement « POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE BERTHELOT » susvisé, exploité par Monsieur Bernard MAZEYRIE , est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Gestion et utilisation des chambres funéraires

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 16.95.230.

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à UN AN (jusqu'au 16 août 2017).

ARTICLE 4: Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE le 16 août 2016
Pour le Préfet,
Pour le Préfet,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE L'ACCUEIL DU PUBLIC,
DE L'IMMIGRATION
ET DE LA CITOYENNETÉ

Bureau de la citoyenneté et
des professions réglementées

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;
- VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;
- VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;
- VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- VU L'extrait Kbis du registre du Commerce et des Sociétés en date du 26 juillet 2016 ;
- VU La demande formulée par Monsieur Guillaume BOIVIN, gérant de la **Sarl CGB FUNÉRAIRE**, dont le siège social se situe 1 chemin de la Croix Rouge – 95130 Franconville la Garenne, sollicitant le renouvellement de son habilitation dans le domaine funéraire pour son établissement **POMPES FUNÈBRES MARBRERIE VIARDOT** ;
- VU L'arrêté préfectoral délivré le 21 janvier 2010 portant habilitation n° **10.95.003** ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté portant habilitation n° **10.95.003** susvisé, est renouvelé comme suit : l'établissement de la **Sarl CGB FUNÉRAIRE - POMPES FUNÈBRES MARBRERIE VIARDOT**, exploité par Monsieur Guillaume BOIVIN, est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière (en sous-traitance),
- Soins de conservation (en sous-traitance),
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires (en sous-traitance),
- Fourniture des corbillards et voitures de deuil (en sous-traitance),
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est **16.95.003**.

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est renouvelée pour une durée de **SIX ANS** soit jusqu'au **27 janvier 2022**.

ARTICLE 4: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 16 août 2016

Pour le Préfet
Pour le Préfet,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE L'ACCUEIL DU PUBLIC,
DE L'IMMIGRATION
ET DE LA CITOYENNETÉ

Bureau de la citoyenneté
et des professions réglementées

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;
- VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;
- VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;
- VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- VU L'extrait Kbis du registre du Commerce et des Sociétés en date du 26 juillet 2016 ;
- VU La demande formulée par Monsieur Guillaume BOIVIN, gérant de la Sarl CGB FUNÉRAIRE, dont le siège social se situe 1 chemin de la Croix Rouge – 95130 Franconville la Garenne, concernant l'habilitation dans le domaine funéraire de son établissement secondaire POMPES FUNÈBRES MARBRERIE VIARDOT, sis 61 rue de Paris – 95130 Franconville la Garenne ;
- VU L'arrêté préfectoral délivré le 21 mars 2013 portant habilitation n° 13.95.123 ;

ARRETE

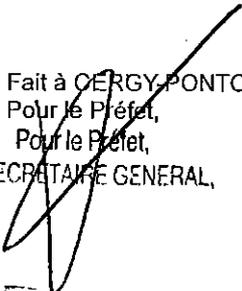
ARTICLE 1er : l'établissement secondaire POMPES FUNÈBRES MARBRERIE VIARDOT susvisé, exploité par Monsieur Guillaume BOIVIN, est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière (en sous-traitance),
- Soins de conservation (en sous-traitance),
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires (en sous-traitance),
- Fourniture des corbillards et voitures de deuil (en sous-traitance),
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté du 21 mars 2013 restent inchangés.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE le 16 août 2016
Pour le Préfet,
Pour le Préfet,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,


Daniel BARNIER

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE L'ACCUEIL DU PUBLIC,
DE L'IMMIGRATION
ET DE LA CITOYENNETÉ

Bureau de la citoyenneté et
des professions réglementées

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-1 à L2223-51 et R2223-23-5 à R2223-137 ;
- VU La loi n° 93.23 du 08 janvier 1993, modifiant le titre VI du Livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;
- VU Le décret n° 95.330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;
- VU Le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- VU La demande formulée par Monsieur Laurent VAUTIER, Directeur de Secteur Opérationnel de la S.A. O. G. F. , dont le siège social se situe 31 rue de Cambrai – 75946 Paris cedex 19, sollicitant le renouvellement de son habilitation dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire POMPES FUNÉBRES GÉNÉRALES – P.F.G. sis 47 rue Aristide Briand – 95520 Osny ;
- VU L'arrêté préfectoral délivré le 15 juillet 2010 portant habilitation n° 10.95.186 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté portant habilitation n° 10.95.186 susvisé, est renouvelé comme suit : l'établissement de la , exploité par Monsieur Laurent VAUTIER , est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Soins de conservation,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Fourniture des corbillards,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 16.95.186.

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est renouvelée pour une durée de SIX ANS soit jusqu'au 08 août 2022 .

ARTICLE 4: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le **17 AOUT 2016**

Pour le Préfet,
~~Pour le Préfet,~~
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service des Affaires Juridiques et des
Elections

Bureau de la Réglementation
et des Elections

ARRETE N° 2016 - 300

Portant convocation des électeurs en vue de l'élection partielle complémentaire sur la commune d'ARRONVILLE

Le Préfet du Val d'Oise,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Electoral et notamment son article L. 258 ;

VU le courrier du maire d'Arronville en date du 28 juin 2016, sollicitant l'organisation d'élections partielles complémentaires suite à la démission de 7 conseillers municipaux de la commune ;

CONSIDERANT que le conseil municipal de la commune d'Arronville a perdu le tiers de ses membres ;

CONSIDERANT la nécessité de compléter le conseil municipal de la commune d'Arronville ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les électrices et électeurs de la commune d'Arronville sont convoqués le **dimanche 25 septembre 2016** à l'effet de compléter le conseil municipal de la commune par l'élection de 7 conseillers municipaux. S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, les électeurs sont, de droit, convoqués le **dimanche 2 octobre 2016**.

ARTICLE 2 : Le scrutin sera ouvert à 8 heures et sera clos à 18 heures.

.../...

ARTICLE 3: Conformément aux dispositions des articles L.255-2 à L.255-5 et R.127-2 du Code Electoral, les déclarations de candidatures sont obligatoires et devront être déposées à la Préfecture du Val d'Oise (Bureau de la Réglementation et des Élections – 5^e étage tour sud), les jours suivants :

- Du lundi 5 septembre au jeudi 8 septembre 2016 : de 9h00 à 16h00 ;
- Le vendredi 9 septembre 2016 : de 9h00 à 17h00 ;

et en cas de second tour :

- Le lundi 26 septembre 2016 : de 9 heures à 16h00 ;
- Le mardi 27 septembre 2016 : de 9h00 à 17h00.

ARTICLE 4 : Pour être éligible au mandat de conseiller municipal, il faut :

- avoir 18 ans révolus, soit au plus tard le samedi 24 septembre 2016 à minuit (art. L. 228, premier alinéa) ;
- justifier d'une attache avec la commune où le candidat se présente, c'est-à-dire
 - **soit** avoir la qualité d'électeur de la commune où l'on se présente (c'est-à-dire être inscrit sur la liste électorale de cette commune) ;
 - **soit** être inscrit au rôle d'une des contributions directes de cette commune au 1^{er} janvier 2016 ou justifier devoir y être inscrit à cette date (art. L. 228, deuxième alinéa).

Est, en outre éligible au conseil municipal le ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France qui :

- a 18 ans révolus, soit au plus tard le samedi 24 septembre 2016 à minuit (art. L. 228, premier alinéa) ;
- justifie d'une attache avec la commune où il se présente :
 - **soit** en étant inscrit sur la liste électorale complémentaire à l'élection municipale de la commune ;
 - **soit** en remplissant les conditions légales pour être inscrit sur une liste électorale complémentaire à l'élection municipale (c'est-à-dire avoir 18 ans révolus et un domicile réel ou une résidence continue dans une commune française) et en étant inscrit au rôle d'une des contributions directes de la commune où il se présente au 1^{er} janvier 2016 ou en justifiant devoir y être inscrit à cette date (art. LO 228-1).

Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée. Quelles que soient les modalités de la candidature, chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature, accompagnées des pièces justificatives.

ARTICLE 5: La date d'ouverture de la campagne électorale pour le 1^{er} tour est fixée au lundi 12 septembre 2016 à zéro heure. La campagne prendra fin le samedi 24 septembre 2016 à minuit. En cas de second tour, la campagne sera ouverte le lundi 26 septembre 2016 à zéro heure et prendra fin le samedi 1^{er} octobre 2016 à minuit.

ARTICLE 6 : Conformément aux dispositions du code électoral, les bulletins de vote des candidats devront être imprimés en une seule couleur sur papier blanc et répondre aux formats suivants :

- 105mmX148mm au « format paysage » pour les bulletins comportant de 1 à 4 noms ;
- 148mmX210mm au « format paysage » pour les bulletins comportant de 5 à 31 noms

ARTICLE 7: Sont appelés à voter à l'élection, tous les électeurs et électrices inscrits sur les listes électorales arrêtées au 29 février 2016, telles qu'elles ont pu être modifiées ultérieurement par application des articles L.30 à L.40 et R.18 à R.22 du Code Electoral. Toutefois, seront admis au vote, quoique non inscrits, par application des articles L.62 et R.59 du Code Electoral, les personnes porteuses d'une décision du juge du Tribunal d'Instance ordonnant leur inscription ou d'un arrêt de la cour de Cassation annulant un jugement qui aurait prononcé leur radiation.

ARTICLE 8: Aussitôt après le dépouillement du scrutin, tant au premier tour qu'éventuellement au second tour de scrutin, la liste d'émargement du bureau de vote unique de la commune, ainsi que les documents qui y sont systématiquement annexés, seront joints aux procès-verbaux des opérations de vote et transmis immédiatement à la préfecture du Val d'Oise.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, les listes d'émargement seront mises à disposition de la mairie, au plus tard le mercredi précédant le second tour.

Les listes d'émargement déposées à la préfecture seront communiquées à tout électeur requérant pendant un délai de 10 jours à compter de l'élection, et éventuellement durant le dépôt des listes entre les deux tours de scrutin, soit à la préfecture du Val d'Oise, soit en mairie.

ARTICLE 9 : Nul n'est élu membre du Conseil Municipal de la commune d'Arronville, au premier tour de scrutin, s'il n'a pas réuni :

- la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

La déclaration de candidature n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

ARTICLE 10 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ainsi que le Maire d'Arronville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à CERGY- PONTOISE, le 30 août 2016

LE PRÉFET,

Jean-Yves LATOURNERIE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service des Affaires Juridiques et des Elections

Bureau de la Réglementation
et des Elections

ARRETE n° 2016-286

Portant création d'un bureau de vote sur la commune de Saint Brice sous Forêt

LE PREFET DU VAL D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Electoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/07/000123C du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 juillet 1990 fixant la liste des bureaux de vote sur la commune de Saint Brice sous Forêt ;

VU le courrier en date du 14 juin 2016 de la Mairie de Saint Brice sous Forêt sollicitant la création d'un nouveau bureau de vote ;

VU l'avis de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles en date du 03 août 2016

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise,

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé sur la commune de Saint Brice sous Forêt un nouveau bureau de vote :

- Bureau N° 9 : Centre de Loisirs de la Plante aux Flamands – 12 rue des deux piliers

Article 2 : la répartition des bureaux de vote de la Commune de Saint Brice sous Forêt s'établit comme suit :

- Bureau 1 : Ecole Jean de la Fontaine – 14 rue de Paris
- Bureau 2 : Foyer des anciens - 28 rue de Paris
- Bureau 3 : Ecole Maternelle Léon Rouvrais – rue Jean Jaurès
- Bureau 4 : Ecole Maternelle Jean Charron – rue des Ecoles
- Bureau 5 : Ecole Alphonse Daudet – avenue Mozart
- Bureau 6 : Ecole Alphonse Daudet – avenue Mozart
- Bureau 7 : Ecole Maternelle Hans Andersen – groupe scolaire de la Plante aux Flamands
- Bureau 8 : Ecole Maternelle Charles Perrault – groupe scolaire de la Plante aux Flamands
- Bureau 9 : Centre de Loisirs de la Plante aux Flamands – 12 rue des deux piliers

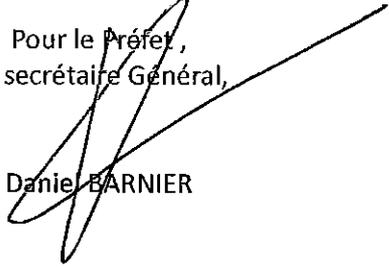
Article 3 : Les rues affectées à chaque bureau de vote figurent aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 4 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise et le Maire de Saint Brice sous Forêt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département du Val d'Oise.

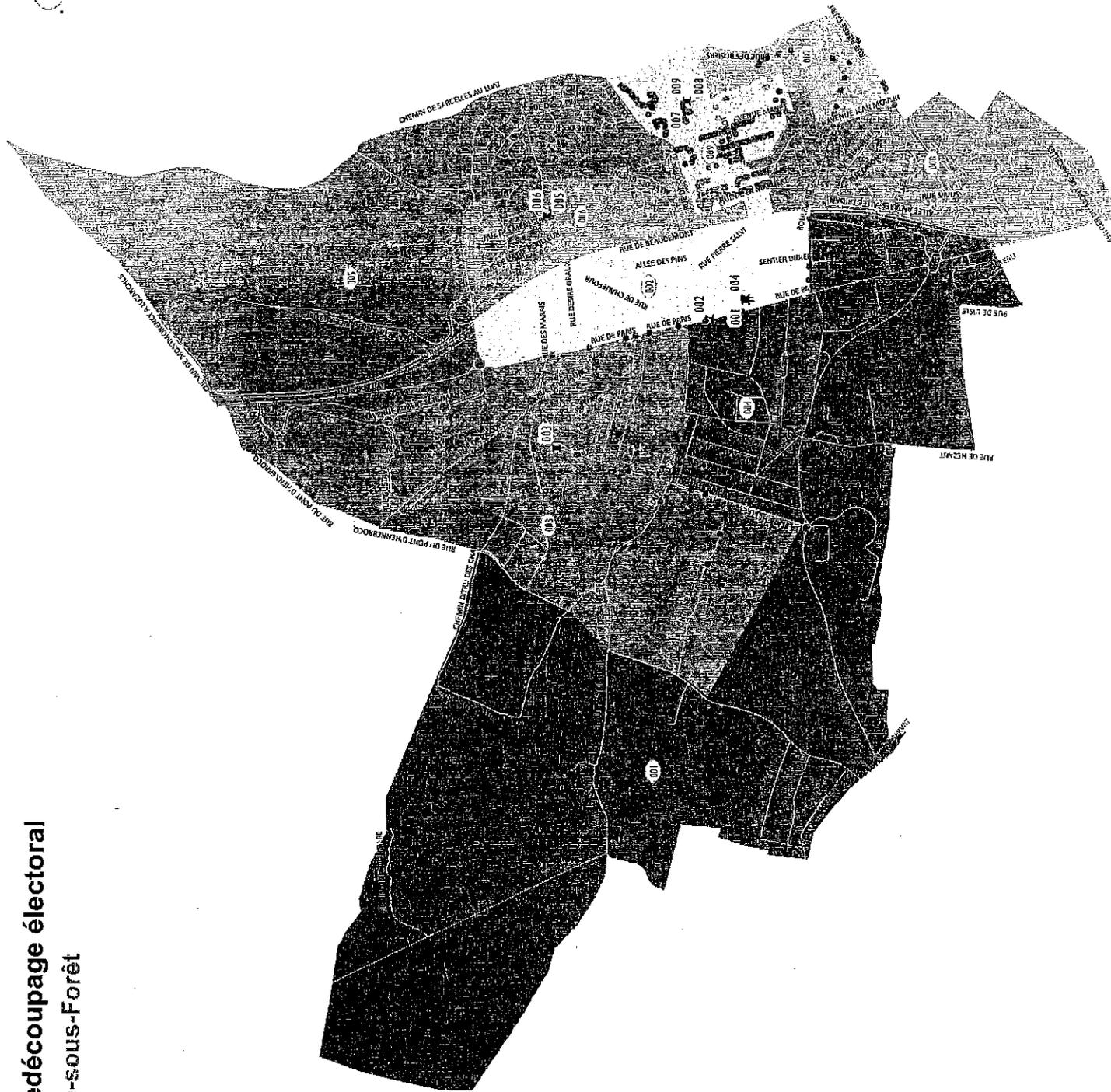
Fait à Cergy-Pontoise, le 12 août 2016

Pour le Préfet,
Le secrétaire Général,


Daniel BARNIER

Proposition de redécoupage électoral

Ville de Saint-Brice-sous-Forêt



Légende

- Electeurs transférés
- † Lieux de vote
- Bureaux redécoupés

**STATISTIQUES DE DECOUPAGE
LISTE DES RUES PAR BUREAU**

Mairie de SAINT-BRICE-SOUS-FORET

Le 24/05/2016 à 15:56

STATISTIQUES DÉCOUPAGE

Page 1 / 10

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Partis	Hommes	Femmes	Total
Bureau 001	Allée Des Censiers	Du 0 au 42		33	21	54
	Rue Jean Côtéau	Du 1 au 51		43	65	113
	Sainte De La Croix Aux Compagnons	Du 4 au 36		20	19	39
	Rue Du Pre Du Travers	Du 0 au 40		31	44	75
	Rue De L'Egalité	Du 1 au 14		12	14	26
	Rue De La Fraternelle	Du 1 au 42		25	37	62
	Rue Du Docteur Goldstein	Du 0 au 128		4	4	8
	Rue De L'Isle	Du 2 au 40		26	25	51
	Avenue De La Division Leclerc	Du 0 au 110		41	44	85
	Rue De La Liberté	Du 0 au 36		17	15	32
	Impasse Lise De Harms	Du 1 au 17		23	15	38
	Chemin De Lutarchas	Du 1 au 55		19	15	34
	Chemin De La Mare	Du 2 au 32		8	7	15
	Rue Mauléon	Du 2 au 46		35	37	72
	Chemin De Nezan	Du 1 au 26		12	11	23
	Chemin Du Servat	Du 0 au 3		1	1	2
	Voie Aux Vaches	Du 0 au 1		3	2	5
	Sainte Vingt	Du 1 au 9 Z		6	3	8
	Boulevard De La Gare	Du 0 au 6	Partis	52	62	114
	Avenue Du Général De Gaulle	Du 1 au 67		59	71	130
	Sainte Mauléon	Du 1 au 6		3	3	6
	Rue du bureau 001	Du 0 au 0		7	5	12
Total						1004

Le 24/05/2016 à 16:56

STATISTIQUES DECOUPAGE

Page 2 / 10

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 002	Rue De Béaudémont	Du 0 au 10			5	5	10
	Allée Charleclair	Du 1 au 18			21	23	44
	Rue De Chauffour	Du 1 au 8			9	7	16
	Rue De La Côte De La Mairie	Du 1 au 25			22	26	48
	Residence Des Coleaux	Du 0 au 1			4	7	11
	Rue Delattre De Tassigny	Du 1 au 12			10	10	20
	Allée Jean De La Fontaine	Du 2 au 10			7	8	15
	Rue Des Ecoles	Du 0 au 57			37	28	65
	Rue Jules Ferry	Du 1 au 8			0	1	1
	Rue Desier Graux	Du 0 au 10			8	8	16
	Rue Des Marais	Du 0 au 26			46	64	110
	Rue De Marival	Du 0 au 0	Pair		0	0	0
	Rue Pasteur	Du 1 au 14			11	16	27
	Allée Des Peupliers	Du 0 au 7			21	23	44
	Allée Des Pins	Du 0 au 10			16	15	31
	Avenue De La Sapinière	Du 1 au 14			19	24	43
	Boulevard De La Gare	Du 1 au 15	Impaire		9	12	21
	Rue De Paris	Du 0 au 98	Pair		116	144	260
	Allée Des Fougères	Du 1 au 7			11	15	26
	Sente Drier	Du 1 au 9			4	5	9
	Rue Pierre Selvi	Du 4 au 85			26	42	68
	Rue du bureau 002	Du 0 au 0			0	2	2
Total							887

STATISTIQUES DECOUPAGE

Le 09/09/2016 à 16:20
Page 3 / 10

Périmètre géographique	Rue	Noméros de section de rue	Parti	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 003	Ruelle Briense	Du 1 au 3			2	2	4
	Rue Chaussée	Du 2 au 4			8	8	16
	Chemin De La Fontaine Aux Noyers	Du 0 au 22			9	4	13
	Res De La Fontaine Saint Marti	Du 0 au 78			26	42	68
	Rue De La Foret	Du 0 au 9			2	1	3
	Chemin De La Fosse Cardon	Du 0 au 4 Z			1	1	2
	Rue Du Four	Du 2 au 3			2	4	6
	Rue Des Jardins	Du 0 au 37			38	33	71
	Rue Jean Jaures	Du 0 au 6 Z			12	22	34
	Rue Du Petit Saint Brice	Du 1 au 9			5	11	16
	Rue De Piscop	Du 0 au 47			106	146	252
	Chemin Du Regard	Du 0 au 1			0	1	1
	Avenue Robert Schuman	Du 0 au 22			2	0	2
	Residence Le Village	Du 0 au 21			44	35	79
Bureau 004	Rue De Paris	Du 63 au 109	Impaire		13	13	26
	Rue De La Planchette	Du 0 au 112			118	130	248
	Avenue Flandres Dunkerque	Du 103 au 103 Z			0	2	2
	de l'Eglise	Du 2 au 2			1	0	1
	Jean Jacques ROUSSEAU	Du 1 au 11			16	25	44
	Rue du bureau 003	Du 0 au 0			0	1	1
	Total						899
	Rue Maurice Berteaux	Du 1 au 67			60	57	127
	Rue Brunard	Du 1 au 22			20	21	41

STATISTIQUES DE COUPAGE

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
	Rue Eugène Chatenay	Du 1 au 18			6	10	16
	Rue Zoé Chalenay	Du 4 au 19			15	15	30
	Rue Georges Clemenceau	Du 0 au 62			57	50	101
	Place Jean Corbiar	Du 1 au 5			0	2	2
	Rue Du Maréchal Foch	Du 1 au 25			14	16	30
	Rue Gallien	Du 1 au 21			17	18	35
	Rue Victor Hugo	Du 3 au 41			30	24	54
	Rue Du Maréchal Joffre	Du 3 au 29			22	21	43
	Rue Du Mont De Veigné	Du 2 au 23			13	11	24
	Rue De Montmorency	Du 14 au 76			30	40	70
	Rue Du Fort Au Coq	Du 1 au 27			14	16	30
	Avenue Des Tilleuls	Du 1 au 63			51	56	107
	Rue Edith Wharton	Du 1 au 12			6	3	9
	Rue De Paris	Du 1 au 59	Impaire		45	54	99
	Rue Des Marguilliers	Du 1 au 38			29	37	66
	Rue du bureau 004	Du 0 au 0			7	3	10
Total							894
Bureau 005	Centre Commercial Des Vergiers	Du 1 au 10			1	0	1
	Cité Airé Des Nomades	Du 0 au 1			2	2	4
	Allée Des Bleuets	Du 1 au 17			12	15	27
	Allée Des Bouleaux	Du 1 au 17			18	20	38
	Allée Des Coquelicots	Du 1 au 5			5	11	16
	Rue Des Deux Piliers	Du 0 au 0	Paire		0	0	0

STATISTIQUES DE COUPAGE

Périmètre géographique	Rue	Nombres de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
		Du 14 au 26	Paire		11	15	26
		Du 23 au 67	Impaire		15	10	25
	Clos Duchesse	Du 1 au 14			15	15	30
	Allée Fleming	Du 1 au 2			1	1	2
	Avenue De Fontenelle	Du 1 au 65			64	57	121
	Allée Des Glaisieux	Du 1 au 6			6	4	10
	Hameau De Grandchamp	Du 1 au 39			34	39	73
	Rue Juliette Recamier	Du 1 au 59			56	55	111
	Allée Du Muguet	Du 1 au 16			16	17	33
	Allée Des Miniers	Du 1 au 19			39	47	86
	Allée Des Myosotis	Du 1 au 20			20	17	37
	Square Marcel Aymé	Du 1 au 4			2	4	6
	Allée Des Ormes	Du 1 au 21			28	22	50
	Allée Des Pervenches	Du 1 au 11			12	9	21
	Allée Des Roses	Du 1 au 14			19	24	43
	Allée Des Saules	Du 1 au 12			12	14	26
	Impasse Des Sous Bois	Du 1 au 3			9	10	19
	Allée Georges Wells	Du 1 au 2			3	1	4
	Rue Antonin Arlaud	Du 1 au 8			10	10	20
	L'Aire De Périlleux	Du 1 au 24			25	25	50
	Henri Jeanson	Du 1 au 56			38	31	69
	Edmond Rostand	Du 1 au 12			8	11	19
	Rue Des Menestrels	Du 1 au 25			28	21	47
	Rue De Brocellande	Du 1 au 23			20	24	44

017

Le 24/05/2016 à 15:56

STATISTIQUES DE COUPAGE

Page 6 / 10

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
	Rue du bureau 005	Du 0 au 0			10	12	22
Total							1080
Bureau 006	Avenue Des Amardières	Du 0 au 101			149	143	288
	Square Charles Baudelaire	Du 1 au 4			7	12	19
	Avenue Samuel Beckett	Du 1 au 8			9	12	21
	Square Belle Epine	Du 1 au 7			10	15	25
	Villa Henri Bergson	Du 1 au 6			8	9	17
	Allée Pâral Buck	Du 1 au 3			3	3	6
	Allée Des Buissons	Du 1 au 5			6	2	8
	Square Debussy	Du 1 au 11			10	14	24
	Square Paul Eluard	Du 1 au 15			5	4	9
	Impasse Paul Fort	Du 1 au 2			2	2	4
	Allée André Gide	Du 1 au 14			17	17	34
	Allée Des Glycines	Du 1 au 10			55	59	114
	Impasse Lullu	Du 1 au 2			2	2	4
	Rue De Mairival	Du 2 au 12	Paire		8	5	13
	Rue De La Marlière	Du 0 au 6	Paire		0	1	1
		Du 1 au 7	impair		2	5	7
	Rue Mozart	Du 0 au 4			2	4	6
	Allée Frédéric Mistral	Du 1 au 12			13	7	20
	Allée Des Noisetiers	Du 1 au 4			5	4	9
	Allée Des Noyers	Du 1 au 3			2	0	2
	Allée Des Oliviers	Du 1 au 4			6	6	12

Périmètre géographique	Rue	Numeros de section de rue	Pairié	Noms	Hommes	Femmes	Total
	Rue Jacques Prevert	Du 1 au 2			5	3	8
	Allée Arthur Rimbaud	Du 1 au 45			50	51	101
	Allée Roman Roland	Du 1 au 12			15	16	31
	Square Rossini	Du 1 au 9			13	25	38
	Square Verdi	Du 1 au 17			29	29	58
	Allée Paul Verlaine	Du 1 au 57			73	82	155
	Rue du bureau 006	Du 0 au 0			3	4	7
Total							1039
Bureau 007	Square D'Alloués	Du 1 au 10			41	55	96
	Rue De La Chapelle Saint Nicol	Du 1 au 15			2	1	3
	Impasse Germain Chatehay	Du 1 au 11			48	65	111
	Rue Pierre Curté	Du 3 au 13			7	8	15
	Rue Des Deux Piliers	Du 1 au 19	Impaire		65	93	158
		Du 2 au 10	Paire		22	50	72
	Sente Florant	Du 2 au 4			8	4	12
	Boulevard Galvani	Du 35 au 64			6	6	12
	Place De La Gare	Du 3 au 7			3	2	5
	Rue Des Rosiers	Du 1 au 3			4	8	12
	Rue Charles Perrault	Du 2 au 14			52	56	108
	Rue De La Plante Aux Flamands	Du 2 au 10			62	57	119
	Boulevard De La Gare	Du 42 au 62	Paire		18	20	38
		Du 45 au 61 Z	Impaire		28	34	62
	Rue Du Champ Galois	Du 1 au 1	Impaire		0	0	0

Mairie de SAINT-BRICE-SOUS-FORET		STATISTIQUES DE COUPAGE		Le 24/05/2016 à 15:56		Page 8 / 10	
Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Nomis	Hommes	Femmes	Total
		Du 2 au 24	Paire		15	15	31
	Rue Germain Chateley	Du 1 au 11			12	19	31
	Impasse De La Molhe Hugo	Du 0 au 69			48	40	88
	Rue du bureau 007	Du 0 au 0			4	8	12
Total							985
Bureau 008	Rue Beausejour	Du 1 au 11			11	8	19
	Rue Beranger	Du 1 au 39			19	30	49
	Saint Beranger	Du 0 au 3			6	5	11
	Allée Maurice Clavel	Du 1 au 14			14	19	33
	Allée Paul Claudel	Du 1 au 25			43	34	77
	Allée Du Professeur Dubois	Du 7 au 39	Impaire		58	67	125
		Du 8 au 28	Paire		39	45	84
	Rue Jules Romains	Du 1 au 23			23	20	43
	Rue Villa Martine	Du 1 au 40			33	48	101
	Boulevard De La Gare	Du 8 au 86	Paire		17	14	31
		Du 21 au 43	Impaire		8	8	16
	Avenue Jean Moulin	Du 1 au 16			10	8	18
	Rue Du Champ Gallois	Du 50 au 88	Paire		9	9	18
	Allée Erican	Du 1 au 30			23	30	53
	Allée Beatrix	Du 1 au 21			36	31	67
	Rue Andromeda	Du 1 au 12			22	23	45
	Rue Cassopée Valmont	Du 1 au 37			50	44	94
	Rue Orion	Du 1 au 6			10	6	16

Le 24/05/2016 à 15:56

STATISTIQUES DE COUPAGE

Page 9 / 10

Périmètre géographique	Rues	Nombres de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
	Allée Antares	Du 1 au 35			34	31	65
	Rue du bureau 006	Du 0 au 0			10	6	16
Total							981
Bureau 009	Rue Hans Andersen	Du 2 au 8			31	33	64
	Clos Des Aulnes	Du 1 au 38			37	40	77
	Clos Belle Angévine	Du 1 au 22			27	26	53
	Residence Belle Helene	Du 0 au 7			34	40	74
	Senie Bellevue	Du 1 au 2			2	2	4
	Allée Des Bouvreuils	Du 1 au 4			2	2	4
	Allée Des Chardonnerets	Du 1 au 3			2	3	5
	Allée Corot	Du 1 au 18			12	14	26
	Senie Corol	Du 1 au 6			3	3	6
	Impasse Courbet	Du 1 au 3 Z			13	9	22
	Senie Delacroix	Du 1 au 1			2	2	4
	Rue Des Deux Piliers	Du 12 au 12	Paire		0	0	0
	Clos Des Eclairiers	Du 1 au 7			5	10	15
	Allée Des Fauvettes	Du 1 au 5			6	6	12
	Avenue Gauguin	Du 1 au 41			60	57	117
	Avenue Manet	Du 1 au 45 Z			31	42	73
	Rue De La Marliere	Du 8 au 34	Paire		1	1	2
		Du 9 au 31	Impaire		0	2	2
	Allée Des Mesanges	Du 1 au 7			6	6	12
	Allée Claude Moutonguet Dolori	Du 1 au 6 Z			18	31	49



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service des Affaires Juridiques et des Elections

Bureau de la Réglementation
et des Elections

ARRETE n° 2016-287
Portant modification de l'adresse
du bureau de vote n° 18 de la commune de Goussainville

LE PREFET DU VAL D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Electoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/07/000123C du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU le courrier en date du 23 juin 2016 du Maire de Goussainville sollicitant la modification de l'adresse du bureau de vote n° 18 et précisant les affectations des rues créées depuis le dernier découpage électoral ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-251 du 12 juillet 2016 portant sur la modification de l'adresse du bureau de vote n°18 et sur la mise à jour des rues affectées à chaque bureau de vote sur la commune de Goussainville ;

VU le courrier en date du 10 août 2016 de la mairie de Goussainville signalant une erreur matérielle dans la rédaction de l'arrêté préfectoral n° 2016-251 du 12 juillet 2016 ;

CONSIDERANT l'erreur matérielle lors de la rédaction de l'arrêté préfectoral n°2016-251 du 12 juillet 2016 sur le nom des rues affectées à chaque bureau de vote ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise,

ARRETE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n°2016-251 du 12 juillet 2016 susvisé, est abrogé

Article 2 : L'adresse du bureau de vote n° 18 de la commune de Goussainville est fixée comme suit :

- Salle Michel Colucci – 1 Rue Malcolm X

023

Article 3 : la répartition des bureaux de vote de la commune de Goussainville s'établit comme suit :

- Bureau 1 : Mairie – Place de la Charmeuse
- Bureau 2 : Ecole maternelle Pasteur (1) – 4 avenue du Docteur Roux
- Bureau 3 : Ecole maternelle Gabriel Péri (1) – 10 boulevard Raymond Lefèvre
- Bureau 4 : Salle des Fêtes du Vieux Pays – Place Hyacinthe Drujon
- Bureau 5 : Ecole élémentaire Paul Langevin (1) – 24 boulevard de Verdun
- Bureau 6 : Ecole Anatole France (1) – 19 rue Anatole France
- Bureau 7 : Ecole élémentaire Germaine Vié (1) – 14 rue Pierre Sémard
- Bureau 8 : Ecole élémentaire Germaine Vié (2) – 14 rue Pierre Sémard
- bureau 9 : Ecole Jean Jaurès – Avenue de Chantilly
- Bureau 10 : Ecole Saint-Exupéry – Place de la République
- Bureau 11 : Ecole maternelle Gabriel Péri (2) – 10 boulevard Raymond Lefèvre
- Bureau 12 : Ecole élémentaire Paul Langevin (2) – 24 boulevard de Verdun
- Bureau 13 : Ecole Anatole France (2) – 19 rue Anatole France
- Bureau 14 : Ecole Yvonne de Gaulle – Place Sidney Bechet
- Bureau 15 : Ecole maternelle Pasteur (2) – 4 avenue du Docteur Roux
- Bureau 16 : Ecole maternelle Jacques Prévert – Avenue Hélène Boucher
- Bureau 17 : Salle Paul Eluard – avenue de Montmorency
- Bureau 18 : Salle Michel Colucci – 1 rue Malcolm X
- Bureau 19 : Centre de Loisirs Jules ferry – rue Jean Gaston Rousseau
- Bureau 20 : Ecole élémentaire Jean Moulin – rue Antoine Demusois
- Bureau 21 : Ecole élémentaire Jacques Prévert – avenue Hélène Boucher

Article 4 : Les rues affectées à chaque bureau de vote figurent aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise et le Maire de Goussainville, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département du Val d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 16 août 2016

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Daniel BARNIER

Liste des rues par Bureau de Vote

BV 1
Mairie
Place de la Charmeuse
Avenue Jacques Potel
Boulevard Paul Vaillant Couturier (du N° 97 au N° 125 et du N° 72 au N° 84)
Boulevard Roger Salengro (du N° 1 au N° 15 et du N° 2 au N° 20)
Place de la Charmeuse
Rue Charles Baudelaire
Rue Denis Papin (du N° 2 au N° 4 et du N° 1 au N° 3)
Rue des Bergeronnettes
Rue des Colibris
Rue des Fauvettes
Rue des Jasmins
Rue des Lilas
Rue des Mésanges
Rue des Pinsons
Rue des Rouges Gorges
Rue des Tulipes
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
Rue Etienne Dolet
Rue Jean-Gaston Rousseau
Rue Louise Michel
Rue Pablo Neruda
Rue Pierre Sarrazin (du N° 31 au N° 999 et du N° 24 au N° 998)
Rue Ronsard

Liste des rues par Bureau de Vote

BV2
École Maternelle PASTEUR (1)
4 avenue du Docteur Roux
Avenue de la Source
Avenue Séverine
Avenue Thiers
Boulevard Jules Ferry (du N° 1 au N° 53 et du N° 2 au N° 50)
Chemin de Louvres
Rue Arago
Rue Cambacérés
Rue Cyprien Samson
Rue de Fleurus
Rue de la Montagne
Rue Edouard Vaillant
Rue Lazare Carnot
Rue Marat
Rue Robespierre
Rue Rolland
Rue Rouget de l'Isle

Liste des rues par Bureau de Vote

BV 3
Ecole Maternelle GABRIEL PÉRI (1)
10 Boulevard Raymond Lefevre
Avenue de la Renaissance (du N° 29 au N° 999 et du N° 40 au N° 998)
Boulevard Raymond Lefevre (du N° 1 au N° 67 et du N° 2 au N° 56)
Boulevard Roger Salengro (du N° 75 au N° 103 et du N° 58 au N° 76)
Rue Arthur Melin
Rue Baudin
Rue Bernard Palissy
Rue Camille Blanc
Rue Claude Debussy
Rue Clouet
Rue David Tabakoff (du N° 1 au N° 15 et du N° 2 au N° 10)
Rue de la Fraternité
Rue des Panoramas
Rue du Plateau
Rue Eugène Varlin (du N° 1 au N° 35 et du N° 2 au N° 68)
Rue Germain Pilon
Rue Jean Gougeon
Rue Ramus
Rue Raspail (du N° 23 au N° 999 et du N° 24 au N° 998)
Rue Roger Gaston
Rue Saint Denis

Liste des rues par Bureau de Vote

BV 4	
Salle des Fêtes du Vieux Pays	
Place Hyacinthe Drujon	
Avenue de la Gare	Rue des Artisans
Avenue des Frères Lumière	Rue du Bassin
Avenue des Jardins	Rue du Pont
Avenue Jacques Anquetil	Rue du Pont de la Brèche
Avenue Marcel Cerdan	Rue du Pont prolongé
Boulevard du Général de Gaulle (du N° 65 au N° 999 et du N° 66 au N° 998)	Rue du Président Roosevelt
Chemin de Gonesse	Rue du Vieux Moulin
Chemin de la Vierge	Rue Eugénie
Chemin de l'Orme de la Garde	Rue Ferdinand de Lesseps
Chemin de Saint-Denis	Rue Gaspard Monge
Chemin départemental 47	Rue Gaston Monmousseau
Chemin des Vergers	Rue Gaudry
Chemin du Pont de l'Etang	Rue Georgette
Chemin rural N° 1 de Villiers le Bel à Goussainville	Rue Gustave Eiffel
Chemin rural N° 12	Rue Henriette
Chemin Vicinal N° 5	Rue Jean Monnet
Impasse de la Gare	Rue Jean-Pierre Timbaud
Impasse du Bassin	Rue Joseph Cugnot
Place du Huit Mai 1945	Rue Joseph Jacquard
Place Hyacinthe Drujon	Rue Le Corbusier
Route de Roissy (Voie Rosière)	Rue Le Notre
Rue Alice	Rue Léonard de Vinci
Rue Ambroise Croizat	Rue Madeleine
Rue Augustin Fresnel	Rue Marc Seguin
Rue Brûlée	Rue Robert Moinon
Rue Claude Chappe	Rue Winston Churchill
Rue Clément et Lucien Matheron	Ruelle des Bourdes
Rue de la Suf	Ruelle Gaubourget
Rue de la Talmouse	

Liste des rues par Bureau de Vote

BV 6
Ecole Anatole FRANCE (1)
19 rue Anatole France
Avenue de la République (du N° 17 au N° 999 et du N° 16 au N° 998)
Avenue des Tilleuls (du N° 95 au N° 999 et du N° 88 au N° 998)
Boulevard Roger Salengro (du N° 17 au N° 73 et du N° 22 au N° 56)
Rue Anatole France
Rue Corot
Rue David Hascal
Rue de Bir Hakeim
Rue de la Famille Solomon
Rue des Alpes
Rue du Jura
Rue Henri Fabre
Rue Jules Guesde
Rue Lucien Mèche
Rue Ponsard
Rue Simon Bolivar

Liste des rues par Bureau de Vote

BY 7
Ecole Elémentaire Germaine VIE (J)
14 rue Pierre Sémard
Avenue Albert Sarraut (du n° 95 au n° 999 et du n° 158 au n° 998)
Boulevard de Verdun (du N° 33 au N° 999 et du N° 24 au N° 998)
Boulevard des Buttes Chaumont
Boulevard des Frères Montgolfier (du N° 2 au n° 26)
Place Danielle Casanova
Rue Auguste Blanqui
Rue Danton
Rue de la Plaine
Rue de l'Echelle
Rue Edmond Chartrel
Rue Georges Politzer
Rue Pierre Sémard (du N° 12 au N° 999)

Liste des rues par Bureau de Vote

B.V.3
Ecole Elémentaire Germaine VIE (2)
14 rue Pierre-Semard
Boulevard des Frères Montgolfier (du N° 28 au N° 30)
Boulevard Henri Dunant
Impasse de la Motte Picquet
Place Descartes
Place Voltaire
Rue Cambronne
Rue de la Convention
Rue Julian Grimau
Rue Martin Luther King
Rue Mirabeau
Rue Ernesto "Che" Guevara
Rue Angela Davis
Rue Rosa Parks
Rue Léopold Sédar Senghor
Rue Salvador Allende
Allée Nâzîm Hikmet
Rue Missak Manouchian
Allée André Chesnot

Liste des rues par Bureau de Vote

BV 10
Ecole SAINT-EXUPERY
Place de la République
Allée du 5 Décembre 1962
Avenue Albert Sarraut (du n° 1 au n° 13 et du n° 2 au n° 68)
Avenue Buffon
Avenue Chateaubriand
Avenue de Genève
Avenue de la Haye
Avenue Diderot
Avenue du Docteur Broquet
Avenue du Six Juin 44
Avenue Hoche
Avenue Marceau
Impasse Hoche
Place de la République
Place Michelet
Rue André Bernard
Rue Béranger
Rue Pierre de Coubertin
Square Balzac
Square Lamartine

Liste des rues par Bureau de Vote

RV 1
Ecole Maternelle GABRIEL PÉRI (2)
10 Boulevard Raymond Lefevre
Boulevard Marcel Dassault
Boulevard Pasteur (du N° 31 au N° 999 et du N° 36 au N° 998)
Boulevard Roger Salengro (du N° 105 au N° 147 et du N° 78 au N° 100)
Cité des Acacias
Place Jean Baptise Clément
Rue Camélinat
Rue Camille Pelletan
Rue des Acacias
Rue des Amandiers
Rue des Chênes
Rue des Marguerites
Rue des Platanes
Rue des Rosiers
Rue des Violettes
Rue du Cottage Lafayette
Rue Gaston Couté
Rue Jacques Brel
Rue Lacordaire
Rue Paul Lafargue
Rue Saint Charles
Rue Violet

Liste des rues par Bureau de Vote

BV 12
Ecole Elementaire Paul LANGEVIN (2)
24 Boulevard de Verdun
Avenue Albert Sarraut (du n° 15 au n° 93 et du n° 70 au n° 156)
Avenue des Tilleuls (du N°1 au N° 43 et du N° 2 au N° 46)
Boulevard de Verdun (du n° 1 au n° 11 et du n° 2 au n° 14)
Boulevard Paul Vaillant Couturier (du n° 1 au N° 51 et du N° 2 au N° 54)
Rue Ampère
Rue Charles Delescluze
Rue de France
Rue de la Bastille
Rue de l'Espérance
Rue Henri Vuillemin
Rue Nouvelle
Rue Philippe Lebon
Rue Raoul Rigault
Rue du Mahatma Gandhi

Liste des rues par Bureau de Vote

BV13
Ecole Anatole FRANCE (2)
19 rue Anatole France
Avenue de la Renaissance (du N° 1 au N° 27 et du N° 2 au N° 38)
Avenue des Oiseaux
Boulevard Paul Vailland Couturier (du N° 127 au N° 999 et du N° 86 au N° 998)
Boulevard Raymond Lefèvre (du N° 69 au N° 999 et du N° 58 au N° 998)
Rue Bergonie
Rue David Tabakoff (du N° 17 au N° 999 et du N° 12 au N° 998)
Rue des Bois
Rue des Bouvreuils
Rue des Merles
Rue des Pierrots
Rue des Rossignols
Rue Emile Combes
Rue Eugène Varlin (du N° 37 au N° 999 et du N° 70 au N° 998)
Rue Gounod
Rue Jean-Baptiste Lafontaine
Rue Paul Painlevé
Rue Raspail (du N° 1 au N° 21 et du N° 2 au N° 22)

Liste des rues par Bureau de Vote

BV 14
Ecole Yvonne de GAULLE
Place Sidney Bechet
Allée du Jeu de Paume
Allée Edith Piaf
Allée Joséphine Baker
Allée Lucienne Delyle
Allée Tino Rossi
Avenue Georges Brassens
Boulevard Roger Salengro (du n° 149 au n° 999 et du n° 102 au n° 998)
Place Sidney Bechet
Impasse Georges Brassens
Rue d'Alembert
Rue de la Motte Picquet
Rue Maurice Chevalier
Rue Verlaine
Rue Vincent Scotto

Liste des rues par Bureau de Vote

B.V. 15
Ecole Maternelle PASTEUR (2)
4 avenue du Docteur Roux
Avenue des Glycines
Avenue du Docteur Roux
Avenue Gambetta
Boulevard du Général de Gaulle (du n° 1 au n° 63 et du n° 2 au n° 64)
Rue Beethoven
Rue de la Vallée
Rue des Bleuets
Rue des Gardes
Rue des Lys
Rue des Pensées
Rue des Peupliers
Rue des Primevères
Rue du Crouit
Rue du Docteur Vaillant
Rue Ferdinand Buisson
Rue Fernand Pelloutier
Rue Gaston Gressier
Rue Jean Berthaud
Rue Jean Sébastien Bach
Rue Léon Bourgeois
Rue Lucien Roullier
Rue Mozart
Rue Petion
Rue Pierre Lescaut
Rue Raymond Lapchin
Rue Victor Basch

Liste des rues par Bureau de Vote

	BV 16
	Ecole Maternelle Jacques-PRÉVERT
	Avenue Hélène Boucher
	Chemin des Ecoliers
	Rue Claude Bernard
	Rue David Wakx
	Rue de Clignancourt
	Rue de l'Egalité
	Rue François Chaumette
	Rue Gutenberg
	Rue Hélène Boucher
	Rue Madeleine Renaud
	Rue Maryse Bastié
	Rue Montaigne

Liste des rues par Bureau de Vote

BV 17
Salle Paul ELIARD
Avenue de Montmorency
Avenue de Montmorency
Avenue des Demoiselles
Impasse Jean-Louis Barrault
Rue Françoise Dolto
Rue Gérard Philippe
Rue Grace Kelly
Rue Greta Garbo
Rue Jean Vilar
Rue Marguerite Duras
Rue Maria Callas
Rue Régine Cavagnoud
Rue Romy Schneider
Rue Simone Signoret

Liste des rues par Bureau de Vote

	BV 18
	Salle Miché Colucci
	1 rue Malcolm X
Allée Maurice Ravel	
Boulevard de Verdun (du N° 13 au N° 31 et du N° 16 au N° 22)	
Boulevard Cognacq Jay	
Boulevard Pasteur (du N° 1 au N° 29 et du N° 2 au N° 34)	
Rue Alfred de Musset	
Rue Armand Deleuze	
Rue du Marché	
Rue du Vert Galant	
Rue Edmond Rostand	
Rue Eugène Gathé	
Rue Marie Rose Madeline	
Rue Massenet	
Rue Millet	
Rue Pierre Sémard (du N° 2 au N° 10)	
Rue Robert Peltier	
Rue Roger Grosman	
Rue Malcolm X	
Allée Dolores Ibárruri	
Allée André Marcel Lamarre	

Liste des rues par Bureau de Vote

BV 19
Centre de Loisirs Jules FERRY
Rue Jean Gaston Rousseau
Avenue de la République (du n° 1 au n° 15 et du n° 2 au n° 14)
Avenue des Tilleuls (du n° 48 au n° 86 bis et du n° 45 au n° 93)
Boulevard Paul Vaillant Couturier (du n° 53 au n° 95 et du n° 56 au n° 70)
Place Victor Hugo
Rue Branly
Rue de Liège
Rue Denis Papin (du n° 6 au n° 998 et du n° 5 au n° 999)
Rue du Docteur Charcot
Rue Ela Contantinide
Rue Larousse
Rue Parmentier
Rue Pierre Curie
Rue Pierre Sarrazin (du n° 1 au n° 29 et du n° 2 au n° 22)
Rue Saint Just

Liste des rues par Bureau de Vote

BV/20
Ecole Elémentaire Jean MOULIN
Rue Antoine Demusois
Impasse des Châtaigniers
Impasse des Mûriers
Impasse des Noisetiers
Rue de la Pépinière
Rue du Colonel Fabien
Rue Georges Pitard
Rue Jean Moulin
Rue Marcel Cachin
Rue Yves Farge

Liste des rues par Bureau de Vote

BV 21
École Élémentaire Jacques PREYER
Avenue Hélène Boucher
Allée de la Plaine des Jeux
Allée des Jeux d'enfants
Allée du Grand Arbre
Allée du Petit Merisier
Allée Traversière
Chemin Bas
Chemin des Maisons Carrées
Chemin du Début
Chemin du Mail
Chemin Haut
Rue Antoine Demusois
Rue Daniel Sorano
Rue des Dames
Rue Marcel Carné
Rue Marcel Pagnol
Rue Michel Simon
Rue Pablo Picasso



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE
DIRECTION des COLLECTIVITES
LOCALES et des AFFAIRES
JURIDIQUES

Service des Affaires juridiques et des
Elections

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRETE N° 035/16-UER/P/CD

RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION CONCERNANT LA ROUTE
NATIONALE 184 DANS LES DEUX SENS - DIFFERENTES BRETELLES

Le Préfet du VAL-D'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National de Mérite

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-d'Oise en date du 12 août 2016,

VU l'avis favorable de Monsieur le Commandant de la Compagnie Autoroutière Nord Île-de-France en date du 11 août 2016,

VU l'avis favorable de la DiRIF en date du 16 août 2016,

CONSIDÉRANT que les travaux de réparation des dispositifs de retenue sur la route nationale 184 dans les deux sens nécessitent la fermeture de différentes bretelles entraînant des déviations en et hors agglomération

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers du chantier et des usagers utilisant les voies publiques,

340

.../..

SUR proposition de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de, l'aménagement

ARRETE

ARTICLE 1 - Le chantier de construction d'une glissière béton en terre plein central de la N184 entre les PR 02+000 et 01+650 nécessitent la fermeture de la section courante dans le sens extérieur (Beauvais-Versailles) deux nuits entre 22 h 00 et 5 h 00 au cours de la période du 29 août 2016 au 2 septembre 2016.

Fermeture des deux voies de la N184 au PR 02+000,

Des déviations de circulation seront mises en place et emprunteront les itinéraires suivants :

Sortir vers "Art de Vivre", prendre la rue des Frênes, tourner à droite pour rejoindre la N184 par le Boulevard de l'Oise.

N184 intérieure – Tourne à gauche vers le boulevard de l'Oise :
Poursuivre sur la N184, sortir à Art de Vivre et prendre la déviation ci-dessus.

ARTICLE 2 - Différentes bretelles de la route nationale 184 dans le sens intérieur (Versailles-Beauvais) seront fermées à la circulation deux nuits entre 21 h 30 et 5 h 00 au cours de la période du 29 août 2016 au 2 septembre 2016.

2-1 : Bretelle de sortie de l'autoroute A15 dans le sens Paris-Provence en direction de Beauvais et Versailles :

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Poursuivre sur l'A15, sortir au diffuseur n° 9, faire demi tour, reprendre A15 vers Paris et sortir au diffuseur n° 7 vers Beauvais ou Versailles.

2-2 : Bretelle de sortie du diffuseur du Parc de la route nationale 184 dans le sens intérieur (Versailles-Beauvais) :

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Poursuivre sur la N184, sortir au diffuseur suivant au feu tricolore prendre à droite, au giratoire la première à droite et continuer tout droit afin de rejoindre la rue Louise Weiss.

Ces bretelles (articles 2-1 et 2-2) seront fermées simultanément.

ARTICLE 3 - Les mesures d'exploitation et de la signalisation de chantier seront conformes aux dispositions interministérielles de la signalisation routière et de ses textes modificatifs «le Livre I – Huitième Partie – Signalisation temporaire». Les dispositifs des mesures d'exploitation seront mis en place par la DiRIF/SEER - AGER Nord - Unité d'exploitation de la Route d'Eragny sur Oise, CEI de Fontenay en Paris.

.../..

ARTICLE 4 - Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers, par des panneaux de signalisation réglementaires qui seront mis en place selon les modalités de l'article 3. Cette signalisation sera conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – Huitième Partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le Commandant de la Compagnie autoroutière Nord Île-de-France, Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique du Val-d'Oise, Monsieur le Directeur des Routes Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'U.E.R. d'Eragny sur Oise, 1 rue Léo Lagrange à Eragny-sur-Oise et inséré au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à CERGY-PONTOISE
Le 18 août 2016

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général


Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE
DIRECTION des COLLECTIVITES
LOCALES et des AFFAIRES
JURIDIQUES

Service des Affaires juridiques et des
Elections

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRETE N° 037/16-UER/P

RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION CONCERNANT LA ROUTE
NATIONALE 184 DANS LE SENS INTERIEUR - DIFFÉRENTES BRETELLES

Le Préfet du VAL-D'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National de Mérite

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'avis favorable de Monsieur le Commandant de la Compagnie Autoroutière Nord Île-de-France en date du 11 août 2016,

VU l'avis favorable de la DiRIF en date du 16 août 2016,

CONSIDÉRANT que les travaux de réparation des dispositifs de retenue sur la route nationale 184 dans le sens intérieur nécessitent la fermeture de différentes bretelles entraînant des déviations en et hors agglomération

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers du chantier et des usagers utilisant les voies publiques,

.../...

SUR proposition de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement

ARRETE

ARTICLE 1 - Différentes bretelles de la route nationale 184 dans le sens intérieur (Versailles-Beauvais) seront fermées à la circulation la journée entre 9 h 30 et 16 h 00 au cours de la période du 29 août 2016 au 2 septembre 2016.

1-1 : Bretelle d'accès depuis la Z.I. des Béthunes vers la N184 en direction de Beauvais :

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Faire demi-tour au giratoire et prendre successivement l'avenue des Béthunes, l'avenue de la Mare et l'avenue du Fond de Vaux pour rejoindre la N184 au niveau du diffuseur "Fond de Vaux".

1-2 : Bretelle de sortie de la N184 intérieure vers l'A115 en direction de Paris :

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Poursuivre sur la N184, sortie au diffuseur de "Frépillon" (D44), faire demi tour afin de reprendre la N184 en direction de Cergy puis l'A115 vers Paris.

ARTICLE 2 - Les mesures d'exploitation et de la signalisation de chantier seront conformes aux dispositions interministérielles de la signalisation routière et de ses textes modificatifs « e Livre I – Huitième Partie – Signalisation temporaire ». Les dispositifs des mesures d'exploitation seront mis en place par la DiRIF/SEER - AGER Nord - Unité d'exploitation de la Route d'Eragny sur Oise, CEI de Fontenay en Parisis.

ARTICLE 3 - Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers, par des panneaux de signalisation réglementaires qui seront mis en place selon les modalités de l'article 2. Cette signalisation sera conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – Huitième Partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 4 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le Commandant de la Compagnie autoroutière Nord Île-de-France, Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique du Val-d'Oise, Monsieur le Directeur des Routes Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'U.E.R. d'Eragny sur Oise, 1 rue Léo Lagrange à Eragny-sur-Oise et inséré au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à CERGY-PONTOISE
Le 17 août 2016

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général


Daniel BARNIER

051



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

**DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**Service des Affaires Juridiques et des
Elections**

**Bureau de la Réglementation
et des Elections**

ARRETÉ N° 2016 – 289

autorisant la Société RTE CNER STH à survoler le département dans le cadre des visites annuelles et entretiens du réseau de transport d'électricité à haute tension en Ile de France par la Société RTE CNER STH, sur les communes de Ableiges, Bouqueval, Cergy, Chars, Cormeilles-en-Parisis, Courcelles-sur-Viosne, Groslay, La Frette-Sur-Seine, Herblay, Le Perchay, Le Plessis-Gassot, Méry-sur-Oise, Montmagny, Moussy, Pierrelaye, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Sagy, Saint-Ouen-l'Aumone, Sarcelles, Us, et Villiers-le-Bel, du 22 au 26 aout 2016

**Le Préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'aviation civile et notamment son article R.131-1;

VU l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des rassemblements de personnes ou d'animaux

VU l'arrêté du 17 novembre 1958 relatif à la circulation aérienne des hélicoptères ;

VU l'arrêté du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2014 relatif a la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 de la Commission du 26 septembre 2012 établissant les règles de l'air communes et des disposition opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne (SERA) et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 1035/2011 ainsi que les règlements (CE) n° 1265/2007, (CE) n° 1794/2006, (CE) n° 730/2006, (CE) n°1033/2006 et (UE) n°255/2010;

VU la circulaire n°INT/D0100096C du 19 mars 2001 relative à la durée des dérogations de survol délivrées aux entreprises de travail aérien ;

VU la demande présentée le 22 juillet 2016 par la Société RTE CNER STH sise – 225, chemin de la Croix-Blanche – 13300 SALON DE PROVENCE, sollicitant une dérogation le survol des communes de Ableiges, Bouqueval, Cergy, Chars, Cormeilles-en-Parisis, Courcelles-sur-Viosne, Groslay, La Frette-Sur-Seine, Herblay, Le Perchay, Le Plessis-Gassot, Méry-sur-Oise, Montmagny, Moussy, Pierrelaye, Pontoise Puiseux-Pontoise, Sagy, Saint-Ouen-l'Aumone, Sarcelles, Us, et Villiers-le-Bel, du 22 au 26 aout 2016.

VU l'avis DGPN/DCPAF/EM/BPA n°16-128 du 28 juillet 2016 du directeur central de la police aux frontières – bureau de la police aéronautique

VU l'avis n° 1524DSAC-N/SR2/AG (n°57) du 18 aout 2016 du directeur de l'aviation civile Nord ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1er : la Société RTE CNER STH – 225, chemin de la Croix-Blanche – 13300 SALON DE PROVENCE, représentée par Monsieur Sébastien NOVARA, est autorisée à survoler le département du Val-d'Oise et notamment les communes de Ableige, Bouqueval, Cergy-Pontoise, Chars, Corneilles-en-Parisis, Groslay, La Frette-Sur-Seine, Le Perchay, Le Plessis-Gassot, Mery-sur-Oise, Montmagny, Moussy, Sarcelles, Villiers-le-Bel, Herblay, Mery-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumone, Courcelles-sur-Viosne, Le Perchay, Moussy, Pontoise, Puisseux-Pontoise, Sagy, Villiers-le-Bel et Us pour la visite du réseau de transport d'électricité à haute tension en Ile de France du 22 au 26 aout 2016.

La dérogation aux règles de survol est accordée aux pilotes et aéronefs concernés exploités par la Société RTE CNER STH, ci-après dénommée l'exploitant. Elle ne dispense pas l'exploitant du respect des restrictions relatives à l'espace aérien et des autres règlements concernant les activités pratiquées.

Prescriptions particulières :

I – CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 2 : Les survols seront effectués au moyen d'un aéronef de type EC 135, immatriculé FHPRS exploité en classe de performance I.

ARTICLE 3 : Les survols seront effectués par le pilote mentionné dans le dossier à l'appui de la demande de dérogation, à savoir M. Franck ARRESTIER.

ARTICLE 4 : Les documents de bord de l'appareil prévu pour cette opération, la licence et les qualifications du pilote et sa déclaration de niveau de compétences devront être conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Les survols ne pourront s'effectuer que conformément à l'arrêté ministériel du 24 juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale, notamment à son paragraphe 5.4 qui stipule que seules les personnes ayant une fonction en relation avec le but du vol effectué seront autorisées à être à bord.

ARTICLE 6 : L'exploitant et son personnel, notamment les équipages de conduite, devront utiliser le manuel d'activités particulières de l'exploitant pour l'exécution des missions, se conformer aux consignes énoncées par ce manuel et veiller à sa stricte application (chapitre 3 de l'annexe à l'arrêté du 24 juillet susvisé). Toute section de ce manuel utile au déroulement d'une mission devra être présente à bord de l'aéronef.

ARTICLE 7 : Les survols ne pourront s'effectuer que par conditions météorologiques de vol à vue de jour

ARTICLE 8 : la présence à bord de toute personne n'ayant pas une fonction en relation avec le but du vol effectuée est interdite.

II – CONDITIONS SPECIFIQUES

ARTICLE 9 : le vol en dérogation aux hauteurs de survol ne sera autorisé que si les conditions météorologiques suivantes sont réunies :

- Visibilité en vol : 5 000 mètres
- Distance horizontale par rapport aux nuages : 1 500 mètres
- Distance verticale par rapport aux nuages : 300 mètres

ARTICLE 10 : Les survols seront effectués selon l'itinéraire proposé dans le dossier de l'Exploitant, dans le respect des conditions techniques jointe en annexe et a une distance d'au moins 150 mètres par rapport a toute personne, tout véhicule et tout obstacle artificiel. Il est à noter que l'organisme de la circulation aérienne compétent pourra imposer un itinéraire différent et une altitude différente strictement supérieure en fonction des contraintes liées à la sécurité des vols

ARTICLE 11 : Le pilote devra se conformer aux dispositions de l'article R 131-1 du code de l'aviation civile et du paragraphe 3.1.2 des règles de l'air (RDA). Il devra s'assurer qu'il pourra, à tout moment au cours de sa mission, en cas de panne moteur ou en cas d'urgence, effectuer un atterrissage d'urgence sur une aire libre de toute personne et dégagée de tout obstacle.

ARTICLE 12 : Pour le survol des usines isolées et toutes autres installations à caractère industriel situées en dehors des agglomérations au sens de l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux et pour le survol des sites portant une marque d'interdiction de survol conformément à l'arrêté du 15 juin 1959 précisant les marques distinctives à apposer sur les hôpitaux, centre de repos ou autre établissement ou exploitation pour en interdire le survol à basse altitude, le pilote devra obtenir l'accord préalable des responsables de ces installations ou établissements et l'altitude de vol ne pourra être inférieure à 1000 ft AGL.

ARTICLE 13 : L'exploitant contactera les organismes de la circulation aérienne suivants, avec un préavis de 72 heures :

- la subdivision contrôle de Roissy (01 74 37 86 18),
- la tour de contrôle du Bourget (01 48 62 53 00 ou 04),
- la tour de contrôle de Pontoise (01 30 31 13 25)

L'Exploitant devra contacter pour information les aérodromes d'aviation générale non contrôlés d'Enghien-Moisselles et des Mureaux.

ARTICLE 14 : Le polygone délimité par les points suivants est une zone interdite à la prise de vue aérienne par appareil photographie, cinématographique ou tout autre capteur:

A:N49°04'12"/E002°05'44", B:N49°04'06"/E002°05'37" C:N49°04'16"/E002°05'20"
D:N49°04'21"/E002°05'25".

ARTICLE 15 : Toute modification concernant les pilotes ou les aéronefs susvisés devra faire l'objet d'un accord préalable de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord (01 69 57 60 00 poste 74 54 ou 75 43 ou travail-aerien-idf-bf@aviation-civile.gouv.fr).

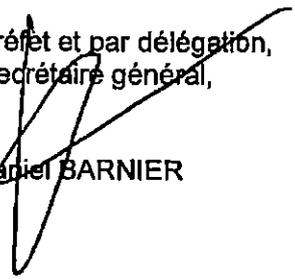
ARTICLE 16 : La société est tenue d'aviser le bureau de la police aéronautique préalablement pour chaque vol ou chaque groupe de vols, en indiquant les horaires et les lieux précis survolés pour les nécessités de la mission projetée (bureau de la police aéronautique - Tél. 01 39 56 71 25).

ARTICLE 17 : Tout accident ou incident devra être immédiatement signalé au bureau de la police aéronautique (Tél. : 01 39 56 71 25) ou en cas d'impossibilité de joindre ce service, à la salle d'information et de commandement de la DCPAF (Tél 01 49 27 41 28 – H 24 dcpaf-cic@interieur.gouv.fr).

ARTICLE 18 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le directeur de l'aviation civile Nord, le chef de bureau de la police aéronautique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 18 août 2016

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Daniel BARNIER

ANNEXE à l'avis technique n°57

Fiche technique n°9

issue du guide « autorisations de survols basses hauteurs en travail aérien »

9	ENTRETIEN DE RESEAU - VFR JOUR	<i>En agglomération ou sur un rassemblement de personnes</i>
---	--------------------------------	--

Caractéristiques de l'activité

Survol à très basse hauteur parfois de l'ordre de quelques mètres pendant de courtes périodes.

Vol stationnaire réservé aux hélicoptères multimoteurs, disposant d'un niveau de performances approprié. Réparation de lignes électriques, survol à faible vitesse de pipeline.

Manuel d'Activités Particulières (M.A.P.)

Un M.A.P. doit avoir été déposé au service compétent de l'aviation civile ou une attestation/autorisation de travail aérien avec un aéronef étranger doit avoir été délivrée. Il doit mentionner, pour l'activité particulière concernée, la formation et le maintien de compétence de l'équipage.

Aéronefs autorisés (Titulaires d'un certificat de navigabilité de niveau OACI valide ou pour un ULMI de classe 5, d'une carte d'identification valide)

Hélicoptères multimoteurs

Équipage

Équipage minimum de conduite prévu au manuel de vol (ou manuel exploitant si plus exigeant) et un observateur

Déclaration de Niveau de Compétence (D.N.C.)

Contrôle annuel, effectué par un responsable désigné par l'exploitant, dans l'activité concernée, et portant, en particulier, sur toutes les procédures d'urgence et de panne et les procédures opérationnelles spécifiques. Ce contrôle pourra ne pas être exigé si les pilotes justifient d'une expérience récente dans cette activité au cours des six mois précédents.

Préparation du vol

Prise en compte effective de l'environnement de la zone de travail avec reconnaissance préalable du site en cas de travaux d'entretien.

Prévoir des aires de recueil proches du tracé de l'ouvrage

Conduite du vol

Pour la mise en place, la vitesse minimale doit être supérieure ou égale à la vitesse de sécurité au décollage (VSD) sauf si les performances de l'hélicoptère lui permettent d'acquiescer, dans les conditions du vol, cette vitesse de sécurité et de maintenir ses performances ascensionnelles après avoir évité tous les obstacles, malgré la panne du groupe moto-propulseur le plus défavorable.

Actions spécifiques

L'information des riverains ainsi que l'évacuation de tout ou partie de la zone concernée pourront, dans certains cas, être décidées par le préfet du département.

Les modifications éventuelles de l'appareil dues à ce type d'activité devront avoir été approuvées par l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (AESA) ou par l'Etat d'immatriculation de l'appareil.

Hauteur et distance minimale

Hauteur minimale : adaptée au travail à effectuer

Distance minimale par rapport aux habitations (l'ouvrage étant exclu): 2DR



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE
DIRECTION des COLLECTIVITES
LOCALES et des AFFAIRES
JURIDIQUES

Service des Affaires juridiques et
des Elections

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRETE n° 2016-293

réglementant temporairement la vitesse du PR 19+700 au PR 21+100 sens Paris Lille et du PR 21+200 au PR 19+550 sens Lille Paris suite à des travaux de mise en conformité de l'éclairage

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Aviation Civile,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau national,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves LATOURNERIE, en qualité de Préfet du Val-d'Oise,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-027 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Bruno MOUGET - Directeur des Collectivités locales et des Affaires juridiques,

.../...

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2007-359 du 19 mars 2007 pris en application de l'article 7 du décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-4703 du 18 novembre 2000, relatif à la police sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle,

Vu l'arrêté préfectoral réglementant temporairement la vitesse du PR 19+700 au PR 21+100 sens Paris Lille et du PR 21+200 au PR 19+550 sens Lille Paris suite à des travaux de mise en conformité de l'éclairage, sont autorisés durant la période comprise entre le 22 août et le 16 décembre 2016,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire (Livre I - huitième partie - Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national,

Vu la circulaire du Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie fixant le calendrier 2016, des jours "hors chantiers",

Vu la demande du 25 août 2016 et le dossier d'exploitation sous chantier établi par Sanef,

Vu l'avis de Monsieur le Commandant de la Compagnie autoroutière du Nord Ile de France, en date du 25 août 2016,

Considérant que ce chantier est un chantier "non courant" au sens de la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation au droit de l'emprise du chantier

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise.

ARRETE

ARTICLE 1 : Par dérogation à l'article n° 11 de l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier en date du 23 décembre 1996 pour le département du Val-d'Oise, la limitation de vitesse du PR 19+700 au PR 21+100 sens Paris Lille et du PR 21+200 au PR 19+550 sens Lille Paris suite à des travaux de mise en conformité de l'éclairage, est autorisée durant la période comprise entre le 22 août et le 16 décembre 2016.

Dérogation à l'article n°11

La vitesse sera réduite à 90 km/h

.../..

ARTICLE 2 : La limitation de la vitesse suite à des travaux de mise en conformité de l'éclairage du PR 20+000 au PR 21+000 sens Paris Lille et Lille Paris nécessite les restrictions suivantes :

La vitesse sera réduite à 90 km/h entre le PR 19+700 et le PR 21+100 dans le sens Paris Lille et entre le PR 21+200 au PR 19+550 dans le sens Lille Paris entre le 22 août et le 16 décembre 2016.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire de chantier sera mise en place et entretenue par les services du centre d'exploitation Sanem district de Senlis.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 6 novembre 1992.

Les dispositifs de signalisation seront conformes au manuel du Chef de Chantier (Routes à Chaussées Séparées - édité par le SETAR).

La signalisation verticale sera adaptée aux caractéristiques géométriques du site.

La signalisation de police permanente ne devra pas être contradictoire avec une mesure d'exploitation prise pour un chantier.

ARTICLE 4 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans le même délai.

ARTICLE 6 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le Sous-Préfet, de Sarcelles, Monsieur le Préfet chargé de l'aéroport de Roissy, Monsieur le Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, Monsieur le Commandant de la Compagnie autoroutière du Nord Ile de France, Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-d'Oise, Monsieur le Directeur de la DIRIF district Nord, Monsieur le Directeur du réseau Nord de Sanem, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux et publié au bulletin d'informations administratives des services de l'Etat.

Fait à CERGY-PONTOISE
Le 26 août 2016

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général


Daniel BARNIER

059



PREFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DU PILOTAGE DES
ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination
des actions de l'État

Bureau de l'action économique et de
l'emploi

**ARRETE n° 16-01 portant composition de la commission départementale d'attribution
et de suivi de la garantie jeunes (CDAS)**

Le Préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L262-2, L262-4 et L262-7-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L6342-1 et L6342-3 du code du travail ;

Vu le décret n° 2013-880 du 1^{er} octobre 2013 relatif à l'expérimentation de la « Garantie
jeunes » ;

Vu le décret du 16 janvier 2015 nommant M. Daniel Barnier en qualité de secrétaire général
de la préfecture du Val-d'Oise ;

Vu le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves Latournerie en qualité de préfet du Val-
d'Oise ;

Vu l'arrêté du 29 février 2016 du ministère du travail, de l'emploi, de la formation
professionnelle et du dialogue social fixant la liste complémentaire des territoires concernés
par l'expérimentation de la « Garantie jeunes » ;

Vu l'arrêté n° 16-017 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Daniel Barnier,
secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

Sur proposition du préfet du Val-d'Oise

ARRETE

Article 1^{er} :

Dans le cadre du déploiement du dispositif de la garantie jeune sur le territoire du
département du Val-d'Oise, une commission départementale d'attribution et de suivi (CDAS)
est constituée.

Article 2 :

La CDAS met en œuvre les orientations fixées par le comité de pilotage régional de la garantie jeunes.

Elle s'assure de la mise en synergie des différents acteurs du territoire. A cet effet, elle organise et anime les partenariats locaux en permettant le repérage des jeunes et le bon déroulement des parcours.

Elle pilote les actions de repérage des jeunes éligibles à la garantie jeunes et décide de l'admission, du renouvellement, de la suspension ou de la sortie du dispositif.

Les règles de fonctionnement de la CDAS sont fixées par un règlement intérieur. La commission se réunit selon un calendrier fixé par son président ou son représentant.

Pour prendre ses décisions, la commission s'appuie sur les avis donnés par la (les) commission(s) locale(s) d'attribution et de suivi qui examine(nt) les dossiers de candidature des jeunes des missions locales entrés dans la garantie jeunes.

Article 3 :

La commission départementale d'attribution et de suivi est présidée par le préfet du Val-d'Oise ou son représentant. Elle est composée comme suit :

1) Membres de droit :

- le préfet de département ou son représentant ;
- le président du conseil départemental du Val-d'Oise ou son représentant ;
- les présidents des missions locales du Val-d'Oise ou leurs représentants.

2) Membres désignés parmi les acteurs impliqués dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :

- la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le préfet en charge de la politique de la ville et de l'égalité des chances ou son représentant ;
- le directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val d'Oise de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Val-d'Oise ou son représentant ;
- la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) ou son représentant ;
- la déléguée territoriale de l'agence régionale de santé (ARS) ou son représentant ;
- le directeur de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou son représentant ;
- le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val-d'Oise (SPIP) ou son représentant ;

- la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou son représentant ;
- la directrice territoriale de Pôle emploi ou son représentant ;
- La directrice de la caisse primaire d'assurance maladie du Val-d'Oise ou son représentant ;
- le directeur de la caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise ou son représentant ;
- le directeur du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) du Val-d'Oise ou son représentant ;
- le représentant des foyers de jeunes travailleurs du Val-d'Oise ou son représentant ;
- le président de l'union départementale des centres communaux d'action sociale (CCAS) ou son représentant ;
- le directeur territorial de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ou son représentant ;
- le président de la confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME) ou son représentant ;
- le président du mouvement des entreprises du Val-d'Oise (MEVO) ou son représentant ;
- le président de l'union professionnelle artisanale (UPA) du Val-d'Oise ou son représentant.

En tant que de besoin, la CDAS sollicite toute autre personne ou structure impliquée dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Des entreprises peuvent également être amenées à siéger en fonction des besoins.

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et Monsieur le Directeur régional adjoint de la DIRECCTE, directeur territorial de l'unité départementale du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le

19 AOUT 2016

Le préfet,
 Pour le Préfet,
 Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION DU PILOTAGE
DES ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination
des actions de l'Etat

Bureau de liaison
des services de l'Etat

ARRETE n° 16-077 portant délégation de signature à M. Jean-Pascal LANUIT, directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France par intérim

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code du patrimoine ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 97-1200 du 19 décembre 1997 pris pour l'application, à la ministre chargée de la culture et de la communication, du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté ministériel du 20 juillet 2016 portant nomination de M. Jean-Pascal LANUIT, directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France par intérim ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pascal LANUIT, directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France par intérim, à l'effet de signer à compter du 1^{er} septembre 2016 tous actes, décisions et conventions ci-après énumérés :

1. En matière de Monuments Historiques concernant les immeubles :

- les arrêtés d'occupation temporaire des immeubles classés et des immeubles voisins sur lesquels il est nécessaire de pénétrer pour assurer l'exécution de travaux urgents de consolidation sans lesquels la conservation de l'immeuble serait compromise (art. L.621-15 du Code du patrimoine) ;
- les décisions d'autorisation ou de refus de travaux sur des immeubles situés dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit non soumis à formalité au titre du Code de l'urbanisme (art. L.621-32 II et R.621-96 du Code du patrimoine) ;

2. En matière de Monuments Historiques concernant les objets mobiliers :

- les décisions d'accréditation d'agents auxquels les propriétaires sont tenus de présenter leurs objets mobiliers classés lors du récolement et les décisions requérant aux propriétaires détenteurs d'objets mobiliers classés de les présenter aux agents accrédités par l'autorité administrative (art. L.622-8 et R.622-25 du Code du patrimoine) ;
- les mises en demeure de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la conservation d'objets mobiliers classés (art. L.622-9 et R.622-26 du Code du patrimoine) ;
- les décisions d'exécution d'office des mesures nécessaires afin d'assurer la conservation d'objets mobiliers classés (art. L.622-9 et R.622-26 du Code du patrimoine) ;
- les arrêtés ordonnant des mesures conservatoires d'urgence ou de transfert provisoire d'un objet classé dont la conservation ou la sécurité est mise en péril (art. L.622-10 et R.622-27 du Code du patrimoine) ;
- les décisions prescrivant des travaux préalables au déplacement d'un objet inscrit, (art. L.622-28 et R.622-57 du Code du patrimoine) ;

3. En matière d'espaces protégés :

- les avis sur demande de travaux de sites inscrits hors permis de démolir (art. L.341-1 du Code de l'environnement) ;
- Les décisions donnant avis sur demande de travaux de sites classés (art. R.341-10 et 11 du Code de l'environnement) ;

Article 2 : En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Jean-Pascal LANUIT, directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France par intérim, désigne expressément, par arrêté pris au nom du préfet, la liste de ses subordonnés habilités à signer les actes, si elle est elle-même absente ou empêchée. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 29 AOUT 2016

Le préfet,



Jean-Yves LATOURNERIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION DU PILOTAGE
DES ACTIONS DE L'ÉTAT

Service de la coordination
des actions de l'État

Bureau de liaison
des services de l'État

**ARRETE n° 16- 078 donnant délégation de signature à M. Bruno CINOTTI,
directeur départemental des territoires des Yvelines**

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la route et notamment ses articles R433-1 à R433-6
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration, notamment son article 14 ;
- VU** le décret du 23 juillet 2015 nommant M. Serge MORVAN, en qualité de préfet des Yvelines ;
- VU** le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;
- VU** l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 juin 2010 portant création de la direction départementale des territoires des Yvelines ;
- VU** l'arrêté modifié n° 12339 du 24 mars 2015 portant organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

VU la décision du 16 juin 2015 du préfet de la région d'Ile-de-France, secrétaire général pour les affaires régionales, portant sur le transfert de l'activité relative aux transports exceptionnels de la DDT du Val-d'Oise à la DDT des Yvelines ;

VU la convention du 25 septembre 2015 relative à l'instruction des demandes d'autorisation de transports exceptionnels concernant le territoire du département du Val-d'Oise par la direction départementale des territoires des Yvelines ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Bruno CINOTTI, directeur départemental des Yvelines, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes relatifs aux autorisations individuelles de transports exceptionnels et ensemble de véhicules comportant plus d'une remorque, transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules présentant un caractère exceptionnel en raison de leurs dimensions ou de leur masse excédant les limites réglementaires y compris les transports de bois ronds (articles R 433-1 à R 433-6 et articles R 443-9 à R 433-20) pour le département du Val-d'Oise.

Article 2 : En application du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015, M. Bruno CINOTTI pourra subdéléguer sa signature par arrêté à ses subordonnés habilités à signer les actes visés à l'article 1. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les Yvelines et dans le Val-d'Oise.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, M. le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, M. le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise et M. le directeur départemental des territoires des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture du Val-d'Oise et de celle des Yvelines.

Fait à Cergy-Pontoise, 29 AOUT 2016

Le préfet,



Jean-Yves LATOURNERIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE n° 405 accordant la Médaille d'Honneur Agricole

**Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la Médaille d'Honneur Agricole ;

VU le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole ;

VU l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

VU le Décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la Médaille d'Honneur Agricole ;

A l'occasion de la promotion du **14 juillet 2016** ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles,

ARRETE

Article 1 : La Médaille d'Honneur Agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur COLLART Pascal**
Magasinier conseil, INVIVO GROUP, PARIS.
demeurant 16 rue Roger Dollé à LOUVRES
- **Monsieur DUARTE Hervé**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE, PARIS.
demeurant 13 allée des peupliers à ASNIERES SUR OISE
- **Madame PECILE Laurence née BOUTET**
Attachée de clientèle, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET.
demeurant 47 rue de Groslay à MONTMORENCY
- **Madame ROSOY Myriam née DUBUISSON**
Employée de banque, CRÉDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS CEDEX 12.
demeurant 7 rue des Silos à grains à EZANVILLE

Article 2 : La Médaille d'Honneur Agricole VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur DJILALI Mourad**
Cariste, YOPLAIT FRANCE, BOULOGNE .
demeurant 16 villa Louise à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur DUWER Pascal**
Responsable hippodrome, FRANCE GALOP, CHANTILLY.
demeurant 5 rue Santiago Soulas à ASNIERES SUR OISE

Article 3 : La Médaille d'Honneur Agricole OR est décernée à :

- **Madame LE CHARTIER Christine**
Secrétaire, GAMM VERT, PARIS.
demeurant Hameau de Baillon à ASNIERES SUR OISE

ARRETE

Article 4 : La Médaille d'Honneur Agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur CASANOVA Jean**
Cadre de banque, CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS CEDEX 3.
demeurant 14 hameau du Val Belloy à MARLY LA VILLE

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Sarcelles, le 06 juillet 2016

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de Sarcelles



Me 77
Denis DOBO-SCHOENENBERG



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETÉ n° 406 accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016;

**Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

Sur proposition de Monsieur de secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles

ARRETE

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Madame MONIER Marie-Louise née REA**
Adjoint au maire de ARNOUVILLE
demeurant 79 avenue Charles Vaillant à ARNOUVILLE

Médaille VERMEIL

- **Madame BORDIN Gislène née JOVINAC**
Adjoint au maire de PARIS
demeurant 20 rue des mystères de Paris à VILLIERS LE BEL

Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Madame ADVICE-DESRUISSEAUX Céliane née COMORASSAMY**
Employée de restauration, CAISSE DES ECOLES DU 13ème
ARRONDISSEMENT de PARIS
demeurant 43 rue de l'Eglise à DOMONT

- Madame **AHMED** Virginie née **POUSSIN**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de DOMONT
demeurant 34 avenue Raspail à DOMONT
- Madame **AICHA** Biby
IDE CAT A GRD 2, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 2 rue Censier à SARCELLES
- Madame **ALLAIN** Marie née **OMORES**
Médecin, MAIRIE de SAINT DENIS CEDEX
demeurant 97 avenue Charles de Gaulle à MONTMORENCY
- Madame **ALMI** Fatiha née **BENBOUDJEMA**
Aide soignante, HOPITAL COCHIN de PARIS
demeurant 4 bis avenue des Pâquerettes à LOUVRES
- Monsieur **AMAR BENABDALLAH** Miloud
Adjoint technique Principal 1ère classe, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 40 rue Victor Hugo à GARGES LES GONESSE
- Monsieur **AROSTEGUY-LAPLACE** Olivier
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de GOUSSAINVILLE
demeurant 2 rue de Roissy à GOUSSAINVILLE
- Madame **BAILLIEZ** Irène née **DÉCROCK**
Agent social 2ème classe, MAIRIE de ARNOUVILLE
demeurant 12 parc d'Orgement à GONESSE
- Madame **BASSET** Céline née **HARLAY**
Rédacteur territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS de
BOBIGNY CEDEX
demeurant 15 villa des Frênes à GONESSE
- Monsieur **BAUDIN** Eric
IDE CAT A GRD 1, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 8 allée du chemin vert à DOMONT
- Madame **BELBACHIR** Khadija née **EL IAAGOUBI**
IDE B NES CL SUP, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 11 rue Auguste Renoir à GARGES LES GONESSE
- Monsieur **BERTHE** Nicolas
Chargé de mission, GROUPE HOSPITALIER NECKER-ENFANTS MALADES de PARIS
demeurant 8 avenue Jean Jaurès à SOISY SOUS MONTMORENCY
- Madame **BOGARD** Marie-Line née **DORNEL**
Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE EPINAY SUR SEINE de EPINAY SUR SEINE
CEDEX
demeurant 4 place Charles de Gaulle à ST GRATIEN
- Monsieur **BOIDEL** Alain
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION PREVENTION
ET PROTECTION de PARIS
demeurant 4 impasse Augustine à MONTMAGNY

- **Madame BONIC Maryline née RASSON**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de PUISEUX EN FRANCE
demeurant 26 hameau des commères à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur BONIC Michel**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de PUISEUX EN FRANCE
demeurant 26 hameau des commères à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur BONNARD Frédéric**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 3 allée Jean Baptiste Lulli à SARCELLES
- **Madame BONNAY Catherine**
Rédacteur, MAIRIE de VILLERON
demeurant 19 rue Carnot à MONTMORENCY
- **Madame BROCHET Patricia née DHONDT**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de DOMONT
demeurant 3 rue des Moulins à MONTMORENCY
- **Madame BROGNIART Fabienne née DELANNOY**
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de SAINT DENIS CEDEX
demeurant 72 rue Gambetta à VILLIERS LE BEL
- **Madame BUJOLI Emmanuelle née LUBIN**
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe, MAIRIE - DIRECTION FAMILLES ET DE
LA PETITE ENFANCE de PARIS
demeurant 7 rue Berthier à BOUFFEMONT
- **Madame BURKHART Catherine née MIGNOT**
AS MED ADM CL EX, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 57 rue de Bonn à LOUVRES
- **Monsieur BWANGUE EBELLE Elie**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE de CERGY
PONTOISE CEDEX
demeurant 11-13 chemin du Tour du Parc à DEUIL LA BARRE
- **Madame CAMEL Marie-Céline**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de GOUSSAINVILLE
demeurant rue Georges Pitard à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur CANN Jean Noël**
IDE B NES CL SUP, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 13 rue Léo Lagrange à MONTMORENCY
- **Madame CARASSOU Nadia**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE de CERGY
PONTOISE CEDEX
demeurant 1 rue du Colonel Fabien à GOUSSAINVILLE
- **Madame CHADELAT Catherine née LAFON**
Technicienne de laboratoire, HOPITAL SAINT-LOUIS de PARIS
demeurant 3 rue des basses mathouzines à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur CHANE LI SEK Fabrice**
IADE CS PARAM, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 38 rue Gaëtan Pirou à ANDILLY
- **Madame CHARLERY Servane née LETRILLARD**
Adjoint technique, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
demeurant 18 rue de Lorraine à GARGES LES GONESSE
- **Madame CHENGUIN Sylvia née LONGARI**
Adjoint administratif principal 2ème classe, Mairie de Paris - DIRECTION DEMOCRATIE
de PARIS
demeurant 2 rue du Verger à LE MESNIL AUBRY
- **Monsieur COEFFET Patrice**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 200 avenue de Stalingrad à GARGES LES GONESSE
- **Madame CORREA Fanta**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de DOMONT
demeurant 18 rue des forgerons à DOMONT
- **Madame CROMBEZ Claudine née DESPAGNE**
Infirmière classe supérieure, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS de
PARIS
demeurant 8 avenue des Tilleuls à SARCELLES
- **Madame DAGNET Raymonde née JEAN**
Aide soignante classe exceptionnelle, C.H.U DE BICETRE de LE KREMLIN BICETRE
CEDEX
demeurant 46 rue Robert Schumann à LOUVRES
- **Madame DAMASE Anita née BICKOUD**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de PUISEUX EN FRANCE
demeurant 36 hameau du Fournil à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame DANDO Yveline**
Aide soignante classe supérieure, HOPITAL RENE MURET de SEVRAN
demeurant 22 rue Van Gogh à GARGES LES GONESSE
- **Madame DAOUD Myriam**
Adjoint accueil surveillance et magasinage principal 2ème classe, PARIS MUSEES de PARIS
demeurant 5 rue Louis Lebrun à SARCELLES
- **Monsieur DEBAIL Alain**
Agent de maîtrise, MAIRIE de SAINT BRICE S/FORET
demeurant 10 rue de la plante aux flamands à ST BRICE SOUS FORET
- **Madame DELLA MONICA Yvonique née FOUQUET**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE de CERGY
PONTOISE CEDEX
demeurant 4 rue Jean-Louis Barrault à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur DESNOS Stéphane**
Technicien services opérationnels classe supérieure, MAIRIE - DIRECTION DE LA
PROPRETE ET DE L'EAU de PARIS
demeurant 9 rue Maître Renault à FONTENAY EN PARISIS

- **Madame DESRIVIERES Jacqueline née FLOCAN**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 11 allée La Bruyère à SARCELLES
- **Madame DESTINVAL Rosetta**
Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 45 rue Camille Pelletau à GOUSSAINVILLE
- **Madame DHORNE Michelle née RACINE**
Adjoint d'animation 2ème classe, MAIRIE de LOUVRES
demeurant 4 avenue de Londres à LOUVRES
- **Madame DJERMANI Nassima**
Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 7 rue de la Viosine à GONESSE
- **Madame DONNARD Ghyslaine née BLIN**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 15 place Camille Saint Saëns à VILLIERS LE BEL
- **Madame DOUYON Fernande née DORVIL**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de DRANCY
demeurant 4 rue Charles de Gaulle à ANDILLY
- **Madame DUBOIS Valérie**
Attaché, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 9 chemin de Mareil à BONNEUIL EN FRANCE
- **Madame DUDOIGNON Kim Trang née TRAN**
Adjoint administratif principal 2ème classe, PARIS MUSEES de PARIS
demeurant 8 rue Denis Diderot à GONESSE
- **Monsieur DUFAIL William**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE - DIRECTION DE LA PROPRETE ET DE
L'EAU de PARIS
demeurant 11 rue de Villeron à LOUVRES
- **Madame DYON DAT Françoise née DYON**
Directrice petite enfance, MAIRIE de ARGENTEUIL
demeurant 180 avenue de la Division Leclerc à MONTMORENCY
- **Madame FAUCHEUX Malika**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de GOUSSAINVILLE
demeurant 13 avenue du 8 mai 1945 à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur FORTES DE BARROS Amildo**
AAP 1ère classe, CREDIT MUNICIPAL DE PARIS de PARIS
demeurant 2 rue de la Libération à PISCOP
- **Monsieur FULRAD-CRISTERE Pierre**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de ARNOUVILLE
demeurant 3 allée Edouard Miarka à ARNOUVILLE

- **Monsieur GALLAND Christophe**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 25 avenue de la Commune de Paris à GARGES LES GONESSE
- **Madame GALLET Stéphanie née HUBERT**
Rédacteur territorial, MAIRIE de LOUVRES
demeurant Résidence Le Chesneau à ROISSY EN FRANCE
- **Madame GANDON Betty**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 5 square de la Chapelle à SURVILLIERS
- **Madame GILLOT Corinne née GUIOT**
Rédacteur Principal 2ème classe, MAIRIE de LOUVRES
demeurant 26 rue du 11 novembre à LOUVRES
- **Madame GIUSTI Bénédicte née MICHEL**
Adjoint administratif, MAIRIE de SAINT BRICE S/FORET
demeurant 19 rue des deux piliers à ST BRICE SOUS FORET
- **Monsieur GODDET Jean-Michel**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de ARNOUVILLE
demeurant 175 rue Jean Jaurès à ARNOUVILLE
- **Monsieur GOMES DA SILVA Joa Paulo**
Adjoint technique Principal 1ère classe, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 1 rue François Mansart à GARGES LES GONESSE
- **Madame GOURDEAU Christelle**
Technicien paramédical classe supérieure, MAIRIE de SAINT DENIS CEDEX
demeurant 25 bis rue du Docteur Goudstein à DEUIL LA BARRE
- **Madame GOVI Marie-Reine**
Rédacteur territorial, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de PARIS
demeurant 6 résidence Beethoven à GONESSE
- **Madame GROSJEAN Ghislaine née BOUDJENANE**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 2 square du Béarn à FOSSES
- **Madame GUESNIER Lydie née NATCHEZ**
Infirmier, HOPITAL COCHIN de PARIS
demeurant 1 rue Ronsard à FOSSES
- **Madame GUICHARD Catherine née GABRIEL**
ATSEM 2ème classe, MAIRIE de GOUSSAINVILLE
demeurant 12 boulevard des Buttes Chaumont à GOUSSAINVILLE
- **Madame GUILLIOT Brigitte née LAGARDE**
Masseur kinésithérapeute, HÔPITAL PITIE SALEPETRIERE - CHARLES FOIX de PARIS
demeurant 31 rue Félix Faure à ENGHEN LES BAINS
- **Madame GUY-NICOLAS Marie-Line née NICOLAS**
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe, MAIRIE EPINAY SUR SEINE de EPINAY
SUR SEINE CEDEX
demeurant 41 rue du Bel Air à MONTMAGNY

- **Madame HADADOU Malika**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE - DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'EAU de PARIS
demeurant 12 rue du Chemin vert à DEUIL LA BARRE
- **Madame HEITZ Isabelle**
Secrétaire médicale et sociale classe exceptionnelle, MAIRIE - DIR DE L'ACTION SOCIALE DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ de PARIS
demeurant 77 rue du Général Leclerc à GROSLAY
- **Madame HELIAS Marie-Anne née MICHINEAU**
Auxiliaire puériculture principale 2ème classe, MAIRIE - DIRECTION FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE de PARIS
demeurant 88 avenue Jacques Duclos à ST MARTIN DU TERTRE
- **Madame HELIÉS Marie Laure**
Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 8 rue du Malassis à VILLIERS LE BEL
- **Madame HENRY Annick née FONTAINE**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
demeurant 12 square du Nord à GONESSE
- **Monsieur JACQUARD Frédéric**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS de BOBIGNY CEDEX
demeurant 64 rue Gambetta à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur JEAN BAPTISTE SIMONNE Luc**
Aide soignant, HÔPITAL PITIE SALEPETRIERE - CHARLES FOIX de PARIS
demeurant 13 rue Antonio Vivaldi à BCOUEN
- **Madame JOEL Catherine**
Employée polyvalent, MAIRIE de VILLERON
demeurant 1 allée Gérard Bauche à VILLERON
- **Monsieur JOFFRE Philippe**
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION PREVENTION ET PROTECTION de PARIS
demeurant 31 bis rue de Beauvais à MONTSOULT
- **Madame KOKOYE Alice née AKINDELE**
Adjoint administratif, MAIRIE - DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS de PARIS
demeurant 6 rue Jean Jaurès à MONTMAGNY
- **Monsieur LABY Eric**
Adjoint animation 1ère classe, MAIRIE de GOUSSAINVILLE
demeurant 8 boulevard des frères Montgolfiers à GOUSSAINVILLE
- **Madame LACOUX Fabienne**
ASHQ classe normale, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 16 rue Pablo Picasso à GOUSSAINVILLE

- **Madame LAGNY Christine née AUTRET**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de MARLY LA VILLE
demeurant 19 hameau des Epineux à MARLY LA VILLE
- **Madame LAPLUME Sylvie**
Aide soignante, HOPITAL COCHIN de PARIS
demeurant 13 allée de Chantepie à SARCELLES
- **Madame LAUMAS Maryline**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 20 rue Van Gogh à GARGES LES GONESSE
- **Madame LAVITAL Mathilde**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE - DIRECTION DE LA JENEUSSE ET DES
SPORTS de PARIS
demeurant 2 allée Beaumarchais à SARCELLES
- **Madame LAWSON KOKUVI Patricia**
Technicienne de laboratoire classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE -
F. WIDAL de PARIS
demeurant 168 allée des fougères à DOMONT
- **Madame LE COZANNET Katia née GOUPY**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 11 allée des Fontenelles à ST MARTIN DU TERTRE
- **Madame LE GALL Maryline née HARAU**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de LUZARCHES
demeurant 50 rue du Paris à LUZARCHES
- **Madame LE MEUR Anita**
Agent social 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS de
PARIS
demeurant 8 rue de Champagne à SARCELLES
- **Madame LEMESSAGER Nathalie née PERROTIN**
Aide soignante, HOPITAL AVICENNE de BOBIGNY
demeurant 2 rue Paul Delacoste à ASNIERES SUR OISE
- **Madame LEO Placide née AMAZIAS**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE de CERGY
PONTOISE CEDEX
demeurant 42 avenue Pierre Sémard à VILLIERS LE BEL
- **Madame LEON-PROSPER Denise née MOUTOUSSAMY-SIVAGAMY**
Agent social 1ère classe, MAIRIE de SAINT BRICE S/FORET
demeurant 19 avenue Gauguin à ST BRICE SOUS FORET
- **Monsieur LEREVEREND Franck**
Agent maîtrise principal, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 2 allée des roses à DEUIL LA BARRE
- **Madame LIVRAN-LEBERT Corinne née LEBERT**
Attaché territorial, MAIRIE EPINAY SUR SEINE de EPINAY SUR SEINE CEDEX
demeurant 16 avenue Marie Louise à MARGENCY

- **Monsieur LOPES Christian**
Animateur, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 1 bis rue de Verdun à GARGES LES GONESSE
- **Madame LOUIS Lydia**
Agent social, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS de PARIS
demeurant 31 rue de l'égalité à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame MAALEM Rafika née MESSAOUD**
Animateur, MAIRIE de JOUY LE MOUTIER de CERGY PONTOISE CEDEX
demeurant 11 avenue Fernand Fourcade à MONTSOULT
- **Madame MARIA Sylvie née DRONNIER**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 16 rue de l'indépendance à GARGES LES GONESSE
- **Madame MARTIN Magali**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de LOUVRES
demeurant 11 square de Chambord à LOUVRES
- **Monsieur MARTINS DE SOUSA Paulo**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de DOMONT
demeurant 115 rue d'Ombreval à DOMONT
- **Madame MASSON Marie-Christine**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de GOUSSAINVILLE
demeurant 93 avenue de Montmorency à GOUSSAINVILLE
- **Madame MEKCHAR Séverine née CALOIN**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, MAIRIE de PIERREFITTE SUR SEINE
demeurant 30 bis rue de la gare à SURVILLIERS
- **Madame MINIHADJI SOILHI Hadia née BOINA ABOUDOU**
Auxiliaire puériculture principale 2ème classe, MAIRIE - DIRECTION FAMILLES ET DE LA
PETITE ENFANCE de PARIS
demeurant 16 rue du Chaussy à SARCELLES
- **Monsieur MOREAU Michel**
Agent de maîtrise, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 16 rue Jean Mermoz à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame MOUEZY Nicole née EL EPPE**
AS MED ADM CL EX, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 1 rue des Liliums à GONESSE
- **Madame N'DIAYE NATHALIE**
Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER DES QUINZE-VINGTS de
PARIS
demeurant 34 avenue Anna de Noailles à SARCELLES
- **Monsieur NACCACHE Fabrice**
Brigadier chef principal, MAIRIE de NEUILLY SUR SEINE de NEUILLY SUR SEINE
CEDEX
demeurant 10 rue du Moulin à MARLY LA VILLE

- **Madame NGUYEN Thi Anh Hoa**
Chirurgien dentiste, MAIRIE de SAINT OUEN
demeurant 15 avenue Gavignot à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Monsieur NICOLETTO Thomas**
Eboueur principal, MAIRIE - DIRECTION DE LA PROPRETE ET DE L'EAU de PARIS
demeurant 10 route de Saint Leu à MONTMAGNY

- **Madame OUDIN Nadine**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de LOUVRES
demeurant 11 place J.B Corot à LOUVRES

- **Monsieur PAMPHILE Maryse**
Adjoint technique des collèges 1ère classe, DEPARTEMENT DE PARIS DIRECTION DES
AFFAIRES SCOLAIRES de PARIS
demeurant 41 avenue Frédéric Joliot Curie à SARCELLES

- **Madame PENAUD Josiane née BRIATTE**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de MOISSELLES
demeurant 4 rue Daniel Hamelin à MOISSELLES

- **Madame PENICAUD Marie**
Responsable médicale, MAIRIE de ARGENTEUIL
demeurant 34 bis rue Cauchoix à DEUIL LA BARRE

- **Madame PEREIRA Isabelle**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 71 avenue de Centaure à ENGHEN LES BAINS

- **Madame PEREZ Rose née CHAMARD**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 20 rue du Chaussy à SARCELLES

- **Madame PERMAL Marie**
Auxiliaire de soins principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT DENIS CEDEX
demeurant 29 chemin des platrières à VILLIERS LE BEL

- **Madame PETIT Hafida née EL HEJRAOUI**
Aide soignante, HOPITAL SAINT-LOUIS de PARIS
demeurant 10 rue Danton à EZANVILLE

- **Madame PICHON Armelle**
IDE B NES classe S, HÔPITAL PITIE SALEPETRIERE - CHARLES FOIX de PARIS
demeurant 1 rue des Ormes à MONTMAGNY

- **Madame POVEDA Florence née DISCOURS**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de PARMAN
demeurant 8 avenue Curie à DOMONT

- **Madame REBOLHO Christelle**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE
PARIS de PARIS
demeurant 22 rue Marcel Delavault à ARNOUVILLE

- **Monsieur RELMY Jacques**
Adjoint technique des collèges principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE PARIS
DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES de PARIS
demeurant 4 place Rude à VILLIERS LE BEL

- **Madame RENA Marie née BIABIANI**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 1 impasse des Coucielles à SARCELLES

- **Madame RENOUF Nicole**
Manipulatrice electro radio, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE - F. WIDAL de
PARIS
demeurant 2 rue Regnault à MONTMORENCY

- **Madame RICHARD Annie**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE STAINS de STAINS
demeurant 11 rue des Mathouzines à DEUIL LA BARRE

- **Madame ROBERT Marie née OVA**
Ouvrier professionnel, HOPITAL COCHIN de PARIS
demeurant 5 hameau des 4 vents à PUISEUX EN FRANCE

- **Madame ROCHE Marie Agatha née BURY**
Agent hospitalier, HÔPITAL PITIE SALEPETRIÈRE - CHARLES FOIX de PARIS
demeurant 18 rue Raymond Radiguet à SARCELLES

- **Madame ROLOS Natacha**
Infirmière, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE de PARIS
demeurant 66 route de Domont à EZANVILLE

- **Madame RONDI Corinne**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE de CERGY
PONTOISE CEDEX
demeurant 7 avenue des Demoiselles à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur ROUSSEAU Stéphane**
MOP, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 7 rue du petit houx à SARCELLES

- **Madame SADET Alagu née RAMANCHETTIA**
Ouvrier professionnel qualifié, MAIRIE - DIR DE L'ACTION SOCIALE DE L'ENFANCE ET
DE LA SANTE de PARIS
demeurant 14 rue Martin Luther King à GONESSE

- **Madame SAIDI Sofia**
Animateur principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT DENIS CEDEX
demeurant 55 rue du Général Leclerc à GROSLAY

- **Monsieur SALCEDE Jean-Claude**
Adjoint technique 1ère classe, PARIS MUSEES de PARIS
demeurant 3 rue Maryse Bastie à GOUSSAINVILLE

- **Madame SANS Béatrice**
Attachée, MAIRIE de DEUIL LA BARRE
demeurant 25 rue Eugène Lamarre à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur SCHALLER Eric**
TSH 2ème classe, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 33 rue des Sablons à BELLEFONTAINE

- **Madame TAVARES Jocelyne**
Adjoint Administratif Principal 1ère classe, Mairie de Paris - DIRECTION DEMOCRATIE
CITOYENS TERRITOIRES de PARIS
demeurant 19 rue des réservoirs à VIARMES

- **Madame TAYALE Jacqueline**
Aide soignante classe supérieure, HOPITAL RENE MURET de SEVRAN
demeurant 11 rue Marcel Carné à GOUSSAINVILLE

- **Madame TENOR Corinne née ADAM**
Infirmière CSS PARAM, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 19 avenue de la Pépinière à SARCELLES

- **Madame THEZENAS Lucette née MARINGO**
Adjoint technique des collèges 1ère classe, DEPARTEMENT DE PARIS DIRECTION DES
AFFAIRES SCOLAIRES de PARIS
demeurant 18 rue Lino Ventura à GONESSE

- **Madame TILLY Christelle**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de SAINT DENIS CEDEX
demeurant 6 rue Jean Bouin à DEUIL LA BARRE

- **Madame TIQUANT Violaine**
Infirmière CS Param, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 37 rue Gambetta à VILLIERS LE BEL

- **Monsieur ULF Olivier**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de PUISEUX EN FRANCE
demeurant 14 rue des Rossignols à PUISEUX EN FRANCE

- **Monsieur VERBRUGGEN Cyrille**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE AUBERVILLIERS de AUBERVILLIERS
CEDEX
demeurant 39 grande rue à SURVILLIERS

- **Madame VERGE Mireille**
Adjoint animation 1ère classe, MAIRIE de SAINT DENIS CEDEX
demeurant 3 rue Racine à DOMONT

- **Madame YAHIAOUI Samia née LADHARI**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de PIERREFITTE SUR SEINE
demeurant 8 allée des Myosotis à ST BRICE SOUS FORET

- **Madame ZANETTI Patricia**
Adjoint administratif 1ère classe, Mairie de Paris - DIRECTION DEMOCRATIE de PARIS
demeurant 10 rue Aubonne à MARGENCY

- **Monsieur ZEDDA Antonio**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 9 bis rue Pellevier à MONTMAGNY

- **Monsieur ZERBIB Charly**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant Ecole St Exupéry à GARGES LES GONESSE

Médaille VERMEIL.

- **Madame ADOLPHE Armelle**
Agent logistique 2ème classe, MAIRIE DE PARIS de PARIS
demeurant 15 rue Roger Salengro à GARGES LES GONESSE
- **Madame AGNESA Louisiane**
Adjoint technique des collèges 1ère classe, DEPARTEMENT DE PARIS de PARIS
demeurant Adjoint technique des collèges 1ère classe à SARCELLES
- **Madame ALEXIS Madeleine née BONCOEUR**
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 2 rue clos des lilas à ARNOUVILLE
- **Madame AUBOIR Corinne née IRIMIA**
Puéricultrice cadre supérieur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS de
BOBIGNY CEDEX
demeurant 14 rue Eugène Lamarre à DEUIL LA BARRE
- **Madame BARDOCHAN Marie Josée**
Infirmière classe supérieure, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE de PARIS
demeurant 35 route de Garges à SARCELLES
- **Madame BARTHEL Murielle née DORION**
Assistante socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT
DENIS de BOBIGNY CEDEX
demeurant 2 chemin Notre Dame à PISCOP
- **Monsieur BAUGUE Philippe**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 6 avenue de la Division Leclerc à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur BERMUDE Alex**
Adjoint technique des collèges principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE PARIS de PARIS
demeurant 1 rue d'Alsace à SARCELLES
- **Madame BITOR Arlette**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE de
CERGY PONTOISE CEDEX
demeurant 1 allée des commerces à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur BORRHOMEE Jocelyn**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 1 rue Saint Valéry à MONTMORENCY
- **Madame CAPALITA Dolly**
Adjoint technique des collèges 1ère classe, DEPARTEMENT DE PARIS de PARIS
demeurant 17 avenue Frédéric Joliot Curie à SARCELLES

- **Madame COLLAS Evelyne**
Animateur territorial, MAIRIE EPINAY SUR SEINE de EPINAY SUR SEINE CEDEX
demeurant 10 ,rue du Général Leclerc à ST GRATIEN
- **Madame CUFFY Maguy née GERAN**
Aide soignante classe exceptionnelle, MAIRIE - DIR DE L'ACTION SOCIALE DE
L'ENFANCE ET DE LA SANTE de PARIS
demeurant 88 rue Gérard Philippe à GOUSSAINVILLE
- **Madame DEFFIT Sonia**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE de PARIS
demeurant 41 rue du chemin des Prieurs à LE THILLAY
- **Madame DELOS Marie-Luce née VAILLANT**
Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIERE - F. WIDAL de
PARIS
demeurant 8 allée de la faisanderie à ARNOUVILLE
- **Madame DELPLACE Ghyslaine née MATINAUD**
IDE B NES CL SUP, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 1 avenue de Beaumont à BELLOY EN FRANCE
- **Monsieur DEMONCEAUX Janny**
Technicien principal 1ère classe, CREDIT MUNICIPAL DE PARIS de PARIS
demeurant 4 allée de la treille à GROSLAY
- **Madame DEVIENNE Nadine née LOCHEPIED**
ATSEM Principal 2ème classe , MAIRIE de LOUVRES
demeurant 6 avenue du Général Leclerc à LOUVRES
- **Madame DILLAKHARASSE Vassanda**
Adjoint accueil surveillance et magasinage 1ère classe, PARIS MUSEES de PARIS
demeurant 16 bis avenue Denis Papin à ARNOUVILLE
- **Monsieur DIVEN Eric**
Aide soignant classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 41 avenue Rostand à VILLIERS LE BEL
- **Madame DJEDIDI Micheline née LEFEVRE**
Adjoint accueil surveillance et magasinage principal 2ème classe, PARIS MUSEES de PARIS
demeurant 6 rue Greta Garbo à GOUSSAINVILLE
- **Madame DOMER Corinne**
Aide soignante classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIERE - F.
WIDAL de PARIS
demeurant 60 route de Garges à SARCELLES
- **Monsieur FARAU Daniel**
Aide soignant classe exceptionnelle, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE
PARIS de PARIS
demeurant 25 place de la Libération à GROSLAY
- **Madame GEROMEY Maryline**
Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 2 Square Eole à FOSSES

- **Madame GOUNET Josiane née PERCET**
ATSEM principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT DENIS CEDEX
demeurant 40 rue de Paris à CHAUMONTEL

- **Monsieur GOUSSELET Philippe**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de FRANCONVILLE CEDEX
demeurant 10 rue du Général de Gaulle à ENGHEN LES BAINS

- **Madame GUEUDIN Nathalie née LEPART**
ATSEM, MAIRIE de ARGENTEUIL
demeurant 8 allée des Pivoines à SARCELLES

- **Madame GUILBERT Sandrine**
ATSEM principal 2ème classe, MAIRIE de BELLOY EN FRANCE
demeurant rue du Bossang à NOISY SUR OISE

- **Madame GUYONVARCH Isabelle née TOUTAIN**
ATSEM principal 1ère classe, MAIRIE de GARGES LES GONESSE
demeurant 8 rue Gustave Courbet à GARGES LES GONESSE

- **Madame HEDOUIN Christine née BENOIT**
Aide soignante classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 27 rue de la fontaine du gre à DEUIL LA BARRE

- **Madame JUDYTH Françoise née BERTRAND**
Infirmière cadre supérieur de santé, HOPITAL AVICENNE de BOBIGNY
demeurant 13 rue Pierre Curie à MONTMAGNY

- **Madame KUC Isabelle née POULAIN**
IDE B NES CL SUP, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 7 rue Auguste Renoir à DEUIL LA BARRE

- **Madame LACHAUD Martine**
Auxiliaire puériculture principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE
SAINT DENIS de BOBIGNY CEDEX
demeurant 66 rue bel air à MONTMAGNY

- **Madame LAVIN Brigitte née BERTHOU**
Puéricultrice cadre supérieur de santé, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT
DENIS de BOBIGNY CEDEX
demeurant 7 rue Robin à ENGHEN LES BAINS

- **Madame LE BAIL Monique**
Rédacteur principal 2ème classe, S.I.A.A.P de PARIS
demeurant 18 rue Henri Dunant à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur LETEXIER Eric**
Attaché, S.I.A.A.P de PARIS
demeurant 21 rue du lavoir Philibert à DOMONT

- **Madame LEVEQUE Odile**
Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE DEPARTEMENTAL ENFANTS &
FAMILLES de BOBIGNY
demeurant 1 rue du Try à MONTMORENCY

- Madame **LOLLIA Monique née ISMAEL**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 6 avenue Paul Valéry à SARCELLES
- Madame **MARIE-JOSEPH Marie née BIRBA**
Infirmière classe supérieure, C.H.U JEAN VERDIER de BONDY
demeurant 32 allée Dauphine à GARGES LES GONESSE
- Madame **MARIE-SAINTE Guylaine**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE de
NANTERRE CEDEX
demeurant 1 A rue Joseph Cugnot à FOSSES
- Madame **MILOCH Louisa née KARI**
Technicien hospitalier, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE - F. WIDAL de PARIS
demeurant 9 rue Saint Louis à GARGES LES GONESSE
- Monsieur **MIRANNE Eustache**
ASHQ classe normale, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 3 place Camille Saint Saëns à SARCELLES
- Madame **MIRY Corinne**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de GOUSSAINVILLE
demeurant 123 rue de Paris à LE THILLAY
- Madame **MOUTON-ANCEL Nadia née MOUTON**
Auxiliaire de soins principale 1ère classe, MAIRIE de BEZONS
demeurant 15 rue Carnot à MONTMAGNY
- Madame **NAYAGOM Oliviane**
Aide soignante, HOPITAL AVICENNE de BOBIGNY
demeurant 24 rue Romy Schneider à GOUSSAINVILLE
- Madame **NEGRECHE Naïma**
Rédacteur, MAIRIE de EZANVILLE
demeurant 2 rue Anglade à EZANVILLE
- Monsieur **NGUYEN Man Hai**
Adjoint accueil de surveillance et magasinage principal 2ème classe, PARIS MUSEES de
PARIS
demeurant 2 rue Denis Diderot à GONESSE
- Madame **NIVALLE Marilena née BONATO**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE de
CERGY PONTOISE CEDEX
demeurant 1 rue des Jonquilles à SARCELLES
- Madame **PEYR Catherine née LADEN**
Directeur territorial, MAIRIE AUBERVILLIERS de AUBERVILLIERS CEDEX
demeurant 3 allée des Magnolias à MONTSOULT
- Monsieur **PHAN Ngoc**
Maître ouvrier, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 3 rue Jean Cocteau à VILLIERS LE BEL

- **Monsieur PLANCHARD Philippe**
Adjoint administratif 1ère classe, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 1 rue Guepel à SURVILLIERS

- **Madame PROVOST Micheline née HERVE**
Auxiliaire puériculture classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY
LA GARENNE
demeurant 14 avenue des Tilleuls à LE THILLAY

- **Monsieur PRUDENT Ernest**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 2 place des marronniers à GONESSE

- **Madame REPERT Léontine née PANCRASSIN**
Adjoint accueil surveillance et magasinage 1ère classe, PARIS MUSEES de PARIS
demeurant 18 bis rue des Violettes à FOSSES

- **Madame ROGERS Maggy née MARGUERITE**
Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 21 allée Valéry Larbaud à SARCELLES

- **Madame ROULIN Nathalie née FLANDRIN**
Aide soignante, HOPITAL ROBERT DEBRE de PARIS
demeurant 8 rue Pasteur à GARGES LES GONESSE

- **Madame SAUSSIER Malika née OUAZINE**
Aide soignante classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 25 rue Juliette Recamier à ST BRICE SOUS FORET

- **Monsieur SEBASTIANI Claude**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 20 rue de Jaigny à MONTMORENCY

- **Madame VAN BRABANDT Nicole née TOSSER**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 8 rue de la Pommeraye à LUZARCHES

- **Madame VINCENT Véronique née SOUFACHE**
Aide soignante classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 17 chemin de Bertinval à SEUGY

Médaille OR

- **Madame AÏT KACI ALI Chabha née AKHOUNAK**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT DENIS CEDEX
demeurant 24 rue Georges Dessailly à DEUIL LA BARRE

- **Madame AKNOUCHE Christiane née CHAVEGRAND**
Infirmière cadre supérieur, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE - F. WIDAL de
PARIS
demeurant 27 rue de Choiseul à BAILLET EN FRANCE
- **Monsieur AUFFRAY Marc**
Agent de maîtrise principal, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GD PARIS SEINE
OUEST de MEUDON CEDEX
demeurant 15 chemin de Saint Blin à GONESSE
- **Monsieur AUGUSTE François**
Technicien, S.I.A.A.P de PARIS
demeurant 37 allée du Professeur Dubos à ST BRICE SOUS FORET
- **Monsieur BAHEUX Louis**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de LE PERREUX SUR MARNE
demeurant 5 route de la Berchère à ANDILLY
- **Madame BARGAS Colette née CORTANA**
Adjoint administratif principal 2ème classe, PARIS MUSEES de PARIS
demeurant 4 place Jean Ingres à GARGES LES GONESSE
- **Madame BARRAT Nicole née DEPEAUX**
Manipulateur radio CS BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 31 rue des écoles à EZANVILLE
- **Monsieur BAUCHERON Jean-Louis**
Adjoint technique des collèges 1ère classe, MAIRIE - DIRECTION DE LA PROPRETE ET
DE L'EAU de PARIS
demeurant 14 rue Muscella à MOISSELLES
- **Monsieur BERMONT Victor**
Aide soignant, HÔPITAL EMILE ROUX de LIMEIL BREVANNES
demeurant 21 avenue de Montmorency à GOUSSAINVILLE
- **Madame BIRBA Marie Joseph**
Aide soignante classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 27 rue Marcel Lecat à ST GRATIEN
- **Monsieur BORVAL Vincent**
Aide soignant classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 8 rue Raguénets à ST GRATIEN
- **Madame BOUBE Sylviane née POUPEAU**
Aide soignante classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 57 rue d'Argenteuil à ST GRATIEN
- **Monsieur BRINVILLIER Alphonse**
Aide soignant, HÔPITAL PITIE SALEPETRIERE - CHARLES FOIX de PARIS
demeurant 48 avenue du 08 mai 1945 à VILLIERS LE BEL

- **Monsieur BROQUIERE Christian**
Adjoint technique territorial 1ère classe, MAIRIE de SAINT DENIS CEDEX
demeurant 1 rue du Camp à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur CAMUSAT Jean-Claude**
Agent maîtrise principal, MAIRIE de LOUVRES
demeurant 22 rue de Bonn à LOUVRES
- **Monsieur CARRIER Jean-Louis**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de MARLY LA VILLE
demeurant 1 rue du Parc à MARLY LA VILLE
- **Monsieur CUTTELINI Gérard**
Conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS de PARIS
demeurant 10 rue Germaine Tillion à GONESSE
- **Madame DELVIN Adrienne**
Infirmière DE classe supérieure, HOPITAL RENE MURET de SEVRAN
demeurant 2 place Jean Jaurès à GONESSE
- **Monsieur DROUET Claude**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de MARLY LA VILLE
demeurant 10 allée des noisetiers à MARLY LA VILLE
- **Madame FLESSATI Annie**
Technicienne de laboratoire classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIERE -
F. WIDAL de PARIS
demeurant 8 rue de l'Union à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur GALLAIS Gilles**
Agent entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE de PARIS
demeurant 1 allée des Saules à DOMONT
- **Madame GERARD Yasmina née GUILLET**
ATSEM principale 2ème classe, MAIRIE de SAINT BRICE S/FORET
demeurant 8 rue de Champagne à SARCELLES
- **Madame GRENON Catherine**
Manipulateur radio CS BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 9 avenue Descartes à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame LAFONT Marie Claude née THERET**
IDE B NES CL SUP, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 27 avenue des amandiers à ST BRICE SOUS FORET
- **Monsieur LAFONT Philippe**
Aide soignant classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 27 avenue des amandiers à ST BRICE SOUS FORET
- **Madame LAKOMICKI Chantal née DAUCHEL**
Technicienne laboratoire CS BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 10 rue des Nonnains à CHAUMONTEL

- **Madame LANCELOT Rosalie**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE de
CERGY PONTOISE CEDEX
demeurant 6 allée des bouleaux à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur LANGLET Alain**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de
PARIS
demeurant 42 avenue Carnot à GARGES LES GONESSE
- **Madame LE ROUX Barbara née GUEDJ**
Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS de BOBIGNY
CEDEX
demeurant 4 allée de la prairie du chemin de Paris à LUZARCHES
- **Monsieur LEBEGUE Jean-Louis**
Attaché d'Administration, MAIRIE de PARIS
demeurant 21 rue des Lévriers à MONTMAGNY
- **Madame LEBRANCHU Maryse**
Infirmière DE 2ème grade, HOPITAL MAISON BLANCHE de PARIS
demeurant 33 rue du Général Leclerc à GONESSE
- **Monsieur LEDEME Denis**
Directeur des sports, MAIRIE de SAINT OUEN
demeurant 2 rue d l'église à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur LENOT Patrice**
Prep PH CS BNES, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 36 rue Hector Berlioz à MONTMAGNY
- **Madame LEROY Patricia née CARRETTE**
ATSEM 1ère classe, MAIRIE de GOUSSAINVILLE
demeurant 12 rue Arago à GOUSSAINVILLE
- **Madame MANGIN Mireille**
Secrétaire administrative classe normale, MAIRIE de PARIS
demeurant 14 RUE DE LA GENESTRAYE à CHAUMONTEL
- **Madame MARGUERETA Françoise née CANU**
Assistante d'enseignement artistique, MAIRIE de MARLY LA VILLE
demeurant 13 rue Prairie de Rocourt à FOSSES
- **Monsieur MARTIAL Servais**
Aide soignant, HOPITAL ROBERT DEBRE de PARIS
demeurant 7 rue Bourdelle à VILLIERS LE BEL
- **Madame MEDDOUR Zouhra**
Aide soignante, HOPITAL COCHIN de PARIS
demeurant 6 rue de la Galathée à DEUIL LA BARRE
- **Madame MERGIRIE Adélaïde**
Aide soignante, HÔPITAL PITIE SALEPETRIERE - CHARLES FOIX de PARIS
demeurant 42 boulevard de la Muette à GARGES LES GONESSE

- **Madame MONMIGNOT Evelyne**
IBODE CS PARAM, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 65 rue du centre à DOMONT
- **Madame MORAIN Victoire**
Aide soignante classe exceptionnelle, C.H.U DE BICETRE de LE KREMLIN BICETRE
CEDEX
demeurant 5 place des Caderes à SARCELLES
- **Madame PELLIN Gisèle née GOSSELIN**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT BRICE S/FORET
demeurant 6 rue de Beaumont à NOISY SUR OISE
- **Madame PESLIER Marie-Françoise**
Cadre supérieur de santé paramédicale, HOPITAL RENE MURET de SEVRAN
demeurant 37 résidence les lièvres à MONTMAGNY
- **Madame PETIT Corinne**
Aide soignante, HOPITAL ROBERT DEBRE de PARIS
demeurant 1 place Fernand Léger à GARGES LES GONESSE
- **Madame PETIT Sylvie née SALORD**
Cadre supérieure de santé paramédicale, HOPITAL RENE MURET de SEVRAN
demeurant 53 rue Saint Nicolas à BAILLET EN FRANCE
- **Madame POZZI Claire**
Auxiliaire puériculture principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE
SAINT DENIS de BOBIGNY CEDEX
demeurant 7 rue Saint Louis à ENGHIEEN LES BAINS
- **Madame PRUDENT Marie née MANIGA**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
de PARIS
demeurant 25 rue de la tourelle à SARCELLES
- **Madame REGULIER Evelyne née GRANDISSON**
Adjoint administratif 1ère classe, PARIS MUSEES de PARIS
demeurant 20 avenue des tilleuls à GOUSSAINVILLE
- **Madame REZAZGUI Nicole**
Assistante socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT
DENIS de BOBIGNY CEDEX
demeurant 7 bis rue Jules Massenet à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur TALBOT Maurice**
ASHQ classe normale, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 16 rue de la vieille baune à LE THILLAY
- **Monsieur THAN VAN CON Trong Hoi Martin**
Agent de maîtrise, MAIRIE de GOUSSAINVILLE
demeurant 26 rue Jules Verne à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur TOLLU Patrick**
Aide soignant classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA
GARENNE
demeurant 1 boulevard Maurice Berteaux à MONTMORENCY

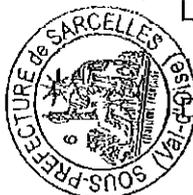
- **Monsieur VAUTIER Laurent**
Cadre infirmier, GROUPE HOSPITALIER HUPNVS de CLICHY LA GARENNE
demeurant 9 allée des pervenches à ST BRICE SOUS FORET

- **Madame WENDEL Laurence**
Technicien de laboratoire, HOPITAL COCHIN de PARIS
demeurant 8 rue Gabriel Péri à DEUIL LA BARRE

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Sarcelles, le 06 juillet 2016

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de Sarcelles



Denis DOBO-SCHOENENBERG
Denis DOBO-SCHOENENBERG



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE n° 407 accordant la Médaille d'Honneur du Travail

**Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU le Décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

**- Monsieur ABAHOUR Achour
Chef d'Equipe, ACNA, ROISSY CDG.
demeurant 16 ter rue Pierre Sémard à GOUSSAINVILLE**

- **Monsieur ABDUL SUBHAN Mohamed**
Employé Commercial, LEADER PRICE EXPLOITATION, PARIS.
demeurant 25 avenue Frédéric Joliot Curie à SARCELLES
- **Madame ABELARD Marie-Renée**
Responsable Adminis Fratif, PUBLIDISPATCH, SAINT OUEN L'AUMONE.
demeurant 2 avenue Marco Polo à FOSSES
- **Monsieur ABISDID Michaël**
Technicien d'atelier, AIRBUS HELICOPTERS, LA COURNEUVE.
demeurant 10 bis avenue Victor Hugo à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame ADAINE Viviane**
Assistante export, GEMS, BUC.
demeurant 10 rue Mozart à ECOUEN
- **Monsieur ADMAM Mustapha**
Agent d'exploitation, SAMADA, THIAIS CEDEX.
demeurant 22 avenue Anna de Noailles à SARCELLES
- **Monsieur ADVICE-DESRUISSEAU Jean**
Cuisinier, COSMETIQUE ACTIVE FRANCE, ASNIERES.
demeurant 43 rue de l'Eglise à DOMONT
- **Madame ALLART-GIVERNAUD Sylvie née GIVERNAUD**
Responsable de formation, CHIMEX, LE THILLAY.
demeurant 10 rue des Marronniers à LE MESNIL AUBRY
- **Monsieur ALLEON Yann**
Cadre bancaire, DEXIA CREDIT LOCAL, LA DEFENSE.
demeurant 29 avenue du Maréchal Foch à DEUIL LA BARRE
- **Madame AMBERGNY France**
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 15 rue Auguste Renoir à MARGENCY
- **Madame AMMAD Kaïssa**
Assistante administrative, PARIS HABITAT - OPH, PARIS.
demeurant 3 rue Charles de Gaulle à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur AMORIN José**
Maçon finisseur, BATEG, VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX.
demeurant 69 avenue Paul Valéry à SARCELLES
- **Monsieur ANDRIANASOLO Henri**
Technicien de Fabrication, STARKEY FRANCE, CRETEIL.
demeurant 10 rue des Violettes à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur ANTOINE Arpoudanadin**
Responsable d'exploitation, H. REINIER, ROISSY EN FRANCE.
demeurant 1 rue Germaine Tillion à GONESSE
- **Madame APRAHAMIAN Valérie**
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE DES NOUES BRIEUC CORVAL,
GOUSSAINVILLE.
demeurant 10 rue Léopold Poullin à NOISY SUR OISE

- **Monsieur ARDOUIN Cyril**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 8 rue du champ fétu à ASNIERES SUR OISE

- **Monsieur ARKAM Jean-Pierre**
Technicien de Maintenance, INEO, MALAKOFF.
demeurant 25 rue Henri Barbusse à SAINT GRATIEN

- **Madame ARMAND Christine**
Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 6 passage Bellevue à SAINT MARTIN DU TERTRE

- **Monsieur AROUS Cyril**
Formateur, ORANGINA SCHWEPPEES FRANCE, NEUILLY SUR SEINE.
demeurant 72 rue des Thermes à ENGHIEEN LES BAINS

- **Madame ASSAILLY Carole**
Cadre bancaire, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant 52 allée des écoles à ENGHIEEN LES BAINS

- **Madame ATTAL Joëlle**
Sous directeur, COFACE, BOIS COLOMBES.
demeurant 6 rue André Maginot à ENGHIEEN LES BAINS

- **Madame AUJOULAT Isabelle**
Gestionnaire de paie, DHL SOLUTIONS, LA PLAINE ST DENIS CEEDEX.
demeurant 58 bis avenue Charles de Gaulle à ROISSY EN FRANCE

- **Monsieur AYME Jean Louis**
Administrateur système, GIDE LOYRETTE NOUEL, PARIS.
demeurant 4 avenue de Cadinat à SAINT GRATIEN

- **Madame AZEDDOU Naïma**
Assistante de direction, NATIXIS ASSET MANAGEMENT, PARIS.
demeurant 8 rue Paul Claudel à ARNOUVILLE

- **Madame BACHA Dalila née LHADJ**
Responsable de Marché en Assurance, AXA GLOBAL P&C, PARIS.
demeurant 9 rue Carnot à DEUIL LA BARRE

- **Madame BALTIMORE Christlene**
Chef de Groupe Restauration Scolaire, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant 7 rue des Doucettes à GARGES LES GONESSE

- **Monsieur BARRAUD Franck**
Chef de Cuisine, COMITÉ RÉGIE D'ENTREPRISE RATP, BAGNOLET.
demeurant 4 rue de la Borne Blanche à BAILLET EN FRANCE

- **Monsieur BARROIS Jérôme**
Cariste, STEF LOGISTIQUE MONTSOULT, MONTSOULT.
demeurant 542 rue Serret à SAINT MARTIN DU TERTRE

- **Madame BATAILLE Marina**
Secrétaire Administrative, LOXAM, PARIS.
demeurant 11 rue Paul Lorillon à ECOUEN

- **Monsieur BATOUL Fred**
Informaticien, ALES GROUPE, BEZONS.
demeurant 17 avenue des Tilleuls à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame BATTALIA Sabine**
Conseillère à l'emploi, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND.
demeurant 14 rue des Raguenets à SAINT GRATIEN
- **Madame BAUCHART Agnès née GABARD**
Caissière, SODEXO ENTREPRISES, GUYANCOURT.
demeurant 19 rue Pétion à GOUSSAINVILLE
- **Madame BAUDEAN Marie**
Conseillère en insertion professionnelle, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND.
demeurant 94 rue du Général Leclerc à SAINT GRATIEN
- **Monsieur BELKEBIR Mohammed**
Inspecteur maintenance informatique, SPIE INFOSERVICES, MALAKOFF CEDEX.
demeurant 43 rue Marat à ARNOUVILLE
- **Madame BENARD Françoise née CORMIER-GAUDREAU**
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 36 rue des meuniers à MONTSOULT
- **Madame BERRAK Naouel**
Employée, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND.
demeurant 10 allée des Belettes à MARGENCY
- **Madame BERTIN Sarah née BOURRE**
Essayeuse Retoucheuse, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS.
demeurant 4 route de Saint Denis à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur BILLARD Philippe**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 12 allée Romain Rolland à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur BIS Marc**
Ingénieur, VALEO VISION, BOBIGNY CEDEX.
demeurant 11 les Cottages de Domont à DOMONT
- **Monsieur BIZEUL Jean-Yves**
Contrôleur de Gestion, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 72 allée de Pampelune à GROSLAY
- **Monsieur BLANC Frédéric**
Gestionnaire, CREDIPAR, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 5 Square des Glycines à SURVILLIERS
- **Monsieur BLOTTEAU Patrick**
Technicien, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 13 rue de la Liberté à SAINT GRATIEN
- **Madame BOGARD Marie née BARET**
Ingénieur Cadre, PSA PEUGEOT CITROEN, POISSY.
demeurant 8 allée des Rouges-Gorges à SARCELLES
- **Monsieur BON Stéphane**
Maître de cérémonie, OGF, PARIS CEDEX 19.
demeurant Résidence le Village à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame BORDMANN Sophie**
Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 41 rue des Thermes à ENGHIEEN LES BAINS

- **Monsieur BOUAZIZI Mustapha**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 26 rue Pierre Sémard à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur BOUHYANA Djamel**
Chauffeur PL, TAIS, GOUSSAINVILLE.
demeurant 1 allée des Bauves à GARGES LES GONESSE

- **Monsieur BOULAIS Alain**
Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 50 rue Houdart à ROISSY EN FRANCE

- **Monsieur BOULAYOUNE Abdelkader**
Technicien avion, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 3 rue de Paris à BONNEUIL EN FRANCE

- **Madame BOURASSINE Corinne née DUMAITRE**
Graphiste, NEUFLIZE OBC, PARIS.
demeurant 12 rue Challet à GARGES LES GONESSE

- **Monsieur BOURGUIGNON Eric**
Ingénieur brevets, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA, LAGARENNE
COLOMBES.
demeurant 3 allée Clos des Bassées à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame BOUZFOUR Baya née BRAHITI**
Manager, C & A, PARIS.
demeurant 21 square de Nîmes à LOUVRES

- **Monsieur BOUZIAD Idir**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 2 rue des Noisetiers à GARGES LES GONESSE

- **Monsieur BOVIN Noël**
Préparateur cariste, LEGRAND SNC, VERNEUIL EN HALATTE.
demeurant 38 allée du moulin du bois à VEMARS

- **Madame BOYER Nathalie**
Ingénieur thermique, EGIS BÂTIMENTS, MONTREUIL CEDEX.
demeurant 15 rue des Marais à SAINT GRATIEN

- **Monsieur BRAKA Sidney**
Coordinateur de comptes, SPIE INFOSERVICES, MALAKOFF CEDEX.
demeurant 22 avenue des Amandiers à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame BRAOUNI Séverine née ROUILLE**
Chef de groupe, SODEXO SANTÉ MÉDICO SOCIAL, GUYANCOURT.
demeurant 3 rue Pierre Salvi à GARGES LES GONESSE

- **Madame BREBANT Cynthia née MAZELINE**
Assistante de Direction, AXIANS OUTSOURCING, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant 4 rue du Montoir à LUZARCHES

- **Madame BRETON Louissette née MARTZLOFF**
Technicien supérieur de gestion, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant 17 rue Carnot à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur BRIMONT Marc**
Ingénieur chargé de projet, PSA PEUGEOT CITROËN, VELIZY VILLACOUBLAY
CEDEX.
demeurant 33 bis avenue Marchand à MONTMORENCY
- **Monsieur BRIOT Laurent**
Chauffeur PL, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, CONFLANS STE HONORINE.
demeurant 1 allée des Gains à MONTSOULT
- **Madame BUACHE Nathalie née GOUJON**
Secrétaire de direction, HAUTE AUTORITE DE SANTE, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant 18 rue du Tourneveau à BELLEFONTAINE
- **Madame BULKAEN Danielle née PUDLYK**
Assistante Sourcing, CROWN EUROPE GROUP SERVICES, PARIS.
demeurant 5 rue du Maréchal Maunoury à ENGHIEEN LES BAINS
- **Monsieur BURDA Jean-Luc**
Infirmier, CENTRE MÉDICAL ET PÉDAGOGIQUE JACQUES ARNAUD,
BOUFFEMONT.
demeurant 1 square Ile de France à EZANVILLE
- **Madame CALVEZ Michèle née DELYS**
Assistante de direction, XEROX, ROISSY CDG.
demeurant 48 rue de la Marne à EZANVILLE
- **Madame CARLUS Muriel née POULAIN**
Secrétaire administrative, CLINIQUE LES ORCHIDEES, ANDILLY.
demeurant 27 rue Ambroise Paré à DOMONT
- **Madame CARON Sylvie née BERTHIER**
Directrice Communication, WOLTERS KLUWER FRANCE, PARIS.
demeurant 10 avenue de Girardin à ENGHIEEN LES BAINS
- **Madame CASTANER Catherine**
Technico Commercial Sédentaire, REXEL FRANCE, PARIS.
demeurant 13 rue Guynemer à MONTMAGNY
- **Madame CENTAURE Xuan Trang née CONVINDASSAMY**
Sans emploi, SERVAIR, ROISSY C.D.G.
demeurant 6 rue Renoir à VILLIERS LE BEL
- **Madame CERBELLE Annie née LECUYER**
Conseillère en évolution professionnelle, FONGECIF IDF, PARIS.
demeurant 39 rue des Marais à SAINT GRATIEN
- **Monsieur CESARION Clément**
Animateur d'Equipe, GROUPE BIGARD, RUNGIS.
demeurant 11 rue du Bel Air à LE MESNIL AUBRY
- **Madame CHARLES Diane**
Responsable commerciale, CEBAL SAS, SAINTE MENEHOULD.
demeurant 19 avenue Terre à SAINT GRATIEN

- **Monsieur CHAUMETTE Vincent**
Technicien de la qualité, PEUGEOR CITROËN AUTOMOBILES, SAINT OUEN.
demeurant 5 avenue Dellerose à LE THILLAY
- **Madame CHEVALIER Martine née MAZIER**
Gestionnaire sinistre automobile, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 114 rue Pierre Brossolette à SARCELLES
- **Madame CHUINE Isabelle née AUNEAU**
Responsable qualité, TOBLER, LOUVRES.
demeurant 53 rue Regnaut à MAREIL EN FRANCE
- **Monsieur CIGONY Jean-michel**
Employé Commercial, AUCHAN, JOUY EN JOSAS.
demeurant 11 allée des Tulipes à EZANVILLE
- **Monsieur CLAUDE Didier**
Conducteur d'engins, BARTIN RECYCLING, LA COURNEUVE.
demeurant 1 rue Claude Monet à ECOUEN
- **Madame COATANROCH Sandra née LEGOUPIL**
Responsable équipe, GE MONEY BANK, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 7 rue de Wett à EZANVILLE
- **Monsieur CONSTANT Claude**
Chef d'Equipe, FP INTERNATIONALE SAS, VILLIERS LE BEL.
demeurant 7 allée Guillaume Apollinaire à SARCELLES
- **Madame CORBIER Nathalie née PICHOT**
Employée de banque, BNP PARIBAS, RUEIL MALMAISON.
demeurant 4 rue des trois saules à LUZARCHES
- **Monsieur CORNU Thierry**
Conseiller pôle emploi, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND.
demeurant 33 allée Julien Manceau à MARGENCY
- **Monsieur COSTA DE JESUS José**
Gardien d'immeuble, IMMOBILIÈRE 3F, PARIS.
demeurant 7 place Jean Ingres à GARGES LES GONESSE
- **Madame COUSIN Liliane née DELAMARCHE**
Gardiennne, OSICA, PARIS.
demeurant 21 avenue Joliot Curie à SARCELLES
- **Monsieur CRAMER Guy**
Conducteur Matériel de Collecte, OTUS VEOLIA, GENNEVILLIERS.
demeurant 16 bis rue Victor Hugo à SARCELLES
- **Madame CRONIER Sylvie née GUERRE**
Gestionnaire système qualité, JANSSEN-CILAG, ISSY LES MOULINEAUX.
demeurant 6 allée des Belettes à MARGENCY
- **Monsieur D'ABUNTO Olivier**
Référent Règlementaire Applicatif, POLE EMPLOI, SARCELLES.
demeurant 18 rue de Rome à LOUVRES
- **Monsieur DA COSTA GONCALVES Domingos**
Chef de Secteur, GENIER-DEFORGE, MAGNY LES HAMEAUX.
demeurant 17 chemin des Courbéantes à LE THILLAY

- **Monsieur DA COSTA MOTA José**
Maçon, EBIST, DOMONT CEDEX.
demeurant 2 rue des Aubépines à DEUIL LA BARRE

- **Madame DA SILVA Maria**
Gardiennne, LOGIREP, SURESNES.
demeurant 1 rue Louis Lebrun à SARCELLES

- **Monsieur DA SILVA RIBEIRO Fernando**
Employé qualifié, LOGIREP, SURESNES.
demeurant 1 rue Jacques Decour à GARGES LES GONESSE

- **Monsieur DACHER Alain**
Agent escale avion, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 5 allée des Jonquilles à MONTMAGNY

- **Madame DALICIER-SCHOOYST Patricia**
Assistante de direction, THALES, PARIS LA DEFENSE.
demeurant 294 rue d'Épinay à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur DAMSIN Pascal**
Technicien installations électriques, GUNNEBO, VELIZY VILLACOUBLAY.
demeurant 6 allée des Pommiers à MAFFLIERS

- **Madame DANIEL Alexandra**
AMDE PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 3 allée Cuimont à ASNIERES SUR OISE

- **Madame DANTEC Corinne née CLAVEL**
Secrétaire comptable, SOCIETE DU FIGARO, PARIS.
demeurant Résidence La Fontaine à MONTMORENCY

- **Monsieur DAVILA Salomon**
Coursier Offsetiste, ACIP, PARIS.
demeurant 23 place Jean Charcot à SARCELLES

- **Monsieur DE AMORIM Licinio**
Conducteur Poids Lourds, BOURGEOIS ENTREPRISE T.P, SAINT DENIS.
demeurant 47 avenue du Maréchal Bessières à LE THILLAY

- **Madame DE BERNY Maria née PAULINO FERNANDES**
Souscripteur, CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE, PARIS.
demeurant 42 ter grande rue à ASNIERES SUR OISE

- **Monsieur DE MENDITTE Philippe**
Responsable D'Etude, DIAGNOSTICA STAGO, GENNEVILLIERS CEDEX.
demeurant 12 rue des Presles à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur DE OLIVEIRA RIBEIRO Fernando**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 61 chemin des Coubéantes à LE THILLAY

- **Monsieur DE SOUSA Cassiano**
Chef de chantier, DUVAL MESSIEN, SAINT MAUR DES FOSSES.
demeurant 46 rue Haute à DEUIL LA BARRE

- **Madame DECOUTURE Agnès née MEVEL**
Assistante de direction, TRANSDEV ILE DE FRANCE, CONFLANS SAINTE HONORINE.
demeurant 13 avenue du Clos Renaud à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame DEFAYE Christine**
Assistante, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, CREPY EN VALOIS CEDEX.
demeurant 17 rue Monge à EZANVILLE
- **Monsieur DELAGE Christophe**
Coordinateur de sécurité, SEETE, ENGHEN LES BAINS.
demeurant 3 bis boulevard Cotte à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur DELAGE Marc**
CADRE, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant 39 rue du Chevalier à MONTMORENCY
- **Madame DELATTAINANT Delphine née DABIT**
Employée de Banque, SOCIETE GENERAL, PARIS.
demeurant 16 allée Cuimont à ASNIERES SUR OISE
- **Monsieur DEMAREST Sébastien**
Monteur chronotachygraphe, SEGAI, ROISSY EN FRANCE.
demeurant 2 avenue Voltaire à GONESSE
- **Madame DEPREZ Armelle**
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 61 rue des treize saules à SAINT WITZ
- **Monsieur DESHAYES Laurent**
Technicien automatisme, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 2 bis allée Jacques Prévert à MARGENCY
- **Madame DETRAZ Sylvia née RODRIGUES**
Assistante logistique, PAUL PREDAULT, GOUSSAINVILLE.
demeurant 4 impasse du bois Poiret à MARLY LA VILLE
- **Madame DIAS Dominique**
Assistante action sociale, CAISSE NATIONALE RSI, LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX.
demeurant 74 rue Balzac à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur DIAS Michel**
Technicien, DARTY SAS, BONDY.
demeurant 21 rue Mauléon à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur DIAS DA SILVA Manuel**
Chalumiste, REVIVAL, GENNEVILLIERS.
demeurant 5 boulevard Henri Bergson à SARCELLES
- **Monsieur DIAWARA Lassine**
Chauffeur Livreur, ACNA, ROISSY CDG.
demeurant 16 rue Vincent Van Gogh à GARGES LES GONESSE
- **Madame DINCUFF Séverine**
Responsable adjointe, LONGCHAMP, PARIS.
demeurant 119 avenue Charles de Gaulle à MONTMORENCY

- **Monsieur DJOUADI Djamale**
Technicien de maintenance, AUTOLIV NCS, SURVILLIERS FOSSES CEDEX.
demeurant 38 avenue Pierre Koëmig à SARCELLES
- **Monsieur DOASSANS Fabrice**
Directeur Financier, MENOS, DAINVILLE.
demeurant 19 avenue Diderot à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame DOCHE CATHERINE**
Agent de maîtrise, SECURISPACE, RUNGIS.
demeurant 1 allée Gérard Bauche à VILLERON
- **Monsieur DOL François**
Directeur de produit, MOTUL, AUBERVILLIERS.
demeurant 11 rue des Prés à ANDILLY
- **Madame DOMINGUEZ Annick née LALOEUF**
Secrétaire administrative, CORREF, PARIS.
demeurant 11 boulevard du Docteur Galvani à SARCELLES
- **Madame DORVAL Marie-Olgath**
Hôte de ménage, CITADINES APPART'HOTEL, PARIS.
demeurant 5 place du Bois Joli à VILLIERS LE BEL
- **Madame DRZEWINSKI Fabienne née SUEUR**
Comptable, CABINET MAURY SCHWOB, PARIS.
demeurant 17 rue Roger Dollé à LOUVRES
- **Monsieur DUCLOUET Jean**
Superviseur, SWISSPORT CARGO SERVICES, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 2 square Moby Dick à FOSSES
- **Madame DUFOYER Valérie née LISON**
Comptable, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 19 rue du Panorama à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur DURAND Arnaud**
Professionnel Pôle Emploi, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND.
demeurant 6 rue de Bouffemont à BAILLET EN FRANCE
- **Monsieur DURAND Gilles**
Technico-Commercial, DASSAULT FALCON SERVICE, LE BOURGET CEDEX.
demeurant 16 rue des Fauvettes à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur DUROCQ Philippe**
Responsable de service, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant 45 rue Aristide Briand à DOMONT
- **Monsieur DUSOL Stéphane**
Responsable d'Agence, REVIVAL, SAINT SAULVE.
demeurant 16 avenue Montesquieu à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame DUSSOL Marie-Christine née ROMÉY**
Informaticienne, CACEIS BANK, PARIS.
demeurant 5 rue Aubin Olivier à ROISSY EN FRANCE
- **Monsieur DUTHEIL Philippe**
Avocat, EY SOCIETE D'AVOCATS, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 56 bis rue Charles de Gaulle à DEUIL LA BARRE

- **Madame DUTRANNOY Valérie née AUVRAY**
Attachée de Direction, BREZILLON SA, NOYON.
demeurant 2 rue de la Liberté à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur EL BAHOUTI Moustapha**
Chef equipe atelier, GEFCO, MARLY LA VILLE.
demeurant 2 rue du 11 novembre à LOUVRES
- **Madame EL MOUELHI Hédia**
Assistante juridique, KERING, PARIS.
demeurant 1 rue Charles Godefroy à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur ELOUAHBI Bouchaïb**
Retraité, MARCEL VILLETTE, GENNEVILLIERS.
demeurant 5 boulevard Henri Dunant à GOUSSAINVILLE
- **Madame EMICA Marie-Christine**
Réfèrent Technique de Recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
demeurant 5 allée Nesle à ARNOUVILLE
- **Madame ETASSE Chrystelle**
Manager, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 2 rue des Poiriers à DOMONT
- **Madame EYRAUD Christine née BILLAUD**
Responsable clientèle grand compte, LANXESS SAS, COURBEVOIE.
demeurant 9 allée des bosquets à ANDILLY
- **Madame FABRIANO Germaine née LENDO**
Aide Soignante, MEDICA FRANCE, SARCELLES.
demeurant 1 rue Pompon à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur FAIVRE Bruno**
Technicien en informatique, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.
demeurant 22 rue du Baron Duchaussoy à DOMONT
- **Madame FANION Nora née DJOUDER**
Agent de Service Hospitalier, CLINIQUE DES ORCHIDÉES, ANDILLY.
demeurant 15 avenue Montesquieu à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur FAUVERT Jérôme**
Chargé de développement commercial, BSH ELECTROMENAGER, SAINT OUEN
CEDEX.
demeurant 31 rue de la grande fontaine à SAINT WITZ
- **Madame FERNANDES Hélène**
Négociateur, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant 11 rue Jules Ferry à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur FIDALGO Fernand**
Agent de Maîtrise, TRANSDEV ILE DE FRANCE, CONFLANS SAINTE HONORINE.
demeurant 11 rue Guy Vennat à MOISSELLES
- **Monsieur FLEURY Jean-Louis**
Responsable informatique, FERMOD, SENLIS.
demeurant 21 rue Honoré de Balzac à VIARMES

- **Madame FOCK Valérie**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 19 rue de l'Ysieux à CHAUMONTEL
- **Madame FOUASSIER Stéphanie née MACKIEWICZ**
Employée, VINCI TECHNOLOGIES, NANTERRE CEDEX.
demeurant 69 bis rue de la Barre à DEUIL LA BARRE
- **Madame FOUQUE Sylvie née DANCRE**
Conducteur de ligne, AUTOLIV NCS, SURVILLIERS FOSSES CEDEX.
demeurant 8 rue Jean Moulin à GOUSSAINVILLE
- **Madame FOURCADE Dominique**
Assistante de direction, SPIE OPERATIONS, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 31 avenue Marchand à MONTMORENCY
- **Monsieur FOY Xavier**
Dispatcheur, TRAPIL, PARIS.
demeurant 2 avenue de la Fosse Chapon à LUZARCHES
- **Madame FRANCES Cécilia née GONZALEZ**
Patronnière modéliste, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
demeurant 24 rue Villebois Mareuil à EZANVILLE
- **Monsieur FRASZCZAK Christophe**
Responsable zone avion, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 1 rue de la Tour à LOUVRES
- **Monsieur GAG Jean-Charles**
Employé de Jeux, SEETE, ENGHEN LES BAINS.
demeurant 260 rue d'Epinay à MONTMAGNY
- **Monsieur GARDETTE Jean-Pierre**
Agent de maîtrise, EAU DE PARIS, PARIS.
demeurant 25 rue Muscella à MOISSELLES
- **Madame GARNIER Sabine**
Chargée d'Etudes, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS DE
SEINE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 1 place des Bengalis à SAINT GRATIEN
- **Madame GILLES Nathalie**
Secrétaire, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE.
demeurant 102 rue Carnot à MONTMAGNY
- **Madame GOMES PINTO Maria**
Conciergerie, SERGIC SAS, WASQUEHAL.
demeurant 32 rue de Mora à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur GONZALEZ-ROCHER Cyril**
Directeur, GROUPE ICF, PARIS.
demeurant 1 boulevard Hippolyte Pinaud à ENGHEN LES BAINS
- **Madame GORRIS Florence née CROLET**
Chef de Partie, SAINT JEAN DE PASSY, PARIS.
demeurant 13 boulevard Georgette Agutte à SAINT GRATIEN

- **Madame GORRIS Valérie**
Assistante service clients, ELIS, VILLIERS LE BEL.
demeurant La Fontaine St Martin à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur GOUVEIA Carlos**
Comptable, CHIMEX, LE THILLAY.
demeurant 5 clos du marronnier à MOISSELLES

- **Madame GRAILLOT Stéphanie**
Chef de service fournitures, WEILL, PARIS.
demeurant 2 rue Saint Charles à ENGHEN LES BAINS

- **Monsieur GRANDJEAN Cyrille**
Manager informatique, BNP PARIBAS, MONTREUIL.
demeurant 10 rue JB Legendre à SAINT GRATIEN

- **Madame GREGEOIS Sandrine née BEAUX**
Hôtesse en restauration, CITY LOUNGE SERVICES, PARIS.
demeurant 41 rue d'Enfresne à SURVILLIERS

- **Monsieur GREGOIRE Christophe**
Professionnel de fabrication, DASSAULT AVIATION, SAINT CLOUD.
demeurant 10 allée Aristide Maillol à ECOUEN

- **Monsieur GROSMIRE Bernard**
Conducteur d'engins, BOURGEOIS ENTREPRISE T.P, SAINT DENIS.
demeurant 18 allée des Raguenets à SAINT GRATIEN

- **Madame GUERINEAU Valérie née ANDRE**
Organisatrice, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 22 résidence les longues raies à DOMONT

- **Madame GUILLON Sandrine**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 12 rue des Forestiers à DOMONT

- **Monsieur GUITER Jean-Claude**
Directeur grands comptes, MANITOWOC, SAINT PIERRE DE CHANDIEU.
demeurant 10 rue du Chemin Blanc à BAILLET EN FRANCE

- **Madame GUYON Régine née ARTERO**
Conseiller clientèle référent, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE.
demeurant 24 rue de Gonesse à BONNEUIL EN FRANCE

- **Madame GUYOT Patricia née THEBAULT**
Conseillère d'accueil, OPIEVOY, VERSAILLES.
demeurant 3 rue Jean Giraudoux à SARCELLES

- **Monsieur HADJ LARBI Cid**
Employé administratif, SAMADA, THIAIS CEDEX.
demeurant 24 rue Berthier à BOUFFEMONT

- **Madame HANKAR Véronique née ROUX**
Planificateur industriel de projet, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 87 rue de la Planchette à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur HARA Richard**
Technicien zone avion, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 1 rue Pierre Constant d'Ivry à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur HARDOROCK Flavius**
Cuisinier, FR RESTAURATION - SERVICES, GUYANCOURT CEDEX.
demeurant 25 square des sports à GONESSE
- **Madame HEBRARD Corinne née SAUTY**
Conducteur de lignes, NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES, SURVILLIERS.
demeurant 3 square les aubépines à SURVILLIERS
- **Monsieur HERMANN Charles**
Ingénieur Process et Etudes, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 5 allée des Chèvrefeuilles à BOUFFEMONT
- **Monsieur HEZEZ Stéphane**
Informaticien, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENEVILLIERS.
demeurant 11 allée des roses à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur HOUNDJO Pierre**
Approvisionnement, ARPEGE, PARIS.
demeurant 48 rue Scribe à VILLIERS LE BEL
- **Madame HUGONIN Sophie**
Conseillère en économie familiale et sociale, CAF DU VAL D'OISE, CERGY-
PONTOISE CEDEX.
demeurant 1 square Dalibard à MARLY LA VILLE
- **Madame JAMETAL Marlène**
Employée de restauration, SODEXO SANTÉ MÉDICO SOCIAL, GUYANCOURT.
demeurant 16 rue Raymond Radiguet à SARCELLES
- **Monsieur JANNIER Michel**
Agent technique de parc, GEFCO, MARLY LA VILLE.
demeurant 50 square de la Garenne à GONESSE
- **Madame JARIEL Catherine née BERTHET**
Assistante de Production et d'Appui Commercial, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant 48 bis rue Gambetta à VILLIERS LE BEL
- **Madame JOLIVET Nathalie née IVANKOVIC**
Cadre, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE.
demeurant 39 bis rue Chevalier à MONTMORENCY
- **Madame JOSEPH Josette**
Employée de restauration, ELIOR ENTREPRISE, PARIS.
demeurant 8 rue du Général Leclerc à SAINT GRATIEN
- **Madame JOUAUX Patricia**
Assistante Direction Technique, SARIA INDUSTRIES, CLICHY.
demeurant 3 impasse du Poirier à LUZARCHES
- **Madame JUAN Jacqueline**
Employé de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant 8 rue des Chevrons à GONESSE

- **Monsieur KABA Mory**
Agent de sécurité, FIDUCIAL PRIVATE SECURITY, LA DEFENSE.
demeurant 2 square du bois joli à SARCELLES
- **Madame KADRI Nora née BENHAMMA**
Responsable Economat, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 174 avenue Stalingrad à GARGES LES GONESSE
- **Madame KALAKUN Corinne née GUINANT**
Comptable, PETITES AFFICHES, PARIS.
demeurant 10 rue Jean Mermoz à SURVILLIERS
- **Monsieur KANDIAH Jeyaweerasingham**
Assistant manager, SELECT SERVICE PARTNER, PARIS.
demeurant 5 square de Deauville à LOUVRES
- **Madame KHALDI Nadia née KHEZZANE**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, SAINT DENIS.
demeurant 33 avenue du Général de Gaulle à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame KHIRAT Aïcha**
Responsable commerciale, BANQUE PALATINE, PARIS CEDEX 08.
demeurant 18 rue de la Caravelle à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame KOUBOULIS Nora née CHARALAMBIDES**
Comptable taxatrice, SCP DURAND ET JAQUET, PARIS.
demeurant 26 rue Louis de Saint Just à CHAUMONTEL
- **Madame KUSNIEREK Jeannine née HOFFMANN**
Aide soignante, CLINIQUE LES ORCHIDEES, ANDILLY.
demeurant 13 rue Pascal à MONTMORENCY
- **Monsieur LAAZIBI Mohamed**
Mécanicien, NEOM, MONTSOULT.
demeurant 37 rue du Tiers Pot à GARGES LES GONESSE
- **Madame LABALLE Dominique née YODO**
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 25 rue de la Fontaine à MAREIL EN FRANCE
- **Monsieur LABALLE Wilfrid**
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 25 rue de la Fontaine à MAREIL EN FRANCE
- **Madame LABEDAN Nathalie née DUFRESNES**
Conseillère réglementation, GIE AGIRC-ARRCO, PARIS.
demeurant 121 rue de Paris à LOUVRES
- **Madame LACHAUX Annie née CADO**
Assistante de direction, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 53 avenue des Amandiers à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame LAGRANDEUR Marie-Emmanuelle**
Souscripteur, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 9 allée des Commerces à SAINT GRATIEN
- **Monsieur LAJNEF Zouhaier**
Responsable économat, ELIOR CONCESSIONS GARES , PARIS.
demeurant 18 rue Louis Ganne à VILLIERS LE BEL

- **Monsieur LALAIRE Stéphane**
Informaticien, GMF VIE, ERMONT.
demeurant 15 rue Jean Moulin à MARGENCY

- **Madame LALLARAIKA Leelamma née MATTATHILCHERIAN**
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT-JOSEPH, PARIS .
demeurant 13 rue d'Argenteuil à SAINT GRATIEN

- **Madame LAPA Maria de Fatima née FERREIRA GUERRA**
Cuisinière, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT, RUEIL MALMAISON.
demeurant 13 rue des grands clos à SARCELLES

- **Madame LARBES Catherine née SERRE**
Assistante technique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL D'ILE -DE
-FRANCE, PARIS.
demeurant 13 rue Paul Fort à EZANVILLE

- **Monsieur LAURENT Serge**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 26 rue Pasteur à ENGHIEEN LES BAINS

- **Monsieur LAVIALLE Gilles**
Responsable méthodes, GTSI, TAVERNY CEDEX.
demeurant 15 allée des sablons à MONTSOULT

- **Madame LE BOLLOC'H Valérie**
Agent des services commerciaux, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 8 rue Robert Schumann à LOUVRES

- **Monsieur LE DENMAT Yannick**
Technicien supérieur simulateurs de vol, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 30 rue du Chevalier à PUISEUX EN FRANCE

- **Madame LE FLOCH Christine née LOCHOU**
Juriste, GENERALI IARD, PARIS.
demeurant 31 avenue Charles de Gaulle à MONTMORENCY

- **Madame LECAUDE Nathalie**
Assistante commerciale, ELIS, GENNEVILLIERS.
demeurant 20 rue de Paris à MOISSELLES

- **Madame LECOEUR Karine née LE ROUX**
Gestionnaire développement des compétences RH, CAISSE D'EPARGNE ILE DE
FRANCE, PARIS.
demeurant 11 sente des vignes à CHAUMONTEL

- **Monsieur LECUYER Thierry**
Agent Air France, MERCEDES BENZ, WISSOUS CEDEX.
demeurant 8 hameau des Vergers à MARLY LA VILLE

- **Madame LEFORT Christelle**
Gestionnaire SAV, BROTHER FRANCE SAS, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant Résidence Le Clombier à SURVILLIERS

- **Madame LEMAIRE Marion née JULLIEN**
Hôtesse navigante, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 18 rue Jean Moulin à MARGENCY

- **Monsieur LEPINE Frédéric**
Directeur technique, GERMITEC SA, IVRY SUR SEINE.
demeurant 2 bis rue Daniel Prunotto à SAINT GRATIEN

- **Monsieur LERAY Pascal**
Manager, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 1 rue des Vignes Beauvoisin à VILLERON

- **Madame LESCHIUTTA Lydie née ROGER**
Responsable administratif et comptable, TPI SECURITE INCENDIE, CERGY
PONTOISE CEDEX.
demeurant 49 bis rue du Maréchal Leclerc à ECOUEN

- **Monsieur LEYX Didier**
Cadre bancaire, CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL IDF, PARIS CEDEX 09.
demeurant 76 rue du champ de l'asile à GROSLAY

- **Madame LHOTELLIER Isabelle**
Clerc formaliste, CORBASSON SCP, CERGY.
demeurant 3 rue de Normandie à EZANVILLE

- **Monsieur LOPES José**
Chef d'Equipe, DARTY SAS, BONDY.
demeurant 16 impasse Carnot à SARCELLES

- **Monsieur LOUIS Thierry**
Technicien qualité, HUTCHINSON LJF, BEZONS.
demeurant 13 rue Henri Dunant à GONESSE

- **Monsieur LOUREIRO Helio**
Chef d'exploitation, STEF LOGISTIQUE MONTSOULT, MONTSOULT.
demeurant 108 avenue Gabriel Péri à SARCELLES

- **Monsieur LOYER Christophe**
Directeur adjoint direction technique, OSICA, PARIS.
demeurant 3 rue du Mont Louis à MONTMORENCY

- **Madame LOZOWSKI Valérie**
Secrétaire documentaliste, EDITIONS LEGISLATIVES, MONTRouGE.
demeurant 14 rue de la Fontaine Saint Pierre à VIARMES

- **Monsieur LUCENO Jean-Christophe**
Technicien automobiles, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIÈRES SOUS
POISSY.
demeurant 1 allée Jean-François Millet à DOMONT

- **Madame LUFUIDIZO BIBI LABA Martine née DECHAUMEL**
Conductrice de ligne, AUTOLIV NCS, SURVILLIERS FOSSES CEDEX.
demeurant 6 square Eole à FOSSES

- **Madame LUNA SAGREDO Paola**
VRP Commercial, L'OREAL PARIS, SAINT OUEN CEDEX.
demeurant 69 rue Pierre Brossolette à SARCELLES

- **Madame MALEAPA-XAVIER Flora née MAUBAN**
Conseillère financière, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant 147 rue Pierre Brossolette à SARCELLES

- **Monsieur MANCEL Guy**
Conseiller de vente, SDNH, GOUSSAINVILLE.
demeurant 2 rue Michel Simon à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur MANZANERO Patrick**
Responsable commercial Ile de France, EQIOM BETONS, MONTREUIL.
demeurant 10 rue de la Mairie à DOMONT
- **Madame MARIE-SAINTE Marie-Elise née RUSTER**
Gestionnaire Prestations Santé, GIE AG2R MACIF PRÉVOYANCE, SAINT DENIS.
demeurant 10 allée Paul Painleve à SARCELLES
- **Monsieur MARIN Fred**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 18 square du Lauragais à FOSSES
- **Monsieur MARTIN David**
Mécanicien, MERCEDES BENZ, WISSOUS CEDEX.
demeurant 30 avenue Debussy à FOSSES
- **Monsieur MARTINS- FERREIRA Fernand**
Chef de projet, ELCO SNC, PARIS.
demeurant 11 allée des Maraichers à MONTSOULT
- **Madame MATHOUT Séverine née DELCLOS**
Personnel Navigant Commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 20 rue André Berson à SAINT WITZ
- **Monsieur MAYNADIES Jean-Marc**
Chef de projet informatique, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant 17 rue des Réservoirs à VIARMES
- **Madame MAZZARDI Sylvia**
Chargée de Communication Externe, GAN ASSURANCES IARD, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant 23 Résidence La Forêt à MONTMORENCY
- **Monsieur MBIYAVANGA MAHUNGU Bernard**
Electricien, SEMATEC, CROISSY SUR SEINE.
demeurant 24 square du Maine à FOSSES
- **Monsieur MELER DE LA ROSA Manuel**
Technicien, EADS SECA, GONESSE.
demeurant 11 rue André Malraux à LOUVRES
- **Monsieur MENINNO Luciano**
Responsable service accueil et courrier, MUTUELLE DES CHEMINOTS, PARIS.
demeurant 37 rue Robert Schuman à ARNOUVILLE
- **Monsieur MERLE Olivier**
Chef de service sécurité et maintenance, CAP DEVANT, GONESSE.
demeurant 9 avenue Léo Lagrange à VILLIERS LE BEL
- **Madame MESSAOUDI Leïla née NAJIM**
Technicien retraite conseil, LA RETRAITE SOLIDAIRE, PARIS.
demeurant 18 rue du Fossé Lézard à FONTENAY EN PARISIS

- **Madame MICHALSKI Geneviève née GODREAU**
Infirmière psychiatrique, CENTRE MÉDICAL ET PÉDAGOGIQUE JACQUES ARNAUD, BOUFFEMONT.
demeurant 14 allée de la Liberté à BOUFFEMONT
- **Madame MICHEL Murielle née ADRIAENSSENS**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant 24 rue des Brulis à CHAUMONTEL
- **Monsieur MILLON Laurent**
Formateur technique, EVOBUS FRANCE, SARCELLES.
demeurant 29 allée du Prof Dubos à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur MIMOUN Joseph**
Inspecteur Conseil, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 11 Impasse des lfs à SARCELLES
- **Monsieur MOKHTARI Mouloud**
Maçon boiseur, ITB 77, BRETIGNY SUR ORGE.
demeurant 9 rue Ponsard à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur MOLIS Patrick**
Directeur, FAYOLLE, SOISY SOUS MONTMORENCY.
demeurant 11 avenue des myosotis à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur MONOD Christophe**
Technicien Approvisionnement, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA, LAGARENNE COLOMBES.
demeurant 5 rue Lavoisier à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur MONTROUSSEL Jean-Paul**
Responsable Département Vidéo Surveillance, SEETE, ENGHEN LES BAINS.
demeurant 5 avenue Albert 1er à EAUBONNE
- **Madame MORCILLO Sandrine**
Assistante de Direction, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant 21 avenue Alfred de Vigny à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame NAGARAJAN Inpamalar née RASARATNAM**
Réserviste, CELIO FRANCE, SAINT OUEN.
demeurant 10 allée des jeux d'enfants à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur NAGARAJAN Velauthan**
Réserviste, CELIO FRANCE, SAINT OUEN.
demeurant 10 allée des jeux d'enfants à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur NANTHAKUMAR Vyramuthu**
Plongeur, SOGERES, BOULOGNE BILLAN COURT.
demeurant 2 rue Honoré de Balzac à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur OLIVE Arnaud**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 7 chemin de l'église à JAGNY SOUS BOIS
- **Madame OLIVE Stéphanie née GAILLARD**
Technicien trafic, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 7 chemin derrière l'église à JAGNY SOUS BOIS

- **Madame OUALI Ouerdia**
Agent de Service, SURFACE TECHNOLOGY CORPORATION, STAINS.
demeurant 2 rue des Maraîchers à GARGES LES GONESSE
- **Madame PAGLIAI Béatrice née GARCIA**
Employée exploitation, PARIS AIR CATERING, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 4 square de Port Bou à LOUVRES
- **Monsieur PAILLOT Eric**
Juriste, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 7 rue Pilloy à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur PARREAUX Jean-Marc**
Contrôleur des engagements clients, NATIXIS FACTOR, CHARENTON LE PONT.
demeurant 3 allée des espaliers à GROSLAY
- **Monsieur PASSERA Claude**
Ouvrier magasinier cariste, SOFLOG-TELIS, PERSAN.
demeurant 3 allée Alfred de Musset à MARGENCY
- **Madame PAULY Marie-Laure**
Cadre de production, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant 3 rue Saint Exupéry à VIARMES
- **Monsieur PEDONE Bernard-Marie**
Responsable pôle, SACEM, NEUILLY SUR SEINE.
demeurant 13 allée Julien Manceau à MARGENCY
- **Madame PEREGORT Béatrice née DEMADE**
Responsable services opérations, CACEIS BANK, PARIS.
demeurant 21 rue de la Genestraye à CHAUMONTEL
- **Monsieur PEREIRA Dominique**
Magasinier Cariste, AIR TERMINAL HANDLING, ROISSY CDG.
demeurant 1 allée Jean Baptiste Bazin à FONTENAY EN PARISIS
- **Monsieur PEREZ Manuel**
Chef gérant, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.
demeurant 15 allée des sources à SAINT MARTIN DU TERTRE
- **Monsieur PERIAN Frédéric**
Responsable zone avion, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 37 rue du Tiers Pot à GARGES LES GONESSE
- **Madame PERSIN Sandrine née BAUDRAS**
Coordinatrice Gestion Clients, BACARDI MARTINI FRANCE, SAINT OUEN.
demeurant 12 rue Jean Jacques Rousseau à BOUFFEMONT
- **Madame PEYRAT Isabelle**
Responsable de service, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant 7/9 boulevard des Champeaux à MONTMORENCY
- **Monsieur PHEMIUS Jean**
Responsable zone avion, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 24 rue du Fossé Bossu à BELLOY EN FRANCE

- **Madame PHEMIUS Virginie née RAIMBAULT**
Technicienne QHSE, SENSIET COSMETIC TECHNOLOGIES, SAINT OUEN
L'AUMONE.
demeurant 24 rue du Fossé Bossu à BELLOY EN FRANCE
- **Madame PHILIPPE Sandrine née LAVIGNE**
Gestionnaire régleur, SMABTP, PARIS.
demeurant 4 rue Renaud à MONTMORENCY
- **Madame PILLET Isabelle née DE FOUCAULD**
Chef de projets, GMF VIE, ERMONT.
demeurant 31 rue Roger Mangiameli à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur POIS Jean-François**
Responsable de maintenance, TOBLER, LOUVRES.
demeurant 39 rue de Paris à LOUVRES
- **Madame PONCHANT Dolorès née CABANILLES MORENO**
Clerc de notaire, SCP JULIEN SAINT AMAND & PASQUIER, LUZARCHES.
demeurant 15 rue du Manoir à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur PONTONNIER Christian**
Responsable Technique, COFELY RESEAUX, PUTEAUX.
demeurant 4 rue d'Ableval à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur POULAIN Pierre**
Directeur opérationnel, RAKON FRANCE, ARGENTEUIL.
demeurant 56 avenue Terre à SAINT GRATIEN
- **Madame PREIRA Innocence**
Aide à domicile, ASAD, PARIS.
demeurant 14 allée Jean Baptiste Corot à SARCELLES
- **Madame PREVOST Nathalie**
Technicienne Expérimentée, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND.
demeurant 3 allée Médicis à ECOUEN
- **Madame PRUCE Muriel**
Gestionnaire de back-office, NATIXIS, PARIS.
demeurant 1 square Eole à FOSSES
- **Madame QUANTIN Stéphanie née DELORY**
Conseiller patrimonial, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 49 rue César Franck à FOSSES
- **Madame QUENON Monique née HALLUIN**
Technicienne de conditionnement pharmaceutique, GUERBET, AULNAY SOUS BOIS.
demeurant 56 rue Pierre et Marie Curie à LOUVRES
- **Monsieur REGNIER Fabrice**
Chargé de développement, CREDIT AGRICOLE LEASING ET FACTORING,
MONTRouGE.
demeurant 22 allée des Templiers à ASNIERES SUR OISE
- **Monsieur RENAUD Patrick**
Ingénieur, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 54 chemin des Lavandières à SARCELLES

- **Monsieur REY Jean-Marie**
Négociateur marchés financiers, CM-CIC ASSET MANAGEMENT, PARIS.
demeurant 6 rue du Puits Grenet à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame RIMBERT Nathalie**
Conducteur de lignes de production, AUTOLIV NCS, SURVILLIERS FOSSES CEDEX.
demeurant 6 square Les Jasmins à SURVILLIERS

- **Monsieur RISBET Philippe**
Adjoint chef de service logistique, PARIS AIR CATERING, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 4 ruelle de la Chaumette à VIARMES

- **Madame ROMUALD Claudette née BOUDHAU**
Technicien de service commercial qualifié, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT
CEDEX.
demeurant 19 bis rue de la fraternité à GONESSE

- **Monsieur ROMULUS Xavier**
Chargé d'Etudes, CNAMTS, PARIS.
demeurant 45 rue Victor Labarrière à DEUIL LA BARRE

- **Madame ROUCOULES Christine**
Ingénieur Responsable simulation, VALEO VISION, BOBIGNY CEDEX.
demeurant 18 rue Villa Louise à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur ROUGET Gilles**
Ajusteur cellule, BRONZAVIA INDUSTRIE, SARTROUVILLE.
demeurant 28 rue Léon Fontaine à SAINT GRATIEN

- **Monsieur ROUGET Laurent**
Documentaliste, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 10 rue des Mitelles à VEMARS

- **Madame ROUILLAY Laëtitia**
Comptable, STS, PARIS.
demeurant 2 rue du Clos Bauchart à FONTENAY EN PARISIS

- **Madame ROUQUETTE Stéphanie née THOMAS**
Chargée d'affaires professionnels, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 32 quater rue Colbert à EZANVILLE

- **Madame RUDNIANYN Sandra née SCIARA**
Assistante certification, LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS,
PARIS CEDEX 15.
demeurant 4 rue Claude Debussy à ECOUEN

- **Madame RUIZ Gaëtane née LAMI**
Directrice achats approvisionnement, LA BROSSE ET DUPONT, VILLEPINTE.
demeurant 6 rue du trou Nizeau à SAINT WITZ

- **Monsieur RUYER Jean-Jacques**
Dessinateur - Responsable de projet, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT
CEDEX.
demeurant 5 avenue de la Sapinière à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur SALAMONE Antonio**
Magasinier cariste, SWISSPORT CARGO SERVICES, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 10 rue Jean Bullant à ECOUEN

- **Madame SALLENAVE Annie née LANGLOIS**
Agent Commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 34 rue de Montmorency à GROSLAY
- **Monsieur SANTGARTEN Didier**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 3 rue Blanche à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur SARLAT Hervé**
Gérant, GIE GAM RESTAURANT, PARIS.
demeurant 7 rue des Rossignols à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur SATOU-BOUMPOUTOU Laurent**
Responsable Commercial, GEANT CASINO, ARGENTEUIL.
demeurant 21 rue des Raguenets à SAINT GRATIEN
- **Monsieur SCHLIENGER Frédéric**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 28 allée Pablo Picasso à SAINT MARTIN DU TERTRE
- **Monsieur SCHOLASTIQUE Michel**
Chef de groupe import, UTI FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant 2 rue Bernard Buffet à DOMONT
- **Monsieur SCHOONJANS Jean-Jacques**
Responsable de laboratoire, CHIMEX, LE THILLAY.
demeurant 14 rue Aristide Briand à ANDILLY
- **Madame SCONTRINO Sophie**
Gestionnaire assurance vie, AVIVA VIE, BOIS-COLOMBES CEDEX.
demeurant 71 rue du Centre à DOMONT
- **Monsieur SEGOR FREDDY**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 1 allée Vincent d'Indy à SARCELLES
- **Madame SERDANI Zohra**
Chargée d'opérations réseaux, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE,
LEVALLOIS PERRET.
demeurant 101 rue Galliéni à DEUIL LA BARRE
- **Madame SERVIENTIS Bénédicte**
Comptable, CILGERE, PARIS.
demeurant 3 square des Glycines à SURVILLIERS
- **Monsieur SIGONNEAU Pascal**
VRP, L'OREAL, SAINT OUEN.
demeurant 9 allée du hameau à ASNIERES SUR OISE
- **Monsieur SLAMA Ahmed**
Chef de centre, SADE DIRECTION RÉGIONALE IDF, ROSNY SOUS BOIS.
demeurant 14 rue des Loges à MONTMORENCY
- **Madame SOARES MENDES Maria DA LUZ née DA COSTA DE OLIVEIRA**
Employé exploit, PARIS AIR CATERING, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 2 rue Pierre Koëinig à SARCELLES

- **Madame SOULEVANT Christine**
Assistante Contentieux, GECINA, PARIS.
demeurant 8 rue du Parc à MARLY LA VILLE
- **Monsieur STOBAND Olivier**
Cadre consultant, OTC GROUPE ONEPOINT, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant 30 avenue Ernest Renan à SAINT GRATIEN
- **Monsieur STUDER Olivier**
Administrateur Fonctionnel, SAINT GOBAIN, LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 9 rue Delavigne à DEUIL LA BARRE
- **Madame TABAR Marie née CAMAGOUVA**
Chargée de clientèle, SAEMES, PARIS.
demeurant 19 avenue de la République à ARNOUVILLE
- **Monsieur TACHE Karim**
Conseiller placement, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND.
demeurant 11 rue d'Ormesson à DEUIL LA BARRE
- **Madame TALAZAC Véronique née DOS SANTOS**
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 41 avenue de la Libération à LUZARCHES
- **Monsieur TANCELIN Patrick**
Technicien Electricien, HÔPITAL FOCH, SURESNES CEDEX.
demeurant 4 bis rue Petion à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur TARAUD Daniel**
Responsable exploitation, OTUS - GROUPE VEOLIA PROPLETE, SEVRAN.
demeurant 22 rue du Vert Buisson à VEMARS
- **Madame TARIFI Amina née NIDALI**
Assistante formation et recrutement, LE PARISIEN, SAINT OUEN.
demeurant 6 villa Renoir à MONTMAGNY
- **Monsieur TARISTAS Jean-Philippe**
Chef de chantier, DUBRAC TP, SAINT DENIS.
demeurant 8 rue Daniel Balavoine à GARGES LES GONESSE
- **Madame TCHOULDJIAN Colette née WILLAUMEZ**
Analyste programmeur, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant 4 avenue Gauguin à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur TEIXEIRA Paulo**
Chauffeur de direction, PEUGEOT CITROEN, PARIS.
demeurant 99 rue Robert Schuman à ARNOUVILLE
- **Madame TESTARD Corinne née AUBERGER**
Responsable d'exploitation, OSICA, PARIS.
demeurant 3 allée des seigneurs Verduc à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur THUILLIER Jean-Michel**
Retraité, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 28 rue Gretry à MONTMORENCY
- **Monsieur THURET Hervé**
Chef d'Equipe, TNT EXPRESS NATIONAL, BONNEUIL EN FRANCE.
demeurant 76 rue de Paris à LOUVRES

- **Monsieur TOCHE Michel**
Assistant logistique, FEDERATION PEEP, PARIS.
demeurant 29 rue Marcel Lecat à SAINT GRATIEN

- **Monsieur TOUNSI Djemel**
Electromécanicien, CEGELEC MISSENAUD, CHOISY LE ROI CEDEX.
demeurant 5 allée Marcel Pagnol à ARNOUVILLE

- **Madame TOURNIER Corinne née GROSHENRI**
Responsable d'Etudes, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant 7 avenue des Belles Feuilles à SAINT GRATIEN

- **Madame TOUSSAERT Marie-Thérèse née PERRIN**
Employée Commerciale, CARREFOUR MARKET, VIARMES.
demeurant 76 Allée de Fontenelle à SAINT MARTIN DU TERTRE

- **Monsieur TRAORE Adama**
Manutentionnaire, CALBERSON PARIS BERCY, PARIS.
demeurant 44 rue Galliéni à DEUIL LA BARRE

- **Madame TRAORE Christine née LAGO**
Contrôleur interne, GMF VIE, ERMONT.
demeurant 4 boulevard Georgette Agutte à SAINT GRATIEN

- **Monsieur TRESSERRES Frédéric**
Ouvrier qualifié polyvalent, KURZ LOGISTIQUE, SOISY SOUS MONTMORENCY.
demeurant 16 avenue Gabriel Péri à SAINT GRATIEN

- **Madame TRUELLE Angèle née Y-HOU**
Responsable d'activités, PRO BTP GROUPE, BOBIGNY.
demeurant 22 rue des Robiniers à SARCELLES

- **Madame TRUFFET Marjorie**
Conseiller Mutualiste, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.
demeurant 1 rue du Baron Haussmann à BOUFFEMONT

- **Madame VALLEE Monique**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 27 Parc des Tournelles à FONTENAY EN PARISIS

- **Madame VAN DER LEE Aline née GORGELIER**
Responsable affaires règlementaires, L'OREAL, ASNIERES SUR SEINE.
demeurant 36 rue de Villaines à MONTSOULT

- **Madame VANANTI Catherine**
Responsable administratif, LEADER LOGISTIC, GOUSSAINVILLE.
demeurant 6 hameau de l'Épinette à MARLY LA VILLE

- **Madame VEILLAULT Sophie**
Secrétaire de direction, INSTITUT PASTEUR, PARIS CEDEX 15.
demeurant 2 allée du Maréchal Leclerc à MONTMAGNY

- **Madame VERNEAU Joëlle née WEBER**
Gardiennne, OSICA, PARIS.
demeurant 6 rue Massenet à SAINT GRATIEN

- **Madame VIGNAUD Delphine née LE BEUANT**
Technicien expert prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS, PARIS.
demeurant 29 allée des Frondaisons à SAINT MARTIN DU TERTRE
- **Monsieur VILA VERDE José**
Technicien Zone Avion, AIR FRANCE, ORLY AEROGARES CEDEX.
demeurant 1 square des Clématites à SURVILLIERS
- **Monsieur WAGUE Mady**
Chef d'équipe, LMTPT, GALLUIS.
demeurant 3 place du Midi à VILLIERS LE BEL
- **Madame WARREN Claire**
Manager Coordination et Méthodes, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIERES SUR SEINE.
demeurant 20 rue Basse de la Vallée à FONTENAY EN PARISIS
- **Madame WEIMAR Nathalie**
Informaticienne, AVIVA VIE, BOIS COLOMBES.
demeurant 41 rue Villebois de Mareuil à EZANVILLE
- **Madame WEIMAR Véronique**
Comptable, ALSTOM POWER SYSTEMS, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 6 bis rue de Miraville à SARCELLES
- **Monsieur YAO Kouakou**
Agent d'Exploitation, BAG FLIGHT SERVICES, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 23 rue Jules Ferry à VILLIERS LE BEL
- **Mademoiselle ZAIDI M'barka**
Référente règlementaire, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND.
demeurant 4 rue du Moutier à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur ZANETTO Robert**
Directeur, ARDAGH MP WEST FRANCE SAS, PARIS.
demeurant 50 ter rue soeur Angèle à SAINT GRATIEN

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Madame ADAINE Marie-Claude**
Cadre action sociale, CAF DU VAL D'OISE, CERGY-PONTOISE CEDEX.
demeurant 13 avenue des Jonquilles à ATTAINVILLE
- **Monsieur ADVICE-DESRUISSEAU Jean**
Cuisinier, COSMETIQUE ACTIVE FRANCE, ASNIERES.
demeurant 43 rue de l'Eglise à DOMONT
- **Madame ALBERTI Maria-Luisa née SINICO**
Ingénieur commercial, AIRBUS HELICOPTERS, LA COURNEUVE.
demeurant 40 boulevard Cotte à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur ALIANE Haussinne**
Technicien, EADS SECA, GONESSE.
demeurant 5 place de la Libération à ARNOUVILLE
- **Madame ALLART-GIVERNAUD Sylvie née GIVERNAUD**
Responsable de formation, CHIMEX, LE THILLAY.
demeurant 10 rue des Marronniers à LE MESNIL AUBRY

- **Monsieur ALONSO Thierry**
Comptable, COFACE, BOIS COLOMBES.
demeurant 13 avenue des Lilas à LE THILLAY
- **Monsieur AMAR Yves**
Chef de Projet SI, SOCIETE GENERALE, PUTEAUX LA DEFENSE.
demeurant 6 allée de la Source à MARLY LA VILLE
- **Madame AMIN Zoubida née RAMDANE**
Technicienne de gestion, BULL SAS, LES CLAYES SOUS BOIS.
demeurant 6 rue Maurice Ravel à DEUIL LA BARRE
- **Madame ANDRE Chantal**
Déléguée sociale, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS DE
SEINE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 1 avenue Le Corbusier à BOUFFEMONT
- **Monsieur ANDRIEUX Richard**
Ingénieur, PSA PEUGEOT CITROËN, VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX.
demeurant 16 bis Villa Louise à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur APRUZZESE Michel**
Conducteur de Travaux, SOGEA ILE DE FRANCE HYDRAULIQUE, MARNE LA
VALLEE .
demeurant 41 rue Jean Jaurès à ECOUEN
- **Monsieur AUGUSTIN Nicolas**
Pontier conducteur, SAREN, SARCELLES.
demeurant Hameau du Bocage à VILLIERS LE BEL
- **Madame AUZANNEAU Corinne**
Dispatcher opérations aériennes, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 9 rue des Marais à ASNIERES SUR OISE
- **Madame BACLES Florence**
Responsable Back Office, MONTE PASCHI BANQUE, PARIS.
demeurant 5 rue du Progrès à EZANVILLE
- **Madame BANDELIER Christine née MAILLET**
Aide soignante, CLINIQUE LES ORCHIDEES, ANDILLY.
demeurant 16 mail Emile Zola à DOMONT
- **Monsieur BARDOU Jean-Luc**
Directeur Ethique et Conformité, OTIS, PUTEAUX.
demeurant 2 rue du Gué d'Orient à SAINT WITZ
- **Madame BAUDEAN Marie**
Conseillère en insertion professionnelle, PÔLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE
GRAND.
demeurant 94 rue du Général Leclerc à SAINT GRATIEN
- **Monsieur BELLIS Patrick**
Boiseur, PARIS-OUEST CONSTRUCTION, PARIS.
demeurant 29 rue Albert Denoyelle à MOISSELLES
- **Monsieur BENIMELIS Jean-Marc**
Chauffeur minipelle, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.
demeurant 46 bis rue Anatole France à GROSLAY

- **Madame BERTHELEMY Annick**
Responsable adjointe, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, BEAUVAIS.
demeurant 16 rue de la Fontaine à SEUGY
- **Monsieur BERTRAND Alain**
Ingénieur qualité, UTC AEROSPACE SYSTEMS, SAINT OUEN L'AUMONE.
demeurant 33 rue de la Fidélité à EZANVILLE
- **Monsieur BILLARD Philippe**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 12 allée Romain Rolland à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur BIOUS Patrick**
Informaticien, L'ORÉAL, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.
demeurant 18 bis rue du puits Grenet à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur BOFFELLI Bernard**
Personnel Navigant Commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 31 rue de Paris à SAINT WITZ
- **Madame BONNET Brigitte née MILLET**
Clerc de notaire, SCP FAURE E & VIDECOQ, VIRY CHATILLON.
demeurant 11 square Pierre de Geyter à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur BORDE Pierrick**
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 47 rue de la Coussaye à ENGHEN LES BAINS
- **Madame BOUCHINET Laurence**
Agent de transit, THALES GEODIS FREIGHT & LOGISTICS, MALAKOFF.
demeurant Résidence Jacques Brel à VEMARS
- **Madame BOUILLY Marie-Fanny née DE SOUSA**
Agent de service logistique, MAISON DE RETRAITE ARMÉNIENNE,
MONTMORENCY.
demeurant 20 rue Saint Paul à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur BOULAIS Alain**
Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 50 rue Houdart à ROISSY EN FRANCE
- **Madame BOURAKBA Fatima**
Agent administratif, GEFCO, MARLY LA VILLE.
demeurant 14 rue Pierre Sarrazin à GOUSSAINVILLE
- **Madame BOURASSINE Corinne née DUMAITRE**
Graphiste, NEUFLIZE OBC, PARIS.
demeurant 12 rue Challet à GARGES LES GONESSE
- **Madame BOURNIQUE Evelyne**
Assistante de direction, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant 26 rue Pierre et Marie Curie à VIARMES
- **Monsieur BOURREAU Frédéric**
Pâtissier, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant 26 rue Pierre Sarrazin à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur BOUY Daniel**
Responsable qualité Sécurité et Environnement, XEROX, ROISSY CDG.
demeurant 41 rue des Marais à SAINT GRATIEN
- **Monsieur BOVIN Noël**
Préparateur cariste, LEGRAND SNC, VERNEUIL EN HALATTE.
demeurant 38 allée du moulin du bois à VEMARS
- **Monsieur BRAKA Sidney**
Coordinateur de comptes, SPIE INFOSERVICES, MALAKOFF CEDEX.
demeurant 22 avenue des Amandiers à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame BRETAUDEAU Marie-Laure née VINOT**
Chef de service trésorerie, SOCIETE DU FIGARO, PARIS.
demeurant 3 rue Carnot à MONTMAGNY
- **Madame BRETON Louissette née MARTZLOFF**
Technicien supérieur de gestion, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant 17 rue Carnot à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame BRIAND Gertrude**
Technicien relation client courrier, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
PARIS, PARIS.
demeurant 14 avenue du 08 mai 1945 à VILLIERS LE BEL
- **Madame BUACHE Nathalie née GOUJON**
Secrétaire de direction, HAUTE AUTORITE DE SANTE, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant 18 rue du Tourneveau à BELLEFONTAINE
- **Madame BULKAEN Danielle née PUDLYK**
Assistante Sourcing, CROWN EUROPE GROUP SERVICES, PARIS.
demeurant 5 rue du Maréchal Maunoury à ENGHIEEN LES BAINS
- **Madame BULVER Zacharie née GUIZONNE**
Conseillère Assurance Maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA
SEINE ST DENIS, BOBIGNY.
demeurant 16 rue du 30 Août à ECOUEN
- **Monsieur BURDA Jean-Luc**
Infirmier, CENTRE MÉDICAL ET PÉDAGOGIQUE JACQUES ARNAUD,
BOUFFEMONT.
demeurant 1 square Ile de France à EZANVILLE
- **Monsieur CAILLOUE Yves**
Ingénieur support logiciel, XEROX, ROISSY CDG.
demeurant 9 rue Muscella à MOISSELLES
- **Madame CALVEZ Michèle née DELYS**
Assistante de direction, XEROX, ROISSY CDG.
demeurant 48 rue de la Marne à EZANVILLE
- **Monsieur CANU Louis**
Employé PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 1 square les Jasmins à SURVILLIERS
- **Madame CAPRI Véronique née FERREBEUF**
Superviseur qualité production, SECAN SA, GENNEVILLIERS.
demeurant 6 rue Jean Jacques Rousseau à BOUFFEMONT

- **Madame CARDETTI Corinne**
Assistante Commerciale, MEDIKIOSK, GENNEVILLIERS.
demeurant 8 Allée François Rude à SARCELLES
- **Monsieur CASANOVA Olivier**
Cadre de banque, LCL, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant 11 rue de l'Aubette de Magny à GONESSE
- **Madame CAUCHEFER Sylvie née PENEL**
Gestionnaire des opérations, BOURSORAMA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant 25 square Simbad le Marin à FOSSES
- **Madame CHAROY Nathalie**
Chef de service RH, PÔLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES CEDEX.
demeurant 3 allée des Primevères à MONTMAGNY
- **Madame CHAUMANET Béatrice née RAMBEAU DE BARALON**
Assistante de Direction, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIERES SUR SEINE.
demeurant 13 avenue Nott à MONTMORENCY
- **Monsieur CHEMIN Philippe**
Responsable des lancements, RAFAUT, VILLENEUVE LA GARENNE.
demeurant 2 allée du Pré Minot à SAINT WITZ
- **Monsieur CHERIET Raphaël**
Technicien de maintenance, PEUGEOR CITROËN AUTOMOBILES, SAINT OUEN.
demeurant 3 bis rue Serge Laverdure à MARLY LA VILLE
- **Madame CHEVALIER Martine née MAZIER**
Gestionnaire sinistre automobile, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 114 rue Pierre Brossolette à SARCELLES
- **Monsieur CHICHER Claude**
Cadre RH, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 5 rue des Sillons de Boulanger à SAINT WITZ
- **Madame CHOPIN Catherine**
Secrétaire Technique, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant 18 avenue Paul Bert à ARNOUVILLE
- **Madame CHRISTOPHE Florence**
Employée de banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 15 rue Camélinat à GOUSSAINVILLE
- **Madame CLEC'H Dominique**
Agent socio-culturel, DASSAULT AVIATION CE, ARGENTEUIL.
demeurant 8 résidence du Parc à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame CLEMENT Sylvie née WENDLING**
Assistante, L'OREAL, AULNAY SOUS BOIS CEDEX.
demeurant 13 rue Paul Gauguin à ECOUEN
- **Monsieur CÔME Denis**
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 21 bis rue Jean Moulin à ROISSY EN FRANCE
- **Monsieur CONSTANT Claude**
Chef d'Equipe, FP INTERNATIONALE SAS, VILLIERS LE BEL.
demeurant 7 allée Guillaume Apollinaire à SARCELLES

- **Madame CONSTANTIN Laurence**
Agent administratif, COMITE CENTRAL DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE,
PARIS.
demeurant 8 rue Degas à GARGES LES GONESSE
- **Madame CORNELIS Sylvie**
Réfèrent technique Maladie, CRPCEN, PARIS.
demeurant 2 cour du Brésil à LE PLESSIS LUZARCHES
- **Monsieur CORNESSE Rémy**
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 7 rue des Prés Frais à SAINT WITZ
- **Monsieur COSTA José**
Conducteur de Travaux, COFELY GDF SUEZ , CERGY SAINT CHRISTOPHE.
demeurant 33 rue de Strasbourg à ARNOUVILLE
- **Monsieur COURET Franck**
Responsable magasin général, ACMS, SURESNES CEDEX.
demeurant 10 allée de l'archipel à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur CULPIN Patrice**
Employé de banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant 17 allée des Bleuets à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame DA HORTA Maria**
Opérateur production, ELIS, VILLIERS LE BEL.
demeurant 22 rue de la Tourelle à SARCELLES
- **Monsieur DACHER Alain**
Agent escale avion, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 5 allée des Jonquilles à MONTMAGNY
- **Monsieur DALVET Laurent**
Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 25 rue du Jardin Carré à VILLERON
- **Madame DALVET Sandrine née LECAUVE**
Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 25 rue du Jardin Carré à VILLERON
- **Monsieur DAMSIN Pascal**
Technicien installations électriques, GUNNEBO, VELIZY VILLACOUBLAY.
demeurant 6 allée des Pommiers à MAFFLIERS
- **Monsieur DAO Van**
Technicien d'atelier, EVOBUS FRANCE, SARCELLES.
demeurant 17 rue des grands clos à SARCELLES
- **Madame DE BERNY Maria née PAULINO FERNANDES**
Souscripteur, CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE, PARIS.
demeurant 42 ter grande rue à ASNIERES SUR OISE
- **Madame DE BO Corinne née DUBRAY**
Infirmière, CHANEL SAS, NEUILLY SUR SEINE CEDEX.
demeurant 1 Villa Lamartine à MONTMAGNY

- **Madame DE GAVRE Florence née NOLANT**
Analyste innovation, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 4 rue Guillaume Apollinaire à MONTMAGNY
- **Madame DE WAËL Isabelle née ADAM**
Responsable zone commerciale, GMF ASSURANCES, LILLE.
demeurant 15 rue Henri Matisse à ECOUEN
- **Madame DEHAIS Michèle**
Technicien informatique, IFP, RUEIL MALMAISON.
demeurant 15 rue d'Eaubonne à SAINT GRATIEN
- **Madame DELEPOUVE Angèle**
Conseillère de Vente, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS.
demeurant 121 avenue de la Division Leclerc à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur DELETREZ Simon**
Mécanicien, FRAIKIN FRANCE, GENNEVILLIERS.
demeurant 1 rue du clos St Paul à SAINT GRATIEN
- **Madame DELFAUT Nelly**
Chargée de Mission, ATLA, PARIS.
demeurant 4 allée des Aulnes à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur DELSOL Eric**
Ingénieur Informatique, SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL, ENGHEN LES BAINS.
demeurant 16 avenue Régina à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur DEMIRIZ Hasan**
Technicien essai, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIÈRES SOUS POISSY.
demeurant 11 rue de l'Arbalétrier à GONESSE
- **Madame DENIS Marie-Christine née ALLARD**
Employée de Banque, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant 15 rue Paul Fort à EZANVILLE
- **Monsieur DEVILLE Daniel**
Directeur d'agence, FIRALP, LACHASSAGNE.
demeurant 3 ruelle Boivin à ASNIERES SUR OISE
- **Monsieur DEVOULON Patrice**
Responsable commercial, STROMAG FRANCE, LA GUERCHE SUR L'AUBOIS.
demeurant 9 rue de Bretagne à DOMONT
- **Madame DRZEWINSKI Fabienne née SUEUR**
Comptable, CABINET MAURY SCHWOB, PARIS.
demeurant 17 rue Roger Dollé à LOUVRES
- **Madame DUBROCQ Annick née JANUARIO**
Responsable de partenariats, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 23 rue du lieutenant Jean Vigneux à SAINT GRATIEN
- **Monsieur DUCLOUET Jean**
Superviseur, SWISSPORT CARGO SERVICES, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 2 square Moby Dick à FOSSES

- **Madame DUCOURET Françoise née VILLECOURT**
Responsable administration du personnel, L'OREAL, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 27 avenue Descartes à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Monsieur DULAS Thierry**
Employé de banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant 11 avenue des Lilas à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame DUMAS Sylvie née DI FILIPPO**
Employée de Banque, CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL IDF, PARIS
CEDEX 09.
demeurant 12 rue des Cordonniers à BOUFFEMONT

- **Madame DUPONT Laurence née GAIFFIER**
Assistante, ARKEMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 4 rue Jules Romains à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur DURAND Gilles**
Technico-Commercial, DASSAULT FALCON SERVICE, LE BOURGET CEDEX.
demeurant 16 rue des Fauvettes à PUISEUX EN FRANCE

- **Monsieur DURCKEL Denis**
Ingénieur, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 2 chemin Fontaine aux Moines à VIARMES

- **Madame DUSSOL Marie-Christine née ROMÉY**
Informaticienne, CACEIS BANK, PARIS.
demeurant 5 rue Aubin Olivier à ROISSY EN FRANCE

- **Monsieur DUTHEIL Philippe**
Avocat, EY SOCIETE D'AVOCATS, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 56 bis rue Charles de Gaulle à DEUIL LA BARRE

- **Madame DUTRANNOY Valérie née AUVRAY**
Attachée de Direction, BREZILLON SA, NOYON.
demeurant 2 rue de la Liberté à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame DUTRIAUX Marie-Claude née DANIEL**
Secrétaire, COSSON, LOUVRES.
demeurant 36 rue des Tournelles à ROISSY EN FRANCE

- **Monsieur DUVERNE Jean-Raymond**
CTE PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 7 sente des Vignes à CHAUMONTEL

- **Madame EL MOUELHI Hédia**
Assistante juridique, KERING, PARIS.
demeurant 1 rue Charles Godefroy à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Monsieur ELOUAHBI Bouchaïb**
Retraité, MARCEL VILLETTE, GENNEVILLIERS.
demeurant 5 boulevard Henri Dunant à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur EYMARD Philippe**
Cariste, THYSSENKRUPP SERVICE ACIER, FOSSES.
demeurant 72 rue Gambetta à VILLIERS LE BEL

- **Monsieur FARSI Joseph**
Fondeur, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 3 rue du clos Renaud à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur FELIX LOPES Odilio**
AMDE PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 43 parc de Baillet à BAILLET EN FRANCE
- **Monsieur FERAUD Patrick**
Maquettiste, PSA PEUGEOT CITROËN, VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX.
demeurant 72 avenue de Royaumont à VIARMES
- **Madame FLEURETTE Carol née CAMELO**
Assistante Commerciale, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE.
demeurant 89 avenue de la Division Leclerc à DEUIL LA BARRE
- **Madame FOURCADE Dominique**
Assistante de direction, SPIE OPERATIONS, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 31 avenue Marchand à MONTMORENCY
- **Madame FRADE Susette**
Assistante de direction, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 13 rue Morisset à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur FRICHE Thierry**
Responsable de département, CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE,
PARIS.
demeurant 13 rue des Charmes à MOISSELLES
- **Monsieur GADREY Thierry**
Responsable communication, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 2 allée des lièvres à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur GARDETTE Jean-Pierre**
Agent de maîtrise, EAU DE PARIS, PARIS.
demeurant 25 rue Muscella à MOISSELLES
- **Monsieur GERARD Philippe**
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 7 ruelle du marais à VIARMES
- **Monsieur GODEFROY Luc**
Agent de maîtrise, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 134 allée des Genêts à DOMONT
- **Monsieur GOIDIN Gilles**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE .
demeurant 3 rue de la Vigne au Prieur à FOSSES
- **Madame GOOS Fabienne née ROMATET**
Responsable sécurité, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 68 boulevard de la République à SAINT GRATIEN
- **Monsieur GOUET Michel**
Employé PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 37 boulevard de Verdun à GOUSSAINVILLE

- **Madame GUENDON Laurence**
Agent de maîtrise en assistance logistique, CALDEO, NANTERRE.
demeurant 79 bld Paul Vaillant Couturier à GOUSSAINVILLE
- **Madame GUERET Elisabeth née BROCVIELLE**
Comptable RH, LACOURTE NOTAIRES ET ASSOCIES, PARIS.
demeurant 7 rue des Ouches à EZANVILLE
- **Madame GUYON Régine née ARTERO**
Conseiller clientèle référent, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE.
demeurant 24 rue de Gonesse à BONNEUIL EN FRANCE
- **Monsieur HARDOROCK Flavius**
Cuisinier, FR RESTAURATION - SERVICES, GUYANCOURT CEDEX.
demeurant 25 square des sports à GONESSE
- **Monsieur HENRY Christian**
Gardien d'Immeuble, IMMOBILIÈRE 3F, PARIS.
demeurant 31 rue de l'Egalité à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur HERMANN Charles**
Ingénieur Process et Etudes, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 5 allée des Chèvrefeuilles à BOUFFEMONT
- **Madame HORN Nadia née SULINON**
Assistante technico commerciale, SIACI SAINT HONORE, PARIS.
demeurant 36 rue de la Liberté à SAINT GRATIEN
- **Monsieur HOUSSAIS Alain**
Directeur technique, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE, COLOMBES.
demeurant 2 bis rue Aristide Briand à ANDILLY
- **Madame JAMETAL Marlène**
Employée de restauration, SODEXO SANTÉ MÉDICO SOCIAL, GUYANCOURT.
demeurant 16 rue Raymond Radiguet à SARCELLES
- **Madame JARIEL Catherine née BERTHET**
Assistante de Production et d'Appui Commercial, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant 48 bis rue Gambetta à VILLIERS LE BEL
- **Madame JATRINO Valérie née SCEUSA**
Secrétaire greffière, CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS, PARIS.
demeurant 5 rue Roger Salengro à FOSSES
- **Monsieur JAULENT Serge**
Ingénieur système, CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, PARIS.
demeurant 1 impasse Le Falleck à MONTMORENCY
- **Madame JEAN-BAPTISTE Brigitte née PODGORSKI**
Assistante de direction, L'OREAL, ASNIERES SUR SEINE.
demeurant 14 allée des roitelets à BAILLET EN FRANCE
- **Monsieur JERADE Anton**
Assistant service reprographie, VIVARTE, PARIS.
demeurant 12 avenue Jacques Potel à GOUSSAINVILLE

- **Madame JORDAN Carmencita**
Approvisionnement, PLG, GARGES LES GONESSE.
demeurant 20 rue Henri Dunant à GARGES LES GONESSE
- **Madame JUAN Jacqueline**
Employé de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant 8 rue des Chevrons à GONESSE
- **Monsieur JUHASZ Pascal**
Cadre ressources humaines, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 20 rue du Petit Rosne à GONESSE
- **Madame JUNUARIO Annick née DUBROCQ**
Responsable Middle Office, ALLIANZ, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 23 rue du lieutenant Jean Vigneux à SAINT GRATIEN
- **Monsieur KANDIAH Jeyaweerasingham**
Assistant manager, SELECT SERVICE PARTNER, PARIS.
demeurant 5 square de Deauville à LOUVRES
- **Madame KERISIT Evelyne née ALHINC**
Assistante de direction, KPMG AUDIT, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 22 allée des jardins à VIARMES
- **Madame KISOKA Sonia**
Gérante salariée, AC1 SECURITE, LEVALLOIS .
demeurant 3 allée de la Fontaine des Fièvres à BAILLET EN FRANCE
- **Madame KUSNIEREK Jeannine née HOFFMANN**
Aide soignante, CLINIQUE LES ORCHIDEES, ANDILLY.
demeurant 13 rue Pascal à MONTMORENCY
- **Madame LABOULBENE Patricia**
Chargée des services bancaires, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant 15 allée du Président Kennedy à EZANVILLE
- **Madame LACHAUX Annie née CADO**
Assistante de direction, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 53 avenue des Amandiers à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur LAJNEF Zouhaier**
Responsable économat, ELIOR CONCESSIONS GARES , PARIS.
demeurant 18 rue Louis Ganne à VILLIERS LE BEL
- **Madame LAMBIN Marie-Laure née BUTEAU DEBLIN**
Contrôleur de gestion, GENERALI REAL ESTATE, PARIS.
demeurant 48 rue Victor Hugo à FOSSES
- **Madame LAPA Maria de Fatima née FERREIRA GUERRA**
Cuisinière, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT, RUEIL MALMAISON.
demeurant 13 rue des grands clos à SARCELLES
- **Madame LAUNER Valérie**
Employée de bureau, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant 3 chemin des Essarts à DOMONT
- **Madame LAVENU Annie**
Gestionnaire de prévoyance, AG2R REUNICA, SAINT DENIS CEDEX.
demeurant 8 boulevard JB Carpeaux à SARCELLES

- **Monsieur LAVERGNE Lionel**
Préparateur de commande, SAMADA, THIAIS CEDEX.
demeurant 15 rue des Chardonnerettes à SARCELLES

- **Monsieur LAVIALLE Gilles**
Responsable méthodes, GTSI, TAVERNY CEDEX.
demeurant 15 allée des sablons à MONTSOULT

- **Monsieur LE DANTEC Eric**
Responsable client, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 6 allée de la bergerie à ROISSY EN FRANCE

- **Madame LE FLECHE Marie-Ange**
Technicienne laboratoire, SYMRISE, CLICHY LA GARENNE.
demeurant 51 rue d'Argenteuil à SAINT GRATIEN

- **Monsieur LE GOFF Yves**
Coordinateur achats finance, JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE FRANCE,
ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant 11 rue Camille Desmoulins à GOUSSAINVILLE

- **Madame LE MARCHAND Sandrine née VOCORET**
Assistante de direction, SANOFI AVENTIS, PARIS.
demeurant 2 bis rue Jean Jacques Rousseau à BOUFFEMONT

- **Madame LE ROUZIC Catherine**
Comptable, GAN ASSURANCES IARD, PARIS LA DEFENSE.
demeurant 20 rue de la plante des champs à MONTMAGNY

- **Madame LECLERE Caroline**
Ingénieur, PSA PEUGEOT CITROEN, POISSY.
demeurant 28 rue Corot à MARGENCY

- **Monsieur LECORNET Philippe**
Senior Analyse Support technique Informatique, UTI FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant 5 chemin des hauts briffaults à MONTMORENCY

- **Madame LEFEVRE Véronique**
Comptable d'Etablissement, COSSON, LOUVRES.
demeurant 84 chemin des Tournelles à ROISSY EN FRANCE

- **Monsieur LEMASSIF Pierre**
Conducteur de ligne, DESJARDIN, GONESSE.
demeurant 6 rue Stéphane Hessel à GARGES LES GONESSE

- **Monsieur LEMOINE Thierry**
Responsable de secteur, FRISQUET SAV, ROSNY SOUS BOIS.
demeurant 3 impasse du Bouteiller à LOUVRES

- **Monsieur LERAY Pascal**
Manager, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 1 rue des Vignes Beauvoisin à VILLERON

- **Madame LEVIEIL Martine née SAUTEREAU**
Responsable recouvrement et trésorerie, TETRA PAK, COLOMBES CEDEX.
demeurant 12 avenue Jules Massenet à SARCELLES

- **Madame LIEGEOIS Josiane**
Conseiller formation, THALES GLOBAL SERVICES, MEUDON LA FORET.
demeurant 28 rue d'Andilly à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur LIGIER Bruno**
Chef de groupe achats, DASSAULT FALCON SERVICE, LE BOURGET CEDEX.
demeurant 8 avenue des Tilleuls à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur LOPES José**
Chef d'Equipe, DARTY SAS, BONDY.
demeurant 16 impasse Carnot à SARCELLES
- **Madame LOUVES Sylvie née LAURENT**
Employée de banque, LCL, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant 7 allée Hector Berlioz à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame LOZON Isabelle née APOLLONIO**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant 23 rue Roger Tort à LOUVRES
- **Monsieur LULKIEWICZ Ludovic**
Vendeur expert, CASTORAMA, ROISSY CDG.
demeurant 16 square des Sports à GONESSE
- **Monsieur LUSCAN François**
Président & CEO, TWIST BEAUTY PACKAGING HOLDING FRANCE,
GENNEVILLIERS CEDEX.
demeurant 14 avenue Danielle Casanova à SAINT GRATIEN
- **Madame MADJOUR Véronique née SARGENT**
Gestionnaire ressources humaines, PSA PEUGEOT CITROËN, VELIZY
VILLACOUBLAY CEDEX.
demeurant 1 allée des Hirondelles à ATTAINVILLE
- **Madame MAGNE Marie-Pierre**
Chef de groupe consolidation, SAINT GOBAIN, LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 57 avenue Charles de Gaulle à MONTMORENCY
- **Monsieur MAGNON Stéphane**
Employé de banque, CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL IDF, PARIS CEDEX
09.
demeurant 26 avenue des Flanets à ANDILLY
- **Madame MARCELINO Céline**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant 16 rue des chardonnerets à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame MARIE-SAINTE Marie-Elise née RUSTER**
Gestionnaire Prestations Santé, GIE AG2R MACIF PRÉVOYANCE, SAINT DENIS.
demeurant 10 allée Paul Painlevé à SARCELLES
- **Monsieur MARIEN NICOLAS**
Attaché de direction, GIE AXA, PARIS.
demeurant 53 allée des Hirondelles à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur MARTIN Jacques**
Chef d'entrepôt Collectivité, SOCODIS SA, PARIS.
demeurant 2 rue Jean Moulin à MONTMORENCY

- **Monsieur MARTINS MORGADO José**
Maçon coffreur, EIFFAGE CONSTRUCTION VAL DE SEINE, IGNY.
demeurant 4 rue Adeline à ECOUEN

- **Monsieur MAZA Damien**
Technicien de maintenance, AUTOLIV NCS, SURVILLIERS FOSSES CEDEX.
demeurant 25 rue Lazre Carnot à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur MAZZUCCO Eric**
Expert souscription assurances dommages, GAN ASSURANCES IARD, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant 12 hameau de Danes à MARLY LA VILLE

- **Monsieur MENINNO Luciano**
Responsable service accueil et courrier, MUTUELLE DES CHEMINOTS, PARIS.
demeurant 37 rue Robert Schuman à ARNOUVILLE

- **Monsieur MERLE Olivier**
Chef de service sécurité et maintenance, CAP DEVANT, GONESSE.
demeurant 9 avenue Léo Lagrange à VILLIERS LE BEL

- **Madame MICHALSKI Geneviève née GODREAU**
Infirmière psychiatrique, CENTRE MÉDICAL ET PÉDAGOGIQUE JACQUES
ARNAUD, BOUFFEMONT.
demeurant 14 allée de la Liberté à BOUFFEMONT

- **Madame MICHEL Murielle née ADRIAENSSENS**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant 24 rue des Brulis à CHAUMONTEL

- **Madame MINGUEZ Catherine née JACQUET**
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 2 rue des Vignes à SAINT WITZ

- **Madame MOHAMED ALYMARECAR Kim Huong née VO**
Opérateur, VYGON, ECOUEN.
demeurant 1 place de la Mule du Pape à VILLIERS LE BEL

- **Madame MOIZO Maria née ORTELLS**
Responsable SIRH, AMAURY SERVICES, SAINT OUEN.
demeurant 10 impasse de l'Avenir à MONTMAGNY

- **Madame MOLARD Valérie née POUZACHE**
Employée de banque, LCL, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant 56 rue Regnault à MAREIL EN FRANCE

- **Monsieur MOLIS Patrick**
Directeur, FAYOLLE, SOISY SOUS MONTMORENCY.
demeurant 11 avenue des myosotis à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Monsieur MOSTAFA Mohamed**
Chef d'Equipe, SAMSIC, MONTREUIL.
demeurant 11 allée du 19 Mars 1962 à SARCELLES

- **Monsieur MOUNIGAN Frantz**
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 74 avenue de la République à ARNOUVILLE

- **Monsieur NAGARAJAN Velauthan**
Réserviste, CELIO FRANCE, SAINT OUEN.
demeurant 10 allée des jeux d'enfants à GOUSSAINVILLE
- **Madame NGUYEN Jacqueline née PHAN THANH CAO**
Agent comptable recouvrement, SMABTP, PARIS.
demeurant 67 avenue des Myosotis à GONESSE
- **Monsieur NGUYEN Thanh**
Employé PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 7 rue de l'Antenne à GARGES LES GONESSE
- **Madame NODARI Marie-Hélène née FERNANDEZ**
Employé administratif, LA RETRAITE SOLIDAIRE, PARIS.
demeurant 21 rue André Grunig à SARCELLES
- **Monsieur ORSINI Jean-Pascal**
Préparateur de commande, SAMADA, THIAIS CEDEX.
demeurant 14 rue Auguste Renoir à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur PACAUD Olivier**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 21 rue Kruger à EZANVILLE
- **Madame PACAUD Sophie née GARNIER**
Employée de Banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 21 rue Kruger à EZANVILLE
- **Monsieur PADOY Patrick**
Technicien d'Etudes, PSA PEUGEOT CITROËN, VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX.
demeurant 6 boulevard Jean Baptiste Carpeaux à SARCELLES
- **Monsieur PAINDAVOINE Boris**
Conseiller funéraire, OGF, PARIS CEDEX 19.
demeurant 14 rue de Villeron à LOUVRES
- **Madame PANSIOT Nadine née MANHES**
Comptable, PRINTEMPS LEVALLOIS, PARIS.
demeurant 13 rue de l'Echelette à VEMARS
- **Madame PARDON Marie-Line née NISOL**
Cadre, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
demeurant 16 rue de la Fontaine d'amour à VIARMES
- **Madame PARVILLER Bernadette**
Gestionnaire Prévoyance, AG2R LA MONDIALE, PARIS.
demeurant 7 rue d'Alsace à SARCELLES
- **Madame PATARD DE LA VIEUVILLE Brigitte née FLAMENT**
Assistante gestion crédit, SOCIETE DU FIGARO, PARIS.
demeurant 93 rue des Thermes à ENGHIEEN LES BAINS
- **Monsieur PEAUGER Christian**
Responsable formation technique, ALSTOM HYDRO FRANCE, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 4 avenue Curie à DOMONT
- **Monsieur PERENNES Tanguy**
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 18 rue des Fougères à MAFFLIERS

- **Monsieur PEREZ Manuel**
 Chef gérant, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.
 demeurant 15 allée des sources à SAINT MARTIN DU TERTRE

- **Monsieur PETIAUX Philippe**
 Employé de banque, LCL, VILLEJUIF CEDEX.
 demeurant 7 rue de Lisbonne à LOUVRES

- **Monsieur POIREL Philippe**
 Chargé de clientèle, GAN PREVOYANCE, PARIS.
 demeurant 6 square du Galon à FOSSES

- **Madame PONCHANT Dolorès née CABANILLES MORENO**
 Clerc de notaire, SCP JULIEN SAINT AMAND & PASQUIER, LUZARCHES.
 demeurant 15 rue du Manoir à PUISEUX EN FRANCE

- **Madame PONTALIER Muriel née DELPEUX**
 Comptable, SCP JULIEN SAINT AMAND & PASQUIER, LUZARCHES.
 demeurant 35 grande rue à LASSY

- **Monsieur PONTONNIER Christian**
 Responsable Technique, COFELY RESEAUX, PUTEAUX.
 demeurant 4 rue d'Ableval à VILLIERS LE BEL

- **Madame POTEVIN VAN BRUTZEL Corinne née VAN BRUTZEL**
 Chargée de communication, BIOCOCODEX, GENTILLY CEDEX.
 demeurant 55 boulevard de Montmorency à MONTMORENCY

- **Monsieur POTIRON Frédéric**
 Cadre commercial, STILL, MARNE LA VALLEE CEDEX 04.
 demeurant 26 rue de l'Oseraie à MONTMORENCY

- **Monsieur POULAIN Pierre**
 Directeur opérationnel, RAKON FRANCE, ARGENTEUIL.
 demeurant 56 avenue Terre à SAINT GRATIEN

- **Monsieur POUPLIEE Pascal**
 Chauffeur PL, E. LERICHE, LE BOURGET.
 demeurant 51 rue de Dugny à BONNEUIL EN FRANCE

- **Madame PREIRA Innocence**
 Aide à domicile, ASAD, PARIS.
 demeurant 14 allée Jean Baptiste Corot à SARCELLES

- **Madame QUENON Monique née HALLUIN**
 Technicienne de conditionnement pharmaceutique, GUERBET, AULNAY SOUS BOIS.
 demeurant 56 rue Pierre et Marie Curie à LOUVRES

- **Monsieur QUINTIN Didier**
 Chargé d'Etudes, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CRETEIL.
 demeurant 13 rue de Bretagne à DOMONT

- **Monsieur RAMDANE Rachid**
 Directeur régional, PANALPINA, TREMBLAY EN FRANCE.
 demeurant 5 rue Maurice Ravel à GONESSE

- **Madame REGBAOUI Marnia**
 Opérateur de Production, ELIS, VILLIERS LE BEL.
 demeurant 1 place de la Division Leclerc à MONTMAGNY

- **Monsieur REGNIER Christophe**
Technicien assurance prévoyance, B2V GESTION, LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 5 clos de la source à ASNIERES SUR OISE

- **Madame RENARD Florence née AUBIN**
Caissière Administrative, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant 5 rue du Petit Noyer à FOSSES

- **Monsieur RENAUD Patrick**
Ingénieur, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 54 chemin des Lavandières à SARCELLES

- **Madame RIBEIRO Maria**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.
demeurant 5 rue Georges Risler à DEUIL LA BARRE

- **Madame ROMUALD Claudette née BOUDHAU**
Technicien de service commercial qualifié, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT
CEDEX.
demeurant 19 bis rue de la fraternité à GONESSE

- **Monsieur ROMULUS Xavier**
Chargé d'Etudes, CNAMTS, PARIS.
demeurant 45 rue Victor Labarrière à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur ROUGET Gilles**
Ajusteur cellule, BRONZAVIA INDUSTRIE, SARTROUVILLE.
demeurant 28 rue Léon Fontaine à SAINT GRATIEN

- **Monsieur ROYER Thierry**
Directeur financier, ARCELOR TREASURY SNC, LA PLAINE ST DENIS CEDEX.
demeurant 6 bis rue André Rabier à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur RUDNIANYN Philippe**
Cadre technique aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 4 rue Claude Debussy à ECOUEN

- **Monsieur RUYER Jean-Jacques**
Dessinateur - Responsable de projet, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT
CEDEX.
demeurant 5 avenue de la Sapinière à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur SALAMONE Antonio**
Magasinier cariste, SWISSPORT CARGO SERVICES, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 10 rue Jean Bullant à ECOUEN

- **Monsieur SAMOURCACHIAN Alain**
Directeur des opérations, PANALPINA, TREMBLAY EN FRANCE.
demeurant 63 rue du Manoir à PUISEUX EN FRANCE

- **Monsieur SANDRIN Sylvain**
Responsable service douane, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CDG.
demeurant 2 bis rue Léon Bouchard à VEMARS

- **Monsieur SARDENT Eric**
Technicien de maintenance, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant 2 allée des tourterelles à SARCELLES

- **Monsieur SARLAT Hervé**
Gérant, GIE GAM RESTAURANT, PARIS.
demeurant 7 rue des Rossignols à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur SCHOONJANS Jean-Jacques**
Responsable de laboratoire, CHIMEX, LE THILLAY.
demeurant 14 rue Aristide Briand à ANDILLY
- **Monsieur SEJOR Simon**
Magasinier cariste, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CDG.
demeurant rue Hélène Boucher à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur SEMAOUNE Mahmoud**
Chef de Quart, SAREN, SARCELLES.
demeurant 3 avenue de la Renaissance à ECOUEN
- **Madame SERRANIA Adelina née CORREAS**
Directeur d'Agence Bancaire, CIC IBERBANCO, PARIS.
demeurant 6 rue Jean Moulin à GONESSE
- **Madame SOLOME Béatrice**
Hôtesse de crédit, AUCHAN, SOISY SOUS MONTMORENCY.
demeurant 12 square Van Gogh à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame SONGA MBASSI Solange née D'ALMEIDA**
Gestionnaire technique des droits, RSI ILE DE FRANCE CENTRE, PARIS CEDEX 17.
demeurant 6 allée des Myosotis à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame SOULEVANT Christine**
Assistante Contentieux, GECINA, PARIS.
demeurant 8 rue du Parc à MARLY LA VILLE
- **Monsieur SWIDERSKI Christophe**
Projeteur Bureau d'Etudes Electriques, INEO TERTIAIRE IDF, LA VARENNE SAINT
HILAIRE .
demeurant 11 rue de la République à ECOUEN
- **Madame TABAR Marie née CAMAGOUVA**
Chargée de clientèle, SAEMES, PARIS.
demeurant 19 avenue de la République à ARNOUVILLE
- **Monsieur TANCELIN Patrick**
Technicien Electricien, HÔPITAL FOCH, SURESNES CEDEX.
demeurant 4 bis rue Petion à GOUSSAINVILLE
- **Madame TARDY Isabel née DE OLIVEIRA-MARQUES**
Chargé de développement RH, GENERALI ASSURANCES, SAINT DENIS.
demeurant 15 allée Fontaine Bourdonnais à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame TARKA Valérie née HARLAY**
Head of HR Policy & Support, CLIFFORD CHANCE EUROPE LLP, PARIS.
demeurant 68 rue Parmentier à DOMONT
- **Monsieur TEXIER Bruno**
Agent sécurité incendie, GORON SA, ASNIERES.
demeurant 4 rue des Peupliers à GARGES LES GONESSE

- **Madame THERY Patricia**
Manager de rayons, SDNH, GOUSSAINVILLE.
demeurant 26 rue Pierre Sémard à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur THIEFFRY Bruno**
Technicien structure Aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 22 bis rue de Luzarches à SEUGY

- **Monsieur THULLIER Jean-Michel**
Retraité, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 28 rue Gretry à MONTMORENCY

- **Monsieur TOQUIN Philippe**
Technicien d'Etudes des prix, PSA PEUGEOT CITROËN, VELIZY VILLACOUBLAY
CEDEX.
demeurant 12 chemin du Clos d'Ecouen à GROSLAY

- **Monsieur TOUNSI Djemel**
Electromécanicien, CEGELEC MISSENARD, CHOISY LE ROI CEDEX.
demeurant 5 allée Marcel Pagnol à ARNOUVILLE

- **Monsieur TROCHOUX Jean-Pierre**
Ingénieur support client, BECKMAN COULTER FRANCE, VILLEPINTE.
demeurant 12 rue des Moissonneurs à BOUFFEMONT

- **Madame URAI Sourichanh née SRIVONGSANA**
Conseillère administrative comptable, CARREFOUR, AULNAY SOUS BOIS.
demeurant 24 rue des Mystères de Paris à VILLIERS LE BEL

- **Madame VALLEE Monique**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 27 Parc des Tournelles à FONTENAY EN PARISIS

- **Madame VASSEUR Béatrice née MAGNIER**
Comptable, SMAC, ANTONY.
demeurant 9 chemin des Courbéantes à LE THILLAY

- **Monsieur VASSEUR Pascal**
Chef de projet, XEROX, ROISSY CDG.
demeurant 46 rue Gabriel Péri à MARLY LA VILLE

- **Madame VERGUET Véronique née BIENVENU**
Assistante, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 5 rue des Marronniers à DEUIL LA BARRE

- **Madame VERNEAU Joëlle née WEBER**
Gardiennne, OSICA, PARIS.
demeurant 6 rue Massenet à SAINT GRATIEN

- **Monsieur VILLEMIN Fabrice**
Cadre logistique, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 5 rue Pierre Brossolette à GARGES LES GONESSE

- **Monsieur VINAL François**
Magasinier cariste, UPS SCS, SAINT WITZ.
demeurant 2 rue du Champ Gallois à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame WOZNIAK Dominique née MICHEL**
Assistante de Direction, ANTALIS FRANCE, GONESSE.
demeurant 11 rue Camelinat à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur YAOU Tayeb**
Cariste Magasinier, PANALPINA, TREMBLAY EN FRANCE.
demeurant 10 square de Port Bou à LOUVRES
- **Monsieur YILDIZ Hasan**
Technicien TV HIFI, VITRINEMEDIA, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant 23 avenue Châteaubriand à GOUSSAINVILLE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ADELAÏDE Lucien**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 12 rue des neuf Arpents à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur ADELISE Christian**
Employé Commercial, MONOPRIX PELLEPORT, PARIS.
demeurant 36 rue Louis Delamarre à ENGHEN LES BAINS
- **Madame ALBERTI Maria-Luisa née SINICO**
Ingénieur commercial, AIRBUS HELICOPTERS, LA COURNEUVE.
demeurant 40 boulevard Cotte à ENGHEN LES BAINS
- **Madame ALEXANDRE Gitane née SOULANGES**
Responsable de secteur, DIRECTION DES RESTAURANTS DU CE LCL, PARIS,
CEDEX 02.
demeurant 3 place du bois joli à VILLIERS LE BEL
- **Madame ALLOUIS Catherine née GALLET**
Cadre administratif, CRPCEN, PARIS.
demeurant 10 boulevard Maurice Berteaux à MONTMORENCY
- **Monsieur AMBS Noël**
Gardien d'immeuble, ASSOCIATION FRANÇAISE DE CAUTIONNEMENT MUTUEL,
PARIS.
demeurant 66 avenue Charles de Gaulle à MONTMORENCY
- **Madame ANDRADE DA COSTA Maria**
Chargée de clientèle, OSICA, PARIS.
demeurant 46 rue d'Argenteuil à SAINT GRATIEN
- **Monsieur ARNAU Jean-Philippe**
Ingénieur étude, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 18 rue du buisson Flocourt à SAINT WITZ
- **Monsieur AYRAULT Philippe**
Spécialiste de l'endettement international, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA
VALLEE .
demeurant 5 impasse du petit Morin à GONESSE
- **Monsieur AZRINE Hamid**
Technicien, ZODIAC AEROTECHNICS, PLAISIR.
demeurant 62 avenue Paul Valéry à SARCELLES

- **Madame BABOLIN Dominique**
Gestionnaire de trésorerie, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.
demeurant Résidence Princesse Mathilde à SAINT GRATIEN
- **Monsieur BACQUET Laurent**
Agent professionnel atelier, GEFCO, MARLY LA VILLE.
demeurant 111 avenue Henri Barbusse à MARLY LA VILLE
- **Monsieur BADOL Guillaume**
Magasinier Gestionnaire, AUCHAN, SARCELLES.
demeurant 11 allée du 19 mars 1962 à SARCELLES
- **Monsieur BAGASSIEN Alain**
Chargé de comptabilité, RSI IDF OUEST, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 69 rue d'Argenteuil à SAINT GRATIEN
- **Monsieur BAHAR Kadir**
Poseur de Tuyaux, COSSON, LOUVRES.
demeurant 14 rue de France à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur BAILLEUL Jean-Pierre**
Comptable, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 4 avenue des hirondelles à GOUSSAINVILLE
- **Madame BARRAUD Christine née BLONDEAU**
Assistante Commerciale, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant 5 allée la Croix Gilles Leroy à ARNOUVILLE
- **Monsieur BAZIN Pascal**
Ingénieur validation, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 2 rue de la gare à SEUGY
- **Madame BELLANGER Muriel**
Assistant chargé de documentation juridique, DIRECTION DE L'INFORMATION
LEGALE ET ADMINISTRATIVE, PARIS.
demeurant Route de Boran à VIARMES
- **Monsieur BELOT Thierry**
Ingénieur, SOLYSTIC, BAGNEUX.
demeurant 3 rue Auguste Renoir à DEUIL LA BARRE
- **Madame BENETEAU Dominique**
Technicien conseil retraite, LA RETRAITE SOLIDAIRE, PARIS.
demeurant 42 avenue de Domont à MONTMORENCY
- **Monsieur BERNARDEAU Jacques**
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 6 avenue Frédéric Joliot Curie à GARGES LES GONESSE
- **Madame BERTIN Christine née GIRAULT**
Responsable trésorerie, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CDG.
demeurant 26 avenue Paul Mazurier à ARNOUVILLE
- **Monsieur BERTRAND Alain**
Ingénieur qualité, UTC AEROSPACE SYSTEMS, SAINT OUEN L'AUMONE.
demeurant 33 rue de la Fidélité à EZANVILLE

- **Monsieur BESELGA Pedro**
Maçon, FREYSSINET FRANCE, VELIZY VILLACOUBLAY.
demeurant 5 bis rue Jules Massenet à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur BILLARD Philippe**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 12 allée Romain Rolland à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur BONGRE Jean-Luc**
Outilleur rectifieur, AUTOLIV NCS, SURVILLIERS FOSSES CEDEX.
demeurant 6 square d'Alsace à FOSSES
- **Monsieur BONNEAU Antoine**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 12 rue Frédéric Chopin à ECOUEN
- **Madame BOQUET Catherine née COUSIN**
Cadre Financier, COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE, NANTERRE.
demeurant 16 avenue du 8 Mai 1945 à MONTMAGNY
- **Madame BOUCHER Sabine née GUILLOT**
Comptable, CRÉDIT FONCIER, PARIS.
demeurant rue Aristide Briand à DOMONT
- **Monsieur BOUDIN Eric**
Tailleur, GTSI, TAVERNY CEDEX.
demeurant 40 rue Louise Michel à VEMARS
- **Monsieur BOULAIS Alain**
Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 50 rue Houdart à ROISSY EN FRANCE
- **Madame BOURASSINE Corinne née DUMAITRE**
Graphiste, NEUFLIZE OBC, PARIS.
demeurant 12 rue Challet à GARGES LES GONESSE
- **Madame BOUSQUET Marie née CHARRIER**
Gestionnaire frais de santé, SIACI SAINT HONORE, PARIS.
demeurant 2 square Georges Ginfray à DOMONT
- **Monsieur BOUY Daniel**
Responsable qualité Sécurité et Environnement, XEROX, ROISSY CDG.
demeurant 41 rue des Marais à SAINT GRATIEN
- **Monsieur BRAKA Sidney**
Coordinateur de comptes, SPIE INFOSERVICES, MALAKOFF CEDEX.
demeurant 22 avenue des Amandiers à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame BRAULT Elisabeth**
Chargée de clientèle, ANTIN RESIDENCES, PARIS.
demeurant 2 rue du Puiseux à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame BRETON Louissette née MARTZLOFF**
Technicien supérieur de gestion, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant 17 rue Carnot à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame BULKAEN Danielle née PUDLYK**
Assistante Sourcing, CROWN EUROPE GROUP SERVICES, PARIS.
demeurant 5 rue du Maréchal Maunoury à ENGHIEEN LES BAINS

- **Monsieur BUTEAU Jean-Pierre**
Comptable, PARTNER REINSURANCE EUROPE SE, PARIS.
demeurant 4 rue des Petits Bois à SAINT GRATIEN
- **Madame BUTEAU Patricia née DEGUERET**
Secrétaire, PARTNER REINSURANCE EUROPE SE, PARIS.
demeurant 4 rue des petits bois à SAINT GRATIEN
- **Madame CABALLERO Brigitte née PHOTHIRATH**
Cadre, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY CEDEX.
demeurant 13 allée Jean Baptiste Bazin à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur CANOVA Christophe**
Conseiller technico commercial, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL
MALMAISON.
demeurant 25 rue Joseph Rigault à GROSLAY
- **Monsieur CASSARD Pascal**
Employé de banque, LCL, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant 7 rue d'Europe à FOSSES
- **Monsieur CASUBOLO Antoine**
Employé de banque, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 9 allée Michel Bastien à SARCELLES
- **Monsieur CHAMEKH Mohamed**
Chef d'Equipe, ULTRA-NET GROUPE JD PARTNERS, GOUSSAINVILLE.
demeurant 2 rue Pierre Sémard à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur CHARQUET Jean-Marc**
Responsable département rémunérations administration RH, B2V GESTION, LA
DEFENSE CEDEX.
demeurant 31 chemin de la Vallée à FONTENAY EN PARISIS
- **Madame CHAUMANET Béatrice née RAMBEAU DE BARALON**
Assistante de Direction, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIERES SUR SEINE.
demeurant 13 avenue Nott à MONTMORENCY
- **Monsieur CHELFI Ahmed**
Chef de Chantier Routier, COSSON, LOUVRES.
demeurant 27 rue Ela Constantinide à LOUVRES
- **Madame CHEMLA Dominique née URVOY**
Chargé de Contentieux, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX .
demeurant 2 avenue Beauséjour à ENGHIEEN LES BAINS
- **Madame CHEVALIER Martine née MAZIER**
Gestionnaire sinistre automobile, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 114 rue Pierre Brossolette à SARCELLES
- **Monsieur CHICHER Claude**
Cadre RH, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 5 rue des Sillons de Boulanger à SAINT WITZ
- **Madame CHOPIN Catherine**
Secrétaire Technique, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant 18 avenue Paul Bert à ARNOUVILLE

- **Monsieur CISSE Mamounou**
Agent de surface, TFN PROPLETE, ROISSY CDG.
demeurant 16 allée Maurice Ravel à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur CLERMONTEL Jean-Paul**
Cadre de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant 50 square d'Alsace à FOSSES
- **Madame CLODY Pascale**
Caissière Administrative, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant 35 avenue de la Pépinière à SARCELLES
- **Monsieur COCAIGN Jean-Yves**
Forgeron, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 15 rue Oradour sur Glane à CHAUMONTEL
- **Madame COHEN Caroline**
Responsable Commercial Marques, COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION
D'EQUIPEMENTS, MARCQ EN BAROEUL.
demeurant 52 boulevard Sadi Carnot à ENGHIEEN LES BAINS
- **Madame COLMON Yvonne née ROUILLON**
Secrétaire, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.
demeurant 64 rue de la gare à VIARMES
- **Monsieur CÔME Denis**
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 21 bis rue Jean Moulin à ROISSY EN FRANCE
- **Madame COMPAIN Isabelle**
Réfèrent Technique Assurance Maladie, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT
DENIS, BOBIGNY CEDEX.
demeurant 6 rue des Saules à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur CONSTANT Claude**
Chef d'Equipe, FP INTERNATIONALE SAS, VILLIERS LE BEL.
demeurant 7 allée Guillaume Apollinaire à SARCELLES
- **Madame CORNELIS Sylvie**
Réfèrent technique Maladie, CRPCEN, PARIS.
demeurant 2 cour du Brésil à LE PLESSIS LUZARCHES
- **Monsieur CORREIA MOREIRA Fernando**
Employé de banque, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.
demeurant 2 avenue Edmond Rostand à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur CORTIJO GARCIA José**
Technicien d'atelier, ETNA INDUSTRIE, ARGENTEUIL.
demeurant 9 allée des beaux jardins à FOSSES
- **Monsieur COUERBE Pascal**
Comptable, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 9 rue Camille Claudel à ECOUEN
- **Monsieur COULON Hervé**
Employé de banque, BARCLAYS BANK, PARIS.
demeurant 27 allée des Grives à BAILLET EN FRANCE

- **Madame COURCY Catherine**
Préparatrice Vérificatrice de commandes, OCP REPARTITION, SAINT OUEN.
demeurant 5 allée des Anémones à EZANVILLE
- **Monsieur DALYAN Celil**
Opérateur parachèvement, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 37 rue des Sablons à MONTMAGNY
- **Monsieur DAMSIN Pascal**
Technicien installations électriques, GUNNEBO, VELIZY VILLACOUBLAY.
demeurant 6 allée des Pommiers à MAFFLIERS
- **Madame DAUTANCOURT Pascale**
Cadre de banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 25 rue de la Lutte à DEUIL LA BARRE
- **Madame DE BERNY Maria née PAULINO FERNANDES**
Souscripteur, CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE, PARIS.
demeurant 42 ter grande rue à ASNIERES SUR OISE
- **Madame DELAIRE Marie-Christine née FAU**
Employée de banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 4 allée du Lac à DOMONT
- **Monsieur DELAISSE Bruno**
Maintenancier Process Electromécanicien, PEUGEOR CITROËN AUTOMOBILES,
SAINT OUEN.
demeurant 6 rue de la Maisonneraie à LE MESNIL AUBRY
- **Madame DELAPLACE Brigitte née RINGARD**
Technicienne de Banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 25 rue du Moutier à MOISSELLES
- **Monsieur DENIS Michel**
Cariste, STEF LOGISTIQUE MONTSOULT, MONTSOULT.
demeurant 25 rue Armand Carrel à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur DIARRA Cyril**
Cadre de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 15 rue Georges Pompidou à VILLIERS LE SEC
- **Madame DICOP Isabelle née CHARLENT**
Assistante administrative, CREDIPAR, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 18 rue de l'Ermitage à MONTMORENCY
- **Madame DIDOT Isabelle née CREPIN**
Gestionnaire back office, BANQUE MARTIN MAUREL, NEUILLY SUR SEINE.
demeurant 1 chemin de derrière à MAREIL EN FRANCE
- **Monsieur DOUBLEMART Patrick**
Tolier soudeur, SECAN SA, GENNEVILLIERS.
demeurant 2 avenue de Bourgogne à EZANVILLE
- **Madame DRZEWINSKI Fabienne née SUEUR**
Comptable, CABINET MAURY SCHWOB, PARIS.
demeurant 17 rue Roger Dollé à LOUVRES

- **Madame DUBROCQ Annick née JANUARIO**
Responsable de partenariats, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 23 rue du lieutenant Jean Vigneux à SAINT GRATIEN
- **Monsieur DUCLOUET Jean**
Superviseur, SWISSPORT CARGO SERVICES, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 2 square Moby Dick à FOSSES
- **Madame DUGUE Christine née LUCAS**
Réfèrent technique, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant 42 rue des Pinsons à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur DUMONT Roland**
Chauffeur livreur, SANDORGEL SAS, SARTROUVILLE.
demeurant 7 allée de Valmy à BOUFFEMONT
- **Madame DUPONT Martine née DOGNIN DIT CRUISSAT**
Coducteur de ligne, AUTOLIV NCS, SURVILLIERS FOSSES CEDEX.
demeurant 4 rue Marat à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur DUPUY Daniel**
Cadre de banque, LAZARD FRERES BANQUE, PARIS.
demeurant 3 allée des Vergers à MONTMAGNY
- **Monsieur DURAND Gilles**
Technico-Commercial, DASSAULT FALCON SERVICE, LE BOURGET CEDEX.
demeurant 16 rue des Fauvettes à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur ELBAZ Jacky**
AGT, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 6 bis rue des Marais à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur ELOUAHBI Bouchaïb**
Retraité, MARCEL VILLETTE, GENNEVILLIERS.
demeurant 5 boulevard Henri Dunant à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur ENTRINGER Jean-Jacques**
Ingénieur technico commercial, XEROX, ROISSY CDG.
demeurant 68 rue Carnot à DEUIL LA BARRE
- **Madame ESPEJO Bélinda**
Assistante commerciale, L'OREAL, CLICHY.
demeurant 15 rue de la Fosse aux Moines à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame EYMARD Rachel née DESSAINT**
Employée, PAUL PREDAULT, GOUSSAINVILLE.
demeurant 28 rue de Bonn à LOUVRES
- **Monsieur FABRICI Michel**
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 2 allée Michel Ange à FOSSES
- **Madame FAUCOMPRE Marie-Noëlle née LE ROLLAND**
Assistante commerciale, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 40 hameau des 4 vents à PUISEUX EN FRANCE
- **Monsieur FERNANDEZ MARTIN Philippe**
Technicien support production, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 17 rue des vignes Beauvoisin à VILLERON

- **Madame FLEURY Elisabeth née ZAMMIT**
Technicien gestionnaire expert, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES
HAUTS DE SEINE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 25 allée des Bouvreuils à MONTMAGNY
- **Madame FLOUR Muriel née DELAPIERRE**
Employée de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant 48 rue de Chaussy à SARCELLES
- **Monsieur FOINANT Christian**
Dessinateur industriel, FERALCO , SEZANNE.
demeurant 9 résidence le jardin de la tourelle à PISCOP
- **Madame FOUGEREUX Marguerite née FAUGERE**
Responsable arbitrage, COFACE, BOIS COLOMBES.
demeurant 1 bis rue de l'abreuvoir à SARCELLES
- **Monsieur FOULON Philippe**
Ingénieur, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 42 rue du four défait à SARCELLES
- **Madame FOURCADE Dominique**
Assistante de direction, SPIE OPERATIONS, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 31 avenue Marchand à MONTMORENCY
- **Monsieur FRAMERY Claude**
Technicien de maintenance, AIRBUS HELICOPTERS, LA COURNEUVE.
demeurant 31 rue de Beauvais à MONTSOULT
- **Monsieur GADREY Thierry**
Responsable communication, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 2 allée des lièvres à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur GALLIOT Jean**
Concepteur en développement matériel, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 3 rue Gambetta à MONTMAGNY
- **Monsieur GAMARD Christophe**
Chauffeur de direction, SMABTP, PARIS.
demeurant 12 rue de Luzarches à FOSSES
- **Monsieur GARDETTE Jean-Pierre**
Agent de maîtrise, EAU DE PARIS, PARIS.
demeurant 25 rue Muscella à MOISSELLES
- **Madame GEOFFROY Evelyne née LEFEBVRE**
Assistante commerciale, LEIFHEIT-BIRAMBEAU, PARIS.
demeurant 20 rue de Cocagne à MARLY LA VILLE
- **Monsieur GIDOIN Daniel**
Contrôleur, RENK FRANCE, SAINT OUEN L'AUMONE.
demeurant 25 rue Charles Jules Vaillant à DOMONT
- **Monsieur GIGOT Bernard**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 3 rue de Savoie à DOMONT

- **Madame GILBLAISE Catherine**
Assistant technique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL D'ILE -DE
-FRANCE, PARIS.
demeurant 3 rue du Campo à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur GIMENO Gérard**
Retraité, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 3 rue Hector Berlioz à LUZARCHES
- **Monsieur GIRARDIN Dominique**
Chauffeur, DUBRAC TP, SAINT DENIS.
demeurant 46 rue Galliéni à DEUIL LA BARRE
- **Madame GIRAudeau Josiane**
Technicien achats, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SAINT OUEN.
demeurant Allée de la Chenée à MONTMORENCY
- **Madame GIULIANI Brigitte née DUPONT**
Aide trésorière, PRÉVOIR VIE, PARIS.
demeurant 11 allée de l'Ermitage à ARNOUVILLE
- **Monsieur GRAÇA Jean**
Carrossier, EVOBUS FRANCE SAS, SARCELLES.
demeurant 22 avenue du Maréchal Bessières à LE THILLAY
- **Monsieur GRAND Marc**
Formateur, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 19 rue David Tabakoff à GOUSSAINVILLE
- **Madame GREDT Isabelle**
Technicien administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS
DE SEINE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 93 rue du centre à DOMONT
- **Madame GUERET Elisabeth née BROCVIELLE**
Comptable RH, LACOURTE NOTAIRES ET ASSOCIES, PARIS.
demeurant 7 rue des Ouches à EZANVILLE
- **Madame GUIRADO Fabienne née CAUSSAT**
Responsable Middle Office, NATIXIS PAIEMENTS, PARIS.
demeurant 38 boulevard de Montmorency à DEUIL LA BARRE
- **Madame GUITTON Christiane**
Standardiste Qualifiée, LELIEVRE, PARIS.
demeurant 15 route d'Ecouen à EZANVILLE
- **Monsieur GUL Mehmet**
Electro mécanicien, EIFFAGE CONSTRUCTION MATERIEL, LE PERRY EN
YVELINES.
demeurant 55 avenue Hoche à GOUSSAINVILLE
- **Madame GUYON Régine née ARTERO**
Conseiller clientèle référent, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE.
demeurant 24 rue de Gonesse à BONNEUIL EN FRANCE
- **Monsieur HARDOROCK Flavius**
Cuisinier, FR RESTAURATION - SERVICES, GUYANCOURT CEDEX.
demeurant 25 square des sports à GONESSE

- **Monsieur HAYAT Jacques**
Technicien Supérieur PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 1 allée de la Boulangerie à SARCELLES
- **Madame HEDIN Francine née VANROY**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 2 rue de la Viosne à GONESSE
- **Monsieur HEDIN René**
Employé de banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 2 rue de la Viosne à GONESSE
- **Madame HENON Nicole née MOZDZIERZ**
Gardiennne, IMMOBILIÈRE 3F, PARIS.
demeurant 2 rue Paul Gauguin à GARGES LES GONESSE
- **Madame HENRY Catherine née PRETI**
Conseiller clientèle , CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant 9 rue des Engoulevents à SARCELLES
- **Monsieur HERMANN Charles**
Ingénieur Process et Etudes, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 5 allée des Chèvrefeuilles à BOUFFEMONT
- **Monsieur HERTOUX Olivier**
Employé de banque, KBL RICHELIEU, PARIS.
demeurant 14 bis rue Charles de Gaulle à ANDILLY
- **Monsieur JAEGER Philippe**
Ingénieur chimiste, RHODIA OPERATIONS, LYON.
demeurant 13 rue Gérard Toutin à DEUIL LA BARRE
- **Madame JAOUI Nadine née LEGRAVERANT**
Assistante Technique, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL D'ILE -DE
-FRANCE, PARIS.
demeurant 11 rue Danielle Casanova à SARCELLES
- **Madame JARIEL Catherine née BERTHET**
Assistante de Production et d'Appui Commercial, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant 48 bis rue Gambetta à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur JOCAILLE Eudes**
Cadre Système d'Informations, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.
demeurant 6 place Charles de Gaulle à SAINT GRATIEN
- **Madame JOLIET Patricia née DOUANNE**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 38 allée Pablo Picasso à EZANVILLE
- **Monsieur JUSSEY Jacques**
Responsable chargé d'affaires, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENEVILLIERS.
demeurant 10 allée de la Fontaine Bourdonnais à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur KANDIAH Jeyaweerasingham**
Assistant manager, SELECT SERVICE PARTNER, PARIS.
demeurant 5 square de Deauville à LOUVRES

- **Monsieur KISOKA Rolland**
Responsable client, ISS PROPLETE, PARIS.
demeurant 3 allée de la Fontaine des Fièvres à BAILLET EN FRANCE

- **Monsieur KOSTRZEWA Jérôme**
Technicien du risque professionnel, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
PARIS, PARIS.
demeurant 6 rue des Pommiers à DOMONT

- **Monsieur LABARTHE Jacques**
Responsable laboratoire, SAINT GOBAIN ISOVER, RANTIGNY.
demeurant 45 avenue Georges Clémenceau à MONTMORENCY

- **Madame LABOULBENE Patricia**
Chérgée des services bancaires, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant 15 allée du Président Kennedy à EZANVILLE

- **Madame LACABANNE Corinne**
Enseignante, ALLIANCE FRANCAISE, PARIS.
demeurant 22 avenue Marguerite à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame LACHAUX Annie née CADO**
Assistante de direction, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 53 avenue des Amandiers à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame LAGOUTTE Brigitte née SLIMANE**
Assistante commerciale, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
demeurant 21 rue Gabriel Faure à FOSSES

- **Monsieur LANFRANCA Bernard**
Responsable d'affaires adjoint, INEO DIGITAL, CLICHY CEDEX.
demeurant 65 rue du camp à DEUIL LA BARRE

- **Madame LAPA Maria de Fatima née FERREIRA GUERRA**
Cuisinière, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT, RUEIL MALMAISON.
demeurant 13 rue des grands clos à SARCELLES

- **Madame LARA Monique née LEGER**
Cadre de banque, BARCLAYS BANK, PARIS.
demeurant 9 rue Henri Dunant à GONESSE

- **Madame LAURENT Anne-Marie née LE COZLER**
Chef de projet, ALSTOM TRANSPORT, SAINT OUEN.
demeurant 51 rue du général Leclerc à PUISEUX EN FRANCE

- **Monsieur LAVAGEN Pierre**
Ingénieur cadre, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIÈRES SOUS POISSY.
demeurant 27 rue de la Source à GONESSE

- **Madame LAVENU Annie**
Gestionnaire de prévoyance, AG2R REUNICA, SAINT DENIS CEDEX.
demeurant 8 boulevard JB Carpeaux à SARCELLES

- **Monsieur LAVIALLE Gilles**
Responsable méthodes, GTSI, TAVERNY CEDEX.
demeurant 15 allée des sablons à MONTSOULT

- **Madame LE MOIGN Sylvie**
Gestionnaire de paie, L'OREAL, CLICHY.
demeurant 22 rue Murat à BOUFFEMONT
- **Monsieur LEBEAU Dominique**
Consultant interne, GMF, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 17 rue Salvador Allende à SAINT GRATIEN
- **Monsieur LECAT Philippe**
Ingénieur en support informatique, AGF INFORMATIQUE, PARIS LE DEFENSE.
demeurant 15 rue des Gardes à GOUSSAINVILLE
- **Madame LECLERE Simone née CLIDIÈRE**
Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant 4 Allée Pauline à MONTSOULT
- **Madame LEFEBVRE Françoise née STEINMETZ**
Technicienne de comptabilité, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.
demeurant 3 rue Paul Vaillant Couturier à ARNOUVILLE
- **Monsieur LEFEVRE Patrick**
Technicien de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 44 rue de Paris à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame LELEU Véronique née RIOU**
Employée de banque, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 71 boulevard Roger Salengro à GOUSSAINVILLE
- **Madame LEMAITRE Murielle**
Conseiller du système d'information, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DE PARIS, PARIS.
demeurant 22 rue Descartes à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur LENNE Bruno**
Agent de maîtrise, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 9 rue Pierre Curie à MONTMAGNY
- **Monsieur LENOIR Jean-François**
Directeur d'agence, GESTEN, SAINT DENIS.
demeurant 10 rue de Villiers le Sec à VILLAINES SOUS BOIS
- **Monsieur LEPESANT Claude**
Chargé d'affaires, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 204 rue d'Epinay à MONTMAGNY
- **Monsieur LEROUX Stéphane**
Directeur Commercial Régional, GROUPE MONOPRIX, CLICHY CEDEX.
demeurant 1 rue Charles Péguy à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur LEVAIS Jean-Michel**
Coordinateur MSE région, BOLLORE LOGISTICS, ROISSY CDG.
demeurant 12 square de Font-Romeu à LOUVRES
- **Madame LEYNAERT Sylvie née FAUQUET**
Employée de Banque, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 7 rue Ela Constantinide à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur LOCHU Christian**
Agent services généraux, L'OREAL, CLICHY.
demeurant 1 rue La Fontaine à FOSSES
- **Monsieur LOUPY Pascal**
Reprographe, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
demeurant 11 avenue Diderot à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur LOURENCO SOARES Joao**
Chef d'Equipe, EIFFAGE, NEUILLY SUR MARNE.
demeurant 2 rue Chauvart à GONESSE
- **Madame MACHAYA Fulberte née RAMAYE**
Agent Entretien, ALLIANCE FRANCAISE, PARIS.
demeurant 7 allée Jean Honoré Fragonard à SARCELLES
- **Madame MADURA Gina née RAGAZZI**
Contôleur de gestion, EDF, PUTEAUX.
demeurant 38 avenue Jean Jaurès à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame MAILLARD Nadine née MARCQ**
Employée de banque, LCL, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant 10 rue de Paris à GONESSE
- **Madame MARIE-SAINTE Marie-Elise née RUSTER**
Gestionnaire Prestations Santé, GIE AG2R MACIF PRÉVOYANCE, SAINT DENIS.
demeurant 10 allée Paul Painlevé à SARCELLES
- **Madame MATTIODA Catherine née WEISS**
Comptable, SCP JOASSIN, DOMONT.
demeurant 7 rue Danton à EZANVILLE
- **Monsieur MAULION Thierry**
Chef de service logistique aérienne, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 1 rue du vieux lavoir à SAINT WITZ
- **Madame MEDDAH Yasmîna**
Référente technique en téléphonie, ALLIANZ, PARIS.
demeurant 3 bis rue Léon Bouchard à VEMARS
- **Monsieur MENINNO Luciano**
Responsable service accueil et courrier, MUTUELLE DES CHEMINOTS, PARIS.
demeurant 37 rue Robert Schuman à ARNOUVILLE
- **Monsieur MERLE Olivier**
Chef de service sécurité et maintenance, CAP DEVANT, GONESSE.
demeurant 9 avenue Léo Lagrange à VILLIERS LE BEL
- **Madame MICHALSKI Geneviève née GODREAU**
Infirmière psychiatrique, CENTRE MÉDICAL ET PÉDAGOGIQUE JACQUES
ARNAUD, BOUFFEMONT.
demeurant 14 allée de la Liberté à BOUFFEMONT
- **Madame MICHELIN Nadine**
Gestionnaire Patrimoine mobilier, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT
DENIS, BOBIGNY CEDEX.
demeurant 14 rue Galléni à DEUIL LA BARRE

- **Madame MILLET Sylvaine**
Opticienne, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON CEDEX FRANCE.
demeurant 82 ter rue de Montmorency à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame MILLOT Maryline née LEMAIRE**
Chargée de clientèle, OSICA, PARIS.
demeurant 25 A rue Faubert à BELLOY EN FRANCE
- **Madame MIRLIER Nadine née BAREI**
Technicien expert secrétariat, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
PARIS, PARIS.
demeurant 9 rue Robert Demoy à LOUVRES
- **Monsieur MOHAMMAD Anwar**
Cariste, L'EUROPEENNE D'EMBOUTEILLAGE, LA COURNEUVE.
demeurant 1 impasse Jean de Villiers à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur MOLIS Patrick**
Directeur, FAYOLLE, SOISY SOUS MONTMORENCY.
demeurant 11 avenue des myosotis à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur MONDOT Bruno**
Contremaître adjoint, DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET
ADMINISTRATIVE, PARIS.
demeurant 19 rue Pasteur à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur MONNEAU Pascal**
Electricien, INEO TERTIAIRE IDF, CLICHY.
demeurant 52 avenue Raspail à DOMONT
- **Monsieur MORAULT Yves**
Chef des services techniques, ROCAMAT, L'ILE SAINT DENIS.
demeurant 7 rue Anna de Noailles à VIARMES
- **Monsieur MOSSINO Marc**
Cadre , ALSTOM POWER SYSTEMS, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 52 avenue de la République à ARNOUVILLE
- **Monsieur NAÏT ABDELAZIZ Seddik**
Chef d'équipe, MA FRANCE, AULNAY SOUS BOIS.
demeurant 9 rue des Noyers à SARCELLES
- **Madame NAROU Marie née DELRIC**
Aide soignante, RESIDENCE ESTEREL, COLOMBES.
demeurant 21 rue Gérard Philippe à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur NEF Alain**
Responsable nomenclature tarification, KDI , AUBERVILLIERS CEDEX.
demeurant 5 allée du Muguet à EZANVILLE
- **Monsieur NEIGE Dominique**
Responsable ressources humaines, NATIXIS, PARIS.
demeurant 46 avenue de la Division Leclerc à DEUIL LA BARRE
- **Madame NGUYEN Marie née PHAN CHAN**
Employée de Banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 12 rue de la Lutte à DEUIL LA BARRE

- **Madame NOËL Annick**
Technicien expert relation client, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS, PARIS.
demeurant 123 bis rue de Paris à LE THILLAY
- **Monsieur PADOY Patrick**
Technicien d'Etudes, PSA PEUGEOT CITROËN, VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX.
demeurant 6 boulevard Jean Baptiste Carpeaux à SARCELLES
- **Monsieur PAKYRISSAMY Moutoussamy**
Mécanicien, LOXAM, PARIS.
demeurant 1 rue Poupinel à VILLIERS LE BEL
- **Madame PELLETINGEAS Catherine née CROUZEVIALLE**
Employée de banque, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 12 allée des Roitelets à BAILLET EN FRANCE
- **Madame PEREIRA DE CASTRO Dominique née DUBOIS**
Responsable relation client, PAGES JAUNES, SEVRES CEDEX.
demeurant 34 rue de la gare à BAILLET EN FRANCE
- **Monsieur PERIANAYAGASSAMY Sylvain**
Technicien aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 25 ruelle Saint Ladre à VIARMES
- **Monsieur PERNETTE Dominique**
Electricien, EVOBUS FRANCE, SARCELLES.
demeurant 54 rue Romy Schneider à GOUSSAINVILLE
- **Madame PHAN Thien née MOUGAMMADOUSSALIME**
Ouvrière qualifiée, USP NETTOYAGE, ARCUEIL CEDEX.
demeurant 17 rue des Fauvettes à SARCELLES
- **Monsieur PIGEON Eric**
Charcutier, PAUL PREDAULT, GOUSSAINVILLE.
demeurant 1 allée du Muguet à EZANVILLE
- **Monsieur PIRES BARATA David**
Comptable, ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE, PARIS.
demeurant 17 avenue de Paris à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame PONCHANT Dolorès née CABANILLES MORENO**
Clerc de notaire, SCP JULIEN SAINT AMAND & PASQUIER, LUZARCHES.
demeurant 15 rue du Manoir à PUISEUX EN FRANCE
- **Madame PONS Danielle née CECCONELLO**
Secrétaire, AREVA NP, PARIS LA DÉFENSE CEDEX.
demeurant 8 avenue Julia à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame PONTALIER Muriel née DELPEUX**
Comptable, SCP JULIEN SAINT AMAND & PASQUIER, LUZARCHES.
demeurant 35 grande rue à LASSY
- **Monsieur PORON Christian**
Chargé de travaux, DALKIA, NANTERRE.
demeurant 8 allée des Mésanges à BAILLET EN FRANCE

- **Monsieur POULAIN Pierre**
Directeur opérationnel, RAKON FRANCE, ARGENTEUIL.
demeurant 56 avenue Terre à SAINT GRATIEN
- **Monsieur POUPAERT Bruno**
Responsable Service Répartition Gestion Collective, SACD, PARIS CEDEX 09.
demeurant 6 impasse des Bergers à MARLY LA VILLE
- **Monsieur RAMASSAMY Samyraj**
Opérateur logistique Fret, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 3 rue Jules Guesde à GOUSSAINVILLE
- **Madame RAVI Carole**
Conseiller technique, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY CEDEX.
demeurant 38 square du Nord à GONESSE
- **Madame RAVI Isabelle**
Réfèrent technique en vérification, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
CEDEX.
demeurant 25 square des Sports à GONESSE
- **Monsieur REVEL Serge**
Coordinateur de sûreté, ALYZIA SURETE, TREMBLAY EN FRANCE.
demeurant 60 square de la Garenne à GONESSE
- **Madame RIBEIRO Maria**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.
demeurant 5 rue Georges Risler à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur ROCHE Dominique**
Directeur, E. LERICHE, LE BOURGET.
demeurant 10 bis boulevard Cotte à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur RODEANO Eric**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 12 boulevard d'Andilly à MONTMORENCY
- **Madame ROMAIN Danielle née BOURDIN**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 32 rue Paul Gauguin à ECOUEN
- **Madame ROMUALD Claudette née BOUDHAU**
Technicien de service commercial qualifié, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT
CEDEX.
demeurant 19 bis rue de la fraternité à GONESSE
- **Monsieur ROMULUS Xavier**
Chargé d'Etudes, CNAMTS, PARIS.
demeurant 45 rue Victor Labarrière à DEUIL LA BARRE
- **Madame ROSSIGNOL Patricia**
Ingénieur d'affaires, BULL SAS, LES CLAYES SOUS BOIS.
demeurant 1 avenue de la Vieille France à LOUVRES
- **Monsieur ROUGET Gilles**
Ajusteur cellule, BRONZAVIA INDUSTRIE, SARTROUVILLE.
demeurant 28 rue Léon Fontaine à SAINT GRATIEN

- **Madame ROY Elisabeth**
Agent de Maîtrise, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 6 rue des Clottins à MONTSOULT

- **Monsieur SALAMONE Antonio**
Magasinier cariste, SWISSPORT CARGO SERVICES, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 10 rue Jean Bullant à ECOUEN

- **Monsieur SCOHIER Daniel**
Chef d'atelier, DAHER-SOCOTA, TARBES.
demeurant 6 rue de Malleville à ENGHEN LES BAINS

- **Monsieur SEGOR Frédéric**
Agent d'exploitation, CALBERSON PARIS BERCY, PARIS.
demeurant 33 rue Jean Louis Barrault à GOUSSAINVILLE

- **Madame SEPULVEDA Corine née ROTH**
Chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 36 rue du vieux lavoir à SAINT WITZ

- **Madame SERRES Catherine**
Chargée de Clientèle, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 6 Allée du Griffon à SEUGY

- **Monsieur SERY Michel**
Directeur Groupe d'Agences Bancaires, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 9 rue des Haras à MONTMORENCY

- **Madame SIÉ Nadia**
Assistante relation communication, PEUGEOR CITROËN AUTOMOBILES, PARIS .
demeurant 18 rue Jean Moulin à SAINT GRATIEN

- **Madame SOCHA Marie-Christine**
Cadre bancaire, ABP VIE, PARIS.
demeurant 12 rue Serge Levasseur à ARNOUVILLE

- **Monsieur SORIN-BROBST Patrick**
Directeur de restaurant, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.
demeurant 10 rue Pierre Brossolette à ARNOUVILLE

- **Madame SOULEVANT Christine**
Assistante Contentieux, GECINA, PARIS.
demeurant 8 rue du Parc à MARLY LA VILLE

- **Monsieur STACHOWIAK Marc**
Responsable d'unité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS,
PARIS.
demeurant 2 sentier de l'avenir à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur SUDRIE Thierry**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 38 avenue Alexis Varagne à VILLIERS LE BEL

- **Monsieur TAILLY Alain**
Opérateur polyvalent, APERAM STAINLESS SERVICES & SOLUTIONS FRANCE,
ISBERGUES.
demeurant 14 allée Pierre Brossolette à VILLIERS LE BEL

- **Monsieur TANCELIN Patrick**
Technicien Electricien, HÔPITAL FOCH, SURESNES CEDEX.
demeurant 4 bis rue Petion à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur THEODON Fabrice**
Agent qualifié d'exploitation, SAMADA, THIAIS CEDEX.
demeurant 4 rue Fernand Picquette à FOSSES
- **Monsieur THIODAT Patrick**
Technicien, RENAULT, ERAGNY.
demeurant 2 rue de l'Isle à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur THORIGNY Jean-Yves**
Désosseur pareur, PAUL PREDAULT, GOUSSAINVILLE.
demeurant 1 allée de Catalogne à GARGES LES GONESSE
- **Monsieur THUILLIER Jean-Michel**
Retraité, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 28 rue Gretry à MONTMORENCY
- **Madame TOURNEUX Muriel née FAURE**
Technicien informatique, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 11 rue des bleuets à ATTAINVILLE
- **Monsieur VACCA Gérard**
Informaticien, GENERALI IARD, PARIS.
demeurant 12 rue Louis Braille à DEUIL LA BARRE
- **Madame VALLEE Josée née MUNOS**
Cadre de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant 3 rue Jules Vedrines à VILLIERS LE BEL
- **Madame VALLEE Monique**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 27 Parc des Tournelles à FONTENAY EN PARISIS
- **Madame VASSEUR Odile née PAUTARD**
Chargée de gestion, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.
demeurant 119 avenue Jean Jaurès à DEUIL LA BARRE
- **Madame VECA Danny**
Acheteuse, THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS, CHATOU.
demeurant 23 rue du château d'eau à LOUVRES
- **Madame VELTHUIS Fabienne née WÖHREL**
Employée de banque, LCL, LOUVRES.
demeurant 63 avenue Pierre Sémard à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur VERREBLANC Alain**
Documentateur vendeur , RENAULT RETAIL GROUP, COURBEVOIE.
demeurant 22 parc de Miraville à SARCELLES
- **Madame VIDARD Annie née BENOIST**
Gestionnaire administratif, GROUPE MONOPRIX, CLICHY CEDEX.
demeurant 71 rue Gabriel Péri à SAINT MARTIN DU TERTRE
- **Madame VILLAEYS Muriel**
Attachée commerciale, CMA CGM SA, SURESNES CEDEX.
demeurant 3 allée des renardeaux à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Monsieur VIRZI Giuseppe**
Contrôleur, SAMADA, THIAIS CEDEX.
demeurant 22 rue d'Hérivaux à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur VIVIANI Silvio**
Directeur régional, LEON GROSSE, AIX LES BAINS CEDEX.
demeurant 21 rue des Jardins à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur VRIGNAUD Patrice**
Maintenancier Process Mecanicien, PEUGEOR CITROËN AUTOMOBILES, SAINT
OUEN.
demeurant 15 rue Grace Kelly à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur WEBER Jean-Louis**
Ingénieur en électronique, THALES COMMUNICATION & SECURITY, BRETIGNY
SUR ORGE.
demeurant 4 bis rue des chênes à GOUSSAINVILLE
- **Madame WIESENER Nadia née RIVIERE**
Responsable de gestion polyvalent, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 5 rue de l'église à PISCOP
- **Monsieur WILCZEK Jean-Marc**
Professionnel de logistique, CITROEN RACING, VERSAILLES.
demeurant 78 bis rue de Beaumont à MAFFLIERS

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AÏD Mohand**
Responsable d'exploitation, SAREN, SARCELLES.
demeurant 1 rue des Tissonvilliers à SARCELLES
- **Madame ANTONIN Marie**
Manipulatrice en radiologie, HOPITAL SAINT JEAN, GENNEVILLIERS.
demeurant 14 rue Massenet à SAINT GRATIEN
- **Madame AROTCAREN Yvette née GOMAR**
Technicien service bancaire, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 2 square de Fontainebleau à LOUVRES
- **Madame ATTIA Yolande**
Assistante, GIE LA MONDIALE GROUPE, MONS EN BAROEUIL.
demeurant 4 rue du Languedoc à SARCELLES
- **Madame AUSSEWAC Brigitte née CHAUFFRIAS**
Gestionnaire, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
CEDEX.
demeurant 20 rue de l'Orme à CHAUMONTEL
- **Madame BACHELET Sylvie**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE .
demeurant 92 rue de la Barre à DEUIL LA BARRE
- **Madame BAKO Sylvie née MARTIN**
Technicienne 1 Activités Déléguées, QUATREM ASSURANCES COLLECTIVES,
PARIS.
demeurant 41 rue Marat à ARNOUVILLE

- **Monsieur BARDOT Denis**
Maître ouvrier, ASSOCIATION FRANÇAISE DE CAUTIONNEMENT MUTUEL,
PARIS.
demeurant 6 avenue Voltaire à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame BARDOU Patricia née MANAC'H**
Chargée gestion administrative, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant 2 rue du Gué d'Orient à SAINT WITZ
- **Madame BAUDRY Marie-Françoise née SELLES**
Responsable division immobilière et logistique, AGENCE FRANÇAISE DE
DEVELOPPEMENT, PARIS CEDEX 12.
demeurant 18 rue des Carrières à MONTMORENCY
- **Madame BAZILLIER Brigitte née POMMELLET**
Chargée de Règlement, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant 1 allée Gauguin à BELLOY EN FRANCE
- **Monsieur BEAUDOUIN Pascal**
Monteur GTR, SNECMA, MOISSY CRAMAYEL.
demeurant 68 avenue Marx Dormoy à SARCELLES
- **Madame BEDEL Mireille née PERQUIS**
Technicien conseil, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE.
demeurant 45 avenue Aristide Briand à DOMONT
- **Madame BEGUIAN Danielle née GUY**
Employée Assurance, AGF IMMOBILIER, PARIS.
demeurant 16 rue de Brest à ARNOUVILLE
- **Monsieur BENNATO Dominique**
Gardien d'immeuble, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant 64 rue de Balzac à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur BERNARD Didier**
Chef Gérant Cuisiner, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant 8-10 rue Edouard Branly à MONTMAGNY
- **Madame BINEAU Christine née VERMILLET**
Employée de Banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
demeurant 23 rue du Docteur Goldstein à GROSLAY
- **Monsieur BOD Florent**
Technicien expert maîtrise des risques, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DE PARIS, PARIS.
demeurant 3 avenue de Bretagne à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur BORDE Jean-Paul**
Cadre de banque, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 5 rue de la gare à ECOUEN
- **Madame BOURGEOIS Nelly née GODART**
Technicien Gestion Paies 4, C.E OPERATIONS AERIENNE, ROISSY EN FRANCE.
demeurant 29 rue de la Butte d'Amour à VEMARS
- **Monsieur BOUSSABOUN Fayçal**
Rectifieur, SNECMA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 49 rue du Camp à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur BOYER Patrick**
Employé de banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 21 avenue des Tilleuls à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur BRAKA Sidney**
Coordinateur de comptes, SPIE INFOSERVICES, MALAKOFF CEDEX.
demeurant 22 avenue des Amandiers à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur BREARD Didier**
Mécanicien de maintenance, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, AULNAY SOUS
BOIS CEDEX.
demeurant 28 rue Pierre Curie à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur BRETEL Pascal**
Directeur de département, BANQUE PALATINE, PARIS CEDEX 08.
demeurant 14 avenue des Marronniers à SARCELLES
- **Madame BROUILLAUD Monique**
Comptable, ETNA INDUSTRIE, ARGENTEUIL.
demeurant 16 bis impasse Carnot à SARCELLES
- **Monsieur BROWAEYS PATRICE**
Cadre technique, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 5 rue des Tournelles à FONTENAY EN PARISIS
- **Monsieur BRUEL Gilbert**
Serrurier, VULCAIN, GRIGNY.
demeurant 27 rue Pierre et Marie Curie à LOUVRES
- **Monsieur BRUILLON Christian**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 63 chemin des Prieurs à LE THILLAY
- **Monsieur BUCHER Philippe**
Chargé d'Affaires, GEA REFRIGERATION FRANCE SAS, LES SORINIERES.
demeurant 13 allée du Cèdre à MARGENCY
- **Madame BULKAEN Danielle née PUDLYK**
Assistante Sourcing, CROWN EUROPE GROUP SERVICES, PARIS.
demeurant 5 rue du Maréchal Maunoury à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur BUTEL Didier**
Employé de banque, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 9 rue Jean Cabioch à SARCELLES
- **Madame CANDELIER Catherine née GILSON**
Assistante du conciliateur, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant 14 rue du vieux pavé à MAFFLIERS
- **Madame CHALDER Flore née GUSTARIMAC**
Technicien, LA RETRAITE SOLIDAIRE, PARIS.
demeurant 4 rue des Tulipes à BONNEUIL EN FRANCE
- **Madame CHAMBERLAND Ghislaine née ROSET**
Réfèrent technique gestion du risque, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DE LA SEINE ST DENIS, BOBIGNY.
demeurant 32 bis boulevard de Montmorency à DEUIL LA BARRE

- **Monsieur CHAMEKH Mohamed**
Chef d'Equipe, ULTRA-NET GROUPE JD PARTNERS, GOUSSAINVILLE.
demeurant 2 rue Pierre Sémard à GOUSSAINVILLE
- **Madame CHAUCHARD Michèle née DUMONT**
Comptable, PRINTEMPS, PARIS.
demeurant 1 allée Pablo Picasso à SAINT MARTIN DU TERTRE
- **Madame CHAUMANET Béatrice née RAMBEAU DE BARALON**
Assistante de Direction, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIERES SUR SEINE.
demeurant 13 avenue Nott à MONTMORENCY
- **Monsieur CHENGUEL Ammar**
Technicien de méthodes, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.
demeurant 3 rue de la Paix à MONTMORENCY
- **Madame CHEVALIER Martine née MAZIER**
Gestionnaire sinistre automobile, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 114 rue Pierre Brossolette à SARCELLES
- **Monsieur CLEMENT Dominique**
Conducteur, ISS HYGIÈNE SERVICES, PARIS CEDEX 18.
demeurant 3 rue d'Ormesson à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur CONSTANT Claude**
Chef d'Equipe, FP INTERNATIONALE SAS, VILLIERS LE BEL.
demeurant 7 allée Guillaume Apollinaire à SARCELLES
- **Monsieur CONTOLI Philippe**
Chef comptable, VILLEROY § BOCH, PARIS.
demeurant 93 rue du Lac Marchais à GROSLAY
- **Monsieur COURTIGNE Patrick**
Mécanicien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIÈRES SOUS POISSY.
demeurant 48 boulevard Pasteur à SAINT GRATIEN
- **Monsieur DAL BOSCO Michel**
Conducteur de travaux, CEGELEC TERTIAIRE IDF, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant 17 square Robinson Crusoe à FOSSES
- **Monsieur DAMSIN Pascal**
Technicien installations électriques, GUNNEBO, VELIZY VILLACOUBLAY.
demeurant 6 allée des Pommiers à MAFFLIERS
- **Madame DE BOUARD Elisabeth née BOTTALLA**
Salariée compagnie assurances, MMA IARD, PARIS.
demeurant 23 allée des Bouvreuils à MONTMAGNY
- **Madame DEGER Patricia**
Formateur, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant 36 rue des carrières à MONTMORENCY
- **Madame DELAPLACE Brigitte née RINGARD**
Technicienne de Banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 25 rue du Moutier à MOISSELLES
- **Monsieur DELHUMEAU Christian**
Magasinier, DHL SOLUTIONS, BONNEUIL EN FRANCE.
demeurant 22 ter ruelle Gaubourget à GOUSSAINVILLE

- **Monsieur DELPLACE Joël**
Courtier Réassurance, VERSPIEREN GLOBAL MARKETS, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant 1 avenue de Beaumont à BELLOY EN FRANCE
- **Madame DEMONCHAUX Françoise née PAGET-BLANC**
Rédacteur, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX .
demeurant 7 rue du trou Normand à DOMONT
- **Monsieur DESJARDINS Didier**
Responsable commercial, NATIXIS, PARIS.
demeurant 24 rue des Charbonniers à DOMONT
- **Madame DESRAVINES Marie-Line**
Gestionnaire, LA MEDICALE DE FRANCE, PARIS.
demeurant 12 place de la Roche Tournée à BAILLET EN FRANCE
- **Monsieur DI CONCETTO Philippe**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant 2 rue de l'Epte à GONESSE
- **Madame DOS SANTOS Marie-Christine née GOBLET**
Statistique Cadre Système Informatique, ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY CEDEX.
demeurant 87 rue de la Fontaine du Gué à DEUIL LA BARRE
- **Madame DUBROCQ Annick née JANUARIO**
Responsable de partenariats, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 23 rue du lieutenant Jean Vigneux à SAINT GRATIEN
- **Monsieur DUPUIS Norbert**
Cadre exploitation, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 6 bis rue de la fontaine aux chiens à SAINT WITZ
- **Monsieur DUVIVIER Eric**
Responsable de Projet, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 14 rue de la République à SARCELLES
- **Monsieur ELOUAHBI Bouchaïb**
Retraité, MARCEL VILLETTE, GENNEVILLIERS.
demeurant 5 boulevard Henri Dunant à GOUSSAINVILLE
- **Madame ESNEE Chantal née BERNARD**
Gestionnaire prestataire frais de santé, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant 18 rue Pierre et Marie Curie à LOUVRES
- **Monsieur FALSIMAGNE Didier**
Directeur Financier, NATIXIS LEASE, CHARENTON LE PONT.
demeurant 9 rue Victor Hugo à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Madame FAUVIN Catherine née CROSSON**
Conseiller clientèle, SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, NANTERRE.
demeurant 9 bis rue de la neuf fontaine à LE PLESSIS LUZARCHES
- **Madame FERREIRA Brigitte née RIVIERE**
Technicien de prestations, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant 39 rue de l'église à DOMONT

- **Monsieur FLOQUET Michel**
 Responsable assistance technique, BSH ELECTROMENAGER, SAINT OUEN
 CEDEX.
 demeurant 21 rue Vivaldi à ECOUEN

- **Monsieur FORTIN Thierry**
 Directeur, MONOPRIX DAUMESNIL, PARIS.
 demeurant 2 ter rue de l'Indépendance à DOMONT

- **Monsieur FOUBERT Alain**
 Technicien offre projet, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENEVILLIERS.
 demeurant 3 allée Chanteclair à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame FOURCADE Dominique**
 Assistante de direction, SPIE OPERATIONS, CERGY PONTOISE CEDEX.
 demeurant 31 avenue Marchand à MONTMORENCY

- **Monsieur FRANCOISE Pierre**
 Inspecteur assurances, AXA FRANCE, NANTERRE.
 demeurant 3 rue Carrère à ARNOUVILLE

- **Monsieur GALLOIS Jean-Jacques**
 Conseiller Livraison, RENAULT RETAIL GROUP, COURBEVOIE.
 demeurant 33 allée Montmartre à DOMONT

- **Monsieur GARDETTE Jean-Pierre**
 Agent de maîtrise, EAU DE PARIS, PARIS.
 demeurant 25 rue Muscella à MOISSELLES

- **Monsieur GERCE Luc**
 Agent de maîtrise, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE ST
 DENIS, BOBIGNY.
 demeurant 2 avenue de la Commune de Paris à GARGES LES GONESSE

- **Madame GIULIANI Brigitte née DUPONT**
 Aide trésorière, PRÉVOIR VIE, PARIS.
 demeurant 11 allée de l'Ermitage à ARNOUVILLE

- **Monsieur GODEAU Jean-Louis**
 Déclarant en douane, AGILITY SAS, GONESSE.
 demeurant 8 avenue des Alouettes à GOUSSAINVILLE

- **Madame GOURIELEC Françoise née CAMPO**
 Gestionnaire d'exploitation, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
 demeurant 26 rue Victor Hugo à ECOUEN

- **Madame GRANGER Ghislaine née BOULLIER**
 Référent Secrétariat, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY CEDEX.
 demeurant 5 rue Alsace Lorraine à EZANVILLE

- **Madame GUHENNEC Corine**
 Employée de banque, NATIXIS, PARIS.
 demeurant 10 allée des Princes à ECOUEN

- **Monsieur HAYAT Jacques**
 Technicien Supérieur PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
 demeurant 1 allée de la Boulangerie à SARCELLES

- **Madame HENNEBELLE Edwige née REIX**
Directrice adjointe, PÔLE EMPLOI, PARIS.
demeurant Résidence les Presles à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur HERMANN Charles**
Ingénieur Process et Études, ABB FRANCE, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 5 allée des Chèvrefeuilles à BOUFFEMONT
- **Madame HERREN Marie-Jeanne**
Employée de banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 5 allée des Anémones à EZANVILLE
- **Monsieur ICORD Bernard**
Responsable adjoint administration du personnel, AMAURY SERVICES, SAINT
OUEN.
demeurant 63 avenue des Jasmins à GONESSE
- **Monsieur JEANGUYOT Yves**
Technicien Process, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, AULNAY SOUS BOIS
CEDEX.
demeurant 1 bis impasse du 11 Novembre à LOUVRES
- **Madame JOUAN Jocelyne**
Employée de banque, SOCIETE GENERAL, PARIS.
demeurant 13 avenue Alexandre Martin à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur JOURDAIN Gilbert**
Métallier, PSA PEUGEOT CITROËN, CHARTRES DE BRETAGNE.
demeurant 15 rue Bergonie à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur KHIDAS Saïd**
Maçon, FAYOLLE, SOISY SOUS MONTMORENCY.
demeurant 53 rue Jean Jacques Rousseau à SAINT GRATIEN
- **Monsieur LAMARRE Daniel**
Technicien Supérieur de Maintenance, HISPANO-SUIZA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 3 rue des Blots à GROSLAY
- **Monsieur LANCELIN Patrick**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant 23 rue Jean Vilar à DOMONT
- **Madame LANGER Maria née AGUILLARD**
Chef de service, GROUPE MONOPRIX, CLICHY CEDEX.
demeurant 7 rue Pasteur à GROSLAY
- **Madame LAPA Maria de Fatima née FERREIRA GUERRA**
Cuisinière, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT, RUEIL MALMAISON.
demeurant 13 rue des grands clos à SARCELLES
- **Monsieur LAURENT Marc**
Employé de banque, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 4 rue Franklin à DOMONT
- **Madame LE BERRE Fabienne née GEORGES**
Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 31 allée des Sapins à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Monsieur LE BON Daniel**
Technicien motoriste, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA, LAGARENNE COLOMBES.
demeurant 12 rue Roger Quille à MONTMAGNY
- **Monsieur LECHAT Philippe**
Employé assurances, ALLIANZ, PARIS.
demeurant 40 rue de la Fontaine à SEUGY
- **Monsieur LECOMPTE Pascal**
Ingénieur, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA, LAGARENNE COLOMBES.
demeurant 22 rue des rouges gorges à GOUSSAINVILLE
- **Monsieur LEDANSEUR Patrick**
Contrôleur, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 12 rue de Cocagne à MARLY LA VILLE
- **Monsieur LEONARD Pascal**
Directeur technique, LEADER LOGISTIC, GOUSSAINVILLE.
demeurant 6 hameau de l'Épinette à MARLY LA VILLE
- **Madame LIMA-VANZELER Chantal née BRUNET**
Responsable de formation, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE .
demeurant 18 rue des sablons à MONTMAGNY
- **Madame LONGOU Eliane née BOHEC**
Conseillère en patrimoine, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 18 hameau des Cèdres à MARLY LA VILLE
- **Madame LUCRET Donatien**
Employée d'assurance, ALLIANZ, PARIS.
demeurant 21 rue Napoléon Fauveau à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur LUREAU Dominique**
Informaticien, ALLIANZ VIE, PARIS.
demeurant 1 bis promenade du Lac à LE THILLAY
- **Madame MALACCHINA Catherine née COTTET**
Agent d'Assurance, AVIVA ASSURANCES, BOIS-COLOMBES.
demeurant 1 place Alphonse Daudet à VILLIERS LE BEL
- **Madame MAMES Françoise née PIETRZAK**
Technicien gestionnaire expert, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 6 impasse de Bonn à LOUVRES
- **Monsieur MANSIER Gérard**
Agent de Maîtrise Logistique, THALES A.E.S, MERU.
demeurant 31 rue du PréCure à ECOUEN
- **Monsieur MARET Thierry**
Technicien d'exploitation, PROCHALOR, SAINT DENIS CEDEX.
demeurant 15 avenue Danielle Casanova à SAINT GRATIEN
- **Monsieur MARTEL Didier**
Technicien Traitement des Eaux, BWT FRANCE, SAINT-DENIS CEDEX.
demeurant 33 avenue Fernand Fourcade à MONTSOULT

- **Madame MARTINS Brigitte née LE GODAIS**
Employée de banque, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 16 rue des cordonniers à BOUFFEMONT
- **Monsieur MAZEVET Luc**
Ingénieur, PSA PEUGEOT CITROËN, VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX.
demeurant 64 rue des Mathouzines à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur MAZILLE Gilles**
Expert conseil, PSA PEUGEOT CITROEN, POISSY.
demeurant 24 bis grande rue à LASSY
- **Monsieur MELGAR RAMIREZ Salvador**
Cadre technique, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 8 rue de Villetaneuse à MONTMAGNY
- **Monsieur MERLE Olivier**
Chef de service sécurité et maintenance, CAP DEVANT, GONESSE.
demeurant 9 avenue Léo Lagrange à VILLIERS LE BEL
- **Madame MERLE Patricia née RABIAN**
Technicienne, ASSURANCE MALADIE VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant 9 avenue Léo Lagrange à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur MEYER Jean-Pierre**
Directeur Contrôle des Exportations, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENEVILLIERS.
demeurant 5 allée des Azalées à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame MICHALSKI Geneviève née GODREAU**
Infirmière psychiatrique, CENTRE MÉDICAL ET PÉDAGOGIQUE JACQUES
ARNAUD, BOUFFEMONT.
demeurant 14 allée de la Liberté à BOUFFEMONT
- **Madame MILLOT Maryline née LEMAIRE**
Chargée de clientèle, OSICA, PARIS.
demeurant 25 A rue Faubert à BELLOY EN FRANCE
- **Madame MONFORT Martine née GAILLARD**
Rédacteur technicien polyvalent, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 4 rue Jules Vincent à GROSLAY
- **Monsieur MONGARD Thierry**
Dessinateur Projeteur, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA, LAGARENNE
COLOMBES.
demeurant 29 rue Pierre et Marie Curie à LOUVRES
- **Monsieur MORAULT Yves**
Chef des services techniques, ROCAMAT, L'ILE SAINT DENIS.
demeurant 7 rue Anna de Noailles à VIARMES
- **Monsieur MY Leang Heng**
Opérateur polyvalent, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, AULNAY SOUS BOIS
CEDEX.
demeurant 9 allée Jean de la Bruyère à SARCELLES
- **Madame ODONNET Nadine née MASSOT**
Employée de banque, SOCIETE GENERAL, PARIS.
demeurant 10 allée du Président Kennedy à EZANVILLE

- **Monsieur OIJID Bouchaïd**
Maçon ravaleur, THOMANN-HANRY, PARIS.
demeurant 10 square Simbad le marin à FOSSES
- **Madame OSTER Marie née AUBERTEIN**
Assistante Commerciale, BSH ELECTROMENAGER, SAINT OUEN CEDEX.
demeurant 185 rue d'Epinay à MONTMAGNY
- **Madame PASTOUR Brigitte**
Technicien expert relation client, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
PARIS, PARIS.
demeurant 1 ruelle de la sourde à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur PREVERAUD Christian**
Acheteur, MONOPRIX, CLICHY.
demeurant 2 rue Lambert Tétard à GROSLAY
- **Madame QUATREMARRE Jocelyne**
Technicienne de banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant 21 rue du Fosse lézard à FONTENAY EN PARISIS
- **Monsieur RAMOS CARRETO Antonio**
Contremaître Installations Electriques, GUNNEBO, VELIZY VILLACOUBLAY.
demeurant 142 rue Jean Mermoz à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Monsieur REGNIER JEAN-FRANÇOIS Jean-François**
Technicien qualité, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, AULNAY SOUS BOIS
CEDEX.
demeurant 16 rue Pasteur à GARGES LES GONESSE
- **Madame REICHEL Dominique née LEROI**
Employée, ALLIANZ, LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 1 rue de l'Europe à ROISSY EN FRANCE
- **Monsieur REMY Philippe**
Chauffeur PL, M.A.J. SA, BEZONS.
demeurant 17 rue Léon Jouhaux à SOISY SOUS MONTMORENCY
- **Madame ROCHE Christine née LERICHE**
Directrice, E. LERICHE, LE BOURGET.
demeurant 10 bis boulevard Cotte à ENGHEN LES BAINS
- **Monsieur RODIER Thierry**
Cadre de banque, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 23 rue du Trou Normand à DOMONT
- **Madame ROULEAU-SENET Chantal née CHATEAU**
Secrétaire, SOCIÉTÉ COMMERCIALE CITROËN S.A.S., PARIS CEDEX 17.
demeurant 4 rue Frédéric Chopin à ECOUEN
- **Madame ROY Sylviane née LE GOFF**
Gestionnaire allocataires, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant 3 rue Le Corbusier à LUZARCHES
- **Monsieur RUBIO SANZ Eleuterio**
Technicien, SELECTA, PARIS.
demeurant 9 bis rue du beauséjour à ARNOUVILLE

- **Madame RUSCASSIER Jeanine**
Secrétaire médicale, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT-JOSEPH, PARIS .
demeurant 121 rue de Paris à LOUVRES

- **Monsieur SALMON Marc**
Professionnel de Laboratoire, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, AULNAY SOUS
BOIS CEDEX.
demeurant 4 avenue de la Commune de Paris à GARGES LES GONESSE

- **Madame SANTIN Joëlle née MEUNIER**
Couturière, CHANEL DIVISION MODE, PARIS.
demeurant 8 square du Galion à FOSSES

- **Madame SENS Martine née TRONCHET**
Assistante de direction, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL D'ILE -DE
-FRANCE, PARIS.
demeurant 24clos des aulnes à SAINT BRICE SOUS FORET

- **Madame SUSPERREGUI Marie-Christine née CHAPPON**
Technicien administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS,
PARIS.
demeurant 34 rue des Chardonnerets à SOISY SOUS MONTMORENCY

- **Madame TEYSSEDOU Martine née ARRU-GALLART**
Technicien service médical, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL D'ILE
-DE -FRANCE, PARIS.
demeurant 5 place du Poitou à EZANVILLE

- **Monsieur THUILLIER Jean-Michel**
Retraité, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 28 rue Gretry à MONTMORENCY

- **Madame TILLIER Francine née DESPLAT**
Gestionnaire production, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
demeurant 15 impasse du champ des oiseaux à LOUVRES

- **Madame TORO JARA Catherine née GAREL**
Technicien qualifié, LA RETRAITE SOLIDAIRE, PARIS.
demeurant 50 allée du milieu à MARLY LA VILLE

- **Madame VACCARI Martine**
Agent de maîtrise retraite, LA RETRAITE SOLIDAIRE, PARIS.
demeurant 13 rue Guy de Maupassant à GONESSE

- **Madame VALLEE Monique**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 27 Parc des Tournelles à FONTENAY EN PARISIS

- **Madame VERMEILLE Sylvie née CHELE**
Assistant technique service médical, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE
MEDICAL D'ILE -DE -FRANCE, PARIS.
demeurant 131 rue de Paris à LOUVRES

- **Madame VERNANCHET Geneviève née YGER**
Réfèrent technique Assurance Maldie, CAISSE PRIMAIRE DE LA SEINE ST DENIS,
BOBIGNY.
demeurant 10 rue du Chamin vert à DEUIL LA BARRE

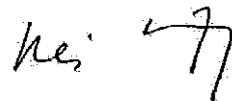
- **Monsieur VIVIANI Silvio**
Directeur régional, LEON GROSSE, AIX LES BAINS CEDEX.
demeurant 21 rue des Jardins à SAINT BRICE SOUS FORET
- **Monsieur WALLON Gérard**
Chef de projet, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant 15 rue des acacias à DEUIL LA BARRE
- **Monsieur WANQUETIN Dominique**
Mécanicien auto, PEUGEOT SAINT DENIS AUTOMOBILE, SAINT DENIS.
demeurant 8 ter rue du Château à VILLIERS LE BEL
- **Monsieur WIART Didier**
Technicien infrastructure, NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS, PARIS.
demeurant Résidence du Parc à DEUIL LA BARRE

Article 5 :

Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Sarcelles, le 12 juillet 2016

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de Sarcelles



Denis DOBO-SCHOENENBERG



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme et de
l'aménagement durable

Pôle études et aménagement durable

**ARRETE n° 2016-13021 déclarant cessibles, au profit de Sequano Aménagement, divers
immeubles situés sur le territoire de la commune de BEZONS, nécessaires à la
réalisation du projet de l'opération des Bords de Seine**

**Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 10 035 du 7 décembre 2010 déclarant d'utilité publique, au profit de Sequano Aménagement, la réalisation de la ZAC des bords de Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-12236 en date du 5 février 2015 prescrivant, du lundi 30 mars au mercredi 15 avril 2015 inclus, l'ouverture dans la commune de BEZONS, d'une enquête parcellaire, au profit de Sequano Aménagement, préalable à la réalisation de l'opération des Bords de Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-12519 du 31 juillet 2015 prorogeant l'arrêté préfectoral susvisé déclarant d'utilité publique, au profit de Sequano Aménagement, la réalisation de l'opération des Bords de Seine ;

VU le dossier parcellaire soumis à enquête ;

VU les conclusions formulées par le commissaire-enquêteur ;

VU la demande de cessibilité en date du 25 janvier 2016 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Sont déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique au profit de Sequano Aménagement, les immeubles désignés au tableau ci-annexé, nécessaires à la réalisation du projet de l'opération des Bords de Seine.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur de Sequano Aménagement, M. le maire de BEZONS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le - 4 MARS 2016

Le préfet

Pour le Préfet

Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Jean-Simon MERANDAT



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme et de
l'aménagement durable

Pôle études et aménagement durable

ARRETE n° 2016-13134 déclarant cessibles, au profit de la Société d'économie mixte d'aménagement et de développement économique des Hauts-de-Seine (SEM 92), divers immeubles situés à GARGES-lès-GONESSE, nécessaires à la réalisation de la ZAC des Portes de la Ville

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-12252 du 9 avril 2015 déclarant d'utilité publique, sur le territoire de la commune de Garges-lès-Gonesse, au profit de la SEM 92, le projet d'aménagement de la ZAC les Portes de la Ville à Garges-lès-Gonesse et la cessibilité des terrains et/ou propriétés bâties nécessaires à la réalisation dudit projet ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-12906 du 12 janvier 2016 prescrivant sur la commune de Garges-lès-Gonesse, l'ouverture d'une enquête parcellaire simplifiée au profit de la SEM 92, préalable à la cessibilité des terrains et/ou propriétés bâties nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC des Portes de la Ville ;

VU le dossier parcellaire soumis à enquête ;

VU les conclusions formulées par M. le commissaire-enquêteur ;

VU la lettre du 21 mars 2016 par laquelle la SEM 92 sollicite, du préfet du Val-d'Oise, la cessibilité, à son profit, des terrains nécessaires à la réalisation du projet ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Sont déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique au profit de la SEM 92, les immeubles situés à GARGES-lès-GONESSE, désignés au tableau ci-annexé, nécessaires à la réalisation de la ZAC des Portes de la Ville.

Article 2 : Seules les personnes directement concernées peuvent contester la légalité de l'arrêté de cessibilité et saisir le Tribunal Administratif de Cergy d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de cet arrêté.

Elles peuvent également au préalable dans ce même délai, saisir l'autorité préfectorale d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de 2 mois le silence de l'autorité préfectorale vaut rejet implicite.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles, M. le président de la SEM 92, M. le président de la Communauté d'Agglomération Val de France, M. le maire de Garges-lès-Gonesse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise

Fait à Cergy-Pontoise, le - 1 AVR. 2016

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

SOMMAIRE
ETAT PARCELLAIRE

PARTIE I : VOLUMES EN PLEINE PROPRIETE
PARTIE II : VOLUMES EN COPROPRIETE

Vu pour être annexés à
l'arrêté de ce jour

Cergy-Pontoise, le - 1 AVR. 2015

PARTIE I : VOLUMES EN PLEINE PROPRIETE

Représentatif		Adresse	Métier professionnel	Surface totale	N° de volume	Volumétrie		Covolume	Historique	Propriétaire(s)	Zonage		Date acquisition	
Parcelle	Volume					Surface habitable (SH)	N° de volume				T	ou	P	En n°
1	B	Centre commercial "des portes de la ville" Avenue du Général de Gaulle Garges-Lès-Gousses (95140)	AR27	21m41m00ca	10	Surface habitable (SH) A) pour une surface de base de 51 m ² de la superficie du plancher de rez-de-chaussée dont l'altitude de la face supérieure sera de 60,95 à la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude variable de 66,25 à 66,46 B) pour une surface de base de 91 m ² de la superficie du plancher de rez-de-chaussée dont l'altitude de la face supérieure sera de 60,95 à la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude sera de 64,65 C) pour une surface de base de 82 m ² de la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude variable de 66,25 à 66,40 sans limitation de hauteur D) pour une surface de base de 91 m ² de la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude sera de 64,65 sans limitation de hauteur	Lot de volume n° 6 un bâtiment usage de transformation	SOCIETE CIVILE DE PLACEMENTS IMMOBILIERES Sécherre - 33 - IMMOBILIERE - objet son siège social à GARGES-LÈS-GOUSSES (95140) 41, rue du Capitaine Guyonnet, Immatriculée au RCS de NANTERRE numéro 336 084 324 - représentée par son gérant FONCIAL GERANCE objet son siège social 41, rue Capitaine Guyonnet - COUREVOIE	P	23177	23177	929	929	
2	D		AR27	21m41m00ca	Lot	A) pour une surface de base de 15 m ² de la superficie du plancher de rez-de-chaussée dont l'altitude de la face supérieure finale sera de 61,3 à la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude variable de 66,25 à 66,45 B) pour une surface de base de 16 m ² de la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude variable de 66,25 à 66,46 sans limitation de hauteur	Lot de volume n° 5 un bâtiment usage de transformation		P	23177	23177	929	929	
1	M		AR27	21m41m00ca	Lot	A) pour une surface de base de 17 m ² de la superficie du plancher de rez-de-chaussée dont l'altitude de la face supérieure finale sera de 60,95 à 64,25 B) pour une surface de base de 17 m ² de la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude variable de 64,25 à 64,45	Lot de volume n° 15 un bâtiment usage de stockage aux cages		P	23177	23177	929	929	
2	G		AR10	13m65ca	241918/100000mes Lot de volume n° 9	A) pour une surface de base de 13 m ² de la superficie du plancher de rez-de-chaussée dont l'altitude de la face supérieure finale sera de 60,95 à la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude sera de 64,65 B) pour une surface de base de 13 m ² de la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude sera de 64,65 sans limitation de hauteur	Lot de volume n° 9 à usage de stockage aux cages		P	23177	23177	929	929	
1	N		AR27	21m41m00ca	21022/100000mes Lot de volume n° 18	A) pour une surface de base de 89,8 m ² de la superficie du plancher de rez-de-chaussée dont l'altitude de la face supérieure finale sera de 61,00 à la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude variable de 64,65 à 64,65 B) pour une surface de base de 61 m ² de la superficie du plancher de rez-de-chaussée dont l'altitude de la face supérieure finale sera de 61,00 à la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude variable de 66,25 à 66,35 C) pour une surface de base de 61 m ² de la superficie du plancher de rez-de-chaussée dont l'altitude de la face supérieure finale sera de 61,00 à la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude variable de 66,25 à 66,35 D) pour une surface de base de 61 m ² de la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude sera de 64,65 sans limitation de hauteur E) pour une surface de base de 61 m ² de la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude sera de 66,25 à 66,35 sans limitation de hauteur F) pour une surface de base de 61 m ² de la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude sera de 66,25 à 66,35 sans limitation de hauteur G) pour une surface de base de 61 m ² de la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude sera de 66,25 à 66,35 sans limitation de hauteur H) pour une surface de base de 61 m ² de la face supérieure finale de la toiture dont l'altitude sera de 66,25 à 66,35 sans limitation de hauteur	Lot de volume n° 18 à usage de stockage aux cages		P	23177	23177	929	929	

VOIR SUITE PAGE SUIVANTE

VOIR SUITE PAGE SUIVANTE

Requête de plan		N° de volumes	Surface terrain	Référence cadastrale	Adresse	Volumétrie	Volumétrie		Copropriété	Nature	Propriété(s)		Emplois		Mise au jour	
Façade	Volumétrie						Surface n° altitude (MOT)	Inscrit à la matrice cadastrale			Propr. (n°)	T en	P en	Surface n°	Volume n°	Surface n°
1	0	Les 2022/1000000èmes Indivis des lots de volume n° 28	20m x 10m	AR 27	Centre commercial "des portes de la ville" Avenue du Général de Gaulle Gargues les Gonesse (95140)	2022/1000000èmes Indivis des lots de volume n° 28	Surface n° altitude (MOT) A) pour une surface de base de 257 m² de la surface du plancher de recouvrement dont l'altitude de la face supérieure finale sera de 64,00 à la face supérieure finale de la dalle dans l'altitude variable de 64,45 à 64,65 B) pour une surface de base de 257 m² de la face supérieure finale de la dalle dont l'altitude variable de 64,45 à 64,65	Lot de volume n° 28 à usage de garage carrossable	SUITE DE LA PAGE 03	2022/1000000èmes Indivis des lots de volume n° 28	23177	23177	929	929	929	929
1	R	Les 1878/1000000èmes Indivis des lots de volume n° 27	20m x 10m	AR 27		1878/1000000èmes Indivis des lots de volume n° 27	Pour une surface de base de 537 m² de la surface des lots aménagés dans la face supérieure variable de 63,00 à 63,26 sur limitation en élévation	Lot de volume n° 27 à usage de parking			23177	23177	929	929	929	929
1	3	Les 1728/1000000èmes Indivis des lots de volume n° 28	20m x 10m	AR 27		1728/1000000èmes Indivis des lots de volume n° 28	Pour une surface de base de 10993 m² de la surface des lots aménagés dans la face supérieure variable de 59,00 à 63,26 sans limitation en élévation	Lot de volume n° 28 à usage de bureaux, locaux de bureaux			23177	23177	929	929	929	929
2			15m x 6m	AR 10							1385	1385				

Origine de l'opération:
- Acquisition suivie au sens du décret du 20 juin 1959, pour le Maître Michel ROLLAND, Néant à PANTIN (Seine-Saint-Denis) publiés et enregistrés auprès du Service de la Publicité Foncière d'Orléans (SDF 001) le 16 août 1960 volume 909 numéro 4864.
- Etat Descriptif de Division en Volumes en date du 27 décembre 1989 signé par Maître Michel ROLLAND, Néant à PANTIN (Seine-Saint-Denis) publié et enregistré auprès du Service de la Publicité Foncière d'Orléans (SDF 001) le 27 février 1990 volume 909 numéro 1172.

ENQUETE PARCELLAIRE SIMPLIFIEE

8

Règle de plan Précédent	Règle de plan	Adresse	Références cadastrales	Surface totale	N° de volume	Volume		Copropriété	Habiter	Front (surface) inscrit à la matrice cadastrale	Emprise		Régime	
						Surface et altitude (NGF)	Volume				T ou P	En m ²	En m ²	Cadastre
1	O		AR 27	2ha 41a 6ca	Les 3067/1000èmes habiter des 3723/1000èmes du 10 ^e et volumes n° 19 et 20		23177		Galeries marchande	SUITE DE LA PARC 7	P	23177	23177	929
1	R		AR 27	2ha 41a 6ca	Les 3067/1000èmes habiter des 2426/1000èmes du 10 ^e et volume n° 27		23177		Les 2 volumes n° 27 & usage de parking		P	23177	23177	929
1	S		AR 27	2ha 41a 6ca	Les 3067/1000èmes habiter des volumes n° 28 et 29		23177		Les 2 volumes n° 28 berrils à usage de travaux espaces verts et chauxes		P	23177	23177	929
2			AR 10	1245ca			1365				T	1365	1365	

Observations générales :

- Acquisition ultérieure et date du 13 mai 1994, acte par Maître Pierre MONTGUY, Notaire à SAINT DENIS (Seine-Saint-Denis) publiée et enregistrée auprès du Service de la Publicité Foncière d'Ermenonville (Val d'Oise) le 20 juin 1994 volume 949 numéro 2992
- Etat Descriptif de Division en Volume en date du 27 décembre 1988 acte par Maître Michel VOLANT, Notaire à PANTIN (Seine-Saint-Denis) publiée et enregistrée auprès du Service de la Publicité Foncière d'Ermenonville (Val d'Oise) le 27 février 1990 volume 909 numéro 1272
- Etat Descriptif de Division et Règlement de Copropriété en date du 29 novembre 1990 acte par Maître Michel VOLANT, Notaire à PANTIN (Seine-Saint-Denis) publiée et enregistrée auprès du Service de la Publicité Foncière d'Ermenonville (Val d'Oise) le 28 janvier 1991 volume 918 numéro 571



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme
et de l'aménagement durable

Pôle risques et bruit

**Arrêté inter préfectoral n° 13382
modifiant l'arrêté inter préfectoral n°13110 du 2 mai 2016 relatif à la composition
de la commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise**

**Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1988 portant création de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°12241 portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de Persan – Beaumont-sur-Oise du 6 février 2015 ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°12437 modifiant l'arrêté inter préfectoral n°12441 du 6 février 2015 fixant la nouvelle composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise du 2 juin 2015 ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°13110 modifiant l'arrêté inter préfectoral n°12437 du 2 juin 2015 relatif à la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise du 2 mai 2016 ;

VU le courrier de Monsieur le directeur de l'aéroport Paris-Le Bourget et des aérodromes d'aviation générale du 14 juin 2016 ;

Considérant la nomination de nouveaux membres représentant la société Paris Aéroport,

Considérant qu'aux termes des articles du code de l'environnement susvisés, les membres des commissions consultatives de l'environnement des aérodromes sont désignés pour constituer 3 collèges paritaires et qu'il convient en conséquence de modifier la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise désignée par arrêté inter préfectoral du 2 mai 2016,

SUR la proposition de Messieurs les Secrétaires généraux des préfectures de l'Oise et du Val-d'Oise ;

177

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise, présidée par le Préfet du Val-d'Oise ou son représentant, est modifiée comme suit :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS AÉRONAUTIQUES (10)

Société Paris Aéroports		
	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
	M. Bruno MAZURKIEWICZ	M. François BRU
	Mme Isabelle DREYSSE	M. Philippe PLATEK
	Mme Annelis GRAVIER	M. Zouhir MESSAOUDENE
	M. François JEANNE	M. Frédéric MANDROUX
	M. Franck PARIZOT	M. Thierry VASSORD
Usagers		
	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
AUAPB Association des Usagers de l'Aérodrome de Persan- Beaumont	M. Alain COUDERT M. Michel FOUCAULT M. Daniel PLAMONT M. Patrice GUINARD-THEBAULT M. Francis VITAL	M. Hinko GUSTIN M. André LEPAGE M. Alain DUMETIER M. Philippe NOUALHAGUET M. Claude RULA

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (10)

	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Conseil régional Ile-de-France	Mme Samira AÏDOUD	M. Claude BODIN
Conseil régional Hauts-de-France	Mme Frédérique LEBLANC	Mme Samira HERIZI
Conseil départemental du Val-d'Oise	M. Arnaud BAZIN	Mme Chantal VILLALARD
Conseil départemental de l'Oise	Mme Nicole LADURELLE	Mme Ilham ALET
Communes		
	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Beaumont-sur-Oise	Mme Nathalie CLOOTS	M. Yvon GOUGEON
Bernes-sur-Oise	M. Jean-Noël POUTREL	M. Laurent TASSEIN
Bruyères-sur-Oise	M. Bernard LE BON	M. Fabrice DHALEINE
Boran-sur-Oise	M. Jean-Jacques DUMORTIER	M. Janick RONCIN
Mesnil-en-Thelle	M. Alain GELON	M. Laurent FORGERON
Morangles	M. Thomas VIOLETTE	M. Loris TADIO

**COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS ET DE
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (10)**

Associations de riverains		
	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Association de défense du Patrimoine Naturel de Bernes-sur-Oise	M. Alain LE SOMMER M. Francis SARMIENTO M. Gérard XAVIER	M. Yann CAVAILLON M. Antonio GREGORIO Mme Karine SARMIENTO
Association APELNA	M. Sébastien MEURANT Mme Pierrette CATUSSE	M. Nicolas FLAMENT
Associations de protection de l'environnement		
	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Val-d'Oise Environnement	M. Bernard LOUP M. Philippe SANDRE	M. Philippe BEC M. Hervé DEHEZ
Le Petit Rapporteur Mesnilois	Mme Catherine PIOT-MONTREUIL M. Henri FLAMAND	M. Michel ROUX M. Rémi FOURCHE
Le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise	M. Didier MALE	M. Olivier QUATREPOINT

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°13110 modifiant l'arrêté inter préfectoral n°12437 du 2 juin 2015 modifiant la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise du 2 mai 2016 restent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise,
Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de l'Oise,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à Cergy-Pontoise, le **24 JUIN 2016**

Le Préfet du Val-d'Oise,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

Le Préfet de l'Oise,
Pour le préfet
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJUNT
Le sous-préfet de Clermont

Paul COULON

NB : Voies et délais de recours (articles R421-1 à R421-7 du code de justice administratif)

Dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

Recours gracieux :
Monsieur le Préfet du Val-d'Oise
Préfecture du Val-d'Oise
5, avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

Recours hiérarchique :
Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
92055 LA DEFENSE Cedex

Recours contentieux :
Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 CERGY-PONTOISE Cedex



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme
et de l'aménagement durable

Pôle études et aménagement durable

ARRETE n° 2016-13490 abrogeant l'arrêté n° 2015-12814 du 10 décembre 2015 déclarant cessible, au profit et sur le territoire de la commune d'Argenteuil, l'immeuble sis 26, rue Paul Vaillant Couturier, en vue de sa restauration immobilière

**Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2006 instituant un périmètre de rénovation immobilière (PRI) sur 22 immeubles situés à Argenteuil et déclarant d'utilité publique les travaux de restauration immobilière de ces immeubles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 10341 du 30 mai 2011 déclarant cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique, au profit et sur le territoire de la commune d'Argenteuil, les immeubles situés 26, et 27/31 rue Paul Vaillant Couturier, nécessaires à leur restauration immobilière ;

VU l'ordonnance d'expropriation rendue le 8 juin 2011 par le tribunal de grande instance de Pontoise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-12814 du 10 décembre 2015 rapportant et remplaçant l'arrêté préfectoral n° 10341 du 30 mai 2011 et déclarant cessible, au profit et sur le territoire de la commune d'Argenteuil, l'immeuble sis 26, rue Paul Vaillant Couturier, en vue de sa restauration immobilière ;

VU l'ordonnance n° RG 16/00005 rendue le 6 janvier 2016 par le juge de l'expropriation du tribunal de grande instance de Pontoise ;

CONSIDERANT que l'arrêté préfectoral n° 10341 du 30 mai 2011 est définitif ;

CONSIDERANT que l'expropriant est devenu propriétaire des immeubles par l'effet de l'ordonnance d'expropriation du 8 juin 2011, qui est devenue définitive ;

CONSIDERANT qu'il ne pouvait renoncer à leurs effets de son seul fait ;

CONSIDERANT, en conséquence, que l'arrêté n° 2015-12814 du 10 décembre 2015 est de nul effet et qu'il convient de l'abroger ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 2015-12814 du 10 décembre 2015 est abrogé.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Mme la sous-préfète de l'arrondissement d'Argenteuil, M. le maire d'Argenteuil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le **19 AOUT 2016**

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

**ARRETE n°DDCS-95-A-2016-107 donnant subdélégation
de la compétence d'ordonnateur secondaire de signature
aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET,
directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise**

Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements, modifié notamment par le décret n°2008-158 du 18 février 2008 ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les régions et départements d'Ile-de-France ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 11 juillet 2013 nommant M. Jean-Marc MOULINET directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise à compter du 12 août 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-039 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire ;

VU l'arrêté n° DDCS-95-A-2015-053 du 1^{er} décembre 2015 portant sur l'organisation de la direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n° DDCS-95-A-2016-103 du 29 juillet 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET ;

VU la décision n° DDCS-95-A-2016-111 du 11 août 2016 nommant Monsieur Nicolas SANNIER, secrétaire administratif au poste de responsable budgétaire à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

VU la décision n° DDCS-95-A-2016-112 du 11 août 2016 nommant Madame Gaëlle HUMBERT au poste de coordonnatrice des affaires générales à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

VU la décision n° DDCS-95-A-2016-114 du 11 août 2016 nommant Monsieur Frédéric JEANVILLE au poste de responsable des ressources humaines à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la direction départementale de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1 : en application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise, subdélègue sa signature à **Mme Anne SCHIRRER**, directrice départementale adjointe.

Article 2 : subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après :

Mme Viviane PROVOST, secrétaire générale et chargée de la gestion des cartes européennes de stationnement et de la commission départementale d'aide;

Mme Marion ZELINSKY, cheffe du service « hébergement-logement » ;

Mme Catherine LE LOIR, responsable de la mission, contractualisation hébergement ;

Mme Angéline TRILLAUD responsable de la mission, suivi budgétaire hébergement ;

M. Kuessi Nacer LOGOZO, responsable de la mission « veille sociale-SI-SIAO » et chargé de la protection juridique des majeurs ;

Mme Louise ROBERT, cheffe du bureau logement ;

Mme Karine ROUAULT-CHARTON, cheffe du service « jeunesse, vie associative et sport » ;

M. Vincent DE-PETRA ; adjoint à la cheffe de service « jeunesse, vie associative et sport » ;

Mme Delphine VIGILANT, cheffe de la mission « politique de la ville et égalité des chances » et en charge de la gestion de l'aide sociale de l'État ;

Mme Eléna GABRIELE, adjointe à la cheffe de la mission « politique de la ville et égalité des chances » et en charge de la gestion de l'aide sociale de l'État ;

Mme Nathalie VIGIER-ELOIRE, chargée de mission auprès des directeurs ;

M. Frédéric JEANVILLE, responsable des ressources humaines ;

M. Nicolas SANNIER, responsable budgétaire ;

Mme. Gaëlle HUMBERT, coordonnatrice des affaires générales ;

Article 3 : les actes signés par subdélégation porteront la mention « pour le préfet et par subdélégation ». La signature et le paraphe des personnes concernées sont annexés au présent arrêté.

Article 4 : l'arrêté DDCS-95-A-2016-103 du 29 juillet 2016 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire aux collaborateurs de M. Jean-Marc MOULINET est abrogé.

Article 5 : La secrétaire générale de la direction départementale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 12 août 2016

Le directeur départemental
de la cohésion sociale,



Jean-Marc MOULINET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2016-86
de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/803932920
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration modificative d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 11/07/2016 par Madame Laure AMIROUCHE, sis(e) 6 square Jacques Durand – 95330 DOMONT.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Madame Laure AMIROUCHE, sis(e) 6 square Jacques Durand – 95330 DOMONT sous le n° SAP/803932920 à compter du 12/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal) ;
- Travaux de petit bricolage, dits « hommes toutes mains » (montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal) ;
- Soutien scolaire à domicile ou Cours à domicile ;

- Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Livraison de repas à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile, de la résidence principale et secondaire ;
- Assistance administrative à domicile ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Assistance aux personnes (hors PA/PH) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (hors PA/PH) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 12/07/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

DIRECCTE-UD 95
Services à la Personne
Immeuble ATR LUM
3, Boulevard CS 2005
95114 Cergy Pontoise Cedex
Sonia MAHLE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° DA.2016-14
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/438270514
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée le 13/07/2016 auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France par l'association « Aide à Domicile Soutien et Accompagnement (ADSA), sis(e) 29 bd de la Muette – 95140 GARGES LES GONESSE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'association « Aide à Domicile Soutien et Accompagnement (ADSA), sis(e) 29 bd de la Muette – 95140 GARGES LES GONESSE sous le n° SAP/438270514 à compter du 18/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (*montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Prestations de petit bricolage, dites « hommes toutes mains » (*montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
- Assistance administrative à domicile ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Assistance, dans les actes quotidiens de la vie aux **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques (incluant garde-malade sauf soins)
- Accompagnement et aide à la mobilité hors domicile des **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques
- Prestation de conduite du véhicule personnel, des personnes des **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale.

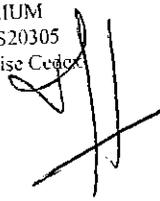
Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R 7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 18/07/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
~~Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,~~
~~Inspectrice du travail~~

Immeuble ATRIUM
3 Bd de l'Oise CS20305
95014 Cergy Pontoise Cedex
Sonia MAHE



PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2016- 93
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/490210879
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 18/07/2016 par la SARL SERVICES INFORMATIQUES 95, sis(e) 17 rue Charles Cros – 95220 St Leu la Forêt.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL SERVICES INFORMATIQUES 95, sis(e) 17 rue Charles Cros – 95220 St Leu la Forêt sous le n° SAP/490210879 à compter du 13/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Assistance informatique et Internet à domicile (montant des prestations plafonné à 3 000 €) ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 18/07/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail
DIRECTION-UD 95
Services à la Personne

Immeuble ATRIUM
3 Bd de l'Oise 95303
Sous MAIRIE
95014 Cergy Pontoise Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise

Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° DA.2016-15
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/495287088
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

Vu le récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistré au nom de la SARL O2 SANNOIS, dont le siège social était 17 bis bd Charles de Gaulle – 95110 SANNOIS depuis le 09/03/2012 sous le n° SAP/495287088.

Vu l'information du transfert du siège social de la SARL O2 SANNOIS transmise par courrier le 12/07/2016 ;

Vu l'avis au répertoire SIRENE indiquant l'adresse du nouveau siège social de la SARL O2 SANNOIS au 65 bd Charles de Gaulle – 95110 SANNOIS à compter du 22/06/2016;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée le 12/07/2016 auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France par la SARL O2 SANNOIS, sis(e) 65 bd Charles de Gaulle – 95110 SANNOIS.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL O2 SANNOIS, sis(e) 65 bd Charles de Gaulle – 95110 SANNOIS sous le n° SAP/495287088 à compter du 22/06/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (*montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Prestations de petit bricolage, dites « hommes toutes mains » (*montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Soutien scolaire à domicile ou Cours à domicile ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile, de la résidence principale et secondaire ;
- Assistance administrative à domicile ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Garde d'enfants à domicile de moins de trois ans ;
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans réalisé en mode prestataire , mandataire.
- Assistance, dans les actes quotidiens de la vie aux **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques (incluant garde-malade sauf soins),
- Accompagnement des **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
- Prestation de conduite du véhicule personnel, des personnes des **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques,
- Assistance aux personnes (**hors PA/PH**) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnalisée (**hors PA/PH**) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnalisée à leur domicile (**hors PA/PH**)

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 16/02/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE

192



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise

Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° DA.2016-16
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/802186460
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

Vu le récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistré au nom de la SARL O2 ENGHIEEN LES BAINS dont le siège social était 17 bis bd Charles de Gaulle – 95110 SANNOIS depuis le 11/06/2014 sous le n° SAP/802186460.

Vu l'information du transfert du siège social de la SARL O2 ENGHIEEN LES BAINS transmise par courrier le 12/07/2016 ;

Vu l'avis au répertoire SIRENE indiquant l'adresse du nouveau siège social de la SARL O2 ENGHIEEN LES BAINS au 65 bd Charles de Gaulle – 95110 SANNOIS à compter du 01/06/2016;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée le 12/07/2016 auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France par la SARL O2 ENGHIEEN LES BAINS, sis(e) 65 bd Charles de Gaulle – 95110 SANNOIS.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL O2 ENGHIEEN LES BAINS, sis(e) 65 bd Charles de Gaulle – 95110 SANNOIS sous le n° SAP/802186460 à compter du 01/06/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (*montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Prestations de petit bricolage, dites « hommes toutes mains » (*montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Soutien scolaire à domicile ou Cours à domicile ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile, de la résidence principale et secondaire ;
- Assistance administrative à domicile ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Garde d'enfants à domicile de moins de trois ans ;
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans réalisé en mode prestataire , mandataire.
- Assistance, dans les actes quotidiens de la vie aux **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques (incluant garde-malade sauf soins),
- Accompagnement des **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
- Prestation de conduite du véhicule personnel, des personnes des **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques,
- Assistance aux personnes (**hors PA/PH**) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnalisée (**hors PA/PH**) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnalisée à leur domicile (**hors PA/PH**)

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R 7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 16/02/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2016-94
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/802678755
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 30/03/2016 par Monsieur Junior LOBOKO, gérant de JL AIDE SERVICE, sis(e) 9 rue de la Grande Ourse – 95800 CERGY.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Monsieur Junior LOBOKO, gérant de JL AIDE SERVICE, sis(e) 9 rue de la Grande Ourse – 95800 CERGY sous le n° SAP/802678755 à compter du 20/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (*montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal*) ;

- Prestations de petit bricolage, dites « hommes toutes mains » (*montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal*) ;
- Soutien scolaire à domicile ou Cours à domicile ;
- Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Assistance informatique et Internet à domicile (*montant des prestations plafonné à 3 000 €*) ;
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile, de la résidence principale et secondaire ;
- Assistance administrative à domicile ;
- Garde d'enfant de plus de trois ans ;
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
- Assistance aux personnes (**hors PA/PH**) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnalisée (**hors PA/PH**) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnalisée à leur domicile (**hors PA/PH**)

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 20/07/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du Travail
Services à la Personne

Immeuble ATRIUM
3 Bd de l'Oise CS 30303
95014 Cergy Pontoise Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2016-96
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/815313507
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 21/04/2016 par Madame HADIFA BENDDIF, présidente de la SAS L'Harmony dans votre vie, sis(e) 9 rue Ferdinand Buisson – 95190 GOUSSAINVILLE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Madame HADIFA BENDDIF, présidente de la SAS L'Harmony dans votre vie, sis(e) 9 rue Ferdinand Buisson – 95190 GOUSSAINVILLE sous le n° SAP/815313507 à compter du 20/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
- Assistance aux personnes (**hors PA/PH**) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnalisée (**hors PA/PH**) dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnalisée à leur domicile (**hors PA/PH**)

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 20/07/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail
Services à la Personne

Immeuble ATRIUM
3 Bd de l'Oise CS20305
93014 Pontoise Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise

Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° DA.2016-17
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/819112350
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée le 03/05/2016 auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France par la SARL « TOUJOURS PRESENT POUR VOUS », sis(e) 1 rue de l'Escouvrier – Immeuble Trianon – 95200 SARCELLES.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL « TOUJOURS PRESENT POUR VOUS », sis(e) 1 rue de l'Escouvrier – Immeuble Trianon – 95200 SARCELLES sous le n° SAP/819112350 à compter du 22/07/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon :

- le mode **prestataire** pour les activités déclarées suivantes, à l'exclusion de toute autre :
 - Entretien de la maison et travaux ménagers ;
 - Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage et enlèvement des déchets occasionnés (*montant des prestations plafonné à 5 000 € par an et par foyer fiscal*) ;
 - Prestations de petit bricolage, dites « hommes toutes mains » (*montant des prestations plafonné à 500 € par an et par foyer fiscal*) ;
 - Soutien scolaire à domicile ou Cours à domicile ;
 - Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ;
 - Préparation des repas y compris le temps passé aux commissions ;
 - Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
 - Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
 - Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
 - Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile, de la résidence principale et secondaire ;
 - Assistance administrative à domicile ;
 - Garde d'enfant de plus de trois ans ;
 - Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ;
 - Coordination et délivrance des services SAP

- En mode **mandataire** pour activités agréées
 - Assistance, dans les actes quotidiens de la vie **aux PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques (incluant garde-malade sauf soins),
 - Accompagnement des **PA/PH** ou personnes atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale.

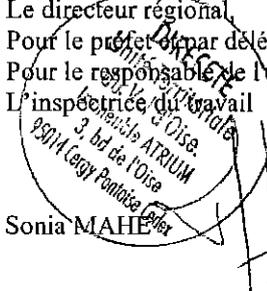
Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 21/07/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2016- 102
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/822066361
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 19/08/2016 par l'entrepreneur individuel Madame Rosette MPOUTOU MBOKOLO, sis(e) 140, rue des pilastres – 95280 JOUY LE MOUTIER.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entrepreneur individuel Madame Rosette MPOUTOU MBOKOLO, sis(e) 140, rue des pilastres – 95280 JOUY LE MOUTIER sous le n° SAP/822066361 à compter du 23/08/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

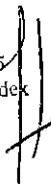
Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 23/08/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
~~L'inspectrice du travail~~
Services à la Personne

Immeuble ATRIUM
3 Bd de l'Oise CS20305
95014 Pontoise Cedex
Sonia MAHE



PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2016-103
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/822066353
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 19/08/2016 par l'entrepreneur individuel Madame Fournise BOULANGE, sis(e) 206 les chênes bruns – Appartement 23 – Porte A – 95000 CERGY.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entrepreneur individuel Madame Fournise BOULANGE, sis(e) 206 les chênes bruns – Appartement 23 – Porte A – 95000 CERGY sous le n° SAP/822066353 à compter du 24/08/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 24/08/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail
DIRECTEUR
Services à la Personne

Immeuble ATRIUM
Bd de l'Oise CS 20305
Sonia MAHE
93014 Cergy Pontoise Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Services à la Personne

Récépissé n° D.2016-104
de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/788482610
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du travail

LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Références :

Vu les articles L.7232-1-1, L.7232-1-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du travail susvisées, une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise de la DIRECCTE d'Ile-de-France le 23/08/2016 par l'autoentrepreneur Monsieur Sébastien MARTY, sis(e) 22 rue François Alexandre Haze – 95740 FREPILLON.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'autoentrepreneur Monsieur Sébastien MARTY, sis(e) 22 rue François Alexandre Haze – 95740 FREPILLON sous le n° SAP/788482610 à compter du 24/08/2016.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Val-d'Oise qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Cours à domicile ;

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L. 241-10 du Code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Pontoise, le 24/08/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

DIRECTEUR
Services à la Personne
Immeuble ATRIUM
1 Bd de l'Europe CS 20305
95014 Cergy Pontoise Cedex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise

Pôle Politiques de l'Emploi
Entreprise solidaire d'Utilité Sociale

**Arrêté n°ESUS 2016-05
portant agrément ESUS**

**LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les articles L 3332-17-1, R 3332-21-1 à 21-5 du code du travail ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n°2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires ;

Vu le décret n°2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;

Vu l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier d'agrément ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

Vu la demande déposée le 05/07/2016 par l'association CPCV : 7 rue du château de la Chasse – 95390 SAINT-PRIX ;

CONSIDERANT que les statuts de l'association CPCV ne mentionnent pas la politique équitable de rémunération prévue à l'article L3332-17-1 alinéa 5 du code du travail ;

CONSIDERANT que l'association CPCV s'engage à adresser des statuts complétés par cette mention **au plus tard le 24/08/2017** ;

Sur proposition du responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

DECIDE

Article 1 :

La demande d'agrément ESUS déposée par l'association CPCV dont le siège social est situé 7 rue du château de la Chasse – 95390 SAINT-PRIX est accordée pour une durée de 5 ans à compter du 24/08/2016.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à Pontoise, le 24/08/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
L'inspectrice du travail

Sonia MAHE



La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Responsable de l'unité départementale du Val d'Oise – DIRECCTE Ile-de-France - Immeuble ATRIUM - 3 Boulevard de l'Oise - 95010 CERGY PONTOISE CEDEX.

- d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation, et de l'Économie sociale et solidaire, auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne – Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise Weiss - 75503 PARIS-CEDEX 13.

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, 2 – 4 Boulevard de l'Hautil – BP 322 –95027 CERGY PONTOISE CEDEX.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France

Unité départementale du Val-d'Oise
Pôle Politiques de l'Emploi
Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

**Arrêté n°ESUS 2016-06
portant agrément ESUS**

**LE PREFET DU VAL-D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les articles L 3332-17-1, R 3332-21-1 à 21-5 du code du travail ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n°2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires ;

Vu le décret n°2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;

Vu l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier d'agrément ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-060 du 02/05/2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2015-030 du 04/03/2015 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

Vu la demande déposée le 07/06/2016 par l'association Centre de Services aux Associations, sise 29 rue Pasteur – 95390 Saint-Prix;

CONSIDERANT que les statuts de l'association Centre de Services aux Associations ne mentionnent pas la politique équitale de rémunération prévue à l'article L3332-17-1 alinéa 5 du code du travail ;

CONSIDERANT que l'association Centre de Services aux Associations s'engage à adresser des statuts complétés par cette mention **au plus tard le 06/06/2017**

Sur proposition du responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

D E C I D E

Article 1 :

La demande d'agrément ESUS déposée par l'association Centre de Services aux Associations dont le siège social est situé 29 rue Pasteur – 95390 Saint-Prix est **accordée** pour une durée de 5 ans à compter du 17/08/2016.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à Pontoise, le 17/08/2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional,
Pour le préfet et par délégation du directeur régional,
Pour le responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,
La responsable du service insertion des publics en difficulté



Véronique GUILLON

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Responsable de l'unité départementale du Val d'Oise – DIRECCTE Ile-de-France - Immeuble ATRIUM - 3 Boulevard de l'Oise - 95010 CERGY PONTOISE CEDEX.

- d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation, et de l'Économie sociale et solidaire, auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne – Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise Weiss - 75503 PARIS-CEDEX 13.

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, 2 – 4 Boulevard de l'Hautil – BP 322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL D'OISE

**ARRETE PREFECTORAL n° 2016-DRIEE-SPE-049
AUTORISANT LA CAPTURE ET LE TRANSPORT DE POISSONS ET D'ECREVISSES
A DES FINS SCIENTIFIQUES SUR LA SEINE**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.432-10, L.436-9, R.432-5 à R.432-11 ;

VU l'avis annuel du 16 décembre 2015 fixant les périodes d'ouverture de la pêche dans le département du Val d'Oise pour l'année 2016 ;

VU les arrêtés ministériels des 2 février 1989 et 17 mars 1993 relatifs à l'utilisation des installations de pêche à l'électricité ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-059 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-DRIEE IdF 192 du 9 mai 2016 portant subdélégation de signature à Madame Julie PERCELAY, chef du service police de l'eau à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile de France ;

VU la demande présentée le 3 juin 2016 par la société PEDON Environnement et Milieu Aquatiques située à Pavilly (Seine-Maritime) ;

VU l'avis favorable du chef de service interdépartemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) Seine ile de France en date 14 juin 2016 ;

VU l'avis réputé favorable du président de la fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

VU l'avis réputé favorable du directeur territorial bassin de la Seine de l'établissement public Voies navigables de France ;

VU l'avis favorable du président de l'association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce des bassins de Seine et du Nord en date du 15 juin 2016 ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des inventaires piscicoles dans le cadre du programme de surveillance du bon état écologique des masses d'eau conduit par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ;

SUR proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : Bénéficiaire de l'autorisation

La société Pedon Environnement et Milieu Aquatiques, désignée ci-après « le bénéficiaire de l'autorisation », représentée par sa gérante Madame Anne PEDON-FLESCHE, dont le siège est situé 90, route de Goupillières – 76570 PAVILLY, est autorisée à capturer et transporter toute espèce de poissons et d'écrevisses à des fins scientifiques dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles ci-dessous.

Article 2 : Responsable de l'exécution matérielle des opérations

Les personnes nommées ci-dessous sont désignées en qualité de responsables des conditions d'exécution des opérations :

- Madame Audrey DELONG (PEDON Environnement) ;
- Monsieur Arnaud DESNOS (PEDON Environnement).

Elles pourront se faire aider dans l'exécution matérielle des opérations qu'elles décideront parmi les personnes désignées suivantes :

- Madame Camille BEÏ (PEDON Environnement);
- Monsieur Rémi BOURRU (PEDON Environnement);
- Madame Evelyne ARCE (PEDON Environnement);
- Madame Anne-Cécile MONNIER (Reflot d'eau douce) ;
- Madame Delphine GOFFAUX (Profish Technology) ;
- Monsieur Greg DOLET (Pyrenea fly-fishing);
- Monsieur Frédéric PEDEAUT (Laboratoire des Pyrénées).

L'identité des personnes présentes sur les chantiers de prélèvement sera communiquée lors de la déclaration préalable d'opération visée à l'article 7.

Article 3 : Objet de l'autorisation et lieux de capture

La présente autorisation est accordée au demandeur pour qu'il puisse réaliser la capture et le transport à des fins d'inventaires piscicoles menés dans le cadre du programme de surveillance du bon état écologique des masses d'eau au titre de la directive cadre sur l'eau.

Le secteur de prélèvement est annexé à la demande présentée, il concerne la rivière Oise sur le territoire des communes de Mériel, Butry-sur-Oise, L'Isle-Adam et Parmain.

La présente autorisation comprend la capture, l'identification, le dénombrement et le déplacement des individus des espèces piscicoles et astacicoles susceptibles d'être présentes dans la zone de prélèvement.

Article 4 : Validité

La présente autorisation est valable pour la période allant du 18 juillet au 15 octobre 2016.

Article 5: Moyens de capture autorisés

Pour réaliser les opérations de capture au titre de la présente autorisation, le permissionnaire ainsi que l'ensemble des personnes désignées à l'article 2 sont autorisés à utiliser le moyen de pêche électrique à l'aide d'un générateur fixe de type "Héron" ou "Martin-pêcheur" ou équivalent, ainsi qu'à l'utilisation d'épuisettes préalablement désinfectées. Les prospections se feront depuis une embarcation motorisée (3,75 m ; 25 CV).

Les opérateurs sont tenus de respecter les conditions fixées par les arrêtés ministériels sus-visés. Les procédés utilisant l'électricité devront se faire obligatoirement avec l'assistance de personnes qualifiées.

Article 6: Espèces capturées et destination

Toutes les espèces de poissons à différents stades de développement sont susceptibles d'être capturées.

S'agissant de la destination :

- les poissons mentionnés à l'article R432-5 du code de l'environnement qui, une fois identifiés et dénombrés, devront être détruits ;
- les poissons destinés aux analyses ou observations scientifiques qui, une fois identifiés et

- dénombrés, seront remis à l'eau sur la zone de capture ;
- les poissons morts au cours de la pêche seront remis au détenteur du droit de pêche.

La quantité de poissons capturés et sa destination seront détaillées dans les différents comptes rendus de pêche.

Les écrevisses capturées au cours de la présente autorisation, à l'exception des espèces autochtones (*Astacus astacus*, *Autropotamobius pallipes*, *Autropotamobius torrentium*) ne devront pas être réintroduites dans les milieux.

L'écrevisse *Procambarus clarkii* devra être détruite sur place, ainsi que ses œufs.

Les écrevisses américaines (*Orconectes limosus* et *Pacifastacus leniusculus*), susceptibles d'être présentes dans les milieux prospectés, sont interdites d'introduction dans le milieu naturel conformément au 2^e) de l'article L432-10 du code de l'environnement.

Article 7 : Déclaration préalable

Deux (2) semaines au moins avant chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser une déclaration écrite ou un courrier électronique précisant le programme, les lieux, les dates et heures indicatives d'intervention pour chaque zone, les moyens de capture effectivement mis en œuvre et la destination des poissons et écrevisses capturés :

- à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile de France – Service police de l'eau (pbs.cpet.spe.driea-if@developpement-durable.gouv.fr), 10 rue Crillon – 75194 PARIS cedex 04 ;
- au service interdépartemental Ile-de-France Ouest de l'ONEMA (sd78@onema.fr), ZA des brissettes 36 route de la Falaise 78126 AULNAY SUR MAULDRE ;
- à la fédération du Val d'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (peche95@wanadoo.fr) (M. Bernard BRETON) (28 rue du Général de Gaulle - 95810 Grisy les Plâtres) ;
- à l'établissement public Voies navigables de France, UTI Boucles de la Seine, 23 île de la loge 78380 BOUGIVAL (uti.bouclesdelaseine@vnf.fr) ;
- À l'association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce des bassins de Selne et du Nord (dbertolo@free.fr).

Article 8 : Compte-rendu d'exécution

Dans le délai d'un (1) mois après l'exécution de chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte-rendu précisant les résultats des captures et la destination des poissons aux organismes visés à l'article 7 du présent arrêté.

Les incidents qui pourraient survenir à l'occasion de ces pêches devront être déclarés sans délai à l'autorité chargée de la police de la pêche.

Article 9 : Présentation de l'autorisation

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

Article 10 : Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est incessible. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnité, si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui précèdent.

Article 11 : Réserve et droit des tiers

Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 12 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense pas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations nécessaires au titre d'autres réglementations, notamment en matière de navigation, d'occupation du domaine public fluvial et de protection des espèces protégées.

Il devra respecter le règlement général de police de la navigation intérieure ainsi que tous les règlements particuliers de police applicables au secteur concerné.

Le bénéficiaire doit obtenir l'accord de l'établissement public Voies navigables de France, gestionnaire du domaine public fluvial. Si les interventions nécessitent le passage de véhicules sur les servitudes de halage, une demande spécifique devra leur être adressée.

Article 13 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet du Val d'Oise,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

L'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet de recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférés dans un délai de deux (2) mois auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise (2 Boulevard Hautil, 95000 Cergy).

Article 14 : Publication et information des tiers

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratif de la préfecture du Val d'Oise.

Une copie du présent arrêté sera transmise aux maires des communes de Mériel, Butry-sur-Oise, L'Isle-Adam et Parmain pour affichage durant toute la durée de validité de l'autorisation.

Article 15 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

En complément des dispositions de l'article 14, une copie sera adressée à :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie du Val d'Oise,
- M. le directeur départemental des territoires du Val d'Oise,
- M. le directeur de la Direction Territoriale Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,
- M. le président de la fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

- M. le président de l'association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce des bassins de Seine et du Nord.

Fait à Paris, le - 5 JUIL. 2016

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France empêché,
Le Chef du service de police de l'eau



Julie PERCELAY



PREFET DU VAL D'OISE

Direction régionale et Interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service nature, paysages et ressources
Pôle police de la nature, chasse et CITES

**AUTORISATION DE DETENTION ET D'UTILISATION
D'ÉCAILLE DE TORTUE CARET
N° 2016 - DRIEE - 085**

**Le Préfet du Val d'Oise,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.412-1, R. 412-1 à R. 412-7 ;

Vu le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;

Vu l'arrêté du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du Conseil européen et (CE) n° 939/97 de la Commission européenne ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 mars 2016, nommant M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-059 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-DRIEE IdF 211 du 13 juillet 2016 accordant subdélégation de la signature de M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;

Vu la demande d'autorisation de détention et d'utilisation d'écaille de tortue *Eretmochelys imbricata* en date du 2 août 2016 déposée par Madame Anne DORILLAT, propriétaire exploitante des établissements DORILLAT artisans lunettiers, dont le siège social est situé 51 bis rue d'Ombreval 95330 DOMONT ;

Vu l'autorisation préfectorale n° 2011-DRIEE 67 de détention et d'utilisation d'écaille de tortue caret en date du 4 octobre 2011 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;

ARRETE

Article 1er : Madame Anne DORILLAT, propriétaire exploitante des établissements DORILLAT, dont le siège social est situé 51 bis rue d'Ombreval 95330 DOMONT, identifié sous le n° SIRET n° 41056885100019, est autorisée dans le cadre de son activité professionnelle, à détenir et à utiliser de l'écaille de tortue ;

De l'espèce *Eretmochelys imbricata*, issue des stocks déclarés par les professionnels autorisés auprès du ministère de l'environnement avant le 1er octobre 1993, acquise conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 susvisé.

Article 2 : La présente autorisation est individuelle et incessible. Elle est valable cinq ans à compter de la date de la présente décision et peut être renouvelée à la demande du bénéficiaire.

Elle est subordonnée à la tenue à jour par Madame Anne DORILLAT d'un registre d'entrées et sorties affecté à l'écaille acquise et utilisée.

La présente autorisation peut être retirée à tout moment conformément aux dispositions de l'article R. 412-3 du code de l'environnement.

Article 3 : La présente autorisation permet :

a) la cession et l'acquisition d'écaille brute ou de produits semi-ouvrés entre professionnels titulaires d'une autorisation, sous couvert d'une facture décrivant les spécimens avec précision et comportant les références de l'autorisation du cédant ;

b) la vente sur le territoire national d'objets finis fabriqués par Madame Anne DORILLAT à l'aide d'écaille répondant aux critères de l'article 1, sous couvert d'une facture décrivant l'objet fabriqué avec précision et comportant les références de la présente autorisation ;

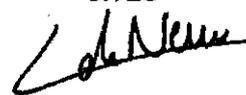
c) le commerce de prestations de restauration d'objets à l'aide d'écaille répondant aux critères de l'article 1, sous couvert d'une facture décrivant l'objet restauré avec précision et comportant les références de la présente autorisation.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté ne dispensent pas des certificats requis par le règlement (CE) n° 338/97 susvisé pour la vente d'objets en écaille à destination d'autres États membres de l'Union européenne ou de pays tiers.

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 AOUT 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France
La cheffe du pôle police de la nature, chasse et
CITES


Laetitia DE NERVO

Arrêté modificatif n° 2016- 32
fixant la composition du conseil de surveillance
du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté n° 11-075 du Directeur Général de l'Agence régionale de Santé en date du 1^{er} mars 2011 fixant la composition du conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin ;

Vu l'arrêté n° 2015-44 du Directeur Général de l'Agence régionale de Santé en date du 23 juillet 2015 fixant la composition du conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin ;

Vu l'arrêté n° 2016-033 du 18 avril 2016 du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France portant délégation de signature à la Déléguée territoriale du Val-d'Oise ;

Considérant le courrier du Préfet du Val-d'Oise concernant le renouvellement de mandats de Madame Françoise NOT, en tant que représentant des usagers désigné par le Préfet, et de Madame le Docteur Patricia ESCOBEDO, en tant que personnalité qualifiée désignée par le Préfet ;

Considérant la demande de renouvellement de mandat de Madame Jacqueline MAIGRET, en tant que personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin, situé au 38 rue Carnot à Magny-en-Vexin, est un établissement public de santé de ressort intercommunal dont le conseil de surveillance est composé de 15 membres.

ARTICLE 2 : Le conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin est composé des membres avec voix délibératives ci-après :

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- Madame Maryse MAGNE, représentant la mairie de Magny-en-Vexin ;
- Monsieur Guy MEDICI, représentant la mairie de Chaumont-en-Vexin ;
- Monsieur Jean-François RENARD, représentant la communauté de communes du Vexin Val de Seine ;
- Monsieur Pierre RAMBOUR, représentant la communauté de communes du Vexin-Thelle ;
- Monsieur Jean-Pierre MULLER, représentant le conseil départemental du Val-d'Oise.

2° en qualité de représentant du personnel

- Monsieur Daniel DEMANTE, représentant de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Docteur Samir MESBAHY et Docteur Valérie RUPARI, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Françoise CLOAREC et Madame Muriel BONNEAU, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Jacqueline MAIGRET et Monsieur Jean Pierre JAVELOT, personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- 1 poste vacant de représentant des usagers désigné par le Préfet du Val-d'Oise ;
- Madame Françoise NOT, représentant des usagers désigné par le Préfet du Val-d'Oise ;
- Madame le Docteur Patricia ESCOBEDO, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Val-d'Oise.

ARTICLE 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du Val-d'Oise.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France et la Déléguée Territoriale du Val-d'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région et au recueil des actes administratifs du Val-d'Oise.

Cergy-Pontoise, le

22 JUIN 2016

P/la Déléguée Territoriale
La Responsable du Département
Ville Hôpital

Anne GAMBIN-SRESKI

ARRETE N° 2016 -272

**Portant autorisation d'extension de capacité de 30 à 38 places de la MAS « La Clé »
sise 45 rue des Valanchards 95290 Jouy le Moutier gérée par la fondation « John Bost »**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) d'Ile de France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 19 octobre 2015 établissant le PRIAC 2015-2019 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2007-806 du 4 juillet 2007 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise autorisant l'association « La Clé pour l'Autisme » à créer partiellement une Maison d'Accueil Spécialisée de 12 places d'hébergement sur les 30 places demandées sise 45 rue des Valanchards 95290 Jouy le Moutier ;
- VU** l'arrêté n° 2008-1610 du 4 novembre 2008 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise autorisant l'association « La Clé pour l'Autisme » à gérer et exploiter les 29 places d'hébergement sur les 30 places demandées de la Maison d'Accueil Spécialisée « La Clé » sise 45 rue des Valanchards 95290 Jouy le Moutier ;
- VU** l'arrêté n° 2009-827 du 27 mai 2009 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise autorisant l'association « La Clé pour l'Autisme » à gérer et exploiter les 30 places d'hébergement de la Maison d'Accueil Spécialisée « La Clé » de Jouy le Moutier ;

VU l'arrêté n° 2013-255 du 11 décembre 2013 de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France autorisant le transfert de gestion de la Maison d'Accueil Spécialisée « la Clé » initialement gérée par l'association « La Clé pour l'Autisme» au profit de la fondation John Bost sise 6 rue John Bost - 24130 La Force ;

VU la demande de la fondation John Bost visant à une extension de capacité de huit places de la Maison d'Accueil Spécialisée « La Clé » destinée à prendre en charge des adultes souffrant d'autisme ;

CONSIDERANT que le projet répond à un besoin identifié sur le département ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre rapidement en charge des adultes actuellement au domicile faute de solution d'hébergement en établissement ;

CONSIDERANT que ces huit places supplémentaires seront organisées en service externalisé en préfiguration d'un projet de reconstruction de la MAS ;

CONSIDERANT que ce mode d'accueil fonctionnera en regroupement de jour sur le site de Jouy le Moutier 7 jours sur 7 associé à une équipe mobile chargée d'assurer le suivi des usagers et de mettre en place à leurs domiciles des activités adaptées à leurs besoins ;

CONSIDERANT que cette formule externalisée a pour but de permettre aux usagers de bénéficier d'une prise en charge adaptée à leurs besoins, à domicile et en établissement, et de constituer un moment de répit pour les familles ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile de France 2015-2019 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées aux articles L314-3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que l'Agence régionale de santé dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 800 000 euros au titre de l'autorisation d'engagement 2014 sur crédits de paiement 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation visant à étendre de huit places la capacité de la MAS « La Clé » sise 45 rue des Valanchards à Jouy le Moutier est accordée à la fondation John Bost dont le siège social est situé 6 rue John Bost - 24130 La Force.

ARTICLE 2 :

La capacité de la MAS « La Clé » est de 38 places destinées à des personnes âgées de plus de 18 ans souffrant d'autisme et autres troubles envahissants du développement, ainsi réparties :

- 30 places d'hébergement permanent
- 8 places de service externalisé associant accueil de jour et prestations à domicile.

ARTICLE 3 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 000 949 8

Code catégorie : 255

Code discipline : 917

Code fonctionnement : 11 et 21

Code clientèle : 437

N° FINESS du gestionnaire : 24 000 026 5

Code statut : 63

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

La Déléguée Territoriale adjointe du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de France, est chargée de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 23 aout 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
Le Directeur général adjoint

SIGNE

Jean-Pierre ROBELET



PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Territoriale du Val-d'Oise

ARRETE n°: 2016 - 721

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-23 et L. 1337-4 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU l'avis du 11 septembre 2003 du conseil supérieur d'hygiène publique de France (section milieux de vie) relatif aux conditions d'application de l'article L. 1331-23 du code de la santé publique concernant la sur-occupation de locaux ;

VU le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise ;

VU le rapport motivé en date du 2 mai 2016 établi par le service communal d'hygiène et de santé de la ville de SARCELLES concluant à la nécessité d'engager, pour les locaux situés au 2^e étage, porte n° 24 de l'immeuble sis 4 avenue du Maréchal Pierre Koenig à SARCELLES (95200), parcelle cadastrale section AX n° 216, la procédure prévue à l'article L. 1331-23 du code de la santé publique à l'encontre de [redacted] et [redacted] domiciliés - [redacted] à [redacted], locataires en titre et dont [redacted] domiciliés [redacted] au [redacted], sont propriétaires ;

VU le courrier en recommandé avec accusé de réception adressé le 10 juin 2016, par la Déléguée Territoriale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à [redacted], les informant des faits constatés et de l'engagement de la procédure prévue au titre de la procédure L. 1331-23 du code de la santé publique, non réclamé ;

CONSIDERANT qu'il ressort de ce rapport que les locaux situés au 2^e étage, porte n° 24 de l'immeuble sis 4 avenue du Maréchal Pierre Koenig à SARCELLES (95200), parcelle cadastrale section AX n° 216 ont été mis à disposition à 12 personnes par [redacted] et [redacted] domiciliés [redacted] à [redacted] aux fins d'habitation et dans des conditions manifestes de sur-occupation au sens de l'article L. 1331-23 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que la présence de 12 lits a été constatée pour l'ensemble du logement ;

CONSIDERANT que le logement a une superficie d'environ 85 m² ;

CONSIDERANT que les occupants rencontrés sur place sont des hommes qui occupent individuellement un lit loué au mois ;

CONSIDERANT que les locaux sont mis à disposition dans des conditions qui conduisent manifestement à leur sur-occupation ;

SUR proposition de la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

223

ARRETE

Article 1 : _____ et _____ domiciliés
(locataires en titre, sont mis en demeure de faire cesser définitivement l'état de sur-occupation, avant le 1^{er} septembre 2016, des locaux situés au 2^e étage, porte n° 24 de l'immeuble sis 4 avenue du Maréchal Pierre Koenig à SARCELLES (95200), parcelle cadastrale section AX n° 216, dont _____ domiciliés
_____ au _____, sont propriétaires.

Article 2 : Concernant les modalités de relogement des occupants des locaux à la date de notification du présent arrêté, les dispositions des articles L. 521-1 à L. 521-3-1 du code de la construction et de l'habitation sont applicables.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux personnes mentionnées à l'article 1^{er} ainsi qu'aux occupants des locaux concernés.

Article 4 : Les personnes visées à l'article 1^{er} sont tenues d'informer le préfet de l'offre de relogement qu'elles ont faites aux occupants du logement susvisé avant le 15 août 2016.

Article 5 : A défaut pour les personnes visées à l'article 1^{er} de satisfaire à l'obligation de relogement, il y sera pourvu d'office, et à leurs frais, dans les conditions précisées à l'article L. 521-3-2 du code de la construction et de l'habitation. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 6 : La redevance ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation par les occupants cesse d'être due à compter du premier jour du mois suivant la notification du présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article L. 521-2 du code de la construction et de l'habitation.

Article 7 : Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L. 1337-4 du code de la santé publique ainsi que par l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 9 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de SARCELLES, Madame la déléguée territoriale de l'Agence régionale de santé pour le Val-d'Oise, Monsieur le Maire de SARCELLES, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 4 JUL. 2016

Le préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER



PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DELEGATION TERRITORIALE
DU VAL-D'OISE

ARRETE n°: 2016 - 729

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 et L. 1337-4 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise, notamment ses articles 27.1, 27.2, 33, 40.1, 40.2 et 40.4 ;

VU le rapport motivé en date du 19 mai 2016 établi par la responsable du service communal d'hygiène et de santé de la ville d'ARGENTEUIL concluant à la nécessité d'engager, pour les locaux situés dans la cour de l'immeuble sis 1 rue de Gode à ARGENTEUIL (95100), parcelle cadastrée section AK n° 211, la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à l'encontre de la [nom] domiciliée [adresse] à [adresse], dont [nom] née [nom] est la gérante, et dont [nom] domicilié [adresse] à [adresse] et [nom] domiciliée [adresse] à [adresse] et [nom] domicilié [adresse] à [adresse] sont propriétaires des murs ;

VU le courrier adressé, le 8 juin 2016, en recommandé avec accusé de réception, à la [nom] domiciliée [adresse] et dont Madame [nom] née [nom] est la gérante, qui a mis à disposition ces locaux aux fins d'habitation l'informant des constats réalisés et de l'engagement de la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique, non réclamé ;

CONSIDERANT que l'article L. 1331-22 du code de la santé publique dispose que les caves, sous-sols, combles, pièces dépourvues d'ouverture donnant sur l'extérieur et autres locaux par nature impropres à l'habitation ne peuvent être mis à disposition aux fins d'habitation, à titre gratuit ou onéreux ; que le préfet met en demeure la personne qui a mis à disposition les locaux de faire cesser la situation ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport que les locaux situés dans la cour de l'immeuble sis 1 rue de Gode à ARGENTEUIL (95100), parcelle cadastrée section AK n° 211, présente un caractère impropre à l'habitation du fait que les locaux ont été aménagés dans l'ancienne salle d'eau commune de l'immeuble avec une extension sans aucun revêtement extérieur et qu'il est mis à disposition aux fins d'habitation par la [nom] domiciliée [adresse] et dont [nom] née [nom] est la gérante ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de mettre en demeure la [nom] domiciliée [adresse] à [adresse] dont [nom] née [nom] est la gérante de faire cesser cette situation ;

CONSIDERANT que la hauteur sous plafond de l'ensemble des locaux est inférieure à 2,20 m, ce qui est en infraction avec l'article 40.4 du Règlement Sanitaire Départemental ;

CONSIDERANT qu'aucune pièce des locaux ne peut être considérée comme pièce principale ;

CONSIDERANT que la pièce à usage de séjour et de chambre ne dispose pas d'un éclairage naturel suffisant pour permettre, par temps clair, l'exercice des activités normales de l'habitation sans le recours à des lumières artificielles ;

CONSIDERANT que les locaux ne respectent pas les normes minimales d'habitabilité définies par le règlement sanitaire départemental ;

CONSIDERANT que les ventilations des locaux ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 40.1 du règlement sanitaire départemental ;

CONSIDERANT que l'absence d'un système de ventilation efficace accentue fortement le développement de l'humidité dans le logement et que cela constitue une infraction à l'article 33 du règlement sanitaire départemental ;

SUR proposition de la Déléguée Territoriale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

ARRETE

Article 1 La domiciliée M^{me} [nom] dont l'adresse est [adresse] est la gérante est mis en demeure de faire cesser définitivement l'occupation aux fins d'habitation, avant le 15 septembre 2016, des locaux situés dans la cour de l'immeuble sis 1 rue de Gode à ARGENTEUIL (95100), parcelle cadastrée section AK n° 211.

Article 2 : La redevance ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation par l'occupante (y compris les charges) cesse d'être due à compter de la notification du présent arrêté conformément aux dispositions des articles L. 521-1 à L. 521-3-1 du code de la construction et de l'habitation, et ce, sans préjudice du respect de leurs droits au titre de leurs baux ou contrats d'occupation.

Article 3 : La personne visée à l'article 1, est tenue d'assurer le relogement de l'occupante actuelle dans les conditions prévues aux articles L. 521-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe au présent arrêté. A cette fin, elle fera connaître au Préfet, avant le 1^{er} septembre 2016, l'offre de relogement proposée. A défaut, il y sera pourvu d'office et à ses frais, dans les conditions prévues aux articles L. 521-3-2 et L. 521-3-3 du même code. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à la personne mentionnée à l'article 1^{er} ainsi qu'aux occupants des locaux concernés.

Article 5 : En cas de cession du bien, l'intégralité du présent arrêté devra être portée à la connaissance de l'acquéreur.

Article 6 : Le non respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L. 1337-4 du code de la santé publique ainsi que par l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

Article 7: La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 8 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Argenteuil, Madame la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise, Monsieur le Maire d'ARGENTEUIL, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 30 JUIN 2016

Le préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Territoriale du Val-d'Oise

ARRETE N°: 2016 - 768
Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-26 à L. 1331-31 et L. 1337-4 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 1980 déclarant partiellement insalubre l'immeuble sis, 12 impasse des Saules à Vigny (95450) ;

VU le rapport motivé de la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise en date du 11 juillet 2016 constatant que l'immeuble visé par l'arrêté préfectoral précité en date du 26 décembre 1980 sis, 12 impasse des Saules à Vigny (95450) ne présente plus de caractère d'insalubrité ;

CONSIDERANT que les travaux réalisés ont permis de remédier aux désordres ayant motivé l'arrêté précité ;

SUR proposition de la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral susvisé en date du 26 décembre 1980 est abrogé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à _____, domiciliée

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Maire de Vigny et affiché en mairie.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de Pontoise, Madame la déléguée territoriale de l'Agence régionale de santé pour le Val-d'Oise, Monsieur le Maire de Vigny, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Le préfet,

13 JUL. 2016

228

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Territoriale du Val-d'Oise

ARRETE N°: 2016 - 775

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1311-4, L.1331-26 à L.1331-31 et L.1337-4 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 février 1986 déclarant insalubres et interdits à l'habitat les logements situés 8 rue du Général Leclerc à Vigny (95450) ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 mars 1986 fermant définitivement l'établissement d'alimentation et de boucherie sis, 8 rue du Général Leclerc à Vigny (95450) ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 1986 modifiant l'arrêté préfectoral précité du 3 mars 1986 ;

VU le rapport motivé de la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise en date du 12 juillet 2016 constatant que les logements de l'immeuble visé par l'arrêté préfectoral du 28 février 1986 ne présentent plus de caractère d'insalubrité et que l'établissement d'alimentation et de boucherie est actuellement une galerie d'art entièrement rénovée ;

CONSIDERANT que les travaux réalisés dans l'immeuble ont permis de remédier aux désordres ayant motivé les arrêtés précités ;

SUR proposition de la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les arrêtés préfectoraux susvisés en date du 28 février 1986, du 3 mars 1986 et du 12 mars 1986 sont abrogés.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur et Madame DECRAMP, propriétaires de l'immeuble susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Maire de Vigny et affiché en mairie.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la

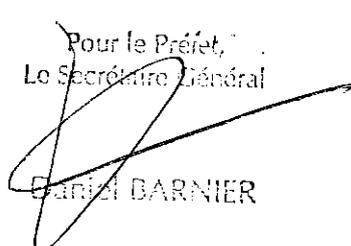
notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de Pontoise, Madame la déléguée territoriale de l'Agence régionale de santé pour le Val-d'Oise, Monsieur le Maire de Vigny, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 19 JUIL. 2016

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


GABRIEL BARNIER

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Territoriale du Val-d'Oise

ARRETE n°: 2016 - 825

Le préfet du Val-d'Oise

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 à L. 1331-31 et L. 1337-4 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-4 en date du 4 janvier 2012 interdisant à l'habitation les locaux situés au sous-sol de la construction sise 16 bis rue Henri Boucher à ARGENTEUIL (95100), parcelle cadastrée section BS n° 755;

VU le rapport en date du 19 juillet 2016 établi par le service communal d'hygiène et de santé de la ville d'ARGENTEUIL, constatant la réalisation de travaux à l'extérieur et à l'intérieur des locaux situés au sous-sol de la construction dont domicilié
à est le propriétaire ;

CONSIDERANT que les travaux réalisés permettent de respecter les normes minimales d'habitabilité définies par le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise ;

CONSIDERANT que le système de ventilation est conforme à l'article 40.1 du règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise ;

SUR proposition de la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2012-4 susvisé en date du 4 janvier 2012 est abrogé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à domicilié :

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Maire d'ARGENTEUIL (95100) et affiché en mairie.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Argenteuil, Madame la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise, Monsieur le Maire d'ARGENTEUIL, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le

- 3 AOUT 2016

Pour Le préfet,

Préfet délégué pour l'égalité des chances

Thierry **MOSIMANN**

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DELEGATION TERRITORIALE
DU VAL-D'OISE

ARRETE n°: 2016 - 840

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 et L. 1337-4 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise, notamment ses articles 27.1, 33, 40.1 et 40.4 ;

VU le rapport motivé en date du 28 juin 2016 établi par la responsable du service communal d'hygiène et de santé de la ville d'ARGENTEUIL concluant à la nécessité d'engager, pour les locaux situés au sous-sol, dans l'immeuble sis 267 avenue Jean Jaurès à ARGENTEUIL (95100), parcelle cadastrée section CH n° 1052, la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à l'encontre de la _____ domiciliée _____ à _____, dont _____ est le gérant ;

VU le courrier adressé, le 11 juillet 2016, en recommandé avec accusé de réception, à la _____ domiciliée 2 rue des Harsans à CFRGY (95000), propriétaire des locaux mis à disposition aux fins d'habitation, dont _____ est le gérant, l'informant des constats réalisés et de l'engagement de la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique, non réclamé ;

CONSIDERANT que l'article L. 1331-22 du code de la santé publique dispose que les caves, sous-sols, combles, pièces dépourvues d'ouverture donnant sur l'extérieur et autres locaux par nature impropres à l'habitation ne peuvent être mis à disposition aux fins d'habitation, à titre gratuit ou onéreux ; que le préfet met en demeure la personne qui a mis à disposition les locaux de faire cesser la situation ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport que les locaux situés au sous-sol, dans l'immeuble sis 267 avenue Jean Jaurès à ARGENTEUIL (95100), parcelle cadastrée section CH n° 1052, présentent un caractère impropre à l'habitation du fait que l'enfouissement de l'ensemble des locaux est supérieur à 70 % de sa hauteur et qu'ils doivent ainsi être qualifiés de sous-sols au titre de l'article L 1331-22 du Code de la Santé Publique, et qu'ils sont mis à disposition aux fins d'habitation par la _____ domiciliée _____ dont _____ est le gérant ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de mettre en demeure la _____ domiciliée _____ dont _____ est le gérant de faire cesser cette situation ;

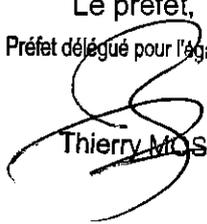
CONSIDERANT que la hauteur sous plafond de l'ensemble des locaux est inférieure à 2,20 m, ce qui est en infraction avec l'article 40.4 du Règlement Sanitaire Départemental ;

CONSIDERANT qu'aucune pièce des locaux ne peut être considérée comme pièce principale ;

Article 8 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Argenteuil, Madame la déléguée territoriale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, Monsieur le Maire d'ARGENTEUIL, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le - 5 AOUT 2016

Le préfet,
Préfet délégué pour l'égalité des chances


Thierry MOSIMANN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Territoriale du Val-d'Oise

ARRETE n°: 2016 - 841

Le préfet du Val-d'Oise

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 à L. 1331-31 et L. 1337-4 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 juillet 1975 déclarant totalement insalubre et interdit définitivement à l'habitation les locaux situés au rez-de-chaussée surélevé à l'arrière du bâtiment principal de l'immeuble sis 64 boulevard Jean Allemane à ARGENTEUIL (95100), parcelle cadastrée section BC n° 81 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-31 en date du 12 janvier 2012 mettant en demeure la M. [redacted], représentée par [redacted], domiciliée [redacted] à [redacted] i) de faire cesser définitivement l'état de sur-occupation, avant le 15 février 2012, des locaux situés au rez-de-chaussée surélevé à l'arrière du bâtiment principal de l'immeuble sis 64 boulevard Jean Allemane à ARGENTEUIL (95100), parcelle cadastrale section BC n° 81 ;

VU le rapport en date du 19 juillet 2016 établi par le service communal d'hygiène et de santé de la ville d'ARGENTEUIL, constatant la réalisation de travaux dans les locaux situés au rez-de-chaussée surélevé à l'arrière du bâtiment principal de l'immeuble sis 64 boulevard Jean Allemane à ARGENTEUIL (95100) ;

CONSIDERANT que les travaux réalisés permettent de respecter les normes minimales d'habitabilité définies par le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise ;

CONSIDERANT que les travaux effectués permettent de mettre à disposition ces locaux aux fins d'habitation ;

CONSIDERANT que les locaux susvisés sont à usage unifamilial ;

CONSIDERANT dès lors que l'état de sur-occupation du logement susvisé a cessé ;

SUR proposition de la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral susvisé en date du 22 juillet 1975 et l'arrêté préfectoral n° 2012-31 susvisé en date du 12 janvier 2012 sont abrogés.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera notifié à la M. [redacted], représentée par [redacted], domiciliée [redacted].

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Maire d'ARGENTEUIL (95100) et affiché en mairie.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Argenteuil, Madame la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise, Monsieur le Maire d'ARGENTEUIL, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le **5 AOUT 2016**

Pour Le préfet,
Préfet délégué pour l'égalité des chances


Thierry MOSTMANN

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Territoriale du Val-d'Oise

ARRETE n°: 2016 - 885

Le préfet du Val-d'Oise

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-26 à L. 1331-31 et L. 1337-4 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 1971 déclarant totalement insalubre et interdit immédiatement à l'habitation l'immeuble sis, 4 boulevard de Montmorency à Deuil-la-Barre (95170) ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 1971 déclarant totalement insalubre et interdit immédiatement à l'habitation l'ensemble immobilier sis, 4 boulevard de Montmorency / 3 rue André Rabier à Deuil-la-Barre (95170) ;

VU le rapport motivé de la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise en date du 16 août 2016 constatant la démolition de l'ensemble immobilier sis 4 boulevard de Montmorency/3 rue André Rabier à Deuil-la-Barre (95170) ;

CONSIDERANT que la totalité de l'ensemble immobilier a été démolie ;

SUR proposition de la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral susvisé en date du 31 mars 1971 et l'arrêté préfectoral 31 susvisé en date du 2 juillet 1971 sont abrogés.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Madame la Maire de Deuil-la-Barre et affiché en mairie.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de SARCELLES, Madame la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise, Madame la Maire de DEUIL-LA-BARRE, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le **19 AOUT 2016**

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DELEGATION TERRITORIALE
DU VAL-D'OISE

ARRETE n°: 2016 - 892

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22 et L. 1337-4 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise, notamment ses articles 27.1, 27.2, 40.1, 40.2, 40.3, 40.4 et 51 ;

VU le rapport motivé en date du 8 juillet 2016 établi par la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France concernant les locaux aménagés à l'arrière de l'établissement à enseigne commerciale « Délice Sandwich Pizza Fast » et dont l'accès s'effectue par la gauche de la construction sise 18 avenue Jean Jaurès à PERSAN (95340), porte face, et concluant à la nécessité d'engager la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à l'encontre du bailleur, la _____, représentée par _____, gérant de la société _____, domicilié _____ à _____ ;

VU le courrier adressé le 12 juillet 2016, en recommandé avec accusé de réception, à la _____, représentée par monsieur _____, qui a mis à disposition ces locaux aux fins d'habitation, l'informant des constats réalisés et de l'engagement de la procédure prévue à l'article L. 1331-22 du code de la santé publique ;

VU la réponse apportée par _____ le 28 juillet 2016 ;

CONSIDERANT que les compléments d'information apportés par _____ ne sont pas de nature à interrompre la procédure engagée ;

CONSIDERANT que l'article L. 1331-22 du code de la santé publique dispose que les caves, sous-sols, combles, pièces dépourvues d'ouverture donnant sur l'extérieur et autres locaux par nature impropres à l'habitation ne peuvent être mis à disposition aux fins d'habitation, à titre gratuit ou onéreux ; que le préfet met en demeure la personne qui a mis à disposition les locaux de faire cesser la situation ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport que les locaux aménagés à l'arrière du commerce situé au rez-de-chaussée donnant sur rue, et dont l'entrée s'effectue par la gauche de la construction sise 18 avenue Jean Jaurès à PERSAN, porte face, présentent un caractère impropre à l'habitation du fait que seule la cuisine possède un ouvrant donnant directement sur l'extérieur puisque la pièce principale en est dépourvue, l'éclairage naturel y étant de fait insuffisant pour permettre par temps clair l'exercice des activités normales de l'habitation sans recourir à l'éclairage artificiel, et qu'ils sont mis à disposition aux fins d'habitation par la _____, représentée par _____, gérant de la _____, domicilié _____ ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de mettre en demeure la _____ de faire, cesser cette situation ;

CONSIDERANT que les ventilations des locaux ne sont pas réglementaires et sont insuffisantes pour assurer un renouvellement permanent de l'air dans les locaux ;

CONSIDERANT que l'installation électrique présente un risque pour la sécurité des occupants ;

CONSIDERANT que le logement ne respecte pas les normes minimales d'habitabilité définies par le règlement sanitaire départemental ;

SUR proposition de la Déléguée Territoriale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

ARRETE

Article 1 : _____ représentée par monsieur _____, gérant de la s _____ t, domicilié _____, est mise en demeure de faire cesser définitivement l'occupation aux fins d'habitation, avant le 31 octobre 2016, des locaux aménagés à l'arrière du commerce situé au rez-de-chaussée donnant sur rue, et dont l'entrée s'effectue par la gauche de la construction sise 18 avenue Jean Jaurès à PERSAN, porte face, parcelle cadastrée AI 151 ;

Article 2 : Dès le départ des occupants et leur relogement dans les conditions visées à l'article 3 du présent arrêté, la personne mentionnée à l'article 1 est tenue d'exécuter tous travaux nécessaires pour empêcher toute utilisation des locaux aux fins d'habitation. A défaut, il y sera pourvu par l'autorité administrative aux frais de la personne mentionnée à l'article 1.

Article 3 : La redevance ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation par les occupants (y compris les charges) cesse d'être due à compter de la notification du présent arrêté conformément aux dispositions des articles L. 521-1 à L. 521-3-1 du code de la construction et de l'habitation, et ce, sans préjudice du respect de leurs droits au titre de leurs baux ou contrats d'occupation.

Article 4 : La personne visée à l'article 1, est tenue d'assurer le relogement des occupants actuels dans les conditions prévues aux articles L. 521-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe au présent arrêté. A cette fin, elle fera connaître au Préfet, avant le 1^{er} octobre 2016 l'offre de relogement proposée. A défaut, il y sera pourvu d'office et à ses frais, dans les conditions prévues aux articles L. 521-3-2 et L. 521-3-3 du même code. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à la personne mentionnée à l'article 1^{er} ainsi qu'aux occupants des locaux concernés.

Article 6 : En cas de cession du bien, l'intégralité du présent arrêté devra être portée à la connaissance de l'acquéreur.

Article 7 : Le non respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L. 1337-4 du code de la santé publique ainsi que par l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 9 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles, Madame la déléguée territoriale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, Monsieur le Maire de Persan, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le

22 AOUT 2016

Le préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

PRÉFET DU VAL-D'OISE

AGENCE REGIONALE
DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DELEGATION TERRITORIALE
DU VAL D'OISE

ARRETE n°: 2016 - 916
Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-23 et L. 1337-4 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU l'avis du 11 septembre 2003 du conseil supérieur d'hygiène publique de France (section milieux de vie) relatif aux conditions d'application de l'article L. 1331-23 du code de la santé publique concernant la sur-occupation de locaux ;

VU le rapport motivé en date du 4 août 2016 établi par la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France concluant à la nécessité d'engager, pour les locaux situés fond de cour, porte droite dans l'extension, de l'ensemble immobilier sis 26 avenue Jacques Potel à GOUSSAINVILLE (95190), parcelle cadastrée section AN n° 269, la procédure prévue à l'article L. 1331-23 du code de la santé publique à l'encontre de r _____), domiciliée

VU le courrier en recommandé avec accusé de réception adressé le 4 août 2016, par la Déléguée Territoriale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à _____), l'informant des faits constatés et de l'engagement de la procédure prévue au titre de la procédure L. 1331-23 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT l'absence de réponse de l _____, au courrier adressé le 4 août 2016 par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé ;

CONSIDERANT que quatre personnes (deux adultes avec deux enfants) occupaient le logement lors du contrôle effectué le 28 juillet 2016 par deux techniciens dûment habilités et assermentés ;

CONSIDERANT que la sur-occupation de ce logement, au regard de la surface habitable actuelle, est manifeste, dès lors qu'il est mis en location à au moins deux personnes ;

CONSIDERANT que le contrat de location stipule que le logement est loué à deux personnes ;

CONSIDERANT que ce logement a été mis à disposition à des fins d'habitation dans des conditions de sur-occupation ;

CONSIDERANT dès lors que ces locaux présentent les caractéristiques de locaux manifestement sur-occupés dont l'usage aux fins d'habitation est prohibé par les dispositions de l'article L. 1331-23 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT que le logement ne dispose pas d'un système de ventilation continu et efficace ;

CONSIDERANT que les locaux sont affectés par des phénomènes d'humidité, engendrant le développement de moisissures et la dégradation des parois ;

SUR proposition de la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val-d'Oise,

ARRETE

Article 1^{er} : _____, je, domiciliée _____), est mise en demeure de faire cesser définitivement l'état de sur-occupation, avant le 15 octobre 2016, des locaux situés fond de cour, porte droite dans l'extension, de l'ensemble immobilier sis 26 avenue Jacques Potel à GOUSSAINVILLE (95190), parcelle cadastrée section AN n° 269.

Article 2 : Concernant les modalités de relogement des occupants des locaux à la date de notification du présent arrêté, les dispositions des articles L. 521-1 à L. 521-3-1 du code de la construction et de l'habitation sont applicables.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à la personne mentionnée à l'article 1^{er} ainsi qu'aux occupants des locaux concernés.

Article 4 : La personne visée à l'article 1^{er} est tenue d'informer le préfet de l'offre de relogement qu'elle a faite aux occupants du logement susvisé avant le 30 septembre 2016.

Article 5 : A défaut pour la personne visée à l'article 1^{er} de satisfaire à l'obligation de relogement, il y sera pourvu d'office, et à ses frais, dans les conditions précisées à l'article L. 521-3-2 du code de la construction et de l'habitation. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

Article 6 : La redevance ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation par les occupants cesse d'être due à compter du premier jour du mois suivant la notification du présent arrêté conformément aux dispositions de l'article L. 521-2 du code de la construction et de l'habitation.

Article 7 : Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L. 1337-4 du code de la santé publique ainsi que par l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, Boulevard Hautil 95000 CERGY) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 9 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de SARCELLES, Madame la déléguée territoriale de l'Agence régionale de santé pour le Val-d'Oise, Monsieur le Maire de GOUSSAINVILLE, Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 24 AOUT 2016

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Le Préfet du Val-d'Oise,

Daniel BARNIER

JORF n°0185 du 10 août 2016
texte n° 21

Arrêté du 3 août 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au grade d'agent administratif des finances publiques de 2e classe

NOR: FCPP1621611A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/8/3/FCPP1621611A/jo/texte>

Par arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 3 août 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un recrutement par la voie des parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour l'accès au grade d'agent administratif des finances publiques de 2e classe.

Le nombre total des places offertes au recrutement est fixé à 109.

La date limite de clôture des inscriptions est fixée au 19 septembre 2016, terme de rigueur.

Un avis de recrutement ultérieur précisant la répartition géographique des postes et les dates limites de retrait et de dépôt des dossiers à Pôle emploi sera accessible sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/recrutement/pacte-0>.

Les candidats retirent et déposent les dossiers de candidature au Pôle emploi indiqué sur l'offre d'emploi mise en ligne sur le site pole-emploi.fr. Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour un entretien.

Nota. - Pour tout renseignement, les candidats devront s'adresser à l'agence Pôle emploi gestionnaire (service responsable du recrutement).



L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	Ministère des Finances et des Comptes publics DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
Direction / Etablissement	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL D'OISE	1 300 128 59 000 18
Service	Division des Ressources humaines	Téléphone 01 34 25 27 02
Adresse	N° : 5 Rue : avenue Bernard Hirsch CS 20104 Commune : CERGY PONTOISE Code postal : 95010	Courriel ddfip95.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du recrutement	Céline MAMONTOFF Pascal RICHARD	Téléphone 01 34 25 29 09 01 34 25 27 75
Fonction	Responsable de division (P. Richard) Rédactrice RH (C. Mamontoff)	Courriel pascal.richard@dgfip.finances.gouv.fr

L'OFFRE DE RECRUTEMENT			
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01 12 16
Emploi exercé	Agent technique des finances publiques	Date de fin	30 11 17
Rémunération brute mensuelle	1466 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre agé(e) de 16 à 25 ans Avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT		
Descriptif de l'emploi	Affecté à l'équipe chargée de la logistique, il interviendra dans le traitement du courrier et participera à diverses opérations (archivage, livraisons, déménagements, petits travaux, ...)		
Lieu d'exercice de l'emploi	CERGY-PONTOISE		
Domaine de formation souhaité	Notions d'électricité, bricolage, bureautique et permis de conduire souhaités		
Nombre de postes ouverts	1		

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	19	09	2016
Lieu des épreuves de sélection	Direction départementale des finances publiques, parvis de la préfecture – Cergy Pontoise		
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la à l'agence locale compétente du Pôle emploi et aux directeur régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).			

CADRE RESERVE AU POLE EMPLOI

Date de réception	<input type="text"/>	N° d'enregistrement	<input type="text"/>
-------------------	----------------------	---------------------	----------------------



L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	Ministère des Finances et des Comptes publics DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
Direction / Etablissement	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL D'OISE	1 300 128 59 000 18
Service	Division des Ressources humaines	Téléphone 01 34 25 27 02
Adresse	N° : 5 Rue : avenue Bernard Hirsch CS 20104 Commune : CERGY PONTOISE Code postal : 95010	Courriel ddfip95.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du recrutement	Céline MAMONTOFF Pascal RICHARD	Téléphone 01 34 25 29 09 01 34 25 27 75
Fonction	Responsable de division (P. Richard) Rédactrice RH (C. Mamontoff)	Courriel pascal.richard@dgfip.finances.gouv.fr

L'OFFRE DE RECRUTEMENT			
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01 12 16
Emploi exercé	Agent administratif des finances publiques	Date de fin	30 11 17
Rémunération brute mensuelle	1466 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre agé(e) de 16 à 25 ans Avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT		
Descriptif de l'emploi	Affecté sous l'autorité d'un contrôleur, il effectuera des travaux de gestion de dossiers, de réception du courrier, de traitement des appels téléphoniques et courriels et de réception des usagers.		
Lieu d'exercice de l'emploi	ARGENTEUIL GARGES LES GONESSE		
Domaine de formation souhaité	Notions de bureautiques, d'accueil		
Nombre de postes ouverts	ARGENTEUIL : 2 – GARGES LES GONESSE : 1		

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	19	09	2016
Lieu des épreuves de sélection	Direction départementale des finances publiques, parvis de la préfecture – Cergy Pontoise		
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la à l'agence locale compétente du Pôle emploi et aux directeur régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).			

CADRE RESERVE AU POLE EMPLOI

Date de réception				N° d'enregistrement	
-------------------	--	--	--	---------------------	--

**ARRÊTE N° 2016-0009/M01 PORTANT
ENGAGEMENT DE MONSIEUR PHILIPPE AIGNER
EN QUALITÉ DE LIEUTENANT-COLONEL
DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DÉPARTEMENTAUX**

Le ministre de l'intérieur,
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté n° 2016-1659/M15 du 21 août 2016, portant mise à la retraite avec droit à pension de la CNRAGI de Monsieur Philippe AIGNER, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} décembre 2015 ;

VU la demande d'engagement de Monsieur Philippe AIGNER du 30 octobre 2015 ;

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT la proposition du préfet du Val-d'Oise ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1. - Monsieur Philippe AIGNER est engagé en qualité de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental des sapeurs-pompiers du Val-d'Oise, à compter du 1^{er} décembre 2015.

ARTICLE 2. - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3. - Le préfet du Val-d'Oise, et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le **29 JAN. 2016**

Pour le ministre et par délégation,

Le chef du Bureau
des Sapeurs-Pompiers Volontaires

JEAN-LUC GIEYLA

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise
Pour le préfet

LUC SIRELIATA



ARRETE N° 2016-220/M02

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE,

Vu le code de la défense ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 90-850 du 26 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 août 2011 portant organisation et attributions de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2008 pris en application de l'article 15-1 du décret n° 2001-683 du 30 juillet 2001 modifié modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux emplois de direction des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la convention de mise à disposition, conclue entre l'Etat et le service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise, concernant le colonel Philippe BODINO, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente réunie lors de sa séance du 18 février 2016 ;

Sur proposition du préfet, directeur de la sécurité civile,

ARRÊTENT

Article 1er – Monsieur Philippe BODINO, colonel de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise, est placé en position de mise à disposition de l'Etat, auprès de l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur, en qualité de chargé de mission, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 3 ans.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Paris, le 12 AVR. 2016

Pour le ministre et par délégation,

Le Sous-Directeur des Ressources
des Compétences
et de la Doctrine d'Emploi

Jean-Philippe VENNIN

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Val-d'Oise,
le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours



Colonel Jean-Yves DELANNOY

ARRETE N° 2016-979/M09

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU
VAL-D'OISE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi
n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
territoriale ;

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée portant réforme des retraites ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des
sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines,
commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés
à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2009-1744 du 30 décembre 2009 pris pour l'application de l'article 1-3 de la loi n 84-834 du
13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2004, portant recrutement par voie de mutation de M. Jean-Yves DELANNOY au
sein du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise, en qualité de colonel de sapeurs-
pompiers professionnels, à compter du 1^{er} décembre 2004 ;

Vu la demande du 2 novembre 2015 de l'intéressé ;

Vu l'aptitude médicale de l'intéressé ;

Sur proposition du préfet du Val-d'Oise,

ARRÊTENT

Article 1er - A compter du 12 juin 2016, Monsieur Jean-Yves DELANNOY, colonel de sapeurs-pompiers
professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise, est maintenu en activité sous
réserve de son aptitude physique et jusqu'à ce qu'il demande à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif
compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à
compter de sa notification.

Article 3 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Paris, le **26 MAI 2016**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise

Arnaud BAZIN

Pour le préfet du Val-d'Oise, le Directeur
général de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises,
chargé de la Direction
des Sapeurs-pompiers

Julien MARION



Service ressources humaines

Pour ampliation,
le directeur administratif et financier
Colonel Jean-Yves CHARLOT



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ARRETE N° 2016-980/M10

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée portant réforme des retraites ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2009-1744 du 30 décembre 2009 pris pour l'application de l'article 1-3 de la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2004, portant recrutement par voie de mutation de M. Jean-Yves DELANNOY au sein du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise, en qualité de colonel de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} décembre 2004 ;

Vu l'arrêté n° 2016-979/M09, portant maintien en activité de Monsieur Jean-Yves DELANNOY en qualité de colonel de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 12 juin 2016 ;

Vu la demande du 2 mai 2016 d'admission à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Sur proposition du préfet du Val-d'Oise,

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Monsieur Jean-Yves DELANNOY, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, né le 12 juin 1956, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 - A compter de cette même date, l'intéressé est radié des cadres du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise.

Article 3 - L'admission à la retraite de l'intéressé est subordonnée à l'avis de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Article 4 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise

Arnaud BAZIN

26 MAI 2016

Fait à Paris, le 26 mai 2016
Le chef de service, adjoint au Directeur
Général de la Sécurité Civile
Pour le ministre et par délégation,
chargé de la Direction
des Sapeurs-pompiers

Julien MARION

ARRETE N° 2016-1121/M13

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU
VAL-D'OISE,

Vu le codé général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi
n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
territoriale ;

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée portant réforme des retraites ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des
sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines,
commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés
à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2009-1744 du 30 décembre 2009 pris pour l'application de l'article 1-3 de la loi n° 84-834 du 13
septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

VU l'arrêté du 10 janvier 2007 portant promotion de M. Jean-Yves CHARLOT au grade de Colonel de sapeurs-
pompiers professionnels à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

Vu la lettre du 6 avril 2016 par laquelle M. Jean-Yves CHARLOT demande son admission à la retraite à
compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Sur proposition du préfet du Val-d'Oise,

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Monsieur Jean-Yves CHARLOT, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, né le
11 août 1958, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 - A compter de cette même date, l'intéressé est radié des cadres du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise.

Article 3 - L'admission à la retraite de l'intéressé est subordonnée à l'avis de la Caisse nationale de retraites
des agents des collectivités locales (CNRACL).

Article 4 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif
compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à
compter de sa notification.

Article 5 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise

Pour le président
le premier vice-président délégué

LUC STREHAIANO



Fait à Paris, le **- 1 JUL, 2016**

Pour le ministre et par délégation,

Le Sous-Directeur des Ressources
des Compétences
et de la Doctrine d'Emploi

Jean-Philippe VENNIN

POUR AMPLIATION
le chef du groupement administration des personnels



Karine Nous

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ARRETE N° 2016-1167/M15

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée portant réforme des retraites ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2009-1744 du 30 décembre 2009 pris pour l'application de l'article 1-3 de la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu l'arrêté du 21 février 2008 portant promotion de M. Philippe DUFLOS au grade de Colonel de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

Vu la lettre du 4 mai 2016 par laquelle M. Philippe DUFLOS demande son admission à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

Sur proposition du préfet du Val-d'Oise,

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Monsieur Philippe DUFLOS, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, né le 03 novembre 1958, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2016.

Article 2 - A compter de cette même date, l'intéressé est radié des cadres du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise.

Article 3 - L'admission à la retraite de l'intéressé est subordonnée à l'avis de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Article 4 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le **24 JUIN 2016**

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours
et de sa Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

Colonel Jean-Yves DELANNOY



Pour le ministre et par délégation,
Le Sous-Directeur des Ressources
des Compétences
et de la Doctrine d'Emploi

Jean-Philippe VENNIN

ARRETE N° 2016-1178/M17

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU VAL D'OISE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du n° 2011-1024 du 30 Juin 2011 nommant M. François HUYARD au grade de médecin lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1^{er} juillet 2011 ;

Considérant la demande de l'intéressé de cesser son activité à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Sur proposition du préfet du Val-d'Oise,

ARRENT

Article 1er - Il est mis fin aux activités exercées par M. François HUYARD, médecin lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du Val-d'Oise, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Article 2 - Cette cessation d'activité entraîne la radiation des contrôles de l'intéressé.

Article 3 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le préfet du Val-d'Oise, et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le **19 JUIL. 2016**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise,

Pour le Président du C.A.S.D.I.S.
et par délégation,
le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
Colonel Jean-Yves DELANNOY



Pour le ministre et par délégation,

Le chef du Bureau
des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Jean-Luc QUEYLA

ARRETE N° 2016-1219/M18

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté conjoint n° 2016-1178/M17, portant cessation d'activité en qualité de médecin lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires départementaux de Monsieur François HUYARD, à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

CONSIDERANT que Monsieur François HUYARD totalise 35 années en qualité de sapeur-pompier volontaire ;

SUR PROPOSITION du préfet du Val-d'Oise ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Monsieur François HUYARD, médecin lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaire du corps départemental du Val-d'Oise, né le 14 avril 1951, est nommé médecin colonel honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1^{er} juillet 2016, date de sa cessation d'activité.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le **19 JUIL. 2016**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise

Pour le Président du C.A.S.D.I.S.
et par délégation,
le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
Colonel Jean-Yves DELANNOY



Pour le ministre et par délégation,

Le chef du Bureau
des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Jean-Luc QUEYLA

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU
VAL D'OISE,

VU, le code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 1424-19-1 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2001-683 du 30 juillet 2001 modifié modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux emplois de direction des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2010 portant promotion de Monsieur Marc VERMEULEN au grade de colonel de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} mai 2010 ;

VU l'arrêté ministériel du 5 avril 2016 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de directeur départemental des services d'incendie et de secours au titre de l'année 2016 ;

VU l'avis de vacance n°2016 - 625 pour le poste de directeur du service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise en date du 19 avril 2016 ;

VU la candidature de l'intéressé ;

Sur proposition du préfet du Val d'Oise,

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Monsieur Marc VERMEULEN, colonel de sapeurs-pompiers professionnels des Côtes d'Armor, est recruté par le service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise, à compter du 3 octobre 2016.

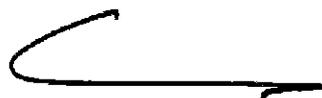
Article 2 - À compter de cette même date, le colonel Marc VERMEULEN est nommé directeur départemental des services d'incendie et de secours du Val d'Oise.

Article 3 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

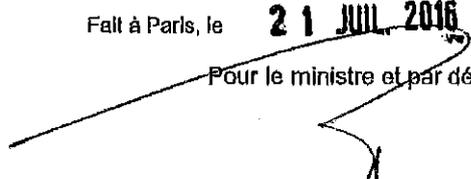
Article 4 - Le préfet du Val d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le **21 JUIL 2016**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours


Arnaud BAZIN

Pour le ministre et par délégation,


Le Préfet,
Directeur Général
de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises

Laurent PREVOST

ARRETE N° 2016-1588/M21

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-683 du 30 juillet 2001 modifié, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux emplois de direction des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2008-0071/005 du 16 janvier 2009, portant nomination de Monsieur Mathieu SCHWOEHRER en qualité de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 18 novembre 2008 ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2016-356/M03 du 3 mars 2016, portant inscription de Monsieur Mathieu SCHWOEHRER sur le tableau d'avancement au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2016 ;

Sur proposition du préfet du Val-d'Oise ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Monsieur Mathieu SCHWOEHRER, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, est promu au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le 28 JUL. 2016

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise

LUC STREHAIANCO

Pour le président,
le premier vice-président délégué

Pour le ministre et par délégation,

Le Sous-Directeur des Ressources,
des Compétences
et de la Doctrine d'Emploi

Jean-Philippe VENNIN

ARRETE N° 2016-1591/M22

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAL-D'OISE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 0789 du 2 octobre 2006, portant nomination de Monsieur Philippe DUMONT au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 4 septembre 2006 ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2016-356/M03, portant inscription de Monsieur Philippe DUMONT sur le tableau d'avancement complémentaire au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2016 ;

Sur proposition du préfet du Val-d'Oise ;

ARRÊTÉ

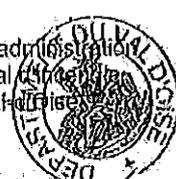
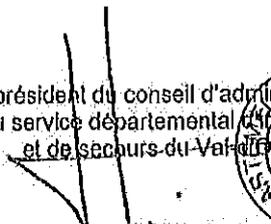
Article 1^{er} - Monsieur Philippe DUMONT, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, est promu au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le préfet du Val-d'Oise et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le 28 JUIL. 2016

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Val-d'Oise



LUCA SYRETTIANO
Pour le président,
le premier vice-président délégué

Pour le ministre et par délégation,

Le Sous-Directeur des Ressources,
des Compétences
et de la Doctrine d'Emploi

Jean-Philippe VENNIN

ARRETE N° 2016-1599/P61 PORTANT
TABLEAU D'AVANCEMENT COMPLEMENTAIRE AU
GRADE DE LIEUTENANT DE 1^{ère} CLASSE
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
DU VAL-D'OISE AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Le préfet du Val-d'Oise, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite,

Le président du conseil départemental du Val-d'Oise, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et R. 1424-1 et suivants ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'avis de la commission administrative paritaire des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B du 28 juin 2016 ;

SUR LA PROPOSITION de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er}. - Le tableau d'avancement complémentaire au grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels du Val-d'Oise est établi, au titre de l'année 2016, dans l'ordre suivant :

- N° 2 – Monsieur Eric SALAUN
- N° 3 – Monsieur Philippe MAIRE
- N° 4 – Monsieur Christophe WANNER
- N° 5 – Monsieur Frédéric DELALANDE
- N° 6 – Monsieur Pascal PEREZ
- N° 7 – Monsieur Jean-Marie LIMORTE

ARTICLE 2. - En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3. - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 8 juillet 2016

Le président

le président
président délégué
Luc STEFANO



Le préfet du Val-d'Oise

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet
Jean-Simon MERANDAT





PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Direction départementale
des services d'incendie et de secours

Unité territoriale

**ARRETE PREFECTORAL N° 2016-P-49 du 08 JUIN 2016
PORTANT MODIFICATION DE LA LISTE OPERATIONNELLE DEPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DECLARES APTES A INTERVENIR
DANS LE DOMAINE DES RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

**Le préfet du Val-d'Oise,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU le code général des collectivités territoriales articles L 1424-1 à 50 (partie législative) ;
- VU le code général des collectivités territoriales articles R 1424-1 à 55 (partie réglementaire) ;
- VU la loi n° 2004.811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU l'arrêté du 4 janvier 2006 relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- VU les arrêtés du 05 janvier 2006, relatifs à la formation de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, consolidés par l'arrêté du 19 décembre 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;
- VU l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2016, relatif à la liste des personnels déclarés aptes opérationnels à intervenir dans le domaine de la spécialité risques chimiques et biologiques, au titre de l'année 2016 ;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - la liste des personnels déclarés aptes opérationnels à intervenir dans le domaine de la spécialité risques chimiques et biologiques, au titre de l'année 2016, est complétée comme suit :

Chef d'équipe reconnaissance:

- ANTONIETTI Styve, né le 23 juin 1978,
- HEITZ Samuel, né le 25 septembre 1986,
- VERGNAUD-ROUSSEAU Emilien, né le 21 septembre 1984.

Équipier reconnaissance :

- BERMONT Cédric, né le 30 juillet 1986,
- CHINARDET Alexis, né le 31 août 1986,
- DURAND Stéphanie, née le 05 avril 1984,
- FABRIZIO Angelo, né le 08 octobre 1985,
- FOULON Jérôme, né le 02 novembre 1987,
- OUALI Lamine, né le 26 décembre 1997,
- RIBEIRO Philippe, né 28 février 1988,
- RUDEAU Joris, né le 11 février 1995,
- VASTRA Alexis, né le 02 avril 1990,
- YAHI Khalil, né le 05 avril 1996.

ARTICLE 2 - le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise et du service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 08 juin 2016

LE PREFET DU VAL-D'OISE,

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet
Jean-Simon MERANDAT



Direction régionale des douanes de Paris-Ouest
5 rue Volta
78 105 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Référence : *16002018*

DECISION portant fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent.

Vu le décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés,

Vu l'article 568 du code général des impôts et 289 de l'annexe II du même code,

Considérant que la chambre Syndicale des buralistes du département du **Val d'Oise (95)** a été régulièrement informée,

Vu les articles L3335-1 et L3511-2-2 du code de la santé publique.

Article 1er

Il est décidé la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent suivant :

- n° 9500407 W situé au 3 Centre Commercial du Plateau – FOSSES (95 470) à la date du 16/08/2016.

Fait à St-Germain-En-Laye, le **18 AOUT 2016**
Pour la directrice régionale des douanes et droits indirects,
La chef du pôle Action Économique,



Karine BORIS-TREILLE



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION
INTERREGIONALE DES SERVICES
PENITENTIAIRES DE PARIS

SERVICE DU DROIT PENITENTIAIRE
SDP/ND/2016-01

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur André SANCHEZ,
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris,

Vu l'arrêté du 27 Novembre 2014 portant nomination d'un directeur interrégional des services pénitentiaires,

Vu le Code de procédure pénale, notamment son article R.57-6-23,

Vu l'article 7 de la Loi 78-753 du 17 Juillet 1978,

Vu l'article 30 du décret 2005-1755 du 30 Décembre 2005,

DECIDE

Qu'à compter de la publication du présent arrêté et qu'à compter du 1^{er} Septembre 2016, en cas d'absence ou d'empêchement, délégation permanente de signature est donnée à Monsieur SEVEYRAS Renaud, directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur interrégional, aux fins de :

- décider des mesures de prolongation d'isolement au-delà du 6^{ème} et du 9^{ème} mois, ou de main levée des mesures d'isolement (articles R. 57-7-67 et R.57-7-70 du CPP);
- soumettre un rapport motivé au ministre de la Justice dans le cadre des prolongations des mesures d'isolement au-delà d'un an et de deux ans (art R.57-7-68 et R.57-7-70 du CPP) ;
- répondre aux recours administratifs préalables obligatoires formulés par les détenus en matière disciplinaire, par des décisions de réformation ou d'annulation (article R-57-7-32 du CPP) ;
- répondre aux recours gracieux et hiérarchiques formulés par les détenus (article R.57-6-18, article annexe) ;
- décider de restituer ou non tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après évasion (art R.57-6-23 alinéa 3 et art D323 du CPP) ;
- autoriser la sortie des écrits faits par un détenu en vue de leur publication ou de leur divulgation sous quelque forme que ce soit (art R.57-6-23 alinéa 9 et art R.57-6-18 article 19 du CPP) ;

DISP

3, avenue de la Division Leclerc
BP 103 - 94267 FRESNES Cedex
Téléphone : 01 46 16 91 00
Télécopie : 01 47.02.25.40

- autoriser un détenu à se faire soigner par le médecin de son choix (art R.57-6-23 alinéa 4 et art D365 du CPP) ;
- autoriser un détenu à être hospitalisé dans un établissement de santé privé (art R.57-6-23 alinéa 10 et art D391 du CPP) ;
- autoriser l'hospitalisation d'un détenu dans un établissement de santé situé dans le ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (art R.57-6-23 alinéa 11 et art D360 du CPP) ;
- autoriser une mère détenue avec son enfant de le garder auprès d'elle au-delà de l'âge de 18 mois (art R. 57-6-23 alinéa 6 et art D401-1 du CPP) ;
- nommer les membres non fonctionnaires de la commission consultative émettant un avis sur les demandes des mères détenues aux fins de garder leur enfant au-delà de l'âge réglementaire (art R.57-6-23 alinéa 7 et art D401-2 du CPP) ;
- valider les règlements intérieurs (article R.57-6-19 du CPP) ;
- autoriser la diffusion d'un audioviséogramme réalisé dans le cadre des actions d'insertion et revêtant une dimension locale (art D445 du CPP) ;
- autoriser, suspendre ou retirer l'agrément d'un mandataire (articles R57-6-14, R57-6-15, R57-6-16 du CPP) ;

- de participer aux travaux du conseil d'évaluation (articles D234 et D238 du CPP) ;
- de participer aux travaux de la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté (article R. 61-8 du CPP) ;

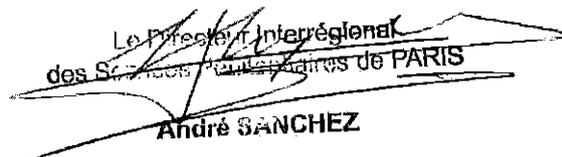
- délivrer des autorisations de communiquer avec des détenus non nominativement désignés, et incarcérés dans le ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (art R.57-6-23 alinéa 2 et art D187 du CPP) ;
- autoriser la visite d'une personne étrangère au service lorsque la demande est relative à plusieurs établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale de Paris (art D277 du CPP) ;
- délivrer une autorisation d'effectuer des photographies, des croquis, prises de vue ou enregistrements sonores se rapportant à la détention pour un ou plusieurs établissements pénitentiaires du ressort de la direction interrégionale de Paris (art R.57-6-23 alinéa 5 et art D277 du CPP) ;

- décider d'affecter un détenu condamné dans un établissement pénitentiaire de la direction interrégionale de Paris (art D76 et D80 du CPP) ;
- ordonner le transfèrement d'un détenu condamné dans un établissement pour peines de la direction interrégionale de Paris (art D81 et D84 du CPP) ;
- décider du changement d'affectation d'un détenu condamné incarcéré dans un établissement pour peines de la direction interrégionale de Paris et ordonner son transfèrement pour un autre établissement pour peines ou une maison d'arrêt du ressort (art D82 à D82-2 et D84 du CPP) ;
- d'ordonner tout transfèrement utile à l'intérieur de la direction interrégionale de Paris concernant les détenus condamnés relevant de la compétence régionale (articles D81 et D84 du CPP) ;
- décider et d'ordonner le transfèrement de tout détenu prévenu (après accord de l'autorité judiciaire compétente), au sein de la direction interrégionale de Paris (art R.57-8-7 du CPP) ;
- autoriser, décider de déléguer la compétence d'affectation du directeur interrégional aux directeurs des établissements pénitentiaires du ressort comprenant un quartier « maison d'arrêt » et un quartier « centre de détention » (art. D80 du CPP) ;

- agréer les membres du corps enseignant affectés selon les procédures en vigueur au ministère de l'Éducation Nationale (article D437 du CPP);
- accepter le concours bénévole de visiteurs de prison ou d'associations dans les actions d'enseignement (art D437 du CPP) ;
- agréer, suspendre ou retirer l'agrément d'une association pour le compte de laquelle les détenus peuvent être autoriser travailler (art R.57-6-23 alinéa 1 et art D432-3 du CPP) ;
- autoriser toute activité de travail (article D433 du CPP) ;
- Signer les contrats de concession et décider d'y mettre fin (art D433-2 du CPP) ;
- habiliter, suspendre à titre conservatoire, suspendre temporairement, retirer définitivement l'habilitation des intervenants extérieurs assurant l'encadrement des détenus au travail (art D433-5 du CPP) ;
- habiliter ou retirer l'habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps partiel dans les établissements pénitentiaires de la direction interrégionale de Paris (art D386 et D388 du CPP) ;
- suspendre à titre conservatoire, l'habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein (article D388 du CPP) ;
- signer les protocoles fixant les modalités d'intervention des établissements publics de santé mentionnés aux articles R.711-7 et R.711-9 du code de la santé publique (art D369 du CPP) ;
- autoriser, suspendre temporairement ou retirer définitivement l'agrément d'un visiteur de prison (article R. 57-6-23 alinéa 8 et D439 du CPP);
- autoriser, suspendre temporairement ou retirer définitivement l'agrément d'un aumônier de prison (article D439 du CPP);
- suspendre temporairement ou retirer définitivement l'agrément d'un bénévole d'aumônerie (article D439-2 du CPP);
- désigner un ou plusieurs médecins pour remplir les missions de soins auprès des personnels, telles que définies par l'article D227 du CPP ;
- contrôler les décisions de classement au service général de détenus, prévenus ou condamnés pour des affaires criminelles, et incarcérés en maison d'arrêt (note EMS n°110 du 2/7/2003 et note DR n°2037 du 16/3/2004);
- décider de l'intervention de l'ERIS dans le cadre d'une mission d'une durée inférieure ou égale à 3 jours (note EMS n°58 du 27/2/2003 relative à la constitution des ERIS).

Fait à FRESNES, le 26/08/2016

André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris


 Le Directeur Interrégional
 des Services Pénitentiaires de PARIS
 André SANCHEZ



Arrêté n° 2016-01070
relatif aux missions et à l'organisation
de la direction de l'ordre public et de la circulation

Le préfet de police,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 16, 18, 21-1, R. 15-19 et A. 34 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R* 122-42 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-13 ;

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII ;

Vu le décret n° 79-63 du 23 janvier 1979 relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 72 et 73 ;

Vu le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009 modifié relatif à la compétence territoriale de certaines directions et de certains services de la préfecture de police, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale, notamment son article 2121-3 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2010 fixant la liste des routes de la région d'Ile-de-France relevant de la compétence du préfet de police ;

Vu l'arrêté n° 2009-00641 du préfet de police en date du 7 août 2009 relatif à l'organisation de la préfecture de police, notamment son article 5 ;

Vu l'avis du comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police en date du 12 juillet 2016 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

Arrête :

Article 1^{er}

La direction de l'ordre public et de la circulation, qui constitue la direction chargée du maintien de l'ordre public et de la régulation de la circulation mentionnée à l'article 3 du décret du 24 juillet 2009 susvisé, est dirigée par un directeur des services actifs de police de la préfecture de police.

Le directeur de l'ordre public et de la circulation est assisté par un directeur adjoint, qui exerce les fonctions de chef d'état-major et assure l'intérim ou la suppléance en cas d'absence ou d'empêchement du directeur.

TITRE PREMIER

MISSIONS

Article 2

La direction de l'ordre public et de la circulation est chargée à Paris :

- 1° du maintien de l'ordre public ;
- 2° de la protection du siège des institutions de la République et des représentations diplomatiques ;
- 3° de la sécurité des déplacements et séjours officiels ;
- 4° du contrôle du respect des dispositions du code de la route et, en particulier, de la prévention et de la lutte contre la délinquance et les violences routières ;
- 5° de la régulation de la circulation routière ;
- 6° du fonctionnement des centres de rétention administrative de Paris et du dépôt du Palais de Justice ;
- 7° de la garde et des transferts des détenus et retenus ;
- 8° de la sécurisation opérationnelle de secteurs de la capitale.

Elle concourt également aux missions de police administrative.

Elle participe, en outre, en liaison avec la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, à la prévention et à la lutte contre la délinquance sur la voie publique.

Article 3

La direction de l'ordre public et de la circulation est chargée des opérations de maintien de l'ordre public dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, en liaison avec les services de police territorialement compétents.

Sur décision du préfet de police, elle assure, dans ces départements, la sécurité des déplacements, manifestations et sites qui lui sont désignés.

Article 4

La direction de l'ordre public et de la circulation est chargée, en liaison avec les services de la police et de la gendarmerie nationales territorialement compétents, des opérations de régulation de la circulation et de missions de sécurité routière sur les routes figurant en annexe de l'arrêté du 23 juin 2010 susvisé.

A cet effet, les compagnies républicaines de sécurité autoroutières implantées dans la zone de défense de Paris sont placées pour emploi sous la direction fonctionnelle du directeur de l'ordre public et de la circulation.

Article 5

La direction de l'ordre public et de la circulation assiste le préfet de police dans la coordination des mesures d'information de circulation et de sécurité routières dans la zone de défense et de sécurité de Paris. A ce titre, elle prépare et met en œuvre les plans de gestion du trafic dépassant le cadre d'un département et assure la coordination technique de la mise en œuvre des mesures de coordination de gestion du trafic et d'information routière et des plans départementaux de contrôle routier.

Sous l'autorité du préfet de police, elle assure la direction du centre régional d'information et de coordination routière de Créteil. A cet effet, le directeur de la direction de l'ordre public et de la circulation est assisté du responsable de ce service.

Article 6

La direction de l'ordre public et de la circulation assure le contrôle du respect de l'application de la réglementation relative aux taxis et aux autres catégories de véhicules de transport particulier de personnes à titre onéreux dans la zone de compétence du préfet de police.

Article 7

La direction de l'ordre public et de la circulation concourt, en liaison avec les directions et services concernés de la préfecture de police, à la gestion des moyens qui lui sont affectés.

TITRE II ORGANISATION

Article 8

La direction de l'ordre public et de la circulation comprend :

- l'état-major ;
- la sous-direction de l'ordre public de l'agglomération parisienne ;
- la sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières ;
- la sous-direction de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne ;
- la sous-direction de la gestion opérationnelle.

SECTION 1^{ERE} L'état-major

Article 9

L'état-major comprend :

- le centre d'information et de commandement de la direction et le bureau de planification et de gestion de crise qui lui est rattaché ;
- l'unité technique opérationnelle ;
- l'unité de conception et de diffusion infographique ;
- le bureau de l'état-major opérationnel.

En outre, le service d'ordre public de nuit est rattaché au chef d'état-major.

SECTION 2 La sous-direction de l'ordre public de l'agglomération parisienne

Article 10

La sous-direction de l'ordre public de l'agglomération parisienne comprend une division des unités opérationnelles d'ordre public et des districts.

Article 11

La division des unités opérationnelles d'ordre public comprend :

- le service du groupement de compagnies d'intervention, qui regroupe les compagnies d'intervention de jour et celle de nuit ;
- le service du groupement d'information de voie publique
- le groupe d'intervention et de protection ;
- l'unité des barrières.

Article 12

Les districts sont au nombre de deux selon la répartition territoriale suivante :

- le 1^{er} district comprend les 1^{er}, 2^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements et le département des Hauts-de-Seine ;
- le 2^{ème} district comprend les 3^{ème} et 4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne.

SECTION 3

La sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières

Article 13

La sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières comprend :

- l'état-major régional de circulation ;
- la division régionale motocycliste ;
- la division régionale de la circulation ;
- la division de prévention et de répression de la délinquance routière.

En outre, sont mis à disposition de la sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières pour emploi :

- les compagnies républicaines de sécurité (CRS) autoroutières implantées dans la zone de défense et de sécurité de Paris, coordonnées par le groupement opérationnel permanent de circulation de la délégation régionale des CRS Paris ;
- le centre régional d'information et de coordination routières de Créteil.

Le pôle de sécurité routière est rattaché à la sous direction régionale de la circulation et de la sécurité routières (SDRCSR). Le sous-directeur régional de la circulation et de la sécurité routières est chef de projet.

Article 14

L'état-major régional de la circulation comprend :

- le centre d'information et de commandement régional de circulation ;
- le service de coordination opérationnelle régionale ;
- le service d'études d'impact.

Article 15

La division régionale motocycliste comprend :

- le service des compagnies motocyclistes ;
- les trois compagnies territoriales de circulation et de sécurité routières.

Article 16

La division régionale de la circulation comprend :

- le service des compagnies centrales de circulation ;
- le service de circulation du périphérique.

Article 17

La division de la prévention et de la répression de la délinquance routière comprend :

- l'unité de traitement judiciaire des délits routiers ;
- la compagnie de police routière ;
- le bureau d'éducation et d'information routières.

SECTION 4

La sous-direction de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne

Article 18

La sous-direction de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne comprend une division de sécurisation et de protection des institutions et une division des gardes et escortes.

Article 19

La division de sécurisation et de protection des institutions comprend :

- le service de protection et de sécurisation ;
- le service de garde des institutions.

Le service de protection et de sécurisation comprend :

- l'unité générale de protection ;
- l'unité mobile d'intervention et de protection ;
- l'unité de sécurisation opérationnelle de la capitale.

Le service de garde des institutions comprend :

- la compagnie de garde de l'Elysée ;
- la compagnie de garde de l'hôtel préfectoral.

Article 20

La division des gardes et escortes comprend :

- La compagnie de garde du dépôt du palais de justice ;
- La compagnie de transferts, d'escortes et de protections ;

En outre, le service de garde des centres de rétention administrative de Paris lui est rattaché.

SECTION 5
La sous-direction de la gestion opérationnelle

Article 21

La sous-direction de la gestion opérationnelle comprend :

- le service de gestion opérationnelle des ressources humaines ;
- le service de gestion opérationnelle des équipements, de l'immobilier et des finances ;
- le service du contrôle et de l'évaluation.

TITRE III
DISPOSITIONS FINALES

Article 22

Les missions et l'organisation des services et unités de la direction de l'ordre public et de la circulation sont précisées, le cas échéant, par des instructions spécifiques prises après avis du comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police.

Article 23

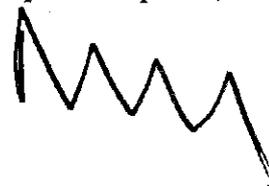
L'arrêté n° 2014-00642 du 28 juillet-2014 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'ordre public et de la circulation est abrogé, ainsi que toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Article 24

Le préfet, directeur du cabinet et le directeur de l'ordre public et de la circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des autres préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **23 AOUT 2016**

Le préfet de police,



Michel CADOT

PP
PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PRÉFET

Arrêté n° 2016 - 01108
relatif aux missions et à l'organisation
de la direction des finances, de la commande publique et de la performance

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 77-1266 du 10 novembre 1977 relatif aux emplois de directeur de la préfecture de Paris, de directeur général et de directeur de la préfecture de police (services administratifs) ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 74 ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2015 relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'avis du comité technique des administrations parisiennes en date du 4 juillet 2016 ;

Vu l'avis du comité technique des directions et des services administratifs de la préfecture de police en date du 30 juin 2016 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - La direction des finances, de la commande publique et de la performance, rattachée au secrétariat général pour l'administration, est dirigée par un directeur nommé dans les conditions prévues par le décret du 10 novembre 1977 susvisé.

Le directeur des finances, de la commande publique et de la performance est assisté par le sous-directeur des affaires financières, qui exerce les fonctions d'adjoint au directeur et coordonne à ce titre la gestion des personnels et des moyens de la direction.

TITRE PREMIER

MISSIONS

Art. 2. - La direction des finances, de la commande publique et de la performance a pour missions de piloter et de conduire l'action financière de la préfecture de police.

Elle assure la programmation et l'exécution de l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de police par l'Etat et l'ensemble des contributeurs du budget spécial et, à ce titre, vérifie la soutenabilité des engagements financiers de la préfecture de police. Elle assure la mise en œuvre des actions de maîtrise des risques comptables.

Art. 3. - La direction des finances, de la commande publique et de la performance pilote et coordonne la commande publique des directions et services de la préfecture de police et des autres services relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris, à l'exception de la passation des marchés de travaux et prestations intellectuelles associées.

Art. 4. - La direction des finances, de la commande publique et de la performance assure la conduite de la politique de l'achat des directions et services de la préfecture de police et des autres services relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris, en liaison avec le responsable ministériel des achats et les responsables de programmes du ministère de l'intérieur.

Art. 5. - La direction des finances, de la commande publique et de la performance anime le contrôle de gestion et coordonne sa mise en œuvre dans les directions et services de la préfecture de police et des autres services relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Art. 6. - Dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris, la direction des finances, de la commande publique et de la performance est chargée de la répartition des crédits de fonctionnement et d'équipement des services de police et des unités de gendarmerie, arrêtée par le préfet de police au sein de la conférence de sécurité intérieure prévue par l'article R. 122-5 du code de la sécurité intérieure.

TITRE II

ORGANISATION

Art. 7. - La direction des finances, de la commande publique et de la performance comprend :

- la sous-direction des affaires financières composée :

- du bureau du budget de l'Etat ;
- du bureau du budget spécial ;

- le bureau de la commande publique et de l'achat ;
- la mission contrôle de gestion ;
- la cellule des systèmes d'information.

Art. 8. Le bureau du budget de l'Etat a pour missions le pilotage des crédits Etat dévolus au préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, et l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales afférentes.

A ce titre, il comprend :

- le pôle programmation, qui assure le pilotage budgétaire des crédits Etat dont dispose le préfet de police et la programmation des crédits de la mission « sécurités » qui lui sont alloués d'une part dans son rôle de responsable du budget opérationnel du programme « Police nationale », et d'autre part dans son rôle de responsable du budget opérationnel du programme « Gendarmerie nationale », qu'il exerce en liaison directe avec le général commandant la région de gendarmerie d'Ile-de-France, responsable du budget opérationnel de programme délégué ;

- le pôle exécution en charge, au travers du centre de service partagé CHORUS du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris et de la régie, de l'ordonnancement des dépenses et des recettes non fiscales sur tous les programmes au titre desquels des crédits sont délégués, à l'exception de celles relevant des régies de la région de gendarmerie zonale d'Ile-de-France.

Le bureau du budget de l'Etat est l'interlocuteur des services financiers centraux. Il conduit directement ou participe à tous les dialogues de gestion avec les responsables de programme allouant des ressources au préfet de police. Il organise et coordonne les contributions en vue de la synthèse budgétaire des crédits de l'Etat dont dispose le préfet de police. A ce titre, il anime le comité des engagements de la préfecture de police, lorsque ce dernier examine les crédits de l'Etat.

Il a également pour mission de développer les dispositifs de contrôle interne financier, notamment par l'animation du réseau des correspondants dédiés, en charge de la mise en œuvre de ces dispositifs.

Il est l'interlocuteur unique de l'autorité chargée du contrôle financier, représentée par le contrôleur financier près la Préfecture de police, des crédits Etat dont la gestion est déléguée au préfet de police. Il exerce cette compétence en liaison directe avec le général commandant la région de gendarmerie d'Ile-de-France, responsable du budget opérationnel de programme délégué.

Art. 9. - Le bureau du budget spécial a pour mission le pilotage des dépenses et recettes du budget spécial de la préfecture de police.

A ce titre, il :

- prépare l'ensemble des documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif) soumis au vote du conseil de Paris ;

- assure la préparation budgétaire, en lien notamment avec les contributeurs du budget spécial et anime le comité des engagements de la préfecture de police, lorsque ce dernier examine les crédits du budget spécial ;

- est responsable du bon déroulement de l'exécution budgétaire, en lien direct avec l'ensemble des services gestionnaires et dépensiers de la préfecture de police et la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France ;

- assure la programmation et l'exécution des recettes et dépenses des services communs d'intérêt local et de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Il est l'interlocuteur unique des services relevant du conseil de Paris pour l'ensemble des projets de délibérations relatives au budget spécial soumis à son vote.

Art. 10. - Le bureau de commande publique et de l'achat a pour mission la passation des contrats relevant de la commande publique de la préfecture de police supérieurs au seuil défini à l'article 30-I-8° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, à l'exclusion des marchés de travaux et prestations intellectuelles associées. Il assure également la conduite de la politique de l'achat de la préfecture de police. Au titre de ses missions, il est en charge :

- de l'analyse juridique et du respect de la réglementation applicable aux contrats de la commande publique ;
- de l'établissement du dossier de consultation des entreprises adapté aux besoins et préalable au lancement de la procédure de passation ;
- de la gestion de la procédure de passation jusqu'à la notification du marché ;
- du contrôle du rapport d'analyse des offres au regard des règles de sélection préétablies et de la passation des contrats de la commande publique ;
- des actes juridiques d'exécution des contrats ;
- des fonctions transversales à la commande publique de la préfecture de police (commission internes, expertise juridique, gestion des systèmes automatisés liés à l'activité de passation des marchés) ;
- de la mutualisation des prestations de même nature des pouvoirs adjudicateurs de la préfecture de police.
- du développement et de coordination de la mise en œuvre de la politique de l'achat au sein de la préfecture de police. A ce titre, il est en charge de l'animation du réseau des acheteurs de la préfecture de police pour le budget de l'Etat et le budget spécial.

Art. 11. - La mission contrôle de gestion assure le pilotage de la performance pour le budget de l'Etat et le budget spécial de la préfecture de police.

A ce titre, elle anime le réseau des contrôleurs de gestion présents dans les directions et services de la préfecture de police et évalue les moyens dévolus aux activités et structures.

Dans ces domaines, elle peut se voir confier toute étude ou audit interne par le préfet de police.

Art. 12. - La cellule des systèmes d'information est chargée de proposer et de mettre en œuvre la stratégie informatique de la direction et d'accompagner l'évolution des systèmes d'information budgétaires et comptables.

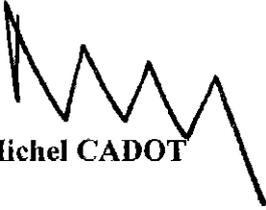
TITRE III DISPOSITIONS FINALES

Art. 13. - Les missions et l'organisation des bureaux, de la mission contrôle de gestion et de la cellule des systèmes d'information de la direction des finances, de la commande publique et de la performance sont précisées, le cas échéant, par des instructions spécifiques du préfet, secrétaire général pour l'administration, prises après avis des comités techniques du secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police.

Art. 14. - L'arrêté n°2015-776 du 22 septembre 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des finances, de la commande publique et de la performance est abrogé.

Art. 15. - Le préfet, directeur du cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 30 AOUT 2016



Michel CADOT
